هكذا من الاصل

Le Monde

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 16136 – 7 F | JEUDI 12 DÉCEMBRE 1996 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Le maire de Paris mis en cause dans l'affaire du rapport de Mme Tiberi

LORS DE SON AUDITION, le 4 décembre, par les deux juges d'Evry chargés de l'affaire du rapport rédigé par Xavière Tiberi, rémunéré 200 000 francs malgré un intérêt fortement contesté, Xavier Dugoin, président du conseil général de l'Essonne, a mis en cause le maire de Paris, Jean Tiberi. *« J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec Jean Tiberi des conditions dans lesquelles j'allais avoir recours aux services de son épouse*, a-t-il déclaré. [...] *La rémunération de Mme Tiberi a été déterminée par moi-même en accord avec Jean Tiberi. »* Ce nouveau rebondissement devrait entraîner l'audition de M. Tiberi et, sous réserve d'investigations complémentaires, pourrait conduire à sa mise en examen.

Lire page 32

La majorité décide d'alléger l'impôt sur la fortune

Les plus gros patrimoines ont exercé de fortes pressions sur les députés

LES DÉPUTÉS RPR ET UDF ont décidé, mardi 10 décembre, d'accepter l'amendement sénatorial du 26 novembre allégeant l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Cette décision concerne un petit millier de contribuables possédant un patrimoine de plus de 14,9 millions de francs. Le groupe RPR de l'Assemblée nationale a longuement hésité. Une partie des élus chiraquiens redoutait de ne pouvoir justifier cette décision devant les électeurs. Une autre était sensible aux menaces de délocalisations fiscales et aux pressions des détenteurs des plus gros patrimoines.

De plus, Alain Juppé a arbitré dans le sens souhaité par les syndicats qui refusaient la nouvelle exonération de cotisations sociales accordée aux entreprises dans le cadre de la proposition de loi sur l'épargne-retraite.

Lire page 6 et la chronique de Pierre Georges page 32



L'allemand Hoechst lance une OPA sur Roussel Uclaf

Un investissement de 18,1 milliards de francs

L'ALLEMAND HOECHST, numéro un mondial de la chimie et quatrième groupe pharmaceutique, a lancé, mercredi 11 décembre, une offre publique d'achat (OPA) sur les 43,4 % du capital du français Roussel Uclaf qu'il ne contrôle pas encore. Le montant de l'opération, qui se fera au prix de 1 530 francs l'action, s'élèvera à 18,1 milliards de francs. Ce sera le rachat le plus important, après celui de Docks de France par Auchan, réalisé cette année à la Bourse de Paris. La France, qui détenait encore 4,3 % de Roussel Uclaf par l'intermédiaire de la holding publique Erap, a donné son accord à l'opération après avoir obtenu des garanties concernant le maintien des sites industriels de la société Roussel Uclaf dans l'Hexagone, le développement de la recherche et la promesse d'embauches.

La veille, le groupe allemand avait annoncé l'apport d'une partie de son activité chimique à Clariant, une société suisse créée en 1995 à partir de l'ancienne division de produits chimiques de Sandoz. En prenant ces deux décisions, Hoechst illustre la stratégie de recentrage vers le secteur de la santé menée par Jürgen Dormann depuis deux ans à la présidence du directoire. Cette politique consiste à se concentrer vers les activités rentables comme les sciences de la vie (santé humaine et animale, alimentation, agrochimie) au détriment de la chimie classique à caractère cyclique.

Le pivot de ce nouvel ensemble sera Hoechst Marion Roussel (HMR) qui achève la fusion de ses trois entités allemande, américaine et française. Signe de l'intérêt stratégique de ce secteur, les acquisitions de l'américain Marion et du français Roussel Uclaf ont représenté depuis un an et demi pas moins de 50 milliards de francs.

Lire page 15

M. Tung à la tête de Hongkong

Tung Chee-wha sera le premier chef de gouvernement de Hongkong après 156 ans de présence britannique. p. 4 et notre éditorial p. 14

Les prix à la baisse

Les prix à la consommation ont baissé de 0,1 % à 0,2 % au mois de novembre, selon l'Insee. p. 32

La CFDT sur ses gardes

La centrale syndicale met en garde ses fédérations contre l'opposition interne de l'association Tous ensemble et contre les syndicats SUD. p. 7

Le Marais poitevin change de statut

La plus grande zone humide française après la Camargue perd son label de parc naturel régional. p. 10

Dengue : un vaccin à l'étude

Un vaccin est à l'étude aux Etats-Unis pour prévenir cette maladie virale transmise par les moustiques sous les tropiques. p. 24

Ciné, cinéma

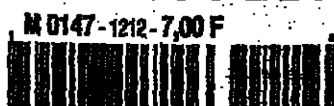
Tous les films de la semaine, avec *Surviving Picasso*, de l'Américain James Ivory, et *Det, une petite fille*, de l'Iranien Abolfazi Jalili. p. 26, 27 et 28

Claude Bébéar, assureur-né

Portrait du patron du groupe AXA, un polytechnicien devenu le mentor du capitalisme hexagonal. p. 12

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1212 - 7,00 F



La longue nuit carcérale d'une jeune nonne tibétaine

UN MOIS ET DEMI après la visite en France du dalaï-lama, chef spirituel et politique des Tibétains en exil, une information en provenance du Toit du monde vient confirmer les violations des droits de l'homme dans ce pays occupé par la Chine depuis 1950. Trois religieux, parvenus récemment au Népal après avoir traversé l'Himalaya à pied, ont dénoncé le sort réservé à une nonne bouddhiste, âgée de vingt et un ans. Selon ces réfugiés, Ngawang Sangdrol serait emprisonnée au centre pénitentiaire de Drapchi, où les détenus sont souvent torturés. Ces informations ont été confirmées, fin novembre, par l'agence de presse indépendante Tibet Information Network, dont le siège se trouve à Londres.

Aux yeux des Tibétains, le destin de cette jeune femme est exemplaire. Elle avait été arrêtée le 17 juin 1992 lors d'une manifestation pacifique dans le centre de Lhassa, la capitale occupée. Une arrestation suivie de séances d'interrogatoires, de sévices puis d'une condamnation à trois années d'emprisonnement pour « activités séparatistes ». C'est à cette époque, à l'âge de dix-sept ans, qu'elle a découvert Drapchi, au nord de la ville. Les nonnes, incarcérées dans l'Unité 3, sont tenues à l'écart des prisonniers de droit commun.

En juin 1993, Ngawang Sangdrol et treize autres nonnes ont profité d'un relâchement de la surveillance pour se procurer un magnétophone. Elles ont ensuite enregistré des chants nationalistes et des messages à l'intention de leurs parents. Cette cassette est parvenue dans les milieux de la résistance avant d'être transmise en Inde. Le Comité de soutien au peuple tibétain, association française, s'est chargé de la diffuser en France. Après une rapide présentation du chanteur Yves Duteuil, on peut notamment entendre la complainte suivante : *« Je suis en prison mais je n'ai pas de regret/Mon pays n'a pas été vendu, il a été volé/Et pour cela nous avons versé tant de larmes, Oh ! tant de larmes. »*

Les quatorze nonnes ont chèrement payé cette initiative. Les autorités ont aussitôt doublé, voire triplé, leurs peines. Celle infligée à Ngawang Sangdrol, la benjamine du groupe, est ainsi passée de trois à neuf ans d'emprisonnement. En dépit d'une importante mobilisation internationale, les Chinois ne sont pas revenus sur leur décision et le cas des « chanteuses de Drapchi », militantes non violentes, est devenu symbolique du drame tibétain. Ces derniers jours, Pékin a adressé une mise en garde aux bouddhistes qui se doivent de *« soutenir le socialisme et le parti »*.

Le témoignage des trois réfugiés arrivés au Népal apporte de nouvelles informations sur les suites de l'affaire des « chanteuses ». Avant de fuir le Tibet, ces trois personnes ont en effet été détenues à Drapchi. Selon elles, Ngawang Sangdrol aurait été placée pendant quatre mois en isolement total. Au mois de mars, alors que la direction exigeait que les prisonniers nettoient leurs cellules, la jeune religieuse aurait eu un « accrochage » avec l'une des responsables de l'établissement. Elle aurait ensuite crié : *« Libérez le Tibet ! »* Conséquence : sa peine a été portée de neuf à dix-huit ans d'emprisonnement. Elle ne sortira donc qu'en 2010, après avoir passé la moitié de sa vie à Drapchi.

Philippe Broussard

GIA : la note des services secrets

LE 19 NOVEMBRE, quatorze jours avant l'attentat du mardi 3 décembre contre le RER parisien à la station Port-Royal, la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) avait adressé une note à l'Elysée et à Matignon afin de les informer d'un risque de reprise des actions du GIA hors du territoire algérien. Titrée « Algérie, vers une exportation de la violence ? », cette note concluait que *« tous les indices recueillis sur le terrain laissent à penser que le débat [...] se transportera rapidement à l'extérieur en prenant à témoin, voire en otage, les communautés émigrées et les sociétés européennes »*. Ce document constituait l'ultime alerte des services depuis les attentats de 1995.

Lire page 8

L'improbable choc des civilisations

DANS LE MONDE de l'après-guerre froide, les distinctions les plus importantes entre les peuples ne sont plus idéologiques, politiques ou économiques. Elles sont culturelles. Les conflits à venir opposeront donc des civilisations qui perçoivent leurs valeurs comme antagonistes, et la *religion y jouera un rôle essentiel*. Samuel Huntington, professeur à Harvard, avait déjà exposé cette thèse dans un article paru au cours de l'été 1993 dans la revue *Foreign Affairs*. Ce texte avait alors été présenté comme le plus remarquable effort de réflexion géopolitique entrepris depuis la publication, en juillet 1947, dans la même revue, de l'article anonyme, rédigé par le jeune diplomate américain George Kennan, annonçant l'expansionnisme soviétique et affirmant la nécessité de le contenir.

Samuel Huntington a développé son propos et l'a enrichi de nombreux exemples dans un livre (*The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order*, Simon & Schuster) qui vient de paraître aux Etats-Unis et qui n'a pas encore été traduit en français. On mesure la rapidité avec laquelle se succèdent, outre-Atlantique, les explications globales du monde si l'on songe que l'ouvrage de Francis Fukuyama décrétant *« la fin de l'Histoire »* avec l'effondrement du communisme et le triomphe, décrit comme définitif, de la démocratie libérale ne date que de 1992.

Samuel Huntington dit, peu ou prou, le contraire de Francis Fukuyama. Loin de s'achever, faute de combattants, l'Histoire risque fort, selon lui, d'être encore plus mouvementée dans les décennies qui viennent en raison du remplacement de l'ancienne structure ternaire de la guerre froide (les deux blocs et les non-alignés) par un système à la fois plus complexe et plus instable, dans lequel s'affrontent huit *« civilisations »* : occidentale, latino-américaine, musulmane, chinoise, hindoue, slavo-orthodoxe, bouddhiste et japonaise. La rivalité entre les superpuissances a été remplacée par le *« choc des civilisations »*, et les conflits les plus dangereux sont ceux qui se produisent *« le long des lignes de faille entre civilisations »*. L'âpreté des combats dans l'ex-Yougoslavie, dont le territoire se situait au confluent de trois d'entre elles (occidentale, orthodoxe et musulmane), en constitue la meilleure démonstration...

Dominique Dhombres

Lire la suite page 14

Une skieuse déterminée



CAROLE MONTILLET

DEUXIÈME lors de la première descente de la Coupe du monde de ski alpin et troisième du super-G, la Française Carole Montillet va tenter d'améliorer cette performance dans les épreuves de vitesse qui ont lieu à partir du jeudi 12 décembre à Val-d'Isère. Cette skieuse de vingt-trois ans, joviale et déterminée, s'affirme en rivale potentielle de l'Allemande Katja Seizinger.

Lire page 20

SÉCURITÉ Réunis en Conseil à Bruxelles pour une première journée de travail, les seize ministres des affaires étrangères des pays membres de l'Alliance atlantique se sont entendus pour différer les deux grands problèmes auxquels l'organisation se trouve aujourd'hui confrontée : les détails de son élargissement à l'Est et sa rénovation interne. Ils seront examinés lors d'un sommet de l'Alliance en juillet. ● LE PRINCIPE D'OUVERTURE de l'OTAN à certains pays d'Europe de l'Est a été réaffirmé, mais sans liste, engagement ou calendrier précis. ● LE DIFFÉREND entre Paris et Washington sur l'attribution du commandement Sud de l'OTAN – que la France veut voir revenir à un officier européen – n'a pas progressé, même si le chef d'état-major américain, John Kalikashvili, se déclare confiant dans une possibilité de compromis. Jacques Chirac a engagé son autorité dans cette « bataille de Naples ».

L'OTAN veut rassurer Moscou avant de s'élargir à l'Est

Le conseil des ministres des affaires étrangères de l'Alliance, réuni mardi 10 décembre à Bruxelles, a confirmé qu'aucune arme nucléaire ne serait entreposée sur le sol des nouveaux membres de l'organisation

BRUXELLES (OTAN)
de notre correspondant

Une date, un lieu et un ordre du jour pour le prochain sommet de l'Alliance atlantique, tel est le principal résultat de la réunion des ministres des affaires étrangères des Seize réunis mardi 10 décembre au siège de l'OTAN à Bruxelles. Ce sommet se tiendra à Madrid, les 8 et 9 juillet 1996 – un beau succès pour le secrétaire général espagnol Javier Solana –, et sera saisi, dans l'ordre, de trois questions : la réforme des structures de l'Alliance, son élargissement à certains pays d'Europe centrale et orientale et l'institutionnalisation de ses rapports avec la Russie et l'Ukraine.

Tout en soulignant que des progrès sensibles avaient été accomplis dans la mise en œuvre des orientations définies l'an passé lors du sommet de Berlin, notamment sur la concrétisation d'une identité européenne de défense et de sécurité (IEDS), tous les participants, américains comme européens, ont constaté que le blocage demeurait sur la question de l'attribution du commandement sud de l'OTAN, revendiqué par la France pour un Européen en dépit de l'opposition de Washington.

On se montrait très irrité, dans la délégation française, à propos de la « campagne de presse » qui s'est développée ces dernières semaines dans les journaux anglo-saxons, visant à accréditer l'idée que la France revendiquait pour elle seule ce commandement situé à Naples, et qu'elle entendait faire passer sous sa coupe la VIe flotte, fleuron de la présence militaire américaine en Méditerranée. Cela a amené Hervé de Charette à répliquer, dans une tribune publiée le 10 décembre dans l'*International Herald Tribune* (*Le Monde* du 11 décembre), s'inscrivant en faux contre ces procès d'intention. Sur cette question, Paris dispose du ferme soutien de l'Allemagne, réaffirmé mardi par Klaus Kinkel, le ministre des affaires étrangères de la République fédérale, et à un degré moindre de celui de l'Espagne et de l'Italie. M. Kinkel s'est montré confiant dans la capacité de l'Alliance à surmonter cet obstacle avant le sommet de Madrid, revendiquant pour son pays un rôle de « *médiateur* » dans cette affaire. La question de l'élargissement de l'Alliance aux pays qui souhaitent y entrer est restée, pour l'essentiel, au stade des pétitions de principe : « *Un certain nombre de pays aspirent depuis longtemps à devenir membres à part entière de notre Alliance. (...) Nous sommes à présent en mesure de recommander à nos chefs d'Etat et de gouvernement d'inviter, à la réunion au sommet de l'an prochain, un ou plusieurs pays qui ont participé au processus de dialogue intensifié. (...) Notre objectif est d'accueillir le(s) nouveau(x) membre(s) d'ici au cinquantième anniversaire de l'OTAN en 1999* », indique le communiqué final.



CONSEIL DE PARTENARIAT

« *Aucun nom de pays n'a été évoqué lors de la réunion* », précisait-on dans la délégation française, où l'on se montre soucieux de ménager les pays qui ne feraient pas partie du premier wagon d'adhésion et pour qui l'élargissement ne doit pas se traduire par une « *sécurité amoindrie* ». C'est dans cette perspective qu'ont été jetées les bases d'un Conseil de partenariat atlantique (CPA), qui serait, selon les termes du communiqué, « *un nouveau mécanisme de coopération unique* [constituant] *un cadre permettant d'accroître les efforts en matière de coopération* » dans le domaine de la sécurité entre pays membres et non membres. La Russie a, à maintes reprises, manifesté son hostilité à l'élargissement de l'OTAN, et surtout son opposition au déploiement du dispositif militaire de l'Alliance dans des pays proches de ses frontières. « *Les pays de l'OTAN n'ont aucune intention, aucun projet, et aucune raison de déployer des armes nucléaires sur le territoire des nouveaux membres* », affirment les Seize, qui prennent ainsi en compte des inquiétudes russes « *pas toujours injustifiées* », selon un diplomate occidental. Reste maintenant à trouver les chemins du dialogue avec Moscou, où, selon ce même diplomate, « *il n'y a personne au bout du fil lorsque l'on appelle à ce sujet* ». Javier Solana, dans ce but, a été pourvu d'un mandat d'exploration des intentions de Moscou, qu'il mettra en œuvre dès mercredi 11 décembre en rencontrant, à Bruxelles, le ministre des affaires étrangères russe, Evguéni Primakov, venu participer aux travaux du Conseil de coopération nord-atlantique.

Luc Rosenzweig

Jacques Chirac a engagé son autorité sur l'affaire du commandement Sud

LES MINISTRES des affaires étrangères des seize pays membres de l'alliance, lors de leur réunion du mardi 10 décembre, n'ont pu aller jusqu'au bout de la mission qui leur avait été confiée par le Conseil atlantique de Berlin en juin, à savoir mettre en œuvre les principes de rénovation de l'OTAN, à cause d'un différend entre la France et les Etats-Unis. Il s'agit du commandement Sud de l'OTAN que Paris voudrait voir confié à un officier européen, alors qu'il est traditionnellement assumé par un amiral américain. Ce blocage, apparemment ponctuel, a provoqué l'ajournement d'un accord global sur la réforme de l'OTAN, repoussé – dans la meilleure des hypothèses – au sommet atlantique de juillet prochain.

Jacques Chirac a engagé son autorité dans cette affaire, car elle lui paraît symbolique de l'aptitude de l'OTAN à changer et à accepter un rôle élargi pour l'Europe. Il y a dans l'OTAN deux commandements stratégiques, le Saceur et le Saclant, et des commandements régionaux, actuellement au nombre de trois mais qui devraient être ramenés à deux, à la suite de la réforme. Le président de la République estimerait tout à fait normal que le Saceur – commandant suprême des forces alliées en Europe –, un général américain depuis 1949, soit un Européen, puisqu'il officie en Europe. Cette hypothèse ayant été rapidement écartée, Jacques Chirac considère comme une concession de revendiquer « seulement » pour des officiers européens les deux commandements régionaux.

Pour l'Europe du Nord, les Américains n'ont fait aucune difficulté. En revanche, ils ont refusé, y compris dans un échange de lettres entre Bill Clinton et Jacques Chirac, de céder le commandement du secteur Europe du Sud. Les raisons invoquées n'ont pas convaincu les dirigeants français, qui maintiennent leur exigence face à des Américains tout aussi fermes.

Ceux-ci mettent en avant le fait que le commandement Sud, basé à Naples, a une double casquette ; au-delà de l'OTAN, il a aussi la responsabilité d'éléments strictement américains, comme la VIe flotte, qui dispose d'un armement nucléaire. Il serait difficile, disent-ils, de convaincre un Congrès de plus en plus tenté par l'isolationnisme de maintenir un engagement en Europe si la maîtrise de moyens américains échappait à un officier américain.

S'AFFRANCHIR DE LA TUTELLE AMÉRICAINE

De plus, expliquent-ils, ce commandement doit veiller sur les intérêts américains et occidentaux dans une région qui dépasse la zone de l'OTAN, au Proche-Orient par exemple ; il lui revient aussi de contenir le conflit latent entre deux membres de l'OTAN, la Grèce et la Turquie, tâche dans laquelle les Européens n'ont jamais montré une très grande réussite. Bref, les Européens ne sont pas suffisamment actifs dans la région, affirme Washington, pour réclamer des responsabilités importantes. Ce raisonnement est contesté par les responsables français. Il faut sortir du cercle vicieux consistant à maintenir les Européens sous tutelle au motif qu'ils ne prennent pas leurs responsabilités, dit-on à Paris. C'est au contraire en leur confiant des responsabilités qu'on les amènera à s'engager, comme ils ont commencé à le faire en créant des forces multinationales en Méditerranée. La position française est soutenue par le chancelier Kohl mais n'a pas vraiment entraîné les Italiens et les Espagnols, avec lesquels la France se déclare prête à assumer à tour de rôle le commandement Sud.

Comment sortir de l'impasse ? Les solutions de rechange avancées des deux côtés ont été repoussées. Les Américains sont revenus sur la réduction du nombre des commandements régionaux, afin que les Européens en assument deux sur trois, ce qui aurait dû, selon eux, apaiser les susceptibilités françaises. Hervé de Charette, de son côté, vient de réitérer dans le *Herlad Tribune* une proposition déjà écartée par Washington : si le commandement sud de l'OTAN revenait à un Européen, la VIe flotte américaine pourrait être rattachée directement au Saceur. D'autres formules ont été évoquées. Le ministre allemand de la défense, Volker Rühe, a suggéré une rotation entre les Américains et les Européens ; difficile à mettre en œuvre. Son collègue italien Beniamino Andreatta a proposé de séparer l'affirmation du principe et son application ; la vocation des Européens à diriger le commandant du secteur Sud de l'OTAN serait reconnue, mais le passage du témoin n'aurait lieu que dans plusieurs années. La solution du différend franco-américain s'inspirera-t-elle de cette idée ? Tout le monde admet, en effet, que la rénovation de l'OTAN est une œuvre de longue haleine et que « l'européanisation » de l'alliance prendra du temps.

Daniel Vernet

Le Pentagone veut croire à une possibilité de compromis avec la France dans la « bataille de Naples »

WASHINGTON
de notre correspondant

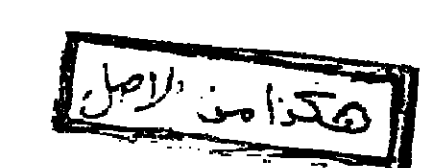
Le général John Shalikashvili est un optimiste : alors que le porte-parole du département d'Etat réaffirmait que les Etats-Unis ne sont pas prêts à faire des concessions, s'agissant de la querelle franco-américaine sur le commandement Sud de l'OTAN, le chef d'état-major interarmes s'est voulu résolument confiant, mardi 10 décembre. Pour lui, l'Alliance atlantique a connu d'autres crises, comme celle de l'installation des missiles Pershing en Europe, « qui paraissaient insurmontables et semblaient nous diviser durablement », et qui, une fois résolues « *à la satisfaction de tous* », ont renforcé l'OTAN.

Il veut donc croire qu'un compromis sera possible entre Français et Américains, bien que, « *d'un point de vue militaire* », il ne pense pas que l'idée d'une rotation du commandement de Naples entre officiers européens et américains soit acceptable pour les Etats-Unis. Le général Shalikashvili, qui était l'invité du Club de la presse du journal *USA Today*, juge regrettable que cette question soit devenue si publique, ce qui a pour effet de cristalliser les divergences. « *Nous avons besoin d'un peu de calme* », estime-t-il.

De même s'agissant de la question de l'élargissement de l'OTAN aux pays d'Europe de l'Est. Même si l'opposition en Russie est encore très forte, il « *ne faut pas se décourager* ». Nous devons poursuivre nos efforts pour tenter de convaincre les Russes « *que l'OTAN apporte la stabilité, et que le fait de rapprocher l'OTAN de leurs frontières n'est pas une décision menaçante* », insiste-t-il.

La « nouvelle » Alliance atlantique ne menace personne, assure le général, au contraire, elle est un instrument de pacification, comme elle le prouve en Bosnie. Le chef de l'armée américaine estime que la nouvelle mission des forces de l'OTAN dans l'ex-Yougoslavie devrait se prolonger environ dix-huit mois, mais il préfère parler d'une « *réévaluation de la situation tous les six mois* », plutôt que d'un mandat à durée déterminée. Sa vision de la « nouvelle OTAN » dépasse largement l'horizon européen, celle-ci devant « *servir les intérêts de ses membres en apportant la stabilité et la paix dans certaines zones, et aussi probablement en procurant une assistance lors des désastres humanitaires* ». Le chef d'état-major interarmes n'est pas hostile au principe de l'utilisation des forces de l'Alliance lors d'une crise humanitaire. Il avait d'ailleurs suggéré qu'une telle opération ait lieu au Rwanda, avant de conclure, avec le secrétaire général de l'OTAN, que la Bosnie exigeait une trop forte mobilisation de la part des Etats membres.

L. Z.



هكذا من الأصل

Les fonctionnaires espagnols font grève pour protester contre le gel de leurs salaires

Le gouvernement de José Maria Aznar maintient sa politique d'austérité

Les employés du secteur public, en Espagne, sont en colère. Ils devaient observer, mercredi 11 décembre, une grève de vingt-quatre heures pour protester contre le plan de réduction des dépenses publiques du gouvernement conservateur de José Maria Aznar, qui entend respecter les critères de Maastricht. Selon les syndicats, le pouvoir d'achat des fonctionnaires a baissé de 10 % au cours des quatre dernières années.

MADRID
de notre correspondante

L'Espagne tournait au ralenti et était réduite au *« service minimum »*, mercredi 11 décembre, en raison d'un mouvement de grève générale de vingt-quatre heures touchant la fonction publique. Près de deux millions de fonctionnaires de l'administration centrale, mais aussi des administrations régionales et locales, ont été appelés à cesser le travail par la quasi-totalité de leurs syndicats. On ne s'attendait pas à de gros problèmes dans les transports ferroviaires, car les partenaires du secteur des chemins de fer négocient séparément et ont prévu d'autres mouvements pour une date ultérieure. En revanche, les débrayages des contrôleurs aériens devaient perturber le trafic des aéroports dans la journée.

Les principaux domaines affectés sont le secteur public de la médecine, ainsi que celui des postes, la télévision publique, l'enseignement, la justice, le système pénitentiaire, le ramassage des ordures, les pompes funèbres, *etc.* Ce mouvement devait être accompagné de grandes manifestations dans la plupart des capitales régionales, ainsi qu'à Madrid où, dans l'après-midi, devaient converger, dans une « marche » groupée, l'ensemble des cortèges de grévistes de la capitale.

« FAIRE UN EFFORT »

Décidée le 28 novembre dernier, cette grève n'est que l'ultime – et la plus évidente – marque de profond mécontentement exprimée par les fonctionnaires, qui depuis la fin du mois de septembre ont multiplié les manifestations dans tout le pays. Le conflit est né de la présentation du budget 1997, le plus « austère » jamais présenté ces dernières années en Espagne, et qui, dans l'intention de satisfaire aux critères de Maastricht pour faire admettre le pays dans le peloton de tête de la monnaie unique, vise à réduire les déficits publics de façon drastique.

A cet effet, un « gel » des salaires dans la fonction publique a été annoncé, qui devrait faire économiser à l'Etat l'équivalent de quelque 8 milliards de francs. Les fonctionnaires, qui s'estiment déjà lésés – selon leurs estimations, ils ont perdu 10 % de leur pouvoir d'achat au cours des quatre dernières années –, ont tenté de discuter et de faire pression pour que le gouvernement revienne sur sa décision. Mais ni les grèves tournantes sectorielles ni la « marche sur Madrid », organisée dans toutes les régions, le 23 novembre, et qui avait rassemblé deux cent cinquante mille personnes, n'ont eu de résultat.

Le gouvernement a fait savoir à plusieurs reprises qu'il comprenait la grogne des fonctionnaires, mais il leur a demandé de *« faire un effort »*, car sa décision, motivée par les enjeux européens, est *« irrévocable »*. Le ministère de la fonction publique avait même suggéré un accord portant sur trois ans et qui, tout en maintenant le gel des salaires en 1997, proposait les deux années suivantes un rattrapage de la perte du pouvoir d'achat subi, mais cette mesure n'avait pas été jugée suffisante.

Après la grève des mineurs le mois dernier, les manifestations d'étudiants l'autre semaine, le gouvernement conservateur de José Maria Aznar, dont la cote de popularité a baissé de trois ou quatre points dans les sondages d'opinion face à l'opposition socialiste du PSOE, va devoir affronter une situation sociale de plus en plus tendue. Un climat que rendra plus pesant encore la présence annoncée de plusieurs leaders syndicaux nationaux à la tête des manifestations de ce mercredi – comme s'il s'agissait d'une grève générale totale qui paralyserait tout le pays. D'autant que cet affrontement social semble tourner, chaque jour un peu plus, à l'affrontement politique : le gouvernement a clairement accusé l'opposition socialiste et son chef, Felipe Gonzalez, d'avoir suscité et de soutenir ces manifestations, et de les manipuler à des fins politiques.

Marie-Claude Decamps

La Russie introduit une taxe sur le passage à ses frontières

MOSCOU
de notre correspondante

C'est une innovation mondiale : alors qu'il existe à peu près partout des taxes d'aéroport ou sur les immigrants, en Russie, toute personne qui franchira les frontières, aériennes, routières ou ferroviaires – et dans les deux sens – devra, bientôt peut-être, payer une taxe d'un montant approximatif de 14 dollars. Une loi en ce sens est, en fait, immédiatement applicable car elle a été publiée, mardi 10 décembre, par la Rossiskaïa Gazeta, le journal officiel local. Mais nul ne sait, comme toujours en Russie, si les décrets d'application en seront un jour publiés. Pour l'instant, les médias se bornent à s'indigner de cette nouvelle extravagance des autorités – qui avaient récemment tenté de taxer chaque dollar importé...

On estime généralement à 50 % la part des produits de consommation en Russie qui sont désormais importés, payés par des exportations de matières premières, lesquelles affichent un certain ralentissement en l'absence d'investissements. Les barrières aux investissements étrangers restent, en effet, de taille, telles la multiplication des taxes, prétexte à toujours plus de corruption : on compte en Russie plus de 180 sortes d'impôts

LES PROMESSES DE M. TCHERNOMYRDINE

L'Etat russe, loin d'investir, car il n'aura levé cette année que quelques 60 % des impôts prévus, accumule ses dettes aux salariés et aux entreprises. Mardi, le premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, a promis d'éponger, avant la fin de l'année, la part directe de l'Etat (1,43 milliards de dollars) dans les arriérés de salaires (8,7 milliards de dollars, fin novembre). La promesse de M. Tchernomyrdine (dont les militaires sont exclus et appelés à attendre 1997 pour être payés...) a été accueillie avec le plus profond scepticisme, alors que tous ses engagements semblables donnés avant l'élection présidentielle se sont avérés faux.

La grève des mineurs en était, mardi, à son dixième jour, et les conflits sociaux se multiplient. Un jour, ce sont les enseignants, un autre, ce sont les retraités qui grognent ou des employés de centrales nucléaires qui entament des grèves de la faim sur leurs lieux de travail.

Pourtant, le budget 1997, dont l'adoption en première lecture a été reportée au 15 décembre, pourrait cette fois passer, les communistes ayant trouvé, mardi, des *« améliorations »* dans sa troisième mouture. Le gouvernement est prêt à leur faire des concessions car il a besoin de la cette formalité que reste, en Russie, l'adoption d'un budget, pour des raisons d'image et de conformité aux exigences du Fonds monétaire international.

Sophie Shihab

■ **Le général Igor Rodionov, soixante ans a** été mis à la retraite militaire par décret présidentiel, mais il conserve son poste de ministre de la défense, a annoncé, mercredi 11 décembre, le Kremlin. M. Rodionov devient ainsi formellement le premier civil à occuper le poste de ministre de la défense en Russie.

Réunie à Singapour, l'OMC s'achemine vers un accord sur la libéralisation des technologies de l'information

SINGAPOUR
de notre envoyé spécial

A l'occasion de la première conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les Etats-Unis et l'Union européenne mettaient les bouchées doubles, mercredi 11 décembre à Singapour, pour conclure un accord sur la libéralisation du marché des technologies de l'information, marché industriel gigantesque et enjeu géostratégique de premier plan.

Le marché de l'ensemble des biens liés au secteur des technologies de l'information est celui qui, au monde, croît le plus rapidement : il représente déjà quelque 650 milliards de dollars (3 300 milliards de francs), soit l'équivalent du dixième du produit intérieur brut (PIB) américain et bien plus que l'ensemble des exportations mondiales de produits agricoles. Tous les grands noms de l'industrie transatlantique (à commencer par IBM, Compacq, Intel) sont concernés et prêts à accentuer le lobbying qu'ils effectuent tant à Washington qu'à Singapour pour obtenir un accord sur de nouveaux droits tarifaires.

Pour sa part, l'Union européenne, qui compte également d'importantes firmes dans le secteur, importe chaque année environ 150 milliards de dollars de produits de cette nature. A eux seuls, Etats-Unis, Japon, Canada et Union européenne s'assurent déjà 79 % du marché mondial des technologies de l'information. En ajoutant les principaux autres pays asiatiques et du sous-continent indien qui, ces dernières années, ont également pénétré ce secteur d'avenir, c'est 90 % de la production mondiale qui est concernée par l'accord qu'Américains et Européens s'efforcent de conclure. Avec l'espoir de faire entériner par un nombre maximum de pays, selon la règle du consensus qui prévaut à l'OMC, ce futur *« Accord sur les technologies de l'information »* (ATI), qui entrerait en vigueur en mars 1997.

LES QUINZE EN ORDRE DISPERSÉ

A l'issue de discussions marathon menées entre la délégation américaine conduite par Charlene Barshefsky, la représentante de Bill Clinton pour les affaires de commerce international, et le commissaire européen chargé des questions commerciales, Leon Brittan, les deux parties tentaient de peaufiner un texte qui cernerait au mieux le périmètre des produits industriels entrant dans l'accord (condensateurs, photocopieurs digitaux, câbles, mais pas les fibres optiques). Tout en évitant d'inclure les produits grand public (cassettes vidéo, disques compacts et audio notamment), au nom de la clause de *« l'exception culturelle »*, déjà invoquée par la France lors des accords de Marrakech et rappelée à plusieurs reprises à Singapour par Yves Galland.

Implicitement, le ministre français du commerce extérieur avait désavoué Sir Leon et la première mouture présentée par le commissaire européen, en déclarant que ce *« projet d'accord »* n'entrait pas dans le *« cadre du mandat »* qui lui avait été confié. Un compromis devrait toutefois être trouvé, les deux parties ayant un intérêt politique autant qu'industriel à ce qu'un accord, même flou, figure dans la déclaration finale.

L'un des thèmes les plus polémiques abordés à Singapour est celui des clauses sociales, ou plus exactement du lien entre les *« normes de travail fondamentales »* et le commerce. Un sujet hautement sensible en Europe occidentale, où les demandeurs d'emploi dénoncent la concurrence déloyale des pays en développement, leurs bas salaires et leur absence de législation sociale, mais aussi aux Etats-Unis, où l'administration démocrate, à l'écoute des syndicats américains, a toujours fait grand cas de cette question. Cette préoccupation a déjà fait l'objet d'une annexe à l'Accord de libre-échange nord-américain conclu avec le Canada et le Mexique ; Washington en a à nouveau défendu le principe. D'abord en avril, à Lille, lors d'un G 7 spécifique sur l'emploi et deux mois plus tard au G 7 de Lyon.

Autant la position américaine est claire sur le sujet, autant l'Union européenne paraît avancer maintenant en ordre dispersé, après avoir serré les rangs à l'issue d'un conseil ministériel qui s'était tenu en octobre pour unifier les positions. Depuis, certains pays, et non des moindres (Allemagne, Grande-Bretagne), n'ont pas caché que cette négociation sur les clauses sociales n'était pas du ressort de l'OMC, mais du Bureau international du travail (BIT), lequel est spécialisé dans ce type de questions.

Devant cette cacophonie, qui risque fort de déboucher sur une absence d'accord à Singapour, les pays en développement, asiatiques en tête, se frottent les mains. Epaulée par trois autres pays, l'Inde avait déjà fait capoter la venue à Singapour du secrétaire général du BIT, Michel Hansenne. Cette fois, c'est la Malaisie qui conduit la fronde, au nom de la *« non-ingérence »*, qui est un discours très populaire auprès du tiers-monde, toujours enclin à voir dans l'OMC un nouvel instrument de pouvoir aux mains des puissances occidentales.

Serge Marti

L'omniprésence de Pékin

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) regroupera 129 pays membres à la fin de l'année. Des absents de marque font encore antichambre, la Russie, mais surtout la Chine. Dixième puissance commerciale mondiale, elle est omniprésente dans les conversations de Singapour. Sur le principe, tous sont favorables à cette adhésion. Washington, qui, après une longue période de défiance, officiellement motivée par la question des droits de l'homme, se montre actuellement fort conciliant. Avec près de 40 milliards de dollars, la Chine représente aujourd'hui le premier déficit commercial bilatéral des Etats-Unis. Mais, ajoute-t-on à l'adresse des onze honorables délégués chinois présents à Singapour, encore faut-il que la Chine élimine ses trop nombreuses barrières tarifaires et se conforme aux règles qui régissent l'OMC, à savoir la libre-concurrence, l'ouverture des marchés... Une façon de dire à Pékin qu'il est le bienvenu dans le club. Mais qu'il n'y a pas urgence.

M. Clinton appelle Belgrade à reconnaître le résultat des élections

WASHINGTON. Le président américain, Bill Clinton, a appelé, mardi 10 décembre, le président serbe, Slobodan Milosevic, à reconnaître les résultats des élections municipales du 17 novembre dont l'annulation a été confirmée dans la journée par la Cour fédérale, à Belgrade, où l'opposition a encore rassemblé plus de 100 000 personnes, pour la vingt-deuxième journée consécutive. Le président Clinton a également exprimé sa sympathie à l'égard des manifestants. *« Ni nous ni personne ne cherche à s'ingérer dans les événements internes en Serbie*, a-t-il déclaré, *mais nos sympathies vont toujours à un peuple libre qui se bat pour exprimer sa liberté et veut voir respectée l'intégrité des élections. Celles-ci devraient être respectées et la voix du peuple devrait être entendue »*, a-t-il ajouté devant la presse.

Mardi, la France, de son côté, a appelé à nouveau les autorités yougoslaves à ouvrir *« très rapidement »* le dialogue avec les responsables de l'opposition, considérant que *« l'impasse actuelle est dangereuse »*.

Révocation de policiers argentins impliqués dans un attentat antisémite

BUENOS-AIRES. Un commissaire et trois commissaires adjoints détenus et impliqués dans l'attentat à la bombe perpétré le 18 juillet 1994 contre le siège de l'Association mutuelle israélite argentine (AMIA), à Buenos Aires, figurent parmi les trente-deux policiers qui viennent d'être révoqués par la police de la province pour divers crimes et délits. L'attentat contre l'AMIA avait fait 84 morts et 300 blessés. Le 17 mars 1992, un autre attentat à la bombe, cette fois contre l'ambassade d'Israël, avait coûté la vie à 29 personnes et fait 200 blessés. Aucune de ces deux actions n'a jamais été revendiquée. La communauté juive argentine qui, avec quelque 230 000 membres, est la plus importante d'Amérique latine, proteste régulièrement contre l'incapacité de la police et de la justice à trouver les coupables.

Alliance entre conservateurs et nationalistes maoris en Nouvelle-Zélande

WELLINGTON. Deux mois après les élections générales, les Néo-Zélandais vont enfin avoir un gouvernement. A la surprise générale, le parti nationaliste New Zealand First, dirigé par un Maori, Winston Peters, qui, avec 17 sièges détenait les clés du pouvoir dans le nouveau Parlement de Wellington, a annoncé, mardi 10 décembre, qu'il s'alliait avec le Parti conservateur de Jim Bolger, plutôt qu'avec le Parti travailliste d'Helen Clark. Selon l'accord de coalition signé mercredi, M. Bolger va retrouver son poste de chef du gouvernement tandis que M. Peters détiendra le portefeuille du Trésor et occupera les fonctions de vice-premier ministre. M. Bolger a dû faire un certain nombre de concessions : la baisse des impôts, promises par le Parti national, va être repoussée d'un an, au profit d'une augmentation importante des dépenses sociales, le département des affaires maories bénéficiant notamment d'un budget accru. – *(Corresp.)*

Nouveau record du déficit des paiements courants américain

WASHINGTON. Le déficit des paiements courants des Etats-Unis a atteint le niveau record de 47,9 milliards de dollars au troisième trimestre, contre 40,2 milliards au cours des trois mois précédents. Le département du commerce a précisé, mardi 10 décembre, que les exportations de biens avaient chuté de 2,1 % d'un trimestre sur l'autre, à 149,9 milliards, enregistrant ainsi leur première diminution en trois ans. Le déficit des revenus d'investissements s'est également creusé, de 7,6 %, pour s'établir à 4,7 milliards.

Le résultat du troisième trimestre laisse présager, pour l'ensemble de 1996, un résultat proche du record de 166 milliards enregistré en 1987. L'administration fait valoir que le creusement du déficit depuis la reprise de l'expansion économique, en 1992, reflète le différentiel de croissance entre les Etats-Unis et ses principaux partenaires.

L'armateur Tung Chee-hwa prochain chef de l'exécutif de Hongkong

L'élection de cet homme de Pékin met fin, de fait, au règne britannique

Tung Chee-hwa, un riche armateur âgé de cinquante-neuf ans, a été élu, mercredi 11 décembre, pour devenir, le 1er juillet 1997, le premier chef de l'exécutif de Hongkong, après la restitution de la colonie britannique à la Chine. La plupart des quatre cents grands électeurs désignés par Pékin ont voté pour M. Tung (*lire notre éditorial page 14*).

HONGKONG
de notre envoyé spécial

Le cérémonial destiné à faire croire que Hongkong sera gouverné *« par les Hongkongais »*, après sa rétrocession à la Chine, d'ici moins de sept mois, s'est déroulé comme sur une partition, sans « couac ». Mais, de facto, le règne britannique a pris fin en une matinée, mercredi 11 décembre. Le territoire, qui n'aura connu de la démocratie qu'un peu plus d'un an de semi-parlementarisme sous son dernier gouverneur, Chris Patten, est repassé en quelques heures sous la coupe de Pékin, par le choix de l'armateur Tung Chee-hwa, qui a d'ores et déjà été oint nouveau chef de l'exécutif par le patron de la diplomatie chinoise, Qian Qichen.

Deux minutes avant midi, les applaudissements ont salué son élection, déjà acquise alors que devait encore être achevé le décompte des votes à bulletin secret d'un collège électoral de 400 membres très largement acquis à Pékin. La population a suivi avec un enthousiasme très modéré ce rituel fixé d'avance. Les magasins de téléviseurs où pouvait être vue la retransmission en direct de la réunion, tenue au Centre des conférences et expositions de Hongkong, n'étaient pas plus fréquentés que d'habitude à pareille heure. A l'extérieur de la salle, une manifestation assise de quelques dizaines de protestataires a conduit à l'interpellation d'au moins une douzaine d'entre eux par une police qui avait reçu pour consigne de repousser hors de ces murs les mécontents. M. Tung a prévenu qu'il faudrait que cessent, après le 1er juillet 1997, les manifestations d'hostilité au gouvernement chinois et à ses méthodes pour imposer ses vues à l'ex-colonie britannique – de même que les prises de position publiques concernant des affaires continentales telles que le sort des opposants ou celui du Tibet.

M. Tung s'est, au fil des derniers mois, forgé une image de « vieux sage » féru de lectures philosophiques allant de Confucius à *L'Art de la guerre* de Sunzi, qui donne à penser que le prochain chef de l'exécutif, quoique patron d'une des plus grandes compagnies maritimes du monde, jouera fortement sur la corde « patriotique » pour imposer ses vues de compromis avec Pékin. Avec 320 voix – contre 42 et 36 respectivement pour ses deux concurrents, un juge et un homme d'affaires –, il peut se targuer d'une sorte de légitimité institutionnelle comme les aime le gouvernement chinois : un zeste de contestation polie au sein d'une assemblée cooptée, sans risque de dérapage.

CLAN SHANGHAÏEN

M. Qian, en tant que vice-premier ministre (mais également membre du bureau politique du Parti communiste), a aussitôt *« accepté »* la *« recommandation »* du collège électoral. A la tribune, seul était visible l'emblème national de la République populaire de Chine. Celui de Hongkong – la bauhinie – était absent, comme bien d'autres marques du *« haut degré d'autonomie »* initialement promis au territoire au nom du slogan inventé par Deng Xiaoping : *« Un pays, deux systèmes »*. *« Ce qu'on nous concocte, c'est un haut degré de contrôle »*, lançait, quelques jours auparavant, dans la rue, un activiste critique envers Pékin.

La thèse du « gouvernement par les Hongkongais » n'est pas seulement contredite par l'origine shanghaïenne de M. Tung, qui est né dans la métropole orientale et est arrivé dans la colonie britannique à l'âge de douze ans, lorsque son armateur de père, C. Y. Tung, fuyant les communistes en 1949 et replié à Hongkong, a commencé à jouer un jeu double de compromis d'affaires entre le continent « rouge » et le régime de Tchang Kaï-chek à Taïwan. Elle l'est aussi par les gestes de soutien faussement discrets que Pékin lui avait donnés depuis un an.

Au demeurant, certains hommes d'affaires bien introduits dans la société sino-hongkongaise font valoir que ce n'est pas seulement à un homme précis que Pékin semble aujourd'hui donner, ou plutôt prêter, les clés de Hongkong, mais à un véritable clan shanghaïen. Hongkong a été fait, pour sa partie de haute finance, par les émigrés politiques de l'ancien « Paris de l'Orient ». Leur appartenance au territoire n'a rien de sentimental – ce qui ne suppose pas nécessairement une loyauté à leur propre ville d'origine. Mais ce qui intéresse Pékin, c'est leur sens sophistiqué des affaires. Chacun s'accorde, Occidentaux comme Chinois, à leur reconnaître une sorte de génie dans cette branche.

Il demeure une ombre – elle aussi commode pour Pékin – sur le profil de M. Tung : il a une dette envers le continent. En 1985, Pékin a indirectement contribué, par le biais d'un autre homme d'affaires en vue, le magnat (hongkongais, lui) Henry Fok, à renflouer sa compagnie maritime, qui battait de l'aile, à l'aide d'un prêt de 120 millions de dollars. L'idée que le prochain patron de la « poule aux œufs d'or » hongkongaise soit, dès lors, dans les mains de la Chine, prévaut nécessairement sur toute autre considération juridique garantissant le sort de Hongkong.

Francis Deron

Un nouveau quartier israélien va être implanté dans le secteur arabe de Jérusalem

L'Etat juif veut affermir son contrôle sur l'ensemble de la Ville sainte

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Ignorant délibérément le risque d'une nouvelle flambée de violence, le gouvernement israélien a donné, mardi 10 décembre, son feu vert à l'édification de la première cité résidentielle réservée aux citoyens juifs, en plein cœur du secteur arabe de Jérusalem-Est. Ce projet, présenté par Eli Suissa, membre du parti religieux sépharade Shass et ministre de l'intérieur de Benyamin Nétanyahou, prévoit dans un premier temps la construction de 132 logements à Ras el Amoud, ancien village palestinien annexé en 1967, avec ses 11.000 résidents arabes.

Entendu lundi par la commission de planification du ministère de l'intérieur, Fayçal Husseini, dirigeant de la Maison d'Orient et représentant officiel de l'OLP à Jérusalem, a averti que *« la mise en œuvre de cette décision pourrait déclencher une réaction populaire des Palestiniens, à côté de laquelle celle qui avait suivi l'ouverture du tunnel* [sous le quartier musulman de la vieille ville de Jérusalem] *ne serait rien »*. L'ouverture de ce tunnel « archéologique », à la fin du mois de septembre, avait été le détonateur de l'une des plus graves explosions de violence depuis deux décennies en Terre sainte (75 tués en quarante-huit heures).

Coïncidence, c'est le même homme, Irving Moskowitz, milliardaire juif américain de Miami, ami personnel de M. Nétanyahou et financier du Likoud, qui est à l'origine des deux événements : invité d'honneur à l'ouverture du tunnel fin septembre, M. Moskowitz, qui en avait largement financé les travaux, est aussi le promoteur des 132 logements juifs de Ras el Amoud.

Le terrain sur lequel la résidence sera édifiée, dès que le premier ministre aura signé les documents nécessaires, a été acheté par M. Moskowitz il y a plusieurs années, par l'intermédiaire d'Ateret Cohanim, une organisation de colons religieux qui a pour objectif déclaré de réduire au minimum la présence arabe dans la Ville sainte. Le gouvernement travailliste précédent avait refusé toute autorisation de construire, et l'ancien ministre de l'intérieur, Ouzi Baram, a répété mardi que le projet allait *« causer de nouveaux problèmes internationaux pour le gouvernement et déclencher de sérieux conflits entre Juifs et Arabes dans ce secteur »*.

> La politique officielle vise à limiter « à 25 % maximum » la présence arabe dans la ville « unifiée »

« C'est une démarche extrêmement incendiaire », a pour sa part affirmé Me Daniel Seiderman, avocat et militant du mouvement israélien La paix maintenant. Militant passionné du « Grand Jérusalem » et partisan inconditionnel de l'Ateret Cohanim, le ministre Eli Suissa, qui rencontrait mardi d'autres colons – entre autres ceux d'Hébron –, s'est réjoui de *« la bonne nouvelle »*, la recevant comme *« un beau cadeau pour Hanoukkah »*, la fête juive des lumières, qui se termine jeudi.

Les Palestiniens de Ras el Amoud, qui demandaient depuis une quinzaine d'années le droit de construire pour les familles qui s'agrandissent, obtiennent en revers deux fois moins de permis. Selon l'avocat de La paix maintenant, qui dénonce *« un odieux chantage »*, c'est le même Eli Suissa qui, en sa qualité précédente de directeur adjoint de la planification urbaine à la municipalité de Jérusalem, empêchait depuis des années l'obtention de permis pour les Arabes du village, si M. Moskowitz ne recevait pas également les siens.

Contraints de vivre dans une densité démographique en moyenne huit fois plus élevée que pour les Israéliens, les 160 000 Palestiniens de Jérusalem-Est sont désormais cernés de cités-dortoirs réservées aux citoyens juifs et minoritaires dans leur ancien secteur. Jusqu'à présent, outre les quarante et quelques logements occupés, avec l'aide d'Ariel Sharon, ancien ministre du logement et actuel ministre des infrastructures nationales, par les militants d'Ateret Cohanim, dans le quartier musulman de la vieille ville, la politique démographique israélienne s'exerçait uniquement autour des secteurs urbains musulmans. C'est la première fois qu'une résidence réservée aux Juifs sera construite au cœur d'un village arabe populeux.

Qualifiée cette semaine par le Centre israélien d'informations alternatives, une organisation de gauche, de *« nettoyage ethnique »*, la politique gouvernementale – présente et passée – à Jérusalem-Est vise officiellement à affermir le contrôle de l'Etat juif sur l'ensemble de la *« capitale éternelle d'Israël »* – l'annexion de 1967 n'est reconnue par aucune puissance au monde –, en limitant *« à 25 % maximum »* la présence arabe dans la ville « unifiée ».

Déjà plusieurs milliers de familles, trop à l'étroit, dans l'incapacité d'obtenir des permis de s'agrandir ou d'améliorer leur habitat, ou tout simplement trop pauvres, sont contraintes de s'exiler hors des limites municipales de la cité. Ce faisant, et sachant que l'accès à la Ville sainte est interdit aux Palestiniens sans autorisation spéciale, depuis mars 1993, ces familles perdent quasi automatiquement le droit d'y revenir.

Tandis que les nouveaux immigrants juifs d'Amérique, de Russie ou d'Europe peuvent s'installer dans la ville, en partir et y revenir à souhait, les Palestiniens de Jérusalem-Est, n'étant pas citoyens de l'Etat juif, ne sont porteurs, même s'ils sont nés à Jérusalem où leurs familles résident depuis vingt générations, que de « certificats de résidence » révocables à tout moment, sous prétexte d'absence prolongée ou autres. Léa Tsemel, l'avocate israélienne récompensée mardi par Jacques Chirac à Paris pour son action en faveur des droits de l'homme, a constaté ces derniers mois *« une inquiétante accélération »* du rythme des révocations, qu'elle estime à *« plusieurs milliers »* de personnes.

Patrice Claude

Le président Nelson Mandela a paraphé la nouvelle Constitution sud-africaine

JOHANNESBURG
de notre correspondant

L'Afrique du Sud a définitivement et juridiquement tourné la page de l'apartheid quand le président Nelson Mandela a signé, mardi 10 décembre, le texte de la nouvelle Constitution du pays. Ce texte est la base légale de la démocratie multiraciale mise en place, sur le plan politique, lors des élections d'avril 1994. Il doit remplacer l'actuelle Constitution intérimaire à partir de l'année prochaine ; certaines dispositions n'entreront en vigueur qu'après les élections générales de 1999.

Pour bien souligner la portée symbolique de l'événement et rendre hommage aux nombreux militants tombés dans la lutte contre le régime de ségrégation raciale, le chef de l'Etat a choisi de parapher le document dans la cité noire « martyre » de Sharpeville, au sud de Johannesburg. Le 21 mars 1960, les forces de sécurité avaient tué 69 personnes qui manifestaient pacifiquement dans les rues de ce township. Ce massacre avait amené la communauté internationale à prendre les premières sanctions contre Pretoria.La date de la cérémonie, qui était aussi celle de la Journée internationale des droits de l'homme, avait été également choisie pour marquer l'ancrage démocratique de la « nouvelle » Afrique du Sud. *« Nous réaffirmons aujourd'hui notre détermination à construire une société dans laquelle chacun de nous puisse être fier d'être sud-africain, africain et citoyen du monde »*, a affirmé M. Mandela, devant 15 000 personnes. La nouvelle Constitution sud-africaine instaure, en effet, une démocratie libérale considérée comme une des plus progressistes en matière de protection des droits politiques et individuels. Elle interdit toute discrimination, protège la liberté d'opinion et d'expression, garantit l'égalité des sexes et abolit la peine de mort.

Mais les enjeux politiques ont rendu l'élaboration du texte longue et difficile. La signature par le président Mandela met fin à plus de deux ans d'âpres négociations entre son parti, le Congrès national africain (ANC), et les formations d'opposition. Le Parlement, réuni en Assemblée constituante, a dû s'y reprendre à deux fois pour voter le texte, approuvé finalement, la semaine dernière, par la Cour constitutionnelle.

Cette dernière avait rejeté le document, en septembre, obligeant l'Assemblée à un deuxième vote, à la suite d'un recours déposé par l'Inkatha, la formation à dominante zouloue de Mangosuthu Buthelezi, et par le Parti national (NP), l'ancien parti au pouvoir, dirigé par Frederik De Klerk. La cour leur avait donné raison sur la question cruciale des pouvoirs des provinces, qu'elle estimait insuffisamment protégés par rapport à ceux du gouvernement central. Les deux partis d'opposition militent pour des provinces aux attributions renforcées afin de contrebalancer l'hégémonie de l'ANC sur la scène politique nationale.

L'INKATHA À CONTRECŒUR

A l'occasion du retour du texte devant l'Assemblée constituante, le parti de M. Mandela n'a pas fait de concessions majeures sur ce sujet. Le NP a néanmoins décidé de voter le document, permettant à l'ANC d'atteindre la majorité requise des deux tiers. La formation de M. De Klerk a sans doute estimé qu'elle avait politiquement tout à perdre si elle passait pour responsable d'un nouveau blocage. Le NP n'a pas été au bout de sa logique de parti d'opposition, qui l'avait conduit, en mai, à quitter le gouvernement d'union nationale à la suite de désaccords sur certaines dispositions de la Constitution, lors du premier vote.

L'Inkatha, de son côté, a pratiqué jusqu'au dernier moment la politique du pire. La formation de M. Buthelezi a maintenu son boycottage de l'Assemblée constituante. Elle n'a pas plus participé au deuxième vote qu'au premier et a introduit un nouveau recours devant la Cour constitutionnelle. Malgré son rejet, l'Inkatha continue à réclamer des pouvoirs accrus pour la province du Kwazulu-Natal – qu'il contrôle – et pour les chefs traditionnels sur lesquels il s'appuie. L'Inkatha a déclaré reconnaître à contrecœur la nouvelle Constitution. Mais le danger existe de voir ce parti remettre en cause, dans le futur, la légitimité du texte pour mieux servir ses ambitions d'autonomie.

Frédéric Chambon

Vingt-huit civils tués en Algérie par des islamistes

LES SERVICES de sécurité algériens ont annoncé que vingt personnes ont été tuées et sept autres blessées dans l'attaque d'un car de voyageurs par un commando islamiste, mercredi 11 décembre au petit matin dans la région de Blida, à une cinquantaine de kilomètres au sud d'Alger.

Dans cette même zone, huit civils avaient été massacrés, dans la nuit de lundi à mardi, par des islamistes, toujours selon les services de sécurité, ce qui porte à cent cinquante-huit personnes au minimum le nombre de civils tués depuis un mois par des membres présumés du Groupe islamique armé (GIA). De leur côté, les forces de l'ordre ont annoncé la mort de douze islamistes dans la région de Médéa, à une centaine de kilomètres d'Alger.

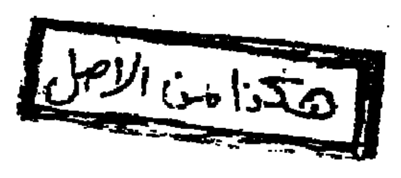
Tandis que deux tribunaux viennent de condamner à la peine capitale, par contumace, quatorze personnes (vingt-trois condamnations à mort avaient déjà été prononcées en début de mois), le président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme, Me Abdennour Ali Yahia, a affirmé, mardi, dans une interview au quotidien arabophone *Le Monde politique*, que les droits de l'homme sont *« inexistants en Algérie »*. *« Lorsqu'un terroriste commet un acte passible de la loi, il est emprisonné et jugé, et nous avons la peine de mort. L'Etat* [...] *se comporte de la même façon que ces groupes par le biais d'exécutions extra-judiciaires »*, a poursuivi Me Ali Yahia, qui a révélé que quatre cents personnes sont aujourd'hui portées disparues. *« Elles ont été arrêtées à leur domicile, sur le lieu de leur travail ou dans la rue »*, a-t-il ajouté.

MANIFESTATION INTERDITE

Prenant le contre-pied de ces déclarations, le président de l'Observatoire national des droits de l'homme, Rezzag Bara, a jugé que l'Algérie avait atteint un niveau *« satisfaisant »* en matière de protection et de promotion des droits de l'homme. M. Bara a été nommé à son poste par le gouvernement.

C'est dans ce contexte que les pouvoirs publics ont refusé au Front des forces socialistes (FFS) d'Hocine Aït-Ahmed d'organiser une marche, jeudi, dans le centre de la capitale pour protester contre la *« fraude »* qui a entaché le référendum constitutionnel du 28 novembre. *« Cette interdiction signifie que le pouvoir, atteint du syndrome serbe, est isolé et redoute toute expression populaire libre, et que la dictature constitutionnelle est devenue une réalité »*, estime le FFS dans un communiqué publié mardi.

A la suite de ce refus, le parti d'Aït-Ahmed a décidé d'organiser pour le 26 décembre une manifestation avec le même mot d'ordre. En cas de nouvelle interdiction, le FFS se réserve *« le droit d'appeler à toute action pacifique qu'il jugera utile »*.



Paris s'oppose à Washington sur le choix du successeur de M. Boutros-Ghali à l'ONU

Le candidat ghanéen Kofi Annan a obtenu le meilleur score lors du premier vote consultatif au Conseil de sécurité. Mais l'avis négatif de la France a empêché, à ce stade, son élection

Le Ghanéen Kofi Annan a obtenu le meilleur score, mardi 10 décembre, lors du vote consultatif organisé au Conseil de sécurité de l'ONU sur la succession de M. Boutros-Ghali au secrétariat général. La France a voté contre M. Annan. Or, pour être élu, un candidat ne doit pas faire l'objet d'un vote négatif de l'un des cinq membres permanents. L'autre Africain bien placé, l'Ivoirien Amara Essy, a été, pour sa part, victime de deux vetos imputés aux Etats-Unis et à la Grande-Bretagne. De nouvelles consultations étaient prévues mercredi. Les candidats étaient Hamid Algabid, Nigérien de 55 ans, secrétaire général de l'Organisation de la conférence islamique (OCI), Kofi Annan, Ghanéen de 58 ans qui dirige le département des opérations de paix à l'ONU, Amara Essy, 51 ans, ministre des affaires étrangères de Côte d'Ivoire, et Ahmedou Ould-Abdallah, Mauritanien de 56 ans qui a représenté l'ONU au Burundi. Nous avons interrogé chacun de ces candidats, en français, sur la façon dont il voit le rôle du secrétaire général de l'ONU.

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

« La fumée est noire » a dit en sortant de la salle du Conseil de sécurité de l'ONU, mardi 10 décembre, l'ambassadeur italien qui préside le Conseil, *« à Rome ce n'est que lorsque les cardinaux ont fait leur choix final sur la nomination du pape que la fumée est blanche. »* Les deux votes qui avaient eu lieu à bulletin secret sur les candidats à la succession de Boutros Boutros-Ghali au poste de secrétaire général ne sont *qu'« indicatifs ». Ils servent* à « encourager » ou « décourager » les postulants. Les résultats de cette première consultation ont beaucoup moins à voir avec les mérites des quatre candidats africains qu'avec les rivalités entre grandes puissances, précisément avec un affrontement franco-américain qui engendre un certain malaise chez les Africains. A en juger par les votes consultatifs de mardi, la fumée risque de rester noire plusieurs jours.

A New York, pour être élu un candidat doit recueillir au moins neuf votes pour (sur les quinze membres du Conseil) et pas de *vote contre émanant d'un des cinq* permanents. Mardi soir le seul des postulants à recevoir dix voix favorables était le Ghanéen Kofi Annan. Cependant quatre pays ont voté contre lui, dont un membre permanent du Conseil. Bien que le scrutin soit secret, aucun des hauts fonctionnaires de l'ONU ne paraît douter que cette voix hostile à M. Annan, parmi les cinq grandes puissances, est celle de la France. Pour les diplomates de l'ONU, le « veto » de la France est *« un vote de protestation »* contre la manière dont Washington a imposé le départ de M. Boutros Boutros-Ghali aux autres pays membres.

En deuxième place, le ministre des affaires étrangères de Côte d'Ivoire, M. Amara Essy, a obtenu sept votes favorables et quatre négatifs dont deux des membres permanents qui, devine-t-on encore, sont les Etats-Unis et le Royaume-Uni. Londres et Washington auraient aussi mis leur veto à Hamid Algabid, du Niger, qui a reçu cinq votes positifs et à M. Ahmedou Ould Abdallah, de *Mauritanie*, qui a *obtenu trois* voix favorables.

La partie de poker est donc désormais ouverte. Les mains restent cachées. S'il y a bluff, c'est celui de Paris : *« Le veto de la France n'est pas dirigé contre Kofi Annan, qui a par ailleurs le soutien de la majorité du Conseil,* estime un diplomate, *mais contre les Etats-Unis. La vérité est que Paris n'a rien à reprocher à Kofi Annan avec qui elle a travaillé sur tous les grands dossiers politiques, de la Bosnie au Rwanda, en passant par la Somalie. »* Allant dans le même sens, un autre diplomate souligne que *« pendant quatre ans à la tête des opérations de maintien de la paix Kofi Annan n'a jamais été incriminé pour les désastres militaro-diplomatiques qu'a connus l'ONU. » « L'ONU a besoin d'un guérisseur »*, ajoute-t-il.

Deux questions se posent désormais dans les couloirs de l'ONU, où des centaines de personnes se sont réunies pour suivre le résultat des élections : y aura-t-il d'autres candidats ? La France va-t-elle maintenir son veto à Kofi Annan ?

Le veto de la France à la candidature du Ghanéen Kofi Annan paraît plutôt dirigé contre les Etats-Unis

A la première question la réponse *pourrait* être *affirmative*. On parle de plus en plus de M. Olara Otunnu, l'ancien ministre des affaires étrangères d'Ouganda, comme d'un candidat *« extrêmement qualifié et très respecté »*. En désaccord avec le président ougandais Museveni, M. Otunnu a renoncé à sa nationalité, mais pourrait être présenté par un pays tiers. Sur la seconde question les diplomates estiment que Paris cherchera à monnayer un éventuel changement de position à propos de Kofi Annan. Absente depuis de nombreuses années du secrétariat général, la France *pourrait* briguer un poste de secrétaire général adjoint.

Ancien secrétaire général adjoint, le diplomate britannique Sir Brian Urquhart ne cache pas sa réprobation quant à la tournure qu'a prise le processus de succession de M. Boutros-Ghali, auquel beaucoup de diplomates rendent désormais hommage. *« L'imbroglio autour de l'élection du secrétaire général de l'ONU n'a rien à voir avec l'organisation elle-même, on l'a même oubliée »*, dit-il. *« A-t-on cherché la meilleure personne pour diriger cette organisation ?* poursuit-il ; *non, les grandes puissances s'en moquent. »*

Afsané Bassir Pour

Comment les candidats voient le rôle du secrétaire général

● **AMARA ESSY, ministre des affaires étrangères de Côte-d'Ivoire :** « La première tâche du prochain secrétaire général, ce sont les réformes. En tant que président de l'assemblée générale (en 1995-1996), j'ai mis en place les *comités chargés d'assainir* la situation financière. M. Boutros-Ghali a déjà fait beaucoup de choses. Aujourd'hui, on a du mal à trouver du papier et des crayons dans les salles de conférence. Le personnel a été réduit. Les institutions internationales *sont sous le coup de l'ajustement* structurel. Il faut maintenant que les Etats paient leur contribution . D'ailleurs celles-ci sont bien plus lourdes à supporter, si on les rapporte au PIB par habitant, pour les pays en voie de développement . (...)Il faut supprimer ce *qui fait double emploi. Certaines* organisations ont été créées pour aider les pays en voie de développement ; aujourd'hui, une partie de ces pays sont sortis du sous-développement. Est-ce que, par exemple, la Cnuced *est nécessaire depuis la création de l'Organisation* mondiale du commerce ? (...) La tendance est à la recherche d'un gestionnaire comme secrétaire général . Toutefois les Nations unies sont une organisation éminemment politique, et le rôle *du secrétaire général* l'est aussi. Il faudrait d'ailleurs modifier la Charte si l'on voulait en faire un poste de gestionnaire. »

● **HAMID ALGABID, secrétaire général de l'Organisation de la conférence islamique (Niger) :** « Le secrétaire général doit être un homme de dialogue et de compromis. Il doit avoir une expérience à la fois dans le domaine national et international. Il est vrai que dans la phase actuelle, l'ONU a *besoin de réformes*. Sa gestion, sa lourde bureaucratie participent de la crise de confiance que l'Organisation traverse avec les Etats-unis, même si il y a aussi le fait que son aspect supranational ne plaît pas. Il n'y a *jamais de fumée sans feu* : un secrétaire général est obligé de prêter attention aux critiques des Etats membres pour recréer la confiance. J'ai eu l'expérience de plusieurs ministères dans mon pays et je suis devenu premier ministre *dans une période difficile*. J'ai contribué, par des réformes, à redresser la situation. Au niveau international, je dirige l'Organisation de la Conférence Islamique qui est la deuxième organisation internationale, à mon avis *encore* plus *difficile* à *diriger* que l'ONU. Là aussi, j'ai appliqué plusieurs réformes de structure, d'approche, et aussi de suppression de certains organes . Toute cette expérience peut s'appliquer aux Nations Unies ».

● **KOFI ANNAN, chef du département des opérations de paix à l'ONU (Ghana) :** « Le secrétaire général ne doit pas être un simple gestionnaire ; Je dis cela tout en reconnaissant que l'ONU a vraiment besoin de réformes. Il doit aussi avoir un rôle politique et diplomatique. Il doit être – j'y insiste – la voix morale de l'organisation. C'est le devoir du *secrétaire général d'exprimer* son indignation quand cela est nécessaire, au risque même d'irriter certains pays. Il faut, bien évidemment, éviter, dans la mesure du possible, les affrontements ouverts. C'est possible, s'il a la confiance des Etats membres. J'ai passé trente ans de ma vie à l'ONU et je crois vraiment aux principes de la Charte. Je suis bien placé pour connaître les faiblesses *mais aussi les potentiels* de cette organisation. En tant que responsable des opérations de maintien de la paix, j'admets que certaines sont loin d'avoir été réussies, mais c'est parce qu'il n'y avait pas de paix à maintenir. Ceux qui jugent *l'ONU* devraient le *faire de bonne foi : prendre* en compte nos moyens et le manque de volonté politique des puissances concernées. Mais nous avons appris beaucoup de leçons. (...) Pour moi l'ONU doit jouer un rôle extrêmement actif dans les domaines des droits de l'homme, *de l'éradication de la pauvreté et* du développement durable, entre autres problèmes globaux. Son problème majeur pour l'avenir, c'est le rétablissement de sa crédibilité. Pour cela, il faut rappeler *les principes de l'organisation, travailler de près avec la presse et* les ONG. Nous sommes devenus trop isolés, trop loin de ce que dit la Charte : *"Nous, peuples des Nations Unies"*. Il faut rendre l'ONU plus humaine ».

● **AHMEDOU OULD ABDALLAH, ancien représentant des Nations unies au Burundi (Mauritanie) :** « Le secrétaire général de l'ONU doit avoir une vision face aux nouveaux défis du XXIe siècle qui sont, à mon avis, *outre les guerres civiles*, les *migrations* internationales, la criminalisation de l'économie, le chômage des jeunes . Il doit aussi avoir beaucoup de courage, être libre. Je crois que désormais un acteur extrêmement important sur la scène internationale est ce *que l'on appelle* la *société civile*, les organisations non gouvernementales et la grande presse. J'insiste sur ce point car, sans ces deux acteurs, le travail du secrétaire général devient impossible. Mis à part les rôles *qui lui sont assignés par la Charte*, tels *que* le maintien de la paix et le développement économique, l'ONU doit savoir s'adapter sans cesse. Par exemple, en ce qui concerne le maintien de la paix, le fait d'envoyer des troupes n'est *pas adapté. Il faut absolument renforcer* les capacités préventives de l'Organisation face aux conflits modernes. (...)La crise de confiance actuelle est une crise de crédibilité politique mais aussi économique. *Le dialogue qui manque* est celui qui porte sur la paix économique. Concrètement qu'est-ce que l'ONU fait pour le développement ? (...) Les difficultés avec Washington sont dues au fait que les *Etats-Unis*, dans les années 80, *ont pris* du retard dans leurs contributions et cela c'est accumulé. Mais, plus important, il y a aussi le fait qu'à l'ONU on n'a jamais eu personne qui sache comment fonctionne le système *américain*. Il faut connaître le Congrès, cela marche avec des lobbies. Si j'étais secrétaire général, je viendrais régulièrement au Sénat ou au Congrès, où je connais déjà énormément de gens, pour leur "vendre" l'ONU. »

Propos recueillis par Afsané Bassir Pour et Thomas Sotinel

PRÉLÈVEMENTS Après trois semaines de discussions, les responsables du groupe RPR de l'Assemblée nationale ont consenti, mardi 10 décembre, à approuver l'amendement introduit au Sénat par le rapporteur général du budget, Alain Lambert (UDF-FD), avec l'aval de l'Elysée, en faveur des plus gros patrimoines assujettis à l'impôt sur la fortune. Les députés UDF ont adopté la même position en réunion de groupe. ● LES INTERVENTIONS s'étaient multipliées, auprès des parlementaires, de la part de contribuables concernés par cet impôt et faisant état d'une tendance à la « délocalisation » des grandes fortunes hors des frontières. ● L'ÉPARGNE-RETRAITE a fait l'objet, avant son examen par le Sénat, d'un arbitrage d'Alain Juppé modifiant l'avantage initialement prévu et qui exonérait de cotisations sociales les versements des entreprises à ces fonds.

La droite se met d'accord pour alléger l'impôt sur la fortune

Le bureau du groupe RPR de l'Assemblée nationale a fini par donner son accord à un amendement sénatorial en faveur des quelque mille plus gros patrimoines. Les députés UDF, divisés eux aussi, se sont ralliés à cette mesure

POUR la troisième semaine consécutive, l'affaire de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) a agité, mardi 10 décembre, les députés RPR, tandis que leurs collègues UDF étaient saisis à leur tour par cette question qui électrise et divise les groupes de la majorité. Contrairement à la tendance des précédentes discussions (*Le Monde* des 29 novembre et 5 décembre), une majorité s'est dégagée, aussi bien au RPR qu'à l'UDF, en faveur de l'allègement de l'ISF.

Encouragés par Jacques Chirac et avec l'appui du gouvernement, les sénateurs avaient, le 26 novembre, par un amendement au projet de loi de finances, ramené le plafond de cet impôt et de l'impôt sur le revenu à 85 % du revenu imposable d'un contribuable. Le dispositif plus contraignant introduit par le gouvernement dans la loi de finance 1996 prévoyait que la prise en compte de ce plafonnement ne pouvait donner droit à une baisse de plus de 50 % de la cotisation d'impôt pour les patrimoines supérieurs à 14,9 millions de francs.

Cette mesure concerne environ mille patrimoines. Sa suppression était apparue à de nombreux députés de la majorité comme une faveur destinée à quelques privilégiés, produisant *« un effet désastreux »* sur l'opinion. Trois « ténors » – Michel Péricard, président du groupe RPR, Philippe Séguin, président de l'Assemblée, et Philippe Auberger, rapporteur du budget – ont répété, mardi, au bureau du groupe, leur hostilité à l'amendement sénatorial, mais ils ont été mis en minorité, le bureau se rangeant par 15 voix contre 8 à la position du Sénat.

A l'UDF, c'est le groupe en réunion plénière qui s'est prononcé, environ aux deux tiers, en faveur de l'allègement de l'ISF, après une discussion qualifiée de *« bruyante »* par son président, Gilles de Robien. Une vive polémique a opposé Yves Rousset-Rouart (PR, Vaucluse), défenseur de l'allègement, à Jean-Jacques Jégou (FD, Val-de-Marne), qui s'y oppose. Pour le premier, l'amendement du Sénat relève du *« courage politique »* ; le second le juge *« difficilement "vendable" »*.

Aux arguments électoraux, rappelant l'effet négatif qu'avait produit dans l'opinion la supression de l'ISF par le gouvernement de M. Chirac en 1986, ont succédé les arguments techniques et économiques. M. de Robien a affirmé que la décision de son groupe avait été dictée *« par l'intérêt supérieur de la nation »*, lequel commande *« tout ce qui peut créer des emplois »* et éviter que les contribuables ne se fassent domicilier ailleurs. François Léotard en a appelé à la justice fiscale en expliquant qu'on ne peut pas *« demander aux gens de payer plus d'impôt qu'ils ne gagnent »*.

« On ne peut pas construire l'Europe et, en même temps, bâtir un bunker fiscal », a plaidé, côté RPR, Jérôme Bignon (Somme), affirmant qu'on *« ne peut pas accepter que les fortunes françaises se réfugient chez nos voisins allemands ou anglais chez lesquels la fiscalité est moins confiscatoire »*.

Si le gouvernement s'est montré « spectateur » de ce débat, il n'a jamais manqué une occasion d'approuver l'allègement de l'ISF, comme le ministre délégué au budget, Alain Lamassoure, l'a encore fait mardi. Une forte pression s'est exercée sur les élus de la majorité de la part de contribuables visés par l'ISF *(lire ci-dessous)*. M. Auberger a cité *« les interventions de personnages influents, détenteurs avec leurs familles de patrimoines importants, auprès de leurs députés dans un certain nombre de circonscriptions »*. Pour expliquer le virage des députés UDF, Ladislas Poniatowski (PR, Eure) rapporte que *« des propriétaires de PME sont intervenus auprès des députés ruraux comme* [lui] *durant toute la semaine »*.

« À LA SAUVETTE »

Le prochain épisode de ce feuilleton devrait se jouer le 17 décembre au sein de la commission mixte paritaire (CMP), chargée d'harmoniser les positions de l'Assemblée et du Sénat et composée de sept sénateurs et sept députés. Une majorité favorable à l'amendement du Sénat devrait s'y dégager, même si M. Jegou a déclaré vouloir défendre sa propre position, contraire à celle de son groupe.

Les députés n'auront donc pas pu débattre en séance de la mesure introduite *« à la sauvette »*, selon la formule de Christian Bergelin (RPR, Haute-Saône), par les sénateurs. M. Séguin a attiré l'attention du bureau du groupe RPR sur l'éventuelle inconstitutionnalité de la procédure, qui ne respecte pas la primauté de l'Assemblée nationale sur le Sénat en matière budgétaire. Cependant, l'article 45 de la Constitution permet à l'Assemblée d'amender le texte élaboré par la CMP à condition que le gouvernement donne son accord. M. Lamassoure a-t-il voulu évoquer ce moyen en annonçant que *« l'Assemblée nationale aura à trancher par un vote (...)en dernier recours »* ? Les députés pourraient, ainsi, sauver la face à la dernière scène.

Fabien Roland-Lévy



La gauche sénatoriale dénonce « la raison du plus riche »

LE SÉNAT a adopté, mardi 10 décembre, le projet de budget pour 1997, avec un déficit de 284,93 milliards de francs. Le RPR et l'UDF ont voté pour, le PS et le PC se sont prononcés contre. La conclusion des débats, au Palais du Luxembourg, a donné lieu à de nouveaux échanges de piques entre majorité et opposition à propos de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF).

Le projet de loi de finances initial du gouvernement fixait le déficit budgétaire de 1997 à 283,668 milliards de francs. Le ministre de l'économie et des finances, Jean Arthuis, a déclaré que le Sénat avait respecté *« les contraintes budgétaires »* et qu'il s'était montré *« financièrement responsable »* en n'alourdissant que de 86 millions de francs le déficit budgétaire par rapport à celui qui avait été voté à l'Assemblée nationale.

JUSTICE FISCALE

M. Arthuis s'est félicité que le Sénat ait *« enrichi la réforme fiscale en mettant en évidence ses enjeux essentiels dans la mondialisation de l'économie »*. Lors de l'examen de la première partie du budget, la majorité, faisant état des risques de délocalisation de patrimoines à l'étranger, avait adopté un allègement de l'ISF. En contrepartie, le gouvernement avait décidé, avec son appui, de pénaliser les fuites de capitaux à l'étranger.

« Pour ce qui est de l'impôt de solidarité sur la fortune, nous sommes sereins et tranquilles : nous avons repris une disposition votée autrefois par les socialistes », a affirmé Gérard Larcher (RPR, Yvelines), qui a qualifié le budget de *« sérieux, sincère et rigoureux »*. Maurice Blin (Union centriste, Ardennes), ancien rapporteur général du budget, a salué *« une étape dans l'assainissement* [des] *finances publiques »*, mais il a déploré que *« les dépenses de fonctionnement continuent à progresser alors que les dépenses d'investissement baissent »*.

Au nom du groupe socialiste, René Regnault (Côtes-d'Armor), a regretté que *« la navette parlementaire* [n'ait] *pas amélioré la justice fiscale »*. *« Vous osez plaindre les mille familles les plus fortunées, alors que vous n'hésitez pas à vous en prendre aux familles les plus défavorisées ! »*, a-t-il affirmé à l'adresse de la majorité.

Ivan Renar (PC, Nord) a souligné le revirement du bureau du groupe RPR de l'Assemblée nationale, désormais favorable à l'amendement sénatorial sur l'ISF après l'avoir vivement critiqué *(lire ci-dessus)*. *« La raison du plus riche s'impose donc »*, a-t-il observé, avant d'ajouter : *« Le 17 décembre, lors de la réunion de la commission mixte paritaire, chacun sera placé devant ses responsabilités ! »*

C. M.

L'efficace plaidoyer d'une riche famille industrielle

A SOIXANTE-DIX-SEPT ANS, Edouard Decoster a repris son bâton de pèlerin. Parce qu'il est *« attaché à ses affaires »*, parce que cela *« fait mal au cœur »*, souligne-t-il, il a tiré les sonnettes, a scrupuleusement démarché tous les membres de la commission des finances de l'Assemblée nationale. Il a vu *« beaucoup de monde »* : Philippe Auberger (RPR, Yonne), le rapporteur général du budget à l'Assemblée, Jean-Pierre Thomas (UDF–PR, Vosges) et d'autres encore... Il a eu des contacts à Bercy. Car M. Decoster fait partie des mille redevables de l'ISF – l'impôt de solidarité sur la fortune – qui s'estiment injustement pénalisés par l'atténuation du plafonnement et qui ont plaidé en faveur d'un allègement.

Figure notable du monde industriel il y a dix ans encore, M. Decoster est l'ancien PDG du groupe Legrand, le numéro un mondial de l'appareillage électrique basse tension, une entreprise familiale devenue en quarante ans une véritable multinationale depuis son siège de Limoges. Gendre du fondateur Pierre Verspieren, il appartient surtout à l'une des trois grandes familles actionnaires de ce groupe qui dégage un bénéfice de plus de 900 millions de francs pour une bonne dizaine de milliards de francs de chiffre d'affaires, et emploie 19 000 salariés. Legrand est évidemment le premier employeur du Limousin.

« LA SITUATION EST EFFROYABLE »

« Avec le plafonnement, l'ISF demeurait une mesure onéreuse, mais on limitait la grande casse » estime-t-il. Or, actuellement, *« la situation est effroyable »*. *« Effroyable »*, précise-t-il, pour les actionnaires, comme lui, d'entreprises familiales qui n'exercent pas ou plus de fonctions dirigeantes. *« Déplafonné, le montant total de ce qu'on verse au titre de l'impôt sur la fortune et de l'impôt sur le revenu dépasse les dividendes que nous versent les sociétés. Pour pouvoir payer, il nous faut vendre des actions. Dès lors, le contrôle familial de nombreuses entreprises va disparaître »*, estime l'ancien patron de Legrand, pour qui, à cause de l'ISF, il existe une véritable menace de rachats généralisés de sociétés françaises par des groupes étrangers.

« Chez Legrand, les Anglais nous surveillent. Nous sommes probablement à la limite du contrôle. » Pour les grandes entreprises qui ont été privatisées, plaide-t-il, ont été conçus des noyaux durs ; pour les entreprises familiales, rien. *« Si j'étais resté PDG, si je m'étais maintenu sans préparer ma succession, j'aurais bénéficié de l'exonération au titre des biens professionnels, c'est absurde. »* Selon cette grande fortune, qui se félicite de l'amendement sénatorial, si rien n'est fait, on frisera la *« catastrophe »* nationale. Car *« je ne suis pas le seul »*, répète-t-il à l'envi : *« On parle de mille redevables. Mais c'est beaucoup plus. Rien qu'autour de moi, j'en connais plusieurs dizaines. »*

Caroline Monnot

COMMENTAIRE

GUERRE D'USURE

A défaut d'être politiquement habile, la baisse de l'impôt sur la fortune a-t-elle une justification fiscale ? Selon les partisans de la réforme, la question ne souffre pas de discussion : le système actuel est tellement pénalisant que certaines grosses fortunes se sont, depuis peu, « délocalisées ». L'argument paraît solide. A deux réserves près, toutefois.

Encore faudrait-il, d'abord, que la démonstration soit étayée par une étude chiffrée. Or il n'en existe aucune qui ait une estampille officielle. Depuis deux mois que la polémique a été relancée, le ministère des finances a été dans l'incapacité de produire le moindre chiffre. Pour une bonne raison : la direction générale des impôts ne dispose d'aucune indication en ce sens.

Encore faudrait-il, ensuite, que le gouvernement ne donne pas l'impression de mener une guerre d'usure contre cet impôt, à défaut de pouvoir le supprimer comme en 1986. Or il ne faut pas oublier qu'une première baisse est déjà intervenue en 1996 : après quelques hésitations, le gouvernement, en effet, a décidé de ne pas légiférer après un arrêt de la Cour de cassation aboutissant à un allégement de cet impôt au titre des résidences principales.

Deux réductions en une seule année, cela fait donc beaucoup. Certes, les sommes en cause sont minimes au regard du budget, mais, politiquement, elles sont lourdes de sens...

Laurent Mauduit

Alain Juppé désamorce une polémique sur les fonds de pension

LE DÉBAT sur l'introduction en France d'un système de retraite par capitalisation, en marge des régimes par répartition existant, n'est pas clos. Après l'adoption par l'Assemblée nationale de la proposition de loi UDF sur les plans d'épargne-retraite (*Le Monde* du 23 novembre), et avant son examen par le Sénat, jeudi 12 décembre, la polémique est repartie de plus belle. Elle s'est focalisée moins sur le principe de ces « fonds de pension à la française », aujourd'hui admis par l'opinion, que sur les avantages sociaux qui lui sont octroyés dans le cadre du dispositif élaboré par Jean-Pierre Thomas, député (UDF-PR) des Vosges, auteur de la proposition. Alain Juppé a dû reculer, mardi, pour ne pas rallumer la guerre répartition-capitalisation.

Le développement d'un système de retraite par capitalisation dépend en grande partie des avantages sociaux et fiscaux. L'article 25 de la proposition Thomas prévoit une exonération fiscale pour les sommes versées par les salariés, et les employeurs dans la limite de 5 % de la rémunération brute ou de 20 % du plafond annuel moyen retenu pour le calcul des cotisations de Sécurité sociale, soit 32 244 francs en 1996. Mais, pour inciter les employeurs à abonder ces plans facultatifs, il fallait aussi leur accorder une « carotte » ; l'article 26 du texte prévoyait donc que les versements de l'employeur seraient exclus de l'assiette des cotisations sociales *« dans une limite annuelle fixée par décret »*. Celle-ci devait être de 4 000 francs par an plus 2 % du salaire brut (10 000 francs pour un salaire annuel brut de 300 000 francs).

Or ce dispositif présentait, selon les syndicats, un danger majeur : inciter les entreprises à abonder ces fonds bénéficiant d'une exonération de cotisations plutôt que d'augmenter les salaires soumis à cotisations. Ce transfert aurait entraîné une perte de recettes pour la Sécurité sociale et pour les deux régimes de retraite complémentaire des quatorze millions de salariés du privé (Arrco et Agirc). Le manque à gagner n'aurait pas été compensé pour la « Sécu », puisque le texte indiquait que la loi de juillet 1994, obligeant l'Etat à rembourser aux régimes de base les exonérations sociales qu'il a décidées, ne s'appliquerait pas dans ce cas. Quant à l'Arrco (retraite complémentaire de l'ensemble des salariés) et à l'Agirc (cadres), cette baisse de recettes risquait d'entraîner une baisse des pensions.

Les responsables des deux régimes complémentaires estimaient que leurs prévisions financières, qui reposent sur l'accord du 25 avril 1996 destiné à les rééquilibrer en dix ans, seraient *« remises en cause »*. Le seul régime des cadres aurait pu voir son « assiette cotisable » réduite de 20 milliards de francs, entraînant une perte de recettes de 4 milliards par an, selon le président de la CFE-CGC, Marc Vilbenoît, par ailleurs vice-président de l'Agirc. Cette perspective était catastrophique pour un régime dont le déficit technique oscillera, en 1996, entre 5 et 6 milliards de francs.

« FAUX DÉBAT »

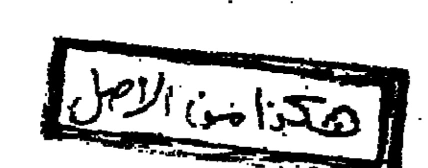
Louis Viannet (CGT), Marc Blondel (FO), Alain Deleu (CFTC) et Marc Vilbenoît (CFE-CGC) ont écrit à M. Juppé, mercredi, pour protester contre ce dispositif. Nicole Notat (CFDT) l'avait fait le 5 décembre. Les syndicats ont reçu le soutien de Jean-Pierre Fourcade (UDF), président de la commission des affaires sociales du Sénat, qui avait écrit au premier ministre dès le 4 décembre. M. Fourcade, qui est très favorable à l'épargne-retraite, prévenait M. Juppé des risques que l'avantage supplémentaire accordé aux employeurs faisait courir aux régimes par répartition.

Le premier ministre est revenu, finalement, sur l'avantage social qu'il avait laissé introduire dans le projet sur l'épargne-retraite à l'Assemblée. Il y aura une exonération, mais elle sera financée sur l'enveloppe existante. Le dispositif actuel prévoit, en effet, des exonérations dans la limite de 85 % du plafond de la « Sécu » (soit 137 000 francs par an). Or cette enveloppe est loin d'être pleinement utilisée, sauf par les cadres supérieurs ayant un salaire annuel brut supérieur à 1 million de francs.

« En réalité, le système de l'enveloppe indépendante permettait d'étendre l'exonération à des catégories de revenus bénéficiant déjà pleinement des disponibilités actuelles », observe M. Fourcade, précisant que le retour à l'ancien dispositif a pour but d'aider les classes moyennes à se constituer une retraite supplémentaire. Un débat feutré mais vif a, sur ce point, opposé M. Fourcade à Philippe Marini (RPR), rapporteur de la proposition sur l'épargne-retraite pour la commission des finances du Sénat.

Partisan d'une enveloppe spécifique, M. Marini estime que *« le débat sur lequel on s'est polarisé est un faux débat »*. *« L'important*, assure-t-il, *c'est que ces produits soient simples, transparents et qu'ils offrent la sécurité prudentielle. »* Le sénateur de l'Oise juge que, après ce débat, *« l'effet d'affichage ne sera pas bon »* et que *« dire que l'on n'accorde aucun avantage aux revenus élevés, ce n'est pas très habile pour assurer le succès de ces produits »*. Le succès de ce type de formule, en effet, n'est pas assuré, comme le montre le faible niveau d'adhésion aux systèmes créés pour les fonctionnaires et les travailleurs indépendants.

Jean-Michel Bezat



L'ex-secrétaire général de la défense critique le gouvernement

Selon Jean Picq, la réforme de l'Etat est mort-née

UNE SEMAINE après l'annonce officielle, en conseil des ministres, de son remplacement à la tête du secrétariat général de la défense nationale (SGDN), Jean Picq estime, dans un entretien que publie le quotidien *Les Echos* du 11 décembre, que ses recommandations concernant la *« réforme de l'Etat »* n'ont pas été suivies d'effet.

Il est assez peu fréquent qu'un haut fonctionnaire – M. Picq est membre de la Cour des comptes – s'exprime publiquement aussi rapidement pour expliquer les raisons de sa démission et critiquer, entre les lignes, le fonctionnement du pouvoir. Il avait été nommé par le conseil des ministres en juillet 1995.

« SUREFFECTIFS »

M. Picq indique ainsi que *« les travaux interministériels, destinés à éclairer les responsables, mettre en évidence les risques, suggérer les précautions à prendre, n'étaient pas toujours bien utilisés »*. Alors que la privatisation de Thomson s'annonce pour le moins difficile, il demande que *« tout soit entrepris pour préserver (...) les joyaux que sont Thomson-CSF et Aerospatiale, deux entreprises publiques mondialement respectées »*. M. Picq revient également sur ce qui avait été l'un des thèmes essentiels de son rapport remis en 1994 à l'ancien premier ministre Edouard Balladur : la critique des « sureffectifs » des cabinets ministériels. *« Rien n'est plus néfaste pour le fonctionnement de l'Etat,* assure-t-il, *qu'une institution qui fait écran entre le politique et les responsables de l'administration et qui peut parfois se comporter en contre-administration. »* M. Picq fait-il allusion à la propre expérience du SGDN, qui est placé sous l'autorité du premier ministre ?

Dans son premier gouvernement, suivant les instructions du président de la République, Alain Juppé avait imposé une restriction drastique des effectifs. Faute d'avoir modifié les règles du travail gouvernemental, l'exercice s'est avéré improductif, et le deuxième gouvernement Juppé a relâché cette consigne. Pour l'ancien secrétaire général, la première raison de cette *« dangereuse excroissance »* est *« le cumul des fonctions exécutives, qui fait que les ministres ne peuvent pas consacrer assez de temps à diriger leur administration »*.

« Imagine-t-on, poursuit-il, *un chef d'entreprise qui serait en même temps maire d'une grande ville ou président d'un conseil régional ? »* L'observation ne vise-t-elle pas directement le premier ministre, qui est en même temps maire de Bordeaux ? La réflexion sur le cumul des mandats, insérée dans la modernisation de la vie politique que voulait engager M. Juppé, est, du reste, restée lettre morte, le RPR ne voulant pas l'aborder.

Si M. Picq semble montrer du doigt la méthode de gestion gouvernementale – *« la plus grande faiblesse est de vouloir passer en force alors que la plus grande force, celle qui fonde l'autorité, vient de la capacité à mener la discussion jusqu'au point où la décision peut être prise »* –, il n'épargne pas pour autant le second membre du couple de l'exécutif et ceux qui le conseillent. *« Le cycle normal de la décision – réfléchir, décider et communiquer – est souvent inversé »,* déclare-t-il, ajoutant : *« Nos concitoyens ne veulent pas être éblouis mais éclairés et convaincus. »* La remarque prend un certain relief à la veille de l'intervention télévisée du chef de l'Etat.

Rafaële Rivais

75 % des militants socialistes approuvent le projet économique de Lionel Jospin

Selon des résultats provisoires, la participation au vote serait de 60 %

Des résultats encore provisoires, portant sur les deux tiers des fédérations départementales socialistes, indiquent que le projet économique du PS a été approuvé par 75 % des militants. La participation a été de 60 %. L'amendement de la Gauche socialiste, qui porte notamment sur l'Europe, devrait obtenir 15 % des voix. Le projet du PS doit être ratifié par une convention nationale réunie les 14 et 15 décembre à Noisy-le-Grand, en Seine-Saint-Denis.

UN PROJET largement approuvé, une participation de bonne tenue, *une opposition qui s'installe* : tels sont les premiers enseignements du vote des militants socialistes sur le texte adopté le 9 novembre par le conseil national du PS sur ses orientations économiques.

Selon les résultats provisoires, portant sur soixante-cinq fédérations, connus mercredi 11 décembre, 60 % des militants à jour de leurs cotisations ont voté. La participation est ainsi nettement supérieure aux votes des deux précédentes conventions : seuls 46,34 % des militants s'étaient exprimé, fin mars, sur le document *« Mondialisation, Europe, France »*.

L'abstention avait été encore plus forte, fin juin, pour le document sur *« les acteurs de la démocratie »* où seulement 42,79 % des militants avaient déposé un bulletin. Nul doute que l'importance de l'enjeu et la forte médiatisation du projet économique ont joué de même que l'engagement plus important de Lionel Jospin, par rapport aux précédentes conventions, en faveur du texte de la direction.

Dans ce contexte, et compte tenu de la procédure choisie du vote bloqué – les trois amendements présentés ayant le statut de texte alternatif –, le premier secrétaire du PS ne retrouve pas les scores massifs, *en l'absence de tout texte alternatif,* recueillis sur l'Europe (93,22 % de votes pour) ou sur la démocratie (92,68 %). Il doit se contenter, sous réserve des résultats à venir qui représentent encore un tiers des fédérations, dont celle du Pas-de-Calais, de 75 % de votes pour.

« RÉALISME DE GAUCHE »

M. Jospin aurait pu espérer atteindre les 80 %, mais son score reste honorable puisque, compte tenu d'une abstention de 40 %, près d'un militant du PS sur deux s'est déplacé pour soutenir le *« réalisme de gauche »* de l'ancien candidat à l'élection présidentielle. Faute de mieux, M. Jospin s'en sort avec une adhésion mesurée de ses militants, le besoin de radicalité exprimé par une partie de ses opposants le conduisant sans doute à garder le cap d'une ligne réaliste tout en l'habillant d'un discours plus marqué à *gauche*.

Les 25 % de militants qui n'ont pas approuvé le texte du conseil national se répartissent, selon les chiffres provisoires, de la façon suivante : 4 % de bulletins blancs, 1 % de bulletins nuls, 15 % pour le texte de la Gauche socialiste, 3 % pour celui du groupe Partages animé par Régis Passerieux – qui avait recommandé à la fois de voter son *texte et celui du conseil national,* ce *qui conduisait à voter nul* –, et 2 % pour le groupe Changer de Christophe Clergeau.

Le « trio » de l'Essonne, qui anime la Gauche socialiste – Jean-Luc Mélenchon, Julien Dray et Marie-Noëlle Lienemann –, ne *dissimule pas sa satisfaction. Pour* M. Mélenchon, qui avançait encore, mardi 10 décembre, sur la base de ses propres résultats partiels, un chiffre de 17 %, tout en s'attendant à 15 % à l'arrivée, la Gauche socialiste retrouve ainsi près de la moitié des voix qui s'étaient portés, fin mars, sur son amendement anti-*maastrichtien qui avait recueilli* 40,74 %.

Elle l'explique par l'expression d'un *« besoin de radicalité »* qui porte, par exemple, sur l'exigence d'un nouveau traité européen ou le retour aux 37,5 annuités de cotisations pour les retraites du secteur privé. *Elle s'installe ainsi dans* la position d'opposition interne, une opposition respectueuse au demeurant de la légitimité de M. Jospin.

La Gauche socialiste bénéficie d'une bonne diffusion géographique, et sans doute d'un « effet Emmanuelli », certains militants en accord avec l'ancien premier secrétaire du PS sur son amendement en faveur d'un décrochage du franc *par rapport au mark qu'il a retiré in extremis* ayant pu se rattrapper en votant le texte de M. Mélenchon, hostile aux critères de convergence de la monnaie unique. La Gauche socialiste fait son plus gros score dans la Haute-Loire, avec 54,7 %, *mais elle obtient aussi 41 % dans* l'Essonne, 32,7 % *dans* le Puy-de-Dôme, 32,5 % dans la Marne, 30 % dans le Tarn, 28,6 % dans les Landes, 26 % dans le Calvados, 24,4 % en Gironde, 21 % en Haute-Garonne – le département de M. Jospin –, 14,7 % à Paris, 13,9 % dans les Bouches-du-Rhône et 11,7 % en Seine-Maritime.

Lors de la convention nationale des 14 et 15 décembre, des amendements seront présentés par des fédérations. Certains pourraient reprendre des idées de la Gauche socialiste, comme sur les 37,5 annuités de cotisation ; d'autres pourraient s'inspirer des suggestions de *Nouvelle Gauche*, un groupe constitué autour de Benoît Hamon, ancien président du Mouvement des jeunes socialistes, qui ne se présente pas comme un courant et qui s'affirme fidèle au premier secrétaire.

Michel Noblecourt

La CFDT met son opposition interne sous surveillance

PAS DE RÉPIT à la CFDT. Une circulaire de dix-huit pages, rédigée par les services de Jacky Bontemps, numéro deux officiel de la confédération et chargé de l'organisation interne, a été adressée, le 18 novembre, à toutes les *fédérations, unions régionales et unions départementales.*

Son objectif est de faire le point sur l'association Tous ensemble et sur la création des syndicats SUD. Deux annexes sont consacrées, l'une au groupe d'études Reconstruction, qui a contribué par ses travaux à la déconfessionnalisation de la CFTC et à l'émergence sur la scène sociale, à partir de 1964, de la CFDT ; *l'autre à la mouvance d'extrême gauche dans* le syndicalisme.

Dans le premier cas, il s'agit de tordre le coup à l'idée avancée par les créateurs de Tous ensemble, selon laquelle ils seraient les continuateurs de Reconstruction et qu'ils représenteraient la CFDT réelle. La confédération fait appel au témoignage de Marcel Gonin, un ancien de Reconstruction, pour réfuter cette thèse. La *seconde annexe traite de la mouvance trotskiste, et principalement de la Ligue* communiste révolutionnaire (LCR), dirigée par Alain Krivine : *« Un parti qui aura son syndicat : SUD. »* La Gauche socialiste, un courant du Parti socialiste animé par Jean-Luc Mélenchon et Julien Dray, est aussi dans le collimateur de la CFDT. L'union régionale d'Auvergne, oppositionnelle, est considérée comme son porte-voix au sein de la CFDT. Lutte ouvrière et le Parti des travailleurs, deux organisations trotskistes surtout présentes à FO, sont qualifiées de *« sectaires »*, mais la CFDT pointe un mystérieux Socialisme international (SI), *« fondé par des Anglais immigrés en France »* et qui *« s'est implanté dans la communauté asiatique »*.

« ORGANISATION DANS L'ORGANISATION »

Dans la perspective du prochain congrès confédéral, à Lille en 1998, la CFDT tient à dénoncer les agissements de Tous ensemble, qui *« s'organise en tendance, comme une organisation dans l'organisation »*, au mépris des statuts de la CFDT.

Dirigée par quatre organisations, la Fédération générale des transports et de l'équipement (FGTE) et les unions régionales de Basse-Normandie, d'Auvergne et de Provence, ainsi que par des branches fédérales, ANPE ou caisse d'épargne, Tous ensemble édite un journal – sept numéros à ce jour – dont le contenu est analysé par la CFDT. Le financement du journal est jugé *« flou »*.

L'insistance sur *« le renouveau du thème des luttes qui montent, qui montent »*, *« l'impasse sur tout le dispositif conventionnel »* et *« l'accent mis sur une unité d'action recherchée pour elle-même, construite sur des positions communes, même minimales »*, avec la CGT sont les trois griefs mis en avant par la confédération. Elle estime que *« l'essentiel de la pratique de Tous ensemble relève d'une pratique purement tactique de la conquête du pouvoir »*.

Elle rappelle que *« l'utilisation du slogan "CFDT en lutte" sur les banderoles et les badges »* constitue un détournement du sigle. Elle fournit une liste du *« collectif d'animation de la tendance Tous ensemble »*, qui comprend vingt-quatre noms, suivie d'une liste complémentaire de dix noms.

La confédération dresse un tableau récapitulatif des syndicats SUD créés à ce jour, au nombre de dix-huit, et estime qu'*« il y aurait donc au maximum, depuis le début de l'année, 2 000 départs de la CFDT, pas tous vers SUD »*.

La CFDT estime que *« SUD constitue un réceptacle pour les nostalgiques du syndicalisme de luttes des classes »* et que *« les premières créations de SUD, après les événements de 1995, aient lieu chez les cheminots, n'est pas surprenant. C'est le résultat logique de longues années où l'anticonfédéralisme tient lieu de ligne politique »*. Tous ensemble est considéré comme une antichambre des départs vers SUD.

Alain Beuve-Méry

Les conducteurs de bus de Toulouse reprennent le travail

APRÈS HUIT JOURS DE GRÈVE, le travail a repris, mercredi 11 décembre, dans les bus toulousains. Les traminots ont finalement décidé d'accepter les propositions formulées mardi par les élus du Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine : réduction du temps de travail de trente-huit à trente-cinq heures *« sans perte de salaire »* et créations d'emplois *« durables »*, qui restent à négocier. En revanche, la revendication de la retraite à cinquante-cinq ans est renvoyée à une négociation nationale qui doit s'ouvrir le 17 décembre au sein de l'Union des transports publics. L'abaissement de l'âge de la retraite est au centre des revendications des conducteurs de bus d'Aix-en-Provence, en grève depuis neuf jours, et de Rouen, qui ont arrêté le travail mardi 10 décembre. *(Corresp.)*

Les installations de jeunes agriculteurs progressent de 8 % en 1996

PHILIPPE VASSEUR, ministre de l'agriculture, devait présenter au conseil des ministres du mercredi 11 décembre une communication sur les mesures prises depuis un an afin d'encourager l'installation des jeunes agriculteurs. Selon le ministère, on devrait compter, à la fin de l'année, plus de neuf mille installations de jeunes bénéficiant d'aides publiques, soit une progression de 8 % par rapport à 1995. Le nombre des demandes de stages de six mois est en progression de 30 %.

Dans la charte de l'installation signée le 6 novembre 1995 par le premier ministre et les organisations professionnelles, l'objectif fixé était de douze mille installations nouvelles à l'horizon 2 000-2 005, soit une agmentation de 50 % par rapport à 1994. Il s'agit non de stopper la tendance structurelle à la diminution du nombre d'exploitations, qui aura encore baissé de 4 % cette année, mais de le stabiliser autour de cinq cent cinquante mille au lieu de sept cent trente-cinq mille aujourd'hui.

DÉPÊCHES

■ **RACISME : Alain Juppé a inauguré, mardi 10 décembre, l'Espace** Rachi, qui abrite à Paris plusieurs associations de la communauté juive, parmi lesquelles le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF). Il a dénoncé à cette occasion *« la montée du racisme, de l'intolérance et la résurgence de certaines doctrines abjectes qui n'hésitent pas à développer la thèse de l'inégalité des races »*.

■ **IMMIGRATION : à l'issue du comité national de l'UDF** consacré à l'immigration, réuni mardi 10 décembre, Claude Goasguen (Force démocrate), secrétaire général de la confédération, a expliqué que l'UDF avait décidé de *« sortir du silence tactique »* observé, selon lui, par la majorité sur le terrain de l'immigration, et de mener dans ce domaine *« un travail de groupe de pression et de groupe de réflexion »*.

■ **LOGEMENT : l'Assemblée nationale a adopté en première lecture**, mardi 10 décembre, le projet de loi créant l'Union d'économie sociale du logement, organisme qui doit mettre en place les engagements pris dans la convention signée entre l'Etat et les représentants du 1 % logement, le 17 septembre. La majorité RPR et UDF a voté pour, l'opposition PS et PC s'est prononcée contre. Les députés ont également voté en deuxième lecture une proposition de loi améliorant la protection des acquéreurs de lots de copropriété.

Le personnel des chambres de commerce et d'industrie défend son statut

LES PERSONNELS des cent quatre-vingt-trois chambres de commerce et d'industrie (CCI) sont appelés à faire grève et à manifester, jeudi 12 décembre, devant le ministère de l'industrie, à Paris, par les syndicats SNAPCC (autonome), CFDT, CFE-CGC, FO et CGT afin de protester contre le projet de réforme de leur statut. Une commission paritaire nationale composée de syndicalistes, de représentants des CCI, et présidée par un délégué du ministre de l'industrie, examinera ce jour-là le projet sans qu'il soit mis aux voix. Les personnels ont déjà fait preuve, par trois fois, d'une mobilisation inhabituelle.

Le problème a été créé par les chambres, qui ont cherché à s'affranchir d'un statut datant de 1952 pour recruter à des salaires et à des conditions d'emploi incompatibles avec celui-ci.

Il en est résulté un foisonnement de situations au point que les 15 000 agents sous statut cohabitent avec 8 000 « hors-statut » et 30 000 vacataires dans les aéroports, les centres d'enseignement, les bureaux d'études et les associations créées par les CCI au fil des ans. Le Conseil d'Etat a condamné cette évolution et fait obligation de rattacher l'ensemble des personnels à un statut public fixé par la commission paritaire nationale. Le gouvernement a donc demandé, depuis 1993, aux partenaires sociaux de mettre au point ce statut.

Elu en 1995 président de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI), Gérard Trémège a relancé au début de cette année une négociation au point mort.

DIVERGENCES

Les positions se sont vite cristallisées : aux syndicats qui réclament que la totalité des personnels soit placée sous la protection d'un statut de droit public, l'ACFCI demande l'abandon d'avantages acquis. *« Nous avons fait des concessions,* explique Paul Fabiani, directeur général adjoint de l'ACFCI. *En contrepartie du statut public qu'ils réclamaient, les syndicats doivent accepter que l'on revienne à des choses plus raisonnables en matière d'indemnités de licenciement et au sujet de l'avancement automatique de 5 % tous les trois ans qui permet à cinquante ans de doubler son salaire d'embauche. Nos propositions bénéficient aux bas salaires et aux jeunes, puisqu'elles sont plus favorables en dessous de 20 000 francs de rémunération mensuelle »*.

Les syndicats dénoncent unanimement une obsession de réduction des dépenses qu'alimente, selon eux, le ministre de l'industrie, Franck Borotra, lorsqu'il laisse entendre que les organismes consulaires gaspillent l'argent des entreprises qui les financent. Ils refusent l'avancement *« à la tête du client »* et la précarisation qu'ils pronostiquent. Le SNAPCC, première organisation syndicale, et la CFDT sont sur la même longueur d'onde pour prédire que le statut préparé par l'ACFCI lésera l'ensemble des agents, puisqu'il n'est pas prévu de l'appliquer seulement aux nouveaux embauchés.

Ainsi la mise aux normes des règlements intérieurs des chambres obligerait celle de Paris à baisser de 12,5 % les salaires de ses employés en dix mois. La diminution du supplément familial ferait perdre jusqu'à 678 francs par mois à partir du troisième enfant. La limitation des augmentations automatiques à 2 500 francs par mois en vingt ans ferait perdre aux échellons moyens et supérieurs entre 1 000 et 3 000 francs par mois.

La réduction de moitié des indemnités de licenciement et l'obligation de les rembourser en tout ou partie en cas de reprise de travail dans le délai d'un an annoncent, selon le SNAPCC et la CFDT, des suppressions d'emplois à très bon compte.

Face à cette émotion, l'entourage du ministre de l'industrie indique que la réunion du 12 décembre tentera de rapprocher les points de vue. Il déclare aussi qu'en tout état de cause, le nouveau statut devra apporter les assouplissements de carrière et la mobilité accrue des personnels adaptés à la nouvelle définition des missions des CCI qui devrait être arrêtée au mois de janvier 1997.

Alain Faujas

TERRORISME Le 19 novembre, soit quatorze jours avant l'attentat de la station Port-Royal, la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) avait adressé une note au secrétariat général de l'Elysée et au cabinet du premier ministre afin de les informer d'un risque de reprise des actions violentes du GIA hors du territoire algérien. ● TITRÉE « Algérie, vers une exportation de la violence ? », cette note constituait l'ultime étape d'un processus d'alerte quasi-permanent depuis les attentats de 1995. Au total, entre le 15 octobre et le 18 novembre, pas moins d'une vingtaine de communications « techniques » sur les activités de groupes islamistes en Europe ont été établies entre la DGSE, la DST et les Renseignements généraux. ● LES QUATORZE ISLAMISTES placés en garde à vue dans le cours de l'enquête sur l'attentat contre le TGV Lyon – Paris ont été libérés mercredi 11 décembre.

L'alerte de la DGSE, deux semaines avant l'attentat du RER

Dans une note adressée à l'Elysée et à Matignon, le service d'espionnage français estimait probable la reprise d'opérations terroristes islamistes. Ce document constituait l'ultime étape d'un processus d'alerte quasi permanent depuis les attentats de 1995

QUATORZE JOURS avant l'attentat du 3 décembre, perpétré contre le RER parisien à la station Port-Royal, la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) avait informé les plus hautes autorités françaises de la probable reprise d'une action violente des islamistes algériens hors de leur territoire. Adressée au secrétaire général de l'Elysée, Dominique de Villepin, et au directeur du cabinet du premier ministre, Maurice Gourdault-Montagne, une note de synthèse, datée du 19 novembre 1996 et titrée « Algérie, vers une exportation de la violence ? », concluait que *« tous les indices recueillis sur le terrain laissent à penser que le débat qui ne peut s'exprimer à l'intérieur se transportera rapidement à l'extérieur en prenant à témoin, voire en otage, les communautés émigrées et les sociétés européennes, dont on peut attendre une caisse de résonnance qui n'existe plus en Algérie »*.

Long d'une page, ce document constituait, dans l'esprit des services spéciaux, l'ultime étape d'un processus d'alerte quasi permanent depuis les attentats de 1995. Entre le 15 octobre et le 18 novembre derniers, pas moins d'une vingtaine de communications *« techniques »* inter-services avaient été établies entre la DGSE, la direction de la surveillance du territoire (DST) et les renseignements généraux, portant toutes sur des activités jugées suspectes de groupes islamistes à travers l'Europe. Ainsi la DGSE avait-elle signalé certains déplacements et regroupements, en Allemagne, d'individus fichés par les services anti-terroristes parmi les membres d'organisations de soutien au Groupe islamique armé (GIA) algérien. Toujours en Allemagne, les services français avaient fait état de l'activité de deux groupes islamistes distincts, de huit et cinq membres, qui s'apprêtaient, selon eux, à traverser la frontière pour entrer en France. Une autre note de la DGSE avait, par ailleurs, indiqué qu'un groupe de quatre personnes, repéré en Italie, projetait de poser une bombe dans un lieu public parisien (*Le Monde* du 5 décembre). Le document comportait quelques précisions : selon les sources des services spéciaux, les terroristes avaient décidé d'opérer avant le 28 novembre – sans que la raison en fut connue –, envisageant, entre autres, de choisir pour cible un restaurant. Aucune interpellation n'a pu être effectuée sur la base de cette information, mais de toute évidence, les terroristes ont, cette fois-là au moins, renoncé à agir. En outre, les services spécialisés insistent sur l'absence de connection établie entre les *« mouvements »* des groupes détectés et l'attentat commis à Paris le 3 décembre.

Dans l'impossibilité matérielle de dépêcher à l'étranger autant d'équipes de surveillance, les services français continuent, certes, de compter sur la coopération de leurs homologues étrangers, tout en en mesurant les limites. L'entraide entre les différentes unités européennes de lutte antiterroriste a néanmoins permis l'organisation, le 7 novembre en Italie, d'une vaste opération de police, conduisant à l'interpellation de vingt-deux islamistes. Baptisée *« Shakba »* (*« réseau »* en arabe), cette opération a d'ores et déjà permis d'enrichir la connaissance des spécialistes français sur la nébuleuse des groupes de soutien au GIA en Europe, indique une source issue des services de renseignement. Les autorités italiennes ont mis en évidence, en particulier grâce aux découvertes effectuées dans l'une des caches des islamistes, située entre Milan et Lugano, de documents dévoilant partiellement leurs sources de financement. L'enquête sur ces filières financières aurait déjà mis en évidence le rôle, en amont, de plusieurs *« banquiers »* des réseaux islamistes, de nationalité koweïtienne et saoudienne.

Les enquêteurs cherchent en outre à cerner les contours d'une filière de trafic d'armes destinées aux maquis algériens, s'approvisionnant en Europe de l'Est. Actuellement détenu en Italie et sous le coup d'une procédure d'extradition vers la France, Djamel Lounici, régulièrement présenté comme le coordinateur des réseaux du GIA en Europe, aurait été le pivot de ce réseau. Le juge d'instruction parisien Jean-Louis Bruguière s'est rendu en Italie, mercredi 11 décembre, afin d'interroger Djamel Lounici – sans qu'on puisse préciser, de source judiciaire, mercredi matin, dans l'instruction de quel dossier s'inscrit ce déplacement. Les autorités italiennes avaient donné leur accord, à la fin du mois de novembre, à l'extradition du chef islamiste vers Paris, mais elles entendent, au préalable, le juger dans leur pays.

Cette interrogation fait écho à l'analyse des services spéciaux français sur la situation à l'intérieur des frontières algériennes, telle que la note de la DGSE du 19 novembre en faisait la synthèse : les actions du GIA y étaient présentées sous la forme d'une *« jacquerie rurale et suburbaine éclatée »*, menée par des individus, souvent désespérés, éloignés de toute idéologie et proche de la délinquance de droit commun. Soulignant les effets de *« l'éradication »* menée par l'armée algérienne, qui aurait *« décapité »* la mouvance islamiste armée sur son sol, la DGSE notait, dans son rapport, la subsistance de *« groupes violents »* se disputant le leadership du mouvement intégriste dans une lutte sanglante. Point d'orgue de ces guerres intestines, l'assassinat de Djamel Zitouni, le 16 juillet, au cours d'une embuscade tendue par ses rivaux, semble avoir relancé la logique d'*« exportation »* de la guerre civile algérienne sur d'autres territoires.

C'est à la suite du remplacement de Djamel Zitouni à la tête du GIA par Antar Zouabri, que les signes d'une contagion terroriste ont recommencé à se multiplier, notent les services spécialisés. En dépit de rumeurs contradictoires, et d'un récent communiqué portant la signature du GIA indiquant qu'un nouvel « émir », Slimane Maherzi, alias Abou Djamil, avait pris la tête de la mouvance armée (*Le Monde* du 10 décembre), les experts français de la lutte antiterroriste semblent toujours tenir Antar Zouabri pour le chef véritable du ou des GIA. L'analyse de la DGSE relevait que l'ouverture de nouveaux fronts de violence hors du territoire algérien apparaissait d'autant plus probable que la situation dans le pays semblait bloquée. Le pouvoir algérien ayant reconquis *« le terrain utile »* et les islamistes étant *« marginalisés »*, estimait la note de la DGSE, *« la neutralisation du débat intérieur ne peut aboutir à terme qu'à son exportation »*.

Sollicités par *Le Monde*, mercredi matin, les services du premier ministre ont indiqué *« que les questions de terrorisme sont suivies avec une extrême viligance par les services spécialisés qui rendent compte aux ministères compétents »*. *« Par définition*, ajoute-t-on, *la nature du sujet fait qu'aucun commentaire ne peut être fait sur les évaluations de ces services »*.

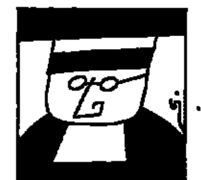
Jacques Follorou

Remise en liberté des islamistes placés en garde à vue

A l'issue de l'opération ayant visé la mouvance islamiste en région parisienne, mardi 10 décembre, les quatorze personnes placées en garde à vue ont toutes été remises en liberté (*Le Monde* du 11 décembre). Le coup de filet est intervenu dans le cours d'une information judiciaire confiée au juge parisien Laurence Le Vert, le 28 août 1995 après la tentative d'attentat contre le TGV Lyon-Paris. Cette enquête porte sur les agissements du groupe dit de Chasse-sur-Rhône, dont plusieurs membres étaient en contact avec Ali Touchent, l'un des coordinateurs des équipes ayant commis les attentats de 1995. Plus précisément, les interpellations du 10 décembre ont cherché à exploiter des renseignements obtenus en Belgique après le démantèlement du réseau de soutien au GIA animé par le responsable islamiste Ahmed Zaoui. Contrairement à ce que nous avons écrit, les interpellations du 10 décembre n'étaient donc pas directement liées au dossier sur l'attentat du 3 décembre contre le RER parisien, également confié au juge Le Vert.

Devant le tribunal correctionnel de Paris, les destins terroristes divergents des frères Falah

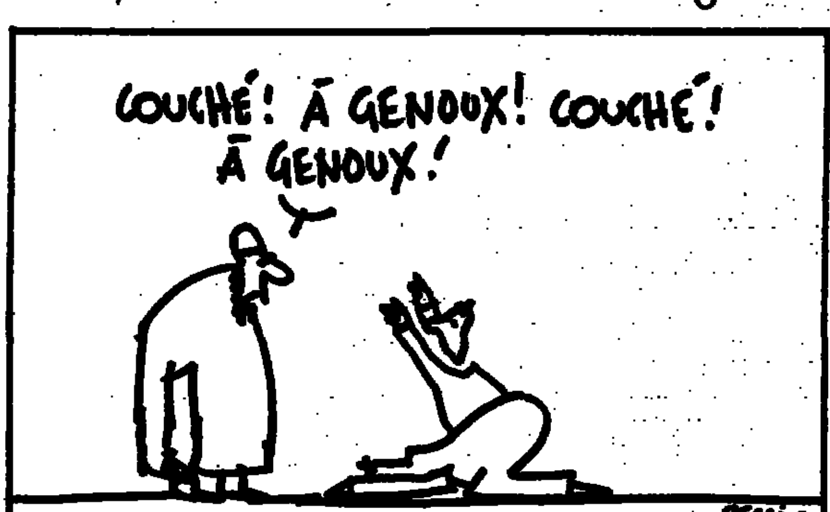
ILS SONT FRÈRES et ne se parlent plus. L'action terroriste a rompu les liens fraternels des deux Français originaires de Blois. Devant la douzième chambre correctionnelle du tribunal de Paris, mardi 10 décembre, Rachid Falah, vingt-six ans, et son frère Tarek, vingt-deux ans, l'un des trois auteurs de l'attentat meurtrier de l'Hôtel Atlas Asni, qui fit deux morts en août 1994 à Marrakech, font le récit de leurs vies divergentes.



PROCÈS

Marié et père d'un enfant, titulaire d'un BTS technico-commercial, Rachid Falah raconte sa lente assimilation à la branche orléanaise du réseau mis sur pied par deux anciens responsables du Mouvement de la jeunesse islamique marocaine (MJIM), Mohamed Zinedine dit « Saïd », trente-six ans, toujours en fuite, et Abdelilah Ziyad dit « Rachid », trente-huit ans, présent parmi les prévenus. Il décrit les ferments qui, sous la houlette de l'« émir » Saïd, ont assuré pas à pas la cohésion d'un groupe de jeunes aux parcours plutôt hétéroclites : le foot dans le quartier, la prière à la mosquée, les cassettes vidéo sur la Bosnie, les stages *« de marche et de prière »* sur les hauteurs : mont Dore, mont Gerbier, mont Mezenc et mont Ventoux. L'endoctrinement de Rachid Falah est un décalque des vies qui se sont déjà ébauchées devant le tribunal (*Le Monde* du 11 décembre). Le jeune Français confesse son attrait pour le djihad, qu'il considère comme *« une sorte d'humanitaire armé »*. L'accusation a relevé contre lui un transport d'armes au Maroc. *« Saïd m'a dit : "C'est maintenant qu'on va voir si tu es musulman. Fais-le ! Sinon tout sera échec pour toi, ici-bas ou au-delà." Il n'y avait pas d'échappatoire. »* Rachid Falah a convoyé en octobre 1993 – sans les voir – trois fusils à pompe et une kalachnikov, cachés dans l'aile avant droite de sa voiture. *« C'est ce transport d'armes qui m'a permis d'avoir une conscience nette. »*

Rachid Falah a commencé alors à se démarquer de *« la doctrine saïdienne »*. *« Moi, ce que je voulais, c'était vivre. Et, quelque part, je m'apercevais que j'étais un fantoche. »* Il a croisé le regard de son frère Tarek. *« J'ai vu qu'il était totalement hypnotisé. »* Devant le tribunal, il le croise à nouveau. Tarek Falah sourit, ses yeux brillent. Son grand frère Rachid ? *« Un mou »*, *« un peureux »*. Ce passionné de boxe et d'aïkido, dont le CAP de vendeur n'a jamais débouché sur un emploi, explique, au contraire, qu'il a immédiatement trouvé chez l'« émir » Saïd et son ami d'enfance Kamel Benakcha, condamné depuis à perpétuité par la justice marocaine pour avoir tiré sur des forces de l'ordre, l'appui moral qui lui faisait défaut lorsqu'il était malade ou au chômage.



« PACTE ENVERS DIEU »

A l'issue du stage au mont Ventoux, Tarek Falah a été « choisi » pour faire partie, avec Stéphane Aït Iddir et Radouane Hammadi, du commando meurtrier de Marrakech. N'étant pas saisi des faits criminels, mais du seul délit d'association de malfaiteurs, le tribunal glisse pudiquement sur la fusillade elle-même. Impossible, donc, d'en savoir plus sur la répartition des rôles. Sur ces incertitudes qui demeurent, la justice marocaine n'a pas hésité, en janvier 1995, à condamner à mort Aït Iddir et Hammadi.

Tarek Falah, qui assure avoir joué principalement un rôle logistique, s'étend maintenant sur sa fuite. Totalement improvisée. Puis revient sur un *« pacte envers Dieu »* qui aurait été conclu entre Aït Iddir, Hammadi et lui, *« afin de ne pas reculer* [lors de l'attentat], *d'aller jusqu'à la mort »*. Arrêté en Allemagne en décembre 1994, Tarek Falah a été extradé vers la France en juillet 1995. Le président Steinmann tente alors de remonter un peu plus haut, vers les commanditaires. Mais les réponses se perdent dans le vague. Quand elles aboutissent, Tarek Falah se décharge sur les absents : Saïd ou Hammadi. *« Vous avez été plus précis »*, remarque le président.

A la droite de Tarek Falah, un homme émacié et barbu, aux gestes lents, lève les yeux vers le plafond et fait une grande inspiration. Au cours de l'instruction, Abdelilah Ziyad, dit « Rachid », a clairement été désigné par Tarek Falah et Radouane Hammadi comme étant le commanditaire des actions terroristes en territoire chérifien. Mais « Rachid » est serein. La veille, à l'ouverture du procès, il a posé sa main protectrice sur l'épaule de Tarek. Et à 5 heures, silencieusement, il récitera la prière du soir.

Jean-Michel Dumay

750 000 enseignants vont départager la FEN et la FSU lors des élections professionnelles

RAREMENT campagne aura suscité un tel débordement d'imagination et parfois une telle surenchère parmi les syndicats d'enseignants. Près de 750 000 instituteurs, professeurs des écoles, certifiés, agrégés doivent élire, jeudi 12 décembre, leurs représentants dans différents conseils de l'éducation nationale, mais surtout dans les commissions administratives paritaires (CAP), chargées de négocier avec l'administration les étapes de leur carrière : mutations, promotions, formation... Peut-être plus encore que les dernières élections, intervenues il y a trois ans, celles-ci auront valeur de test.

En 1993, l'enjeu n'était pourtant pas mince. Un an après l'éclatement de la FEN (Fédération de l'éducation nationale), il s'agissait de savoir qui, de l'ancienne *« forteresse enseignante »*, proche des socialistes, ou de la jeune Fédération syndicale unitaire (FSU, proche des communistes), l'emporterait. La FSU, alors composée de quatorze syndicats, exclus de la FEN ou qui l'avaient quittée, avait gagné la première manche en réalisant une percée incontestable : 188 438 voix contre 110 508 à la FEN.

L'ENJEU DU PREMIER DEGRÉ

La FSU avait solidement assis ses positions dans le second degré, grâce au bastion du SNES, et réussi une percée dans le premier degré, traditionnelle place forte de la FEN. Le Syndicat des enseignants (SE-FEN), constitué à partir de l'ancien SNI-PEGC (premier degré essentiellement), mais avec un champ de syndicalisation théoriquement élargi au second degré, y avait laissé quelques plumes. D'une position quasi hégémonique chez les instituteurs depuis 1948, il était passé en dessous de la barre symbolique des 50 %, avec 37 % des suffrages, laissant le jeune SNU-IPP de la FSU grignoter 27,5 % des voix.

C'est à nouveau dans le premier degré que se situe le point chaud de la bataille syndicale. L'enjeu essentiel des élections de 1996 réside dans la part que se tailleront le SE (FEN) et le SNU-IPP (FSU).

A côté d'une FEN vieillissante, qui penche de plus en plus vers les fonctionnaires (avec la création de l'UNSA, Union nationale de syndicats autonomes en février 1993) et d'une FSU en ascension, une « troisième force », le SGEN-CFDT, (63 398 voix en 1993) tente de maintenir sa position. Déchiré, en raison des tensions internes à la CFDT, ce syndicat, rayonnant dans les années 70 et 80, a quelque peu perdu de son aura. C'est d'ailleurs d'une scission du SGEN-Paris qu'est né le nouveau venu de la scène syndicale, SUD-éducation.

Constitués en fédération depuis le 10 novembre, les quatorze syndicats départementaux et académiques de SUD présentent des listes d'instituteurs et de certifiés, une liste de professeurs de lycée professionnel et une de professeurs d'EPS (éducation physique et sportive). S'il est possible que SUD-éducation chasse sur les terres du SGEN, il pourrait aussi rafler quelques voix à la FSU.

A droite, le cartel électoral formé au mois de septembre par la Confédération syndicale de l'éducation nationale (CSEN), la CFTC et la CFE-CGC sous le sigle USI (Union syndicale indépendante) n'aura même pas donné l'apparence de l'union pour constituer des listes, chaque syndicat courant sous ses propres couleurs. La campagne a surtout vu émerger le SNALC (CSEN) (16 569 voix en 1993), qui s'est signalé par ses prises de positions contre le port du foulard islamique à l'école et un rejet assez mou de l'entrisme opéré par le Front national sur ses listes (*Le Monde* du 12 octobre). Interrogée sur la présence d'un candidat du FN dans la liste nationale des certifiés du SNALC, à une position éligible, Françoise Angoulvant, secrétaire générale du syndicat, a déclaré que ce candidat lui avait *« confirmé par lettre qu'il n'appartenait plus au Front national »*.

La polarisation de syndicats minoritaires sur des questions ultrasensibles a marqué les dernières semaines de la campagne, suscitant la réserve prudente des grandes « centrales ». Ainsi de l'agitation entretenue par FO (41 869 voix, 8,7 % des suffrages en 1993) autour du port du voile, notamment dans un établissement d'Albertville (Savoie) et de Paris. A la suite de ces initiatives, le chef de l'Etat et le ministre de l'éducation nationale ont laissé entendre qu'il faudrait légiférer.

« MENACÉE D'ÉCLATEMENT »

Plus constructives, deux initiatives de la FSU ont tourné une page dans l'histoire des syndicats qui composent la fédération. Affrontant l'opinion des Français et de l'ensemble des enseignants, la FSU a demandé à la Sofres de réaliser un sondage et une consultation à l'échelle du pays sur l'école (*Le Monde* du 19 novembre). Le SNU-IPP a envoyé à chaque instituteur ou professeur des écoles un recueil de textes faisant le point sur la recherche en éducation. Pour sa part, le Syndicat des enseignants a choisi, le 2 décembre, de s'adresser au président de la République, par le biais d'une lettre ouverte. *« L'école de la République est menacée d'éclatement »*, estime ce syndicat.

Les résultats de ces élections, qui connaissent traditionnellement un fort taux de participation, seront connus pour le premier degré le 18 décembre (départementaux) et le 7 janvier 1997 (nationaux). Pour le second degré, résultats les 6 (académiques) et 13 janvier (nationaux).

Béatrice Gurrey



M. Charasse et M. Emmanuelli ne se sont pas rendus à la convocation du juge Vichnievsky

Les syndicats de magistrats protestent et soulignent que rien ne s'oppose à leur audition

Henri Emmanuelli et Michel Charasse, convoqués comme simples témoins par le juge Vichnievsky dans l'affaire CGE-GIFCO en tant qu'anciens ministres du budget, ne se sont pas rendus au palais de justice, lundi 9 et mardi 10 décembre. Rappelant que rien n'interdit une telle audition, les syndicats de magistrats, toutes tendances confondues, se sont indignés du refus de témoigner des deux anciens ministres.

CONVOQUÉS, en tant qu'anciens ministres du budget, par le juge d'instruction Laurence Vichnievsky, Henri Emmanuelli et Michel Charasse ne se sont pas rendus, lundi 9 et mardi 10 décembre, au palais de justice de Paris. Nicolas Sarkozy, qui avait lui aussi reçu une convocation, a, pour sa part, pris contact avec le juge. Contrairement à ses prédécesseurs, il a accepté le principe de l'audition mais il a demandé le report de la date de la convocation afin d'éviter le brouhaha médiatique.

Le juge Vichnievsky ne détient aucune charge qui pourrait conduire à une éventuelle mise en examen des trois anciens ministres du budget. Elle souhaite simplement les entendre comme *témoins dans* le cadre du dossier « CGE-GIFCO ». Au cours de cette enquête consacrée aux versements effectués par la Compagnie générale des eaux (CGE) aux filiales du GIFCO, un bureau d'études proche du parti communiste, le magistrat a constaté que, pendant des années, les redressements fiscaux imposés à la CGE pour des factures douteuses n'avaient pas été recouvrés par l'administration.

Pour comprendre cette mansuétude, le juge a interrogé les différents échelons de la hiérarchie de Bercy de l'époque. Elle souhaite désormais entendre les ministres eux-mêmes. Si Alain Juppé ne figure pas sur la liste, c'est parce qu'en tant que chef du gouvernement, il ne peut être entendu sans autorisation du conseil des ministres.

Michel Charasse affirme n'avoir aucun souvenir de ce dossier fiscal. « *Je n'ai jamais traité, à l'époque où j'étais ministre du budget, aucun dossier relatif aux prétendues relations entre la CGE et le GIFCO* » a-t-il déclaré au Sénat. Selon Nicolas Sarkozy, le directeur général des impôts lui a remis, le 11 octobre 1994, une note lui proposant de transmettre le dossier du redressement fiscal de la CGE au parquet, ce qui a été fait le 26 octobre. Enfin, Henri Emmanuelli affirme ne pas avoir connaissance de cette affaire fiscale.

Michel Charasse a bruyamment fait savoir qu'il ne répondrait pas à la convocation de Laurence Vichnievsky. « *J'ai dit à cette dame que si je répondais à ses questions, j'accepterais qu'elle viole – et je serais son complice – les principes de la séparation des pouvoirs* », a-t-il déclaré le 7 décembre.

« JE N'AI JAMAIS CÉDÉ »

Demandant au bureau du Sénat de se réunir « *au plus vite* », il a conclu ses propos en faisant allusion à Vichy : « *Pour ma part, qu'on sache que n'appartenant pas au corps judiciaire et n'ayant, à ce titre, prêté serment à aucun maréchal Pétain, je n'ai jamais cédé ni aux menaces, ni aux pressions.* »

Dans une lettre adressée, le 10 décembre, au juge Vichnievsky, son avocat, Mᵉ Gilles-Jean Portejoie, justifie l'attitude de M. Charasse en affirmant que les « *membres du gouvernement ne sont responsables de leurs actes non pénalement qualifiés que devant le Parlement, dans les conditions prévues par la Constitution* ». « *Ils ne sauraient donc en répondre devant une quelque autre autorité que ce soit* », ajoute-t-il. Henri Emmanuelli se montre plus prudent. « *Nous avons écrit au juge pour lui faire part de nos interrogations*, explique son avocat, Mᵉ Patrick Maisonneuve. *Si l'audition est indispensable, M. Emmanuelli s'y rendra.* »

CONDAMNATION UNANIME

Rien, dans les textes, n'empêche un magistrat d'entendre un ancien ministre comme témoin. S'il s'agit d'une membre du gouvernement en exercice, le juge doit demander une autorisation au conseil des ministres. S'il s'agit d'un acte délictueux commis dans l'exercice de ses fonctions, le magistrat doit s'adresser à la Cour de justice de la République. S'il s'apprête à prendre des mesures coercitives à l'égard d'un parlementaire, il doit demander la levée de son immunité. Mais l'audition, comme simple témoin, d'un ancien ministre n'est entourée d'aucune garantie particulière.

Les syndicats de magistrats, toute tendance confondues, ont donc dénoncé l'attitude de MM. Charasse et Emmanuelli. « *Le principe de la séparation des pouvoirs n'a jamais interdit à un ancien ministre de venir témoigner devant un juge d'instruction*, remarque le secrétaire général de l'Association professionnelle des magistrats (APM, droite). *Cette fin de non-recevoir est fallacieuse.* » L'Union syndicale des magistrats (USM, modérée) s'inquiète des réactions « *excessives et démesurées* » de Michel Charasse. « *Elles traduisent de la part de leur auteur, de surcroît ancien ministre et sénateur en exercice, la volonté de s'en prendre à l'ensemble des magistrats au moment où ils luttent de plus en plus efficacement contre la corruption.* » L'USM demande donc au garde des sceaux, Jacques Toubon, « *quelles suites il entend réserver à de tels propos* ».

Enfin, le Syndicat de la magistrature (SM, gauche) y voit les traces d'une « *culture de l'impunité* ». « *Les anciens ministres ne sont pas au dessus des lois*, souligne le secrétaire général, Jean-Claude Bouvier. *Le juge veut simplement les interroger comme témoin, il n'y a aucune raison qu'ils refusent. Cette attitude montre dans quel mépris les hommes politiques tiennent l'institution judiciaire. C'est pourtant à eux de montrer l'exemple.* »

Anne Chemin

Le député réunionnais Gilbert Annette condamné à 18 mois de prison ferme

Sursis pour les dirigeants de la CGE

ST-DENIS-DE-LA-RÉUNION
de notre correspondant

Dans son jugement rendu mardi 10 décembre dans le procès consacré aux affaires de corruption à la Réunion et impliquant notamment deux des plus hauts responsables de la Compagnie générale des eaux (CGE), le tribunal correctionnel de Saint-Denis a condamné à des peines de prison ferme deux personnalités importantes : Gilbert Annette, député apparenté socialiste et ancien maire de Saint-Denis, a été condamné à une peine de trente mois d'emprisonnement, dont douze avec sursis, 200 000 francs d'amende et cinq ans de privation de droits civiques. Jacques de Châteauvieux, PDG des Sociétés de Bourbon – un groupe spécialisé dans l'industrie agro-alimentaire, la grande distribution et le négoce international – a été condamné à deux ans de prison, dont un avec sursis, et 500 000 francs d'amende.

A dix jours de la fête du 20 décembre, qui commémore à la Réunion la date de l'abolition de l'esclavage en 1848, tout oppose ces deux condamnés : alors que M. Annette est descendant d'esclaves africains, M. de Châteauvieux est héritier d'une famille de grands propriétaires terriens et se trouve aujourd'hui à la tête de l'un des plus importants groupes économiques de la France d'outre-mer.

Après le réquisitoire prononcé par le procureur Bernard Legras (*Le Monde du 18 octobre*), *les amis du député socialiste s'étaient étonnés* qu'une peine de prison ferme ait été requise contre M. Annette et non contre M. de Châteauvieux, alors que les deux prévenus avaient reconnu les faits de corruption.

Les deux hauts responsables parisiens de la CGE ont, eux, échappé à la peine de prison ferme qui avait été requise à leur encontre. Jean-Dominique Deschamps, directeur général du groupe, et Jean-Pierre Tardieu, directeur chargé de la distribution d'eau, se sont vu infliger une peine de deux ans de prison avec sursis, 500 000 F d'amende et trois ans de privation de droits civiques.

Des peines de neuf mois de prison avec sursis ont été retenues contre Dominique Allard et Jean-Claude Douvry, directeurs de la SADE, filiale de la CGE. Le directeur général de la CGEA, autre filiale de la CGE, Jean-Pierre Couplan, et le directeur administratif Gustave Kuch ont été condamnés à un an de prison avec sursis et 200 000 F d'amende. Enfin, le PDG de la société Nicollin et président du club professionnel de football de Montpellier-Hérault, Louis Nicollin, a été condamné à un an de prison avec sursis et 500 000 F d'amende.

DONNE POLITIQUE INCHANGÉE

M. Annette fera vraisemblablement appel de ce jugement, une hypothèse qu'il excluait au début de cette année. Mais depuis le sévère réquisitoire du procureur Legras, l'ancien maire de Saint-Denis a changé d'avis. Les ennuis judiciaires de M. Annette et de quatre de ses anciens adjoints n'ont pas modifié la donne politique dans cette commune-circonscription découpée en neuf cantons. En 1994, les candidats soutenus par le maire, M. Michel Tamaya (PS), ont gagné huit des neuf cantons renouvelables. Aux dernières municipales, M. Tamaya l'avait facilement emporté dès le premier tour face à deux candidats de droite.

Alix Dijoux

Le militantisme « utilitaire » des trois accusés de l'assassinat de Jacques Roseau

MONTPELLIER
de notre envoyé spécial

La cour d'assises de l'Hérault présente depuis le début de la semaine un aspect étrange. Le président Daniel Duchemin suit imperturbablement la partition imposée par l'instruction du dossier à l'audience, et, malgré son silence, on peut supposer que l'avocat général Paul-Louis Anneras sera sur le même registre. Pour le reste, chacun est venu avec « son » procès. Au banc de la partie civile, Mᵉ Gilbert Collard et Mᵉ André Ferrand font surtout le procès de l'Union syndicale de défense des intérêts des Français repliés d'Algérie (Usdifra), association de rapatriés à laquelle appartenaient les trois accusés de l'assassinat de Jacques Roseau, Gérald Huntz, Jean-Claude Lozano et Marcel Navarro. Au banc de la défense, Mᵉ Henri Juramy, l'un des défenseurs de Lozano, paraît vouloir faire le procès de la guerre d'Algérie et celui de Jacques Roseau, le porte-parole de l'organisation rivale, le Recours-France. Les autres avocats, sur chaque banc, tentent, loin des caméras de télévision, de défendre leurs clients.


PROCÈS

Au milieu de cette cacophonie, Mᵉ Juramy entre et sort de la salle, annonçant, selon un rituel auquel il est familier, qu'il abandonne la défense de Lozano. Interloqué, ce dernier se tourne vers la cour pour dire : « *Je ne suis pas au courant...* ».

Malgré cet apparent désordre, le procès, le vrai, avance lentement. L'étude de la personnalité de Huntz et de Navarro produit le même effet que celle de Lozano réalisée la veille. Aucun des accusés ne fut un militant acharné de la cause « pied-noir », capable, dans une explosion de rancœur accumulée, de tuer le porte-parole du Recours-France pour lui faire payer une attitude jugée trop compréhensive à l'égard des Algériens.

ADHÉSIONS DE FRAÎCHE DATE

Huntz est un descendant de réfugiés allemands installés en Algérie depuis 1830. Il fut radiotélégraphiste à Mostaganem, et, s'il admet avoir fait partie de l'OAS, c'est par boutade : « *Il y avait 900 000 "pieds-noirs" et il y avait 900 000 personnes dans l'OAS.* » Comme Lozano, il n'a fait que du renseignement, et il ajoute : « *Je n'ai jamais, jamais, jamais tiré sur personne.* » En France, il restera dix ans dans l'armée avant de fonder une petite entreprise de transport. Mais les difficultés financières deviennent aiguës. Menacé de saisie, il a lu, dans *L'Echo de l'Oranais*, qu'une association pouvait l'aider, et c'est ainsi qu'il est entré à l'Usdifra. C'était une adhésion « *utilitaire* », selon le mot du président, qui constate que la seule nostalgie de Huntz concerne une Algérie « *anisette* ».

Navarro a un parcours quelque peu différent. Né en Algérie en 1933, il n'a jamais fait partie de l'OAS. « *Il n'y en avait pas chez nous* », grommelle cet homme solide qui fut gardien de la paix à Marnia, petite sous-préfecture située près de la frontière marocaine. En France, lui aussi connaîtra des difficultés financières, et c'est pour que sa maison ne soit pas saisie qu'il a adhéré à l'Usdifra. Il n'a jamais milité ; il a fait partie de l'Amicale des anciens de Marnia, mais cette association consacre toute son activité à l'organisation d'un dîner-dansant annuel. Pourtant, Navarro avait quelques raisons de conserver une rancœur particulière. Sa mère fut tuée dans un attentat à la grenade où sa sœur et son beau-frère ont été gravement blessés. Il en parle peu, et c'est grâce aux avocats que l'on saura qu'il a rattrapé l'auteur de l'attentat. Il lui a laissé la vie sauve pour le confier à la justice. L'assassin fut jugé et guillotiné.

Au terme de l'examen de personnalité, il apparaît que les trois accusés, aujourd'hui tous grands-pères, ne sont pas des militants de longue date. Devenu délégué régional pour les Pyrénées-Orientales de l'Usdifra, Navarro assure qu'il refusait les adhésions des membres du Front national, car, dit-il, « *c'est un parti extrémiste* ». A l'évidence, l'image sans doute trop facile d'une forme d'intégrisme « pied-noir » ne s'applique pas aux trois accusés.

Pourtant, l'un d'eux a incontestablement tiré sur Jacques Roseau avant de repartir avec les deux autres. L'évocation des faits permettra peut-être d'en savoir plus, mais déjà l'expert-psychiatre tente une explication : « *Chacun avait une image de soi qui était dévalorisée, et à trois ils se sont recherchés une néo-identité dans ce mini-groupe qui n'a pas duré longtemps puisqu'ils ne revendiquent pas. Ce fut une flambée passionnelle.* »

Maurice Peyrot

DÉPÊCHES

■ *EXCLUSION* : un sans-domicile-fixe a été retrouvé mort, mardi 10 décembre, dans une rue de Lille (Nord). Le corps de l'homme, âgé d'une cinquantaine d'années, a été découvert dans la matinée, après une nuit au cours de laquelle la température était descendue au-dessous de zéro degré. Le malheureux s'était couché pour dormir sous les arcades d'une galerie marchande dans le quartier populaire de Wazemmes, dont il était une des figures.

■ **MANIFESTATION** : six personnes interpellées lundi 9 décembre lors d'échauffourées avec la police, à l'issue de la manifestation contre le Front national qui a réuni vingt mille personnes à Grenoble (*Le Monde* du 11 décembre), devaient être présentées, mercredi, devant le tribunal correctionnel pour être jugées selon la procédure de comparution immédiate. Vingt et une personnes avaient été interpellées par la police, dont la majorité âgées de quinze à vingt-cinq ans. Neuf policiers ont été blessés lors des affrontements, dont un CRS hospitalisé après avoir reçu une pierre, ce qui lui a fait perdre connaissance.

■ *SANTÉ* : neuf publicités vantant des produits « miracles » ont été interdites par un arrêté publié mardi 10 décembre au *Journal officiel*, au motif qu'« *aucune preuve scientifique n'a été apportée à l'appui* » des arguments de vente. Les entreprises visées sont la société Anthony Green, dont la méthode, « *Thermogénèse* », est censée permettre des pertes de poids « *en un temps record* » ; la société Esodyn de Genève, qui propose un « *appareil déclencheur de réussite* » pour maigrir et pour arrêter de fumer ; le laboratoire Puissance vitale et sa méthode d'« *aimantothérapie* » ; l'Institut anti-énurétique ; le Centre national du dos ; la société Stick minceur ; le centre Physiomins et la société suisse Cap Santé international.

Polémique sur la « journée du livre français » à l'université d'Assas

LA « JOURNÉE du livre français » organisée, mercredi 11 décembre à l'université Paris II-Assas, provoque de vives protestations de la part de quatre associations et syndicats étudiants qui ont décidé de tenir une contre-manifestation, le « Salon des refusés d'Assas », jeudi 19 décembre au Théâtre du Lucernaire.

Plusieurs écrivains et dessinateurs, tels que Jean Lacouture, Plantu, Pascal Perrineau, ont déjà fait savoir qu'ils s'y rendraient. L'UNEF-ID, l'Union des étudiants juifs de France, Astérix (Association symbolisant tout étudiant rejetant l'intolérance et la xénophobie) et l'Association des étudiants de l'Institut français de presse (AEIFP) contestent l'exclusive accordée depuis vingt-trois ans au Cercle (centre d'étude et de recherche culturelles pour les étudiants) sur l'organisation de cette « journée » à Assas, et la présence régulière et massive d'écrivains d'extrême droite.

Ces quatre organisations ont, le 29 novembre, porté au président de l'université, Philippe Ardant, une pétition signée par un millier de personnes et ont organisé un rassemblement le 7 décembre pour convaincre celui-ci de renoncer à la journée sous la forme prévue. En vain. Pour M. Ardant, le Cercle est une association culturelle qui, du fait de son ancienneté à Assas, a gagné sa légitimité à organiser, seule, la manifestation.

EXIGENCES « INACCEPTABLES »

M. Ardant évoque l'expérience de décembre 1995. L'an dernier, les différentes associations avaient été invitées à travailler ensemble pour un Salon pluraliste. Cette tentative avait tourné court. Du fait, accuse M. Ardant, de l'UNEF-ID qui aurait refusé des auteurs d'extrême droite proposés par le Cercle, parmi eux Jacques Trémolet de Villers, avocat de Paul Touvier.

Thomas Poirier, vice-président de l'UNEF-ID, et Alexandre Braun, président d'Astérix, récusent les accusations de M. Ardant et pointent les exigences, qu'ils qualifient d'inacceptables, posées par le Cercle quelques jours avant l'ouverture du Salon. Parmi elles, le bénéfice des retombées financières, le fait d'apparaître comme l'organisateur de la manifestation et la présence d'auteurs que les autres associations ne pouvaient accepter « *pour des raisons morales* ».

François-Louis Boucher, président du Cercle, brandit la liste des personnes « *invitées* » cette année pour réfuter les accusations d'extrémisme. Sur cette liste figurent des militants ou sympathisants de l'Action française, du Front national et autres mouvements d'extrême droite. « *Nous avons deux critères, la promotion de la culture française et le refus du conformisme* », explique M. Boucher. Seront présents Jean-Claude Martinez, enseignant à Paris-II, membre du bureau politique du Front national, Jacques Trémolet de Villers, Jean Raspail, Jean-François Chiappe, Geneviève Dormann, Dominique Venner, représentant de la nouvelle droite, fondateur d'Europe-Action, ancien responsable de Jeune Nation.

Christiane Chombeau

TRANSPORTS Le maire de Paris, Jean Tibéri, a rencontré mardi 10 décembre, les représentants des vingt-neuf communes limitrophes de la capitale, en désaccord sur son plan de circulation ● DE DROITE COMME DE GAUCHE, ces élus s'opposent aux mesures de régulation du trafic envisagées aux entrées du boulevard de ceinture afin de diminuer la circulation dans Paris *intra muros*. Ces mesures ne feraient, selon eux, que déplacer les embouteillages chez eux. ● LES ÉLUS FRANCILIENS estiment que les décisions unilatérales prises par la Mairie de Paris perpétuent la tradition d'un mode de relation inégalitaire entre la capitale et sa périphérie. ● UN PLAN GLOBAL de circulation, élaboré à l'échelle de toute l'agglomération parisienne, qui privilégierait les transports en commun et la diversification des moyens de déplacement, est souhaité par les maires de banlieue.

L'automobile conduit Paris et sa banlieue au bord du divorce

Les maires des communes de la périphérie craignent que la « régulation » de la circulation dans la capitale ne rejette chez eux les embouteillages. Une concertation devrait s'ouvrir au printemps pour calmer les esprits

L'AUTOMOBILE sera-t-elle une cause de rupture ou de rapprochement entre Paris et sa banlieue ? La réunion, qui s'est tenue, mardi 10 décembre à l'Hôtel de Ville, entre Jean Tiberi, maire (RPR) de Paris, et les élus des vingt-neuf communes limitrophes des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, concernées par le plan de circulation de la capitale (*Le Monde* du 23 novembre), ouvre une concertation, qui risque cependant d'être longue.

Elle avait été précédée d'une dramatisation bien orchestrée mais révélatrice du passif qui existe dans les relations entre la capitale et ses voisines. L'annonce de mesures pour réguler le trafic à l'entrée du boulevard périphérique et, donc, la circulation de transit à Paris, avait déclenché une levée de boucliers chez les maires – de gauche comme de droite – des communes concernées. La veille de cette réunion, la mairie socialiste de Clichy-la-Garenne s'était même offert une page de publicité dans *Le Monde*, titrée « Ça sent le bouchon ».

Ce slogan reflète assez bien la première réaction des élus face aux propositions du maire de Paris. La plupart les ont interprétées comme une volonté de rejeter les embouteillages sur les communes limitrophes. Ils ont, par ailleurs, peu apprécié la manière dont la capitale a pris une décision unilatérale sur un sujet qui, selon eux, concerne toute la région. *« C'est le syndrome du donjon. Mais, moi j'ai renoncé aux herses »*, plaisante André Santini, maire (UDF-FD) d'Issy-les-Moulineaux. Evidemment, ce sont les élus de gauche qui ont été les plus virulents ; ils ont reproché à M. Tiberi sa *« méthode ségrégative »* de concertation (*Le Monde* du 6 décembre). A la suite du conseil de Paris, où avaient été débattues les questions de circulation, M. Tiberi avait d'abord reçu les élus de l'Association des maires d'Ile-de-France (AMIF), proche de la majorité.

L'élaboration des plans de déplacements urbains

La loi sur l'air, qui devrait être définitivement adoptée la semaine prochaine, prévoit que toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants doivent se doter d'un plan de déplacements urbains, dans un délai de deux ans. Le projet de plan doit être soumis aux conseils généraux et municipaux concernés avant de faire l'objet d'une enquête publique auprès de la population. Les municipalités sont maîtresses de l'élaboration de leur projet, sauf à Paris et dans la région Ile-de-France, où il doit être *« élaboré ou révisé à l'initiative de l'État »*. C'est donc au préfet de région qu'il revient de l'élaborer en y associant le syndicat des transports parisiens, le conseil régional, le Conseil de Paris, qui ensuite délibèreront sur le projet.

De plus en plus de trafic de voitures

La régulation des accès sur le boulevard périphérique

Les déplacements motorisés en Ile-de-France

Croissance depuis 8 ans (+13%)

Déplacements en millions

Banlieue-Paris/Paris-banlieue 4,1 +6%

Le parc automobile des ménages

(Paris et Ile-de-France) en milliers 0 500 1 000 1 500 2 000

Paris

Petite Couronne

Grande Couronne

Véhicules particuliers et utilitaires

Nombre de ménages

ÉLOIGNER LE TRAFIC DE TRANSIT

« Les maires des communes limitrophes de la capitale ne sont pas sous la tutelle du maire de Paris », ont rappelé les maires de gauche, lors de la réunion du 10 décembre. Significative de la position d'infériorité dans laquelle Paris a longtemps tenu les communes de banlieue, la réaction de ces dernières s'explique aussi par une démarche différente sur la question de l'automobile en région parisienne. Avec en arrière-fond une différence de sensibilité entre des Parisiens, las de la pollution et des embouteillages, et des Franciliens, persuadés qu'ils ne peuvent pas vivre sans une ou deux voitures. *« Nos concitoyens votent avec leurs roues »*, déclare tout net Gilles Carrez, maire (RPR) du Perreux (Val-de-Marne). La variante de gauche est : *« Paris continue de vouloir se débarrasser de ce qui le gêne en le rejetant chez ses voisins : après les couches populaires, les cimetières, voilà maintenant les embouteillages ! »*, lance Jean-Luc Laurent, maire (MDC) du Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne).

En réalité, les maires de banlieue profitent du débat lancé par Paris pour poser une nouvelle fois le problème des transports dans la région Ile-de-France. *« Nous avons proposé au maire de Paris la mise en œuvre d'un plan de déplacements sur Paris à l'échelle de l'agglomération qui doit avoir comme priorité les transports en commun plutôt que la circulation automobile »*, ont déclaré, en commun, les maires de gauche. Le discours est assez semblable à droite : nécessité d'éloigner du cœur de l'agglomération le trafic de transit, utilisation des technologies modernes de signalisation et d'information, développement et amélioration des transports en commun. Pour le détournement du trafic de transit, les élus réclament l'achèvement des rocades, notamment de l'A 6 et de la Francilienne. Ils souhaitent aussi une diversification des modes de déplacement : vélo, tramway, minibus, etc. *« Il faut aussi construire des parkings de dissuasion près des stations de métro et utiliser la Seine avec un système de batobus »*, précise M. Santini.

S'ils ne refusent pas la discussion avec la mairie de Paris, les élus franciliens en appellent aussi au préfet de région. Il est vrai que ce dernier peut intervenir à plusieurs titres : à l'occasion d'un récent petit déjeuner de presse, Joël Thoraval a rappelé que le système autoroutier dépend de l'Etat, et non de tel ou tel maire. En tant que président du Syndicat des transports parisiens (STP), il a la haute main sur le fonctionnement de cet organisme. En outre, la loi sur l'air lui confie la mission d'organiser, dans les deux ans, le plan de déplacements urbains en Ile-de-France.

Il n'empêche que les élus de banlieue et le maire de Paris sont convenus de se revoir, sans doute au printemps. D'ici là, M. Tiberi a proposé la constitution de groupes de travail sur la circulation et la pollution, mais aussi sur la sécurité ou les problèmes sociaux. Par ailleurs, des réunions bilatérales devraient permettre d'aborder des questions en suspens depuis des années et de régler les questions locales. En attendant, M. Tiberi compte bien peaufiner son idée de régulation de la circulation. Dès janvier, une démonstration devrait être faite de mise en place de *« vannes »* sur une bretelle d'accès au boulevard périphérique.

Françoise Chirot

77 % des Corses critiquent la politique du gouvernement dans l'île

PRÈS DE TROIS CORSES SUR CINQ (58 %) estiment que l'on exagère le climat de violence dans l'île, selon un sondage réalisé par la Sofres, les 2 et 3 décembre, auprès d'un échantillon de 500 personnes, représentatif de la population de la Corse, et publié par *Le Figaro* du 11 décembre. Selon cette enquête, 47 % des Corses déclarent n'avoir aucune sympathie à l'égard des autonomistes, contre 25 % qui en ont *« un peu »*, 10 % *« assez »* et 7 % *« beaucoup »*. La fermeté vis-à-vis des indépendantistes est approuvée par 50 % des personnes interrogées, mais, pour 77 % d'entre elles, le gouvernement n'adopte pas la bonne solution pour régler les problèmes en Corse.

Après huit jours de conflit, les quatre cents pêcheurs professionnels ont mis fin, mardi 10 décembre dans la soirée, au blocus des ports de l'île. Ils ont obtenu une aide correspondant à leur revendication de bénéficier des mesures prévues par le projet de loi sur la zone franche.

Marathon de contes dans les Côtes-d'Armor

RENNES
de notre correspondante régionale

Trouant la brume, Merlin l'enchanteur pourrait descendre des remparts de granit, qui enserrent les rues pavées de Dinan sans susciter de surprise : depuis le 2 décembre, la petite ville bretonne est plongée dans le merveilleux avec la septième édition de Paroles d'hiver, un festival de conteurs. C'est en fait tout le département des Côtes-d'Armor qui se laisse, ces jours-ci, bercer d'histoires. A Ploufragan, par exemple, une centaine de personnes écoutaient, il y a quelques jours, une conteuse suisse près d'un feu de bois. Au total, une vingtaine de communes, souvent rurales, ont mis leurs salles des fêtes, leurs auberges de jeunesse, leurs abbayes ou leurs restaurants à la disposition de conteurs professionnels francophones. La fête finale aura lieu dimanche 15 décembre, au château de la Roche-Jagu, à Ploézal.



IN SITU

Paroles d'hiver ne donne pas la vedette aux seuls artistes qui ont fait de la narration d'histoires un métier. Venus de la région Bretagne et de Loire-Atlantique, les adeptes amateurs des « concours de menteurs » ont, eux aussi, eu droit à une tribune. Quinze d'entre eux se sont succédé, les 7 et 8 décembre, sur la petite scène du lycée des Cordeliers, à Dinan, dans un réfectoire chargé d'histoire : c'est là que les Etats généraux de Bretagne eurent lieu en 1789. Tradition étrange, dont nul ne connaît l'origine, le jury exprime sa satisfaction en versant des poignées de sel – plus ou moins généreuses – dans le sac de chacun des candidats.

VIVACITÉ DE LA TRADITION ORALE

Traditionnel, philosophique, souvent sombre, le conte se porte bien en Bretagne. Il constitue même *« le grand moyen de formation de toute l'humanité »*, estime Jude Le Paboul, ami de Pierre Jakez Hélias – l'auteur du *Cheval d'orgueil*. Cet artisan du renouveau de la tradition orale n'est d'ailleurs pas peu fier de voir trois de ses élèves en tête du « concours de menteurs ».

Dans le même temps, des Dinannais se délectaient de belles lettres à la Librairie ancienne. En face, le café philosophique de « Dédé » était bondé. Conquis, le patron de l'établissement s'est dit prêt à recommencer, estimant qu'il n'y a pas même besoin de festival pour cela. Au Petit Marcel, un autre estaminet, des contes blagueurs fusaient, dont une curieuse parabole sur la visite de Jean Paul II à Sainte-Anne-d'Auray. Les habitants de la cité avaient « Douze heures pour le dire », un véritable marathon de la parole.

Organisé par l'Office départemental de développement culturel (ODDC), qui a à sa tête Charles Josselin – président (PS) du conseil général des Côtes-d'Armor et député –, Paroles d'hiver était absent jusqu'à présent du territoire du district de Dinan, majoritairement à droite. Dans une cité commerçante, envahie par les touristes l'été, la culture n'était pas la préoccupation première des élus, jusqu'à l'arrivée d'un nouvel adjoint au maire chargé de ce domaine. Le district a d'ailleurs retenu la culture comme une de ses compétences. Aiguillonnées, de nombreuses associations ont, depuis, investi le secteur. C'est avec elles que l'ODDC gère le festival, qui comporte aussi des expositions, des films et des spectacles destinés aux enfants.

Martine Valo

Le marais poitevin perd son label de parc naturel régional

CORINNE LEPAGE, ministre de l'environnement, a annoncé, mardi 11 décembre, la création d'un label *« grand site naturel »* pour le marais poitevin. Ce plan de sauvegarde et de protection de la deuxième zone humide française – après la Camargue –, pour lequel l'Etat débloquera cent millions sur cinq ans, concernera quarante-cinq mille hectares de marais mouillé. Ce nouveau plan prévoit l'extension du site classé de la « Venise verte » dans les Deux-Sèvres et en Vendée ; la désignation, courant 1997, de deux nouvelles zones de protection spéciales (ZPS) en Charente-Maritime ; l'interdiction des aides au drainage dans les zones humides ; la création de plusieurs réserves naturelles et des acquisitions du Conservatoire du littoral ; des arrêtés préfectoraux de biotope et une délimitation précise de la zone humide à préserver. Une convention valable cinq ans sera signée dans les prochaines semaines entre l'Etat et les collectivités territoriales pour permettre l'application de ce plan d'action.

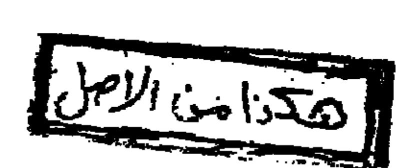
« UNE SANCTION »

Avec ce nouveau label, qui ne concernera que moins de la moitié de la surface d'origine, le marais poitevin perd sa dénomination de parc naturel régional (PNR), acquise en 1979. *« Cette suppression est une sanction*, a précisé Mme Lepage. *En perdant en dix ans un tiers de son territoire, le parc naturel régional n'est pas arrivé à remplir sa mission. »* Le ministre de l'environnement a souligné les difficultés rencontrées dans les négociations engagées pour une nouvelle charte du PNR, les élus, rassemblés dans le syndicat mixte qui gère le parc, ne voulant pas aller au-delà de la charte en vigueur.

De Brice Lalonde à Ségolène Royal, les différents ministres de l'environnement se sont heurtés aux refus des élus et des agriculteurs de se voir imposer des mesures strictes pour protéger cette zone naturelle. La logique de l'agriculture intensive a conduit à ce que les prairies soient retournées pour être cultivées et que les rivières qui alimentent le marais soient asséchées pour arroser les cultures. Mme Lepage semblait satisfaite de l'accord intervenu mardi, en déclarant qu'il s'agissait *« d'un progrès considérable dans un esprit de concertation montrant une volonté politique forte »*.

De son côté, la Coordination pour la défense du marais poitevin s'est déclarée *« inquiète sur le flou de ce label sans contenu précis »*. *« Mme Lepage est dans l'incapacité de mettre en œuvre des actions précises pour sauver le marais »*, explique Yves Le Quellec, président de l'association. Il en veut pour preuve le maintien de la prime à la production qui encourage les agriculteurs à semer des céréales irriguées, l'absence de gestion globale de l'eau ou la poursuite d'une politique fiscale qui, avec des baux ruraux établis sur des bases cadastrales dépassées, continue à désavantager les prairies au profit des surfaces cultivées. *« Avec 1 000 hectares drainés cette année, 100 kilomètres de canaux et de rivières asséchés l'été, et une explosion des prélèvements sur les nappes phréatiques, le marais ne va pas tenir longtemps »*, conclut M. Le Quellec.

Sylvia Zappi



DISPARITIONS

Mary Leakey

Une grande spécialiste des origines de l'homme

L'ANTHROPOLOGUE et archéologue Mary Leakey est morte, lundi 9 décembre, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, dans sa maison familiale de Nairobi (Kenya). Cette grande spécialiste des origines de l'homme se sera éteinte sur sa terre d'élection, qui fut aussi, peut-être, celle de nos premiers ancêtres.

Après un premier voyage au Kenya en 1935, Mary Leakey avait en effet définitivement rejoint l'Afrique de l'Est en 1938. C'est là que grandirent ses dix petits-enfants et ses trois fils, dont le très politique Richard Leakey, qui fut directeur pour la protection de la faune et directeur du Musée national kenyan. Celui-ci est aujourd'hui considéré comme un opposant déterminé au président Daniel Arap Moi.

Née à Londres le 6 février 1913, Mary Douglas Leakey doit en partie le choix de sa carrière à son père, le peintre anglais Erskine Nicol. Celui-ci, qui mourut lorsqu'elle avait treize ans, fut le premier homme à l'initier aux splendeurs de l'art préhistorique, notamment aux peintures rupestres de la Dordogne où elle passa une partie de son enfance. Le second fut l'archéologue Louis Leakey, qu'elle épousa en 1936. Un mariage à la fois de cœur et de science, dont la réussite publique fut la découverte d'une série de fossiles qui se révélèrent essentiels pour la connaissance de l'histoire de l'humanité.

Pour le couple Leakey, la célébrité s'annonce en 1948. Cette année-là, Mary met au jour, sur l'île de Rusinga (lac Victoria), un petit crâne pointu datant de dix-sept millions d'années. Il s'agit du plus ancien fossile de primate connu, datant de l'ère tertiaire – époque durant laquelle sont apparus les mammifères évolués. Un chercheur britannique croyant reconnaître en lui un ancêtre de « Consul », le chimpanzé du Muséum d'histoire naturelle de Londres, la première grande découverte des Leakey sera baptisée *Proconsul africanus*.

LA « PISTE » DE LAETOLI

La deuxième surviendra onze ans plus tard, et marquera pour le petit monde des anthopologues le début d'une véritable révolution conceptuelle. En 1959, le couple Leakey exhume des gorges d'Olduvai, en Tanzanie, le crâne d'un australopithèque, le *Zinjanthropus*. Des années plus tard, les techniques de datation certifieront son âge : 1,4 million d'années. L'homme, désormais, ne se contente plus de « descendre du singe » ; le voilà enraciné dans le monde des primates, dont émergera, au sortir d'une longue aventure, l'*Homo sapiens sapiens*.

En 1978, six ans après la mort de son compagnon, Mary Leakey fera une dernière trouvaille : la « piste » de Laetoli (Tanzanie). Capitale, celle-ci sera aussi la plus troublante. Sur un sol mou, fait de cendres volcaniques mouillées puis fossilisées, deux adultes et un enfant ont marché, le deuxième adulte posant très soigneusement ses pieds dans les empreintes laissées par le premier. C'était il y a 3,7 millions d'années. Les empreintes le prouvent, les australopithèques, dès cette époque, étaient donc capables de bipédie.

En août 1996, après que le gouvernement tanzanien eut annoncé sa décision de protéger les empreintes de Laetoli à l'aide d'un revêtement synthétique de haute technologie, Mary Leakey fit un dernier voyage pour revoir « sa » découverte, celle dont en tout cas elle disait avoir tiré la plus grande fierté.

Depuis une quinzaine d'années, elle avait fini par renoncer à l'astreinte du terrain, se consacrant uniquement, dans sa maison que peuplaient de nombreux animaux, à l'écriture de livres scientifiques. Le dernier des cinq volumes relatant ses quatorze ans de fouilles à Olduvai fut publié, à Londres, en 1994.

Catherine Vincent

Marin Sorescu

La mort d'un poète qui narguait la tyrannie

L'ÉCRIVAIN roumain Marin Sorescu, ministre de la culture entre 1993 et 1995, est mort des suites d'une cirrhose du foie, dimanche 8 décembre, à l'âge de soixante ans.

Lors d'un dîner parisien, il y a trois années presque jour pour jour, Marin Sorescu, qui venait tout juste d'être nommé ministre de la culture au sein du gouvernement roumain, rappelait en riant que depuis la révolution de décembre 1989 aucun détenteur de cette charge n'avait pu la conserver plus de six mois. Il espérait faire un peu mieux ! Finalement, les apparatchiks obscurs eurent raison et de ses bonnes résolutions et de sa naïveté. En effet, il fut écarté. Car Marin Sorescu était un poète, poète sans adjectif réducteur. Si les combinaisons politiciennes l'écœuraient, la politique, elle, le laissait perplexe : « (...) *Soudain devant moi/La route s'est séparée en deux chemins/L'un d'eux sur ma droite/L'autre sur ma gauche (...)/Je me suis rué tout entier sur celui de gauche/Qui n'était pas, hélas, matelassé de duvet* (...) » (*Poètes roumains, Anthologie bilingue*, Edition de la Fondation culturelle roumaine, Bucarest, 1955).

Cinquième enfant d'une famille de paysans, Marin Sorescu est né en 1936 dans le village de Bulzesti, en Olténie. Après des études universitaires à Jassy, il travaille d'abord au sein de la rédaction d'un périodique d'étudiants, avant de diriger une revue littéraire non conformiste en province, *Ramuri*, à Craiova. Vers la fin des années 60, à la faveur d'une brève libéralisation, Sorescu devient l'un des chefs de file de la jeune génération qui refuse le « réalisme socialiste », sans pour autant qu'il succombe aux tentations d'un nationalisme ombrageux (Prévert, Kerouac, Ginsberg et Queneau sont parmi ses maîtres à écrire). Très vite, son humour triste, ses exercices ludiques et mystificateurs, sa mise en dérision de l'esprit cocardier en vogue chez les nationaux-communistes le rendent célèbre dans son pays. Poète et essayiste, romancier et auteur dramatique (sa pièce *Jonas* a été jouée en 1969 au Lucernaire), lauréat du Prix des muses de l'Académie des arts de Florence et récompensé par le Prix de l'Union des écrivains roumains, Marin Sorescu, traduit dans une douzaine de pays, n'a jamais cessé de narguer la tyrannie.

Après l'effondrement de la dictature, fin 1989, ce lutin narquois continue à écrire, voyager et publier ses poèmes comme s'il sentait que sa fin approchait : « (...) *Et au premier carrefour/Je me suis donné de tout mon être/Au chemin de droite* (...) */Il fallait emprunter cette fois l'autre, l'autre.../Maintenant mes vivres sont presque épuisés/Le bâton dans ma main a vieilli/Il ne pousse plus de lui des bourgeons/A l'ombre desquels je puisse me tenir* (...) */Et voilà devant moi s'ouvrent béants/Deux cieux :/L'un à droite/L'autre à gauche* » (*Poètes roumains, Anthologie bilingue*) ou bien encore : « *Tous ces remèdes n'ont eu aucun effet, docteur,/Et j'ai dépensé pour eux quantité d'années./Je crois que j'ai attrapé la mort/Le jour/Où je suis né* » (*Poètes roumains, Anthologie bilingue*).

Edgar Reichmann

★ Œuvres de Marin Sorescu publiées en France :
L'Ouragan de papier, Poèmes. Traduit par Alain Bosquet, Ed. Saint-Germain-des-Prés, 1980.
Poèmes, In « Poésie sans frontières », n° 104-105 de la revue *Poésie*, novembre-décembre 1982.
Céramique, Poèmes. Traduit par François Cayla, Ed. Saint-Germain-des-Prés/Unesco, 1984.
Soixante-six poèmes, traduit par Jean-Louis Courriol. Ed. de l'université Jean-Moulin, Lyon-III, 1985.
Paysans du Danube, Chronique d'un village roumain, traduit par Jean-Louis Courriol, Ed. Jacqueline Chambon, 1989.
La Vision de la tanière, roman traduit par Jean-Louis Courriol. Ed. J. Chambon, 1991.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Rémy et Emmanuelle RIOUX,
Jean-Pierre et Hélène RIOUX,
Michel et Nicole FAURE,

ont la joie d'annoncer la naissance, le 26 novembre 1996, de

Clément,

leur fils et petit-fils.

63, rue du Poteau,
75018 Paris.

Décès

– Hélène et Philippe Andrès,
Adeline,
ses mère, père et sœur,
ont la douleur de faire part du décès de

Solène,

survenu le 3 décembre 1996, à l'âge de trois mois.

La *cérémonie religieuse sera célébrée* le jeudi 12 décembre, à 10 h 30, en l'église de la Sainte-Famille, 34, rue Danton, au Kremlin-Bicêtre.

75, rue du Général-Leclerc,
94270 Le Kremlin-Bicêtre.

– Le docteur France Benzaken,
Les docteurs Paule et Alain Sergent,
Mme et M. Michèle et Pierre Doll,
ses enfants,
Anne-Laure, Daniel, Claire, Caroline et Mathieu,
ses petits-enfants,
M. et Mme Joseph Benzaken
et leurs enfants,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Adolphe BENZAKEN,

survenu le 9 décembre 1996, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Les obsèques religieuses ont eu lieu dans l'intimité familiale, le mercredi 11 décembre, au cimetière de Villiers-le-Bel.

6, avenue Branly,
95400 Villiers-le-Bel.

– M. et Mme Alain Bessière,
M. et Mme Michel Camino,
ses enfants,
Martin et Marie-Cécile de Buyer,
Frédéric et Séverine Lapeyre,
Camille Bessière,
Olivier, Alix et Julien Camino,
ses petits-enfants,
Estelle et Valentin de Buyer,
ses arrière-petits-enfants,
Mme Raymond Bessière,
sa belle-sœur,
M. et Mme Jean-William Durtschi,
ses neveu et nièce,
Et tous les membres de la famille,

ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

Mme Jean André BESSIÈRE,
née Paulette ROUQUETTE-ROUVE,

décédée le 9 décembre 1996, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 12 décembre, à 11 heures, en l'église Saint-Séverin, 1, rue des Prêtres-Saint-Séverin, Paris-5e.

– *M. et Mme Guillaume Bureau*
et Camille,
Mlle Alexia Bureau,
ses enfants,
et sa princesse,
M. et Mme Philippe Bureau,
M. et Mme Pierre Caillat,
Le baron et la baronne
Alain de la Bouillerie,
ses frère et sœurs,
et leurs enfants,
Et ses proches,
ont la tristesse de faire part du départ de

Gérard BUREAU,
croix de la Valeur militaire,

survenu le 9 décembre 1996.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Corneille de Chartrettes, le jeudi 12 décembre, à 10 h 30.

La Croix-Brisée,
route de Chartrettes,
77700 Livry-sur-Seine.

– Ses proches collaborateurs
ont la douleur de faire part aux amis et collègues du développement rural du décès de

Gérard BUREAU,

survenu brutalement le 9 décembre 1996.

Ils prient sa famille d'accepter leurs plus sincères condoléances.

– Au nom de Gaël,
sa fille,
Et de tous ceux qui l'aimaient,
Gilles Horvilleur
a le chagrin d'annoncer le décès de

Kerstin GRINEVALD,

survenu le 6 décembre 1996, jour de la fête des enfants pour lesquels elle se donnait corps et âme.

44, rue de la Folie-Méricourt,
75011 Paris.

– Ses enfants,
Ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Paul GUILLEVIC,
ingénieur général de l'aviation civile
à la retraite,
capitaine de corvette (h.),
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 2 décembre 1996, à l'âge de quatre-vingt-un ans, à Arzon (Morbihan).

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, et ses cendres ont été dispersées dans le golfe du Morbihan, comme il le souhaitait.

De la part, également, des familles Alperovitch, Bonet, Guillevic.

Cet avis tient lieu de faire-part.

15, rue des Ajoncs,
56640 Arzon.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

Mme Philippe
LANGLOIS-BERTHELOT,
née Antoinette COMTE,

est décédée le 3 décembre 1996.

De la part de
Jean-Marc et Paule,
Florence, Gilles Antoine, Marcelline et Maxence,
ses petits-enfants,
François, Philippe, Jean, Marie et Pierre,
ses arrière-petits-enfants,
Pascale, Joël,
Et les familles Langlois-Berthelot, Comte et Joxe.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, à Pont-Audemer.

1, rue Samson,
75013 Paris.

– Mme Jacqueline Pelicier,
née Olivier, son épouse,
Mlle Nicole Pelicier,
sa fille,
Mme Martine Pelicier-Boisset,
sa fille,
Et M. Bernard Boisset,
son gendre,
M. et Mme Jan et Hélène Pelicier,
son frère et sa belle-sœur,
M. et Mme Monique et Rémy Sabatier
et leurs enfants,
M. et Mme Michèle et Magnus Robach
et leurs enfants,
M. Jean-Yves Pelicier,
M. et Mme Françoise et Maurice Tomé
et leur fille,
ses neveux,
Les familles, parents et alliés, Zamit, Cini, Spozio, Vernet, Dorillac, Meric, *Piéri*,

ont la douleur de faire part du rappel à *Dieu de*

Yves PELICIER,
professeur émérite de psychiatrie
à la faculté Necker
(université René-Descartes, Paris),
médecin des hôpitaux de Paris,
directeur du DEA d'éthique bio-médicale
(université René-Descartes),
chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre de l'Infant Henrique (Portugal),
chevalier des Lettres et des Arts (Autriche),
membre d'honneur de l'Académie royale du Brésil,
membre correspondant
de la Real Academia Madrid,
président de la Société européenne
de psychiatrie sociale,
président d'honneur de la Société
française de psychogériatrie,
président d'honneur de la Société
française de psycho-oncologie,
membre de la Société
médicopsychologique (Paris),
de la Société France-Pérou, France-Japon, *France-Israël*, de psychiatrie,
et membre de nombreuses sociétés
savantes françaises et étrangères,

survenu dans sa soixante-dixième année, entouré de l'affection de tous les siens.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité, à Formigny (Calvados), le jeudi 12 décembre 1996, à 15 heures, en l'église Saint-Martin.

La messe sera concélébrée par les Pères Lefranc et Zamit. Un office religieux *in memoriam* sera organisé ultérieurement à Paris.

Notre Dame d'Afrique, Priez pour lui.

THÈSES
Tarif Étudiants
65 F la ligne H.T.

– Robert Rochefort
et Agnès Rochefort-Turquin,
son fils et sa belle-fille,
Thomas et Vincent,
ses petits-fils,
ont la peine de faire part du décès de

Madeleine POUSSIER,

survenu le 7 décembre 1996, le jour de son quatre-vingt-unième anniversaire.

La messe des obsèques sera célébrée le jeudi 12 décembre, à 16 heures, en l'église Saint-Louis, place de la République, à Villemomble (Seine-Saint-Denis).

« Et si nous sommes passés par la mort [avec le Christ, nous croyons que nous vivrons aussi [avec Lui. »
Romains, 6.

8, voie de Châtenay,
91370 Verrières-le-Buisson.

– Mme Alain Poher,
son épouse,
Mme Marie-Agnès Joussain,
sa fille,
M. Jean Simon,
M. et Mme Eric Joussain,
Mlle Patricia Joussain,
M. et Mme Dominique Loyon,
M. Bruno Bouteau,
Ses arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Alain POHER,
ancien président du Sénat,
ancien président du Parlement européen,

survenu le 9 décembre 1996, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, à Paris.

Les obsèques religieuses seront célébrées le mercredi 11 décembre, à 15 heures, en l'église Saint-Sulpice, place Saint-Sulpice, Paris-6e. L'inhumation aura lieu au cimetière d'Ablon (Val-de-Marne), dans l'intimité.

– Le président,
Les membres du bureau national,
Les membres du comité directeur,
Et les membres de l'Association des anciens de « Libération-Nord »,
ont la douleur de faire part de la disparition de leur camarade,

Alain POHER,
ancien président du Sénat,

le 9 décembre 1996, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.
(*Le Monde* du 10 décembre.)

– Irène et Jacques Darmon,
Nicole et Dan Ostrowsky,
ses enfants,

Marc et Florence, Audrey et Laurent,
David, Karine et Serge,
ses petits-enfants,

Audrey, Diane et Alexandre,
ses arrière-petits-enfants,
ont la très grande tristesse de faire part du décès de

Judith POLONSKY,
ancien directeur de recherche au CNRS,
officier dans l'ordre national du Mérite,

survenu le 9 décembre 1996.

L'inhumation aura lieu le jeudi 12 *décembre*, au *cimetière* du Montparnasse, à 11 heures. On se réunira à l'entrée principale, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

21, rue Barbet-de-Jouy,
75007 Paris.
1, parc Liserb-Cimiez,
06000 Nice.

Anniversaires

– Il y a trente ans, le 12 décembre 1966, le petit

Jean-Marc CAMBOURS

nous laissait à notre peine.

Charles DULLIN

disparaissait le 11 décembre 1949.

Pour ce *quarante-cinquième anniversaire*, il est demandé à tous ceux qui sont fidèles à son souvenir et au rayonnement de son œuvre de s'unir par le cœur et la pensée.

Association Charles Dullin,
Centre français du théâtre,
10, rue de la Chaussée-d'Antin,
75009 Paris.

– *Le 12 décembre 1942,*

Sloma SCHAUBER,
résistant FTP-MOI,

arrêté et livré par la police du gouvernement de Vichy, était fusillé par l'occupant nazi au fort d'Ivry.

Il était né le 2 février 1914 à Czernovitz, Bukovine.

Nous pensons très fort à lui.

Hana, son épouse,
Mariana, sa fille,
Antonin Benezet,
son petit-fils.

Tinou,

tu nous a quittés il y a un an.
Tu nous manques à chaque instant.

Souvenir

– En mémoire de notre président et *ami,*

M. Michel SCHEER.

« Le sage produit sans s'approprier,
il agit sans rien attendre,
son œuvre accomplie, il ne s'y attache [pas,
et puisqu'il ne s'y attache pas,
son œuvre restera. »

L'association Atmosphères.

Conférences

« L'armée byzantine, du "soldat paysan" au militaire professionnel »,
par Jean-Claude Cheynet,
professeur à l'université Paris-IV,

le lundi 16 décembre 1996, à 18 heures, palais abbatial, 5, rue de l'Abbaye, Paris-6e.

Conférence publique organisée par le Centre d'études d'histoire de la défense, dans le cadre du cycle de conférences

« Armées professionnelles
et citoyennes :
une perspective historique ».

CARNET DU MONDE
Télécopieur :
01-42-17-21-36

Débats

– La FONDATION *JEAN-JAURÈS*, présidée par Pierre Mauroy, organise une rencontre sur

« La démocratie en Afrique »,

avec *Léopold Gnininvi, secrétaire général* de la Convention démocratique des peuples africains,
et Guy Labertit, délégué national Afrique du Parti socialiste,

le mardi 17 *décembre 1996, à 18 h 30*
(accueil à 18 heures)
à la Fédération nationale
Léo-Lagrange,
12, cité Malesherbes, 75009 Paris
(métro Pigalle).

Modérateur : J.-M. Rosenfeld.

S'inscrire au 01-40-72-21-65 (répondeur). Fax : 01-40-72-21-39. En cas d'affluence, nous ne pourrons garantir les places qu'aux personnes inscrites.

Colloques

« Mourir avant de n'être »

Psychisme, grossesse et deuil.
Pr René Frydman
et Dr Muriel Flis-Trèves.

Hôtel Lutétia,
salle Président,
de 9 heures à 18 heures,
vendredi 13 décembre 1996.

Inscriptions payantes sur place.
Renseignements : 01-46-31-38-30.

Soutenances de thèse

Valérie DARTHOUT (ATER Paris-I) a soutenu, le 9 décembre 1996, sa thèse de *doctorat* de l'*université en sciences* de gestion, à la Sorbonne, sur « Spécialisation agricole et nouvelles technologies dans les industries agricoles : le cas du bioéthanol ». Le jury, composé de Mme B. Desaigues, *MM. J.-M.* Chevalier, B. Guibert, J.-L. Mucchielli, J.-C. Sourie, a décerné la mention « très honorable ».

Daniel LANÇON,

L'inscription et la réception de l'œuvre
d'Yves Bonnefoy
(suivi d'un corpus bibliographique 1946-1996).
Doctorat de lettres.

Université Paris-VII - Denis-Diderot,
tour centrale,
salle des thèses, 7e étage.
Mardi 17 décembre 1996, à 9 h 30.

CARNET DU MONDE
21 bis, rue Claude-Bernard
75242 Paris Cedex 05

Renseignements :
01-42-17-29-94
ou 29-96 ou 38-42
Télécopieur : **01-42-17-21-36**
Tarif de la ligne H.T.

Toutes rubriques	105 F
Abonnés et actionnaires	95 F
Thèse étudiants	65 F

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

Claude Bébéar, l'appétit du grand fauve

Tombé par hasard dans les assurances, ce polytechnicien est devenu la « vigie » du capitalisme hexagonal grâce aux participations que détiennent AXA et l'UAP dans les principaux groupes industriels et financiers. Il vise à présent une place de numéro un mondial



DE la petite mutuelle de Belbeuf au monstre multinational que va engendrer, en 1997, la fusion entre l'UAP et AXA, on trouve peu de faux pas dans le parcours de Claude Bébéar. Pour preuve, l'agacement qu'il suscite chez ses confrères, qui, tout en applaudissant à ses succès, s'inquiètent à demi-mot des dangers de cet empilement de mutuelles. Même ceux chez qui l'on décèle une pointe d'humour la perdent dès qu'est évoqué le nom d'AXA et prédisent, vainement pour l'heure, à chaque bataille gagnée par Claude Bébéar, que tout cela finira mal.

D'autres raillent la dialectique du patron d'AXA, qui marie politique libérale et zeste de protectionnisme, prône le grand vent du libéralisme et s'abrite derrière le statut de mutuelles qui ne sont pas « opéables ». Aucun ne dissimule son exaspération de voir ce Rastignac, monté conquérir Paris à la fin des années 50, leur damer le pion avec une jouissance à peine dissimulée et les jauger d'un air gourmand.

Car il manque à Claude Bébéar une dernière marche pour atteindre l'objectif qu'il s'était fixé en 1994 : devenir *« le premier groupe d'assurance du monde d'ici à 2001 »*. Pour tenir cet engagement et souffler la première place au japonais Nippon Life, il lui faudra bien engloutir encore un ou deux concurrents. Sa prise de contrôle de l'UAP lui donne, certes, la clé du système financier français, à travers les participations que détiennent les deux sociétés d'assurance dans la plupart des principaux groupes industriels et financiers français. Elle fait du patron d'AXA, à soixante et un ans, la nouvelle « vigie » du capitalisme hexagonal. Mais, s'il ne dédaigne pas le pouvoir – et où peut-on mieux l'exercer qu'au sein du microcosme ? –, la France est depuis longtemps devenue un terrain de jeu trop étroit pour lui.

C'est à Polytechnique qu'il s'est découvert un goût pour le collectif. Entré quatrième, après avoir raté une fois son année de prépa *« pour avoir un peu trop joué au rugby »* – il sera capitaine de l'équipe de sa promotion –, il entre rue Descartes par un chemin de traverse : il n'est pas issu d'une famille d'officiers – ses parents sont instituteurs – et n'a donc pas « fait » le prytanée de La Flèche. Il ne passe pas non plus par le moule catholique de Sainte-Geneviève. Qu'à cela ne tienne. Il mise sur son entregent, son physique de jeune premier et son charisme ; il se présente aux suffrages de ses camarades pour devenir « kessier » de sa promotion. Il est élu. C'est la première fois qu'il se frotte à la politique. Plus tard, par deux fois, il s'en approchera : en envisageant de succéder à Jean Lecanuet à la mairie de Rouen et en redressant – voire en alimentant – les finances de l'UDF, alors présidée par Valéry Giscard d'Estaing.

Mais le rôle de « kessier », consistant, entre autres, à organiser des fêtes, à tenir la caisse et à se préoccuper de trouver des points de chute pour les élèves, ne laisse pas beaucoup de temps pour les études. Il sort donc, en 1958, à un modeste rang de 265e, s'étant trop occupé des autres pour se préoccuper de lui-même.

Que faire après avoir mis son bicorne au vestiaire ? Claude Bébéar n'a pas trop d'idées. Le hasard décidera pour lui. André Sahut d'Izarn dirige une petite société d'assurances à Belbeuf, dans la Seine-Maritime, l'Ancienne Mutuelle. Son fils, Philippe, codisciple de Claude Bébéar, ayant refusé de reprendre le flambeau, André Sahut d'Izarn, considéré comme le fondateur de l'entreprise, le charge de dénicher dans sa promotion un jeune et brillant diplômé que l'assurance tenterait. Le contrat est clair : ou bien l'expérience réussit et l'impétrant est assuré de devenir à terme le patron ; ou bien elle échoue et il devra partir. L'assurance, pourquoi pas ?, se dit Claude Bébéar, sans bien trop savoir en quoi cela consiste et malgré *« un peu de honte »* à entrer dans un monde considéré alors comme peu prestigieux et qui suscite quelque condescendance.

Pourquoi accepter alors ? *« Par goût d'entreprendre,* explique-t-il dans un livre consacré à la vie d'AXA (Editions HM). *Je n'aurais pas aimé entrer dans une grande administration, fût-elle privée. C'était un choix. Je voyais mes camarades qui avaient choisi cette voie pris au piège d'un système hiérarchique que je n'aurais pas supporté. En venant à l'Ancienne Mutuelle, je savais que j'avais un accès direct et immédiat au patron. »* Par goût de la provocation aussi, peut-être. Le jour de son mariage, ne raconte-t-il pas qu'un invité à qui son beau-père assurait que son gendre était dans l'assurance avait répondu, interloqué : *« Tiens, je croyais pourtant qu'il était polytechnicien ! »*

Qu'importe le regard des autres. Et qu'importe le dur apprentissage que lui fera subir André Sahut d'Izarn. Ce dernier lui demandera d'abord de faire des études d'actuaire, qui lui apprennent à mesurer les risques, les tables de mortalité et les résultats de placements financiers, puis l'enverra au Canada pendant deux ans. Le jeune homme s'y entiche d'une culture américaine qui ne cessera de l'influencer.

Pendant douze ans, Claude Bébéar supportera sans broncher ou presque le joug de ce « parrain » autoritaire. Jusqu'à la mort de celui-ci, en 1972. Claude Bébéar ne devient pas vizir pour autant. Si le patron de l'Ancienne Mutuelle l'a clairement fait venir pour lui succéder, il a également promis à son lieutenant depuis toujours, Lucien Aubert, qu'il deviendrait, ne serait-ce qu'un temps, l'homme le plus important de la maison. Claude Bébéar ne fera qu'une bouchée du vieux monsieur, dont la vision de l'assurance lui paraît dépassée. La longue grève qui ébranle la maison pendant l'année 1974 le sert. Dès juillet, il fait le tour des directeurs de la société et leur dit : C'est moi ou Aubert. Ils choisissent. En janvier 1975, Lucien Aubert quitte la société. Douze ans après avoir franchi la porte de l'Ancienne Mutuelle, Claude Bébéar s'installe aux commandes. Il a à peine quarante ans.

A partir de ce moment, la maison va évoluer au gré des ambitions et de la personnalité de son nouveau patron. Il la façonnera, lui inventera une culture d'entreprise, un vocabulaire, un nom. Il lui donnera une stratégie et, surtout, la positionnera sur un métier : l'assurance. En vingt ans, et à coups d'acquisitions successives, Claude Bébéar – *« CB »* pour les salariés ou *« Claude »* pour les plus proches – transformera la mutuelle provinciale en un empire présent sur les cinq continents.

Dès qu'il accède à la présidence, il change la marque Ancienne Mutuelle en Mutuelles unies. Il s'essaie sur quelques affaires. Il s'y cassera les dents mais en tirera des leçons qui lui éviteront par la suite bien des bêtises. L'acquisition de la Banque de Picardie se révèle être une catastrophe : Claude Bébéar ne touchera plus jamais à une banque. L'OPA – ratée – lancée sur une société d'assurance-vie du Tennessee, Appalachian National Life Insurance Corp., lui apprendra qu'on ne peut pas impunément se lancer dans une bataille boursière, surtout aux Etats-Unis. L'échec, en 1987, de sa tentative pour annexer la Royale belge le découragera de partir à la conquête d'une entreprise lorsqu'on n'en a pas les moyens. Après une participation éphémère dans Révillon et l'empire de presse Cino del Duca, il se tiendra éloigné des métiers du luxe et de la presse.

C'est peut-être là que réside la grande force de Claude Bébéar : dans sa capacité à transformer les échecs en succès ultérieurs. On le verra plus tard, en 1989, à l'occasion de son association avec l'homme d'affaires britannique Jimmy Goldsmith, lorsque ce dernier lance une OPA sur le conglomérat BAT. Sir James ayant été contraint de jeter l'éponge, entraînant Axa dans sa retraite, Claude Bébéar jure qu'il chassera désormais seul. Il gagnera pourtant de ce premier tour de piste américain une notoriété qui lui servira lorsqu'il se lancera à la conquête d'Equitable.

> « Je n'aurais pas aimé entrer dans une grande administration. Je voyais mes camarades qui avaient choisi cette voie pris au piège d'un système hiérarchique que je n'aurais pas supporté »

Ces « écarts » lui servent de garde-fous. Ils n'entament pas sa détermination à faire grossir les Mutuelles unies. En 1978, celles-ci reprennent la Compagnie parisienne de garantie, qu'il rebaptise immédiatement Mutuelle parisienne de garantie. Le premier gros coup intervient en 1981, lorsque MU s'empare du groupe Drouot, petit bijou en perdition. L'affaire ne va pas sans mal : Bouygues est également candidat. Claude Bébéar finit par emporter le morceau, représentant quatre fois le poids de ses propres avoirs. En août 1982, une page se tourne pour Drouot, une autre commence pour les Mutuelles unies, qui deviennent le premier groupe français d'assurance privé. L'ensemble pèse 8 milliards de francs de chiffre d'affaires et emploie plus de quatre mille personnes.

Il est temps de lui donner une image forte pour créer un sentiment d'appartenance chez des employés venant d'horizons divers, permettre une fusion en douceur et attirer les talents. En 1983, un séminaire réunit à Deauville les cadres des deux groupes. Thème de l'ordre du jour : *« Comment vivre l'indépendance dans l'interdépendance ? »* Dans la foulée, le groupe change de nom : ce sera AXA. Claude Bébéar peut mesurer le succès de sa politique : les salariés adopteront eux-mêmes ce terme en se reconnaissant comme *« axiens »*. Le mot *« démocrature »* est inventé pour définir le mode de management du patron : convivialité et responsabilité. Dans toutes les entreprises, les salariés ont besoin d'être fiers de leur entreprise et de leur chef. Claude Bébéar l'a compris.

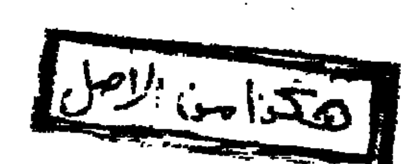
Sa grande prêtresse de la communication, Françoise Colloc'h, qui l'a rejoint en 1981, va sculpter sans relâche cette image du patron dynamique, volontaire mais consensuel, rigoureux mais aimant les plaisirs de la vie, aussi à l'aise en chaussures à crampons qu'en costume, chasseur de grands fauves en Afrique – en solitaire –, sportif, social, qui s'enquiert toujours du petit dernier et mène tambour battant une équipe qui gagne.

Et ça marche... Sans conflit interne majeur, Claude Bébéar fera vivre à AXA une épopée ininterrompue, au risque de casser quelques porcelaines et de s'attacher de solides inimitiés. En 1988, il renverse son allié Bernard Pagézy et met la main sur la Compagnie du Midi. En 1990, il déboule aux Etats-Unis et rachète l'assureur-vie américain Equitable. Deux ans plus tard, il prend un nouveau pari en acquérant l'australien National Mutual. Sa pièce maîtresse est l'opération UAP, où son plus grand talent a été de convaincre Jacques Friedmann d'entrer volontairement dans son projet.

TOMBÉ en assurance comme on tombe amoureux, Claude Bébéar, l'épicurien, est resté fidèle et est devenu une des figures les plus représentatives de ce secteur d'activité. Fondateur d'Entreprise et Cité, membre de la commission économique du CNPF, il est consulté sur tout ou presque : le temps de travail, le contrat d'insertion professionnelle, l'assurance-maladie, la contribution sociale généralisée, la retraite. Il invente le chèque syndical et le temps choisi, et donne l'« exemple » en travaillant quatre cinquièmes de temps depuis son accident cardiaque de 1990. En 1992, il défend avec ferveur le « oui » à Maastricht tout en mettant en garde contre *« une Europe passoire »*. Volontiers provocateur, il déclare, le 13 mars 1996, dans *Le Monde* que *« notre système de lutte contre le chômage est pervers et ruineux »*. Plus récemment encore, il prône le développement d'une Sécurité sociale privée.

« CB » en fait-il juste un petit peu trop pour que son personnage d'« honnête homme » soit totalement crédible ? Qu'importe. Les héros se font rares. *« J'appartiens à la catégorie des bâtisseurs, sinon je m'ennuie »*, déclarait-il, en 1993, au *Nouvel Economiste*. Ce risque ne le guette pas. Après l'annonce de la fusion avec l'UAP, le plus gros reste à faire : maintenir la cohésion de son groupe et la solidarité de ses équipes... et choisir un successeur. Selon les statuts d'AXA, à soixante-cinq ans, il devrait passer la main.

Babette Stern
Dessin : Robert Wagt



Mondialisation économique et mondialisation juridique

par Marie-Anne Frison-Roche

Le thème de la mondialisation des échanges économiques est désormais entré dans les esprits : les activités économiques, commerciales entre autres, sont *désormais de dimension* planétaire, sans entrave territoriale et selon les procédés omnipotents de l'échange libéral. Source de réflexions, voire d'inquiétudes, le phénomène est pris *comme objet* des réunions internationales les plus solennelles. Or tout échange économique prend la forme d'un acte juridique, par exemple celui d'une vente, laquelle s'accompagne souvent d'autres instruments juridiques, telles les garanties de paiement, les actes de crédit et les entrelacs de diverses obligations, de *livraison*, *de garanties* de vices cachés, de services après-vente, etc.

Puisqu'il y a tendance à la mondialisation des échanges économiques, *existe-t-il une perspective* de mondialisation des instruments juridiques ? Il s'agirait alors de la mise en place, plus ou moins spontanée, d'un droit commun et uniforme, *sans enracinement* territorial particulier et régissant l'ensemble des relations économiques. Cette sorte de mondialisation réflexe est-elle souhaitable ? Enfin, question distincte, est-elle *réalisable* ? Car il *semblerait* que cette universalisation des instruments juridiques au regard de la mondialisation des échanges économiques soit tout à la fois indispensable, *dès l'instant qu'on admet* cette dernière, et très difficile à concrétiser.

Tout d'abord, pourquoi faudrait-il une mondialisation des instruments *juridiques ?* On peut en douter si l'on estime que le marché fonctionne par la force de ses seules lois intrinsèques, par exemple la loi de l'ajustement de l'offre *et de la demande*, et que ses lois économiques sont autosuffisantes et naturellement universelles. Le couple « *mondialisation* » et « *économie libérale* » est affirmé. On peut le critiquer mais il est aujourd'hui *clairement posé*. Pour prendre en considération le droit, encore faut-il montrer la puissance d'un autre couple constitué par l'économie et le droit pour en déduire *l'impératif* d'une mondialisation du droit.

Le droit est nécessaire au marché économique. Tout d'abord, le marché a besoin d'outils, tel le contrat, pour que *s'accomplissent* les échanges. Le droit joue alors un rôle *instrumental*, à la *disposition* des parties, et remplit son office lorsqu'il peut se plier à leur volonté. Ensuite, le marché a besoin de règles du jeu, composées de règles juridiques impératives, contraignant les acteurs et apportant à l'ensemble du système une qualité essentielle : la sécurité juridique *des transactions. Ainsi*, la réglementation boursière, d'ordre public, est une source première de la confiance dont le marché se nourrit. Enfin, le marché ne peut fonctionner *qu'assis sur des institutions* juridiques. Des autorités de marché tout d'abord : Conseil de la concurrence ou COB (Commission *des opérations boursières*) ; les juridictions ensuite et en tout état de cause. On peut donc en conclure qu'il ne peut y avoir mondialisation des échanges économiques satisfaisante *qu'accompagnée d'une* universalisation du droit.

C'est ici que le bât blesse cruellement, car le droit est par nature lié à un territoire. En effet, la législation est nécessairement l'oeuvre d'un Parlement national et la réglementation émane d'une administration particulière. Certes, le droit peut naître spontanément, par les usages et la coutume, mais *ceux-ci* sont liés à une zone géographique précise, puisqu'ils sont la cristallisation de pratiques situées. Ainsi, les usages portuaires diffèrent selon les endroits.

On *objectera* que le contrat, instrument de l'échange économique par excellence, n'est pas freiné par de telles contingences de sources, dans la mesure où *il* est proprement *inventé* par les parties et constitue le moyen idéal d'une internationalisation des relations économiques. Mais quelle est l'effectivité d'un contrat s'il n'y a pas un juge pour, éventuellement, contraindre à l'exécution ou prononcer *des sanctions en cas de* violation ? Or il n'existe pas d'institutions, de juridictions, de voies d'exécution mondiale.

Contre-exemple : si la Communauté européenne constitue un ordre juridique, c'est précisément qu'elle dispose non seulement de pouvoirs normatifs, à travers les *directives par exemple, mais* encore de juridictions que sont le tribunal de première instance et la Cour de justice des communautés européennes. On ne peut songer à *étendre ce type de construction au* monde entier et verser dans l'utopie d'une communauté universelle.

> On peut douter de la construction d'un droit mondial sans contrainte. Mais il faudra sans doute songer à des magistratures économiques sans territorialité de rattachement, organisées par les Etats. C'est sans doute la vocation de l'Organisation mondiale du commerce

Tout juste peut-on encourager la *constitution d'ordres juridiques* territorialement élargis, par régions du monde. Dès lors, l'effectivité de l'engagement juridique est suspendue de fait et de droit au bon *vouloir des parties. Un droit* mondial serait donc un droit sans contrainte, un droit de *gentlemen*. On peut douter de la construction d'un tel droit, si l'on considère la dureté des relations *économiques*, qui s'accommode peu de civilité, et le dépérissement sociologique de l'« effet de club », qui contraindrait des opérateurs, soucieux de *ne pas déchoir*, à respecter des règles implicites.

Faute de contrainte et, concrètement, d'un juge, on ne peut guère penser la mondialisation juridique des échanges. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer les réactions face à cette sorte de « loi mondiale » que les Américains se sont autorisés à adopter : la loi Damato. En posant que toute relation économique d'une certaine importance avec des Etats désignés comme terroristes serait sanctionnée, le Congrès a édicté une règle coercitive, de nature répressive, dont le champ d'application est mondial. La critique, unanime, *s'appuie, entre autres*, sur un argument juridico-politique : de droit, comment un législateur territorialement limité pourrait-il édicter une norme pour la planète entière, *dans l'indifférence de la souveraineté* des autres législateurs ? Comment les Etats-Unis, malgré leur puissance, pourront-ils faire respecter *ces prescriptions, faute de* juges et de polices véritablement internationaux ? Le contrat gazier passé entre la Turquie et l'Iran, en violation de la loi Damato, constitue *le premier test*...

Il faut tenter de dépasser l'aporie que constitue le constat d'une interdépendance entre l'économie et le droit confrontée à la mondialisation *observée de la première et* à l'irréductible limitation territoriale du second. Certes, les acteurs économiques puissants se constituent des juridictions privées formées *par des arbitres internationaux*, et l'on tente depuis des décennies de dégager des usages contraignants du commerce international. Mais il faudra sans doute songer à *des magistratures économiques* sans territorialité de rattachement et néanmoins organisées par les Etats. C'est sans doute la vocation de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui peut constituer tout à la fois l'organe qui édicte les règles de comportement, le régulateur et celui qui sanctionne les violations de l'accord.

L'émergence de ce pouvoir juridictionnel se fait au prix d'une confusion avec les autres types de pouvoirs. Mais l'on observera surtout que cette sorte de juge ne pourra être *saisi* que par les *Etats*, alors qu'un juge se définit comme celui que chacun peut saisir. Ainsi, la Cour européenne des droits de l'homme n'a véritablement *commencé à exercer son pouvoir* qu'après l'adoption du principe d'un recours individuel. Cela est-il concevable pour l'OMC ?

Il convient, en tout cas, de ne pas penser la *mondialisation* des échanges économiques en occultant sa dimension juridique... qui en accroît la complexité.

Marie-Anne Frison-Roche *est professeur de droit à l'université Paris-Dauphine et directrice de l'Institut de droit économique, fiscal et social.*

Terrorismes...

par Jean-Michel Belorgey

UNE nouvelle fois, le terrorisme a frappé. Dans le métro d'abord. Ignoblement. Parce que *aveuglément*. Et parce que, s'il s'agit du terrorisme islamiste, et si l'islamisme est, à un titre ou à un autre, en droit *de demander compte* au gouvernement français de son attitude face à un conflit intérieur algérien, il n'est pas en droit de s'en prendre, pour vider la *querelle*, à *des populations* globalement innocentes de stratégies occultes qu'elles ignorent, et qui, nonobstant la montée des *extrémistes et d'un nouvel esprit* de croisade, chevalerie en moins, n'approuvent pas dans leur ensemble les démarches inspirées par les haines ou les préventions ataviques.

Mais la terrorisme a aussi frappé, il frappe quotidiennement dans les colonnes des journaux et dans les prétoires. *Ignoblement. Parce que ceux* qui n'écoutent que la rumeur, ou leurs humeurs, savent à qui ils en ont : les musulmans, islamistes ou non, piétistes ou culturels, *mais qui ne tarderont pas* à chercher refuge dans l'islamisme, comme toutes les victimes cherchent toujours un refuge dans l'intégrisme, si on ne s'in*terrompt pas de vouloir en* faire des victimes, et, qui pire est, des victimes disqualifiées par une apparence de droit.

Le Conseil d'Etat, qui n'est pas *la seule source de la sagesse*, a, il y a quelques années, dans son avis sur le voile, proposé une posture à la fois philosophiquement et juridiquement incontestable, et pratiquement *opportune*. Sa *jurisprudence* contentieuse constitue le développement – par-delà le démenti qu'a, d'une certaine manière, tenté de lui opposer la circulaire *Bayrou – des positions* alors arrêtées.

Il est indigne que les porte-parole d'une laïcité mal comprise, qui n'ont lu ni les textes fondateurs, ni le commentaire des pères fondateurs, osent s'en prendre au Conseil d'Etat avec la complicité d'une certaine presse. Il l'est encore plus que le ministre directement responsable du système éducatif suive la même voie. Non que les décisions de justice soient à l'abri de toute contestation. *Il faudra bien un jour en finir avec cette fiction*, d'ailleurs bien entamée, issue d'un autre âge. Mais parce qu'il est indécent, dans un domaine où *l'ordre public*, ou, plus sérieu*sement*, le *vivre-ensemble*, sont en jeu, que de prétendus mentors de la jeunesse, ou de prétendus responsables politiques jouent leur crédit contre l'ordre public *et contre le vivre-ensemble*.

Peut-être la juridiction administrative passe-t-elle au surplus, quelque mal qu'elle se donne, à côté de certaines réalités, dont *elle tranche ; peut-être y a-t-il* parfois plus de provocations islamistes que le dossier ne permet d'en juger. Il y a souvent, aussi, plus de provocations *laïcistes*, *intégristes laïques*, *viscéralement* allergiques à l'islam, même civilisé, que les dossiers n'en rendent compte. En particulier, quand les règlements intérieurs d'établis*sements*, *reproduisant* la circulaire Bayrou, sont commentés par les responsables des établissements en cause d'une manière peut-être proche de celle de la pensée *du ministre*, ou des héros de la nouvelle croisade, MM. Barreau ou Coq, mais sans rapport avec la pensée du Conseil d'Etat, et de manière à provoquer les troubles dont celui-ci a fait l'un des motifs possibles d'exclusion.

Qui peut sérieusement croire, *quant au reste*, que l'*exclusion* qui les frappe aidera les jeunes filles musulmanes, à qui le voile a été imposé (pas toutes d'ailleurs, *certaines* l'ont *choisi*, de bons auteurs ont expliqué pourquoi), à se libérer de l'oppression qu'elles subissent ? Il est temps que les élites avancées du mou*vement féministe*, ou plus généralement des mouvements de progrès, cessent de mettre les couches sociales les moins armées pour se battre au défi d'in*surrections* qui sont hors de leur portée, quand leur libération doit emprunter d'autres voies, faites de plus de solidarité et d'une meilleure intelligence des dilemmes auxquels les intéressés sont affrontés.

Mais voilà qu'un tribunal donne maintenant quitus à une municipalité *raciste et xénophobe*, de priver de menus adaptés, dans les cantines des établissements scolaires, les enfants musulmans et juifs, pour une fois réunis sans fard dans le même *opprobre. Et cela*, au nom du principe d'égalité et de la bonne gestion du service public, ou plus exactement de conceptions de l'égalité et de la bonne gestion *du service public, de longue date* dépassées dans tous les pays évolués, y compris, la plupart du temps, le nôtre.

> Il est indécent que de prétendus mentors de la jeunesse, ou de prétendus responsables politiques jouent leur crédit contre l'ordre public et contre le vivre-ensemble

Il ne s'agit pas là d'une erreur de droit, mais d'une incitation à l'émeute. L'armée, sauf dans de troubles régiments *disciplinaires*, *a toujours servi* des rations musulmanes, en tout cas quand les musulmans faisaient la guerre pour la France, y compris les supplétifs, lors de la *Libération*, en *Indochine et* ailleurs. *On* n'impose pas à des concitoyens, ni à des hôtes étrangers, en situation régulière ou non, inscrits en tout cas dans des établissements scolaires, le *dilemme* de se nourrir en rompant avec les interdits héréditaires ou de jeûner.

Que les cantines soient un service *facultatif* n'y change rien, ou n'*est qu*'un *argument* polémique sous couvert de mauvais droit. Comme la fallacieuse comparaison entre le poisson chrétien du vendredi et les règles de la nourriture *hallal* ou *kasher* (quand comprendra-t-on que les interdits alimentaires musulmans ou juifs ne sont pas de même nature que les prescriptions alimentaires chrétiennes, comme le *shabat* n'a rien à voir avec le dimanche ?).

Il y a trois millions de musulmans en France et *cinq cent mille* juifs. Les rations musulmanes ou juives ne coûtent pas plus cher que d'autres. Il faut lire l'Histoire aussi, celle des cartouches en*duites de graisse de porc*, qui ont déclenché la révolte des Cipayes, celle des manifestations hindoues intégristes dispersées à coups d'arrosage d'excréments, pour comprendre qu'on perd toujours au jeu de la pollution imposée à ceux de la croyance d'en face, rite au demeurant primitif s'il en fut, *témoignant* davantage de la barbarie de ceux qui s'y adonnent que de l'attardement de ceux à qui on l'inflige.

Vous avez dit terrorisme ?

Jean-Michel Belorgey *est membre du comité central de la Ligue des droits de l'homme.*

AU COURRIER DU « MONDE »

INCANTATION

Les partisans, de plus en plus isolés, du canal Rhin-Rhône n'ont plus qu'un *argument* : *celui de l'incantation* : « *Il faut à la France une grande liaison Méditerranée/mer du Nord.* » C'est la même attitude qui nous a déjà valu Concorde, le paquebot *France* et *Superphénix* : irréaliste, irrationnelle. Ce canal est rejeté par la majorité des populations ; en témoignent la vigueur des manifestations, les résistances aux expropriations, la mobilisation des élus réunis en comité anti-canal. C'est grâce à cette résistance citoyenne, toutes tendances politiques confondues, qu'une grave et irréversible erreur sera évitée.

Antoinette Gillet,
conseillère régionale (Verts)
de Franche-Comté

Ex-Yougoslavie : gagner la paix

par Daniel Rondeau

IL n'est pas de jour qui ne nous apporte des nouvelles de Belgrade. La plus réjouissante concerne *sans aucun doute* Slobodan Milosevic. Il est assez plaisant de savoir que le mannequin de l'homme qui a terrorisé pendant plusieurs années une Europe coalisée *dans l'aphasie et* dicté sa loi au monde est maintenant exhibé dans les rues de sa ville, habillé en bagnard. En brandissant leur marionnette, les manifestants de Belgrade font acte de protestation votive : si la justice existe, qu'elle passe ! Et qu'elle oppose la force de son droit à celui qui a soumis son pays *si longtemps* à l'*obligation* de la haine.

Il ne faudrait pas oublier en effet comment Milosevic a répandu tout autour de lui une variété très particulière de haine, *dont on* sait, depuis la seconde guerre mondiale, comment elle peut couver l'irréparable. Chasser, brûler, violer et tuer tout ce qui n'*est pas serbe*, *tel avait été* pourtant le terrible commandement lancé à son peuple par Milosevic et son état-major de purification ethnique.

Sarajevo fut le symbole tragique de cette violence faite au présumé impur. Ceux qui, là-bas, résistèrent aux artilleurs et aux *snipers* serbes ne se battaient pas pour je ne sais quelle querelle de frontière ; ils obéissaient à un impératif démocratique et antifasciste. D'une certaine façon, les *manifestations de Belgrade* sont un hommage à leur résistance de quatre ans.

Les victimes de la haine n'étaient pas seulement les autres. Dans ses mensonges, Milosevic avait promis la lune et du sang. *Au nom d'une hypothé*tique grandeur serbe à venir, il insultait une grandeur passée. Son peuple avait maintes fois montré des qualités de courage, de foi et *d'amitié. Il étouffa ses qualités en* les dévoyant. Il promettait à ses concitoyens qu'ils seraient des héros. Ils se réveillaient avec des guenles d'esclaves.

> Ces gens qui aimaient leur pays portaient le poids des crimes pour tous les Serbes. Ils parlaient avec les mêmes mots que nos amis de Sarajevo

La gêne ou les encouragements de nos démocraties semblèrent longtemps donner raison à son obstination dans le crime. Il suffit pourtant de deux F-16 américains et d'une poignée de main entre Jacques Chirac et Bill Clinton pour mettre au silence les délires de ce minable qui n'était grand que parce que *nous étions* petits. Quelques mois plus tard, voici l'Histoire repartie dans un autre sens. Des milliers de manifestants défilent sans discontinuer dans les rues de Belgrade en criant ce que l'écrivain Vuk Draskovic répète inlassablement : « *Nous ne sommes pas des fascistes. Ce n'est pas nous qui avons bombardé Vukovar et Sarajevo !* »

Il m'a été donné par un ancien officier serbe épris de littérature d'aller à Belgrade, *via* Budapest, à une époque où l'ambassade de Yougoslavie à Paris refusait ses visas à ceux qui, chez nous, tentaient d'opposer leur témoignage au crime ethnique organisé. C'était au début de l'été 1993. Les fleurs des tilleuls embaumaient toutes les avenues de Belgrade. J'avais rencontré un peuple assommé et silencieux qui cherchait seulement de quoi manger et survivre. L'arrogance n'était pas son fait mais celui des profiteurs de *guerre et des mafieux* de l'ancien appareil communiste qui faisaient bombance dans les restaurants du centre-ville. Le ton général était loin des communiqués de *victoire matraqués* par la télévision d'Etat.

Y avait-il alors à Belgrade des gens pour clamer, comme aujourd'hui : « *Nous ne sommes pas des fascistes ! Sarajevo ! Vukovar ! Ce n'est pas nous !* » ? Oui, et c'étaient les mêmes qu'aujourd'hui. Ils avaient déjà été aux premières *loges des premières* manifestations contre la guerre réprimées par les chars, deux ans auparavant : Vesna Pecic, Draskovic, Bogdanovic, mais d'autres *aussi aux noms* plus obscurs, dirigeants de partis réduits au rang de groupuscules. Jour après jour, Milosevic les avait isolés. Par la brutalité de sa police, et par celle de sa propagande.

Ces gens qui aimaient leur pays portaient le poids des crimes pour tous les Serbes. Ils parlaient avec les mêmes mots que nos amis de Sarajevo, s'indignant des mêmes lâchetés – l'infâme silence européen –, *souffrant les mêmes* peines – les bombes en moins, ce qui n'est pas rien, la culpabilité en plus. Mais personne ou presque, pas plus dans les chancelleries que dans nos *Comités* Sarajevo, ne voulait les entendre. La guerre continuait, qui simplifiait tout. Et la contagion de la haine continuait de se répandre en *tempête sur toute* l'*ancienne* Yougoslavie.

La guerre fut une défaite pour tous les démocrates. A Sarajevo, à Belgrade, à Zagreb. Tous pareillement *vaincus. La paix doit* être leur victoire. Draskovic me disait en pleine guerre qu'il était prêt à faire le voyage de Sarajevo, simplement pour demander pardon. *Ces paroles d'homme libre* prononcées sous la terreur milosévienne et la vigueur de la rue à Belgrade aujourd'hui, malgré les ambiguïtés *de liens maintenus* avec Pale, autorisent à espérer de l'avenir. Démocrates de Serbie, de Bosnie et de Croatie, unissez vous ! Vous avez commencé de *secouer les sépulcres blanchis* ; il vous revient la charge difficile de prouver que l'Histoire n'est pas une fatalité. La question est maintenant de gagner la paix.

Daniel Rondeau *est journaliste et écrivain.*

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
■
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre,
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
■
Médiateur : Thomas Ferenczi
■
Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet
■
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président
■
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982) André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
■
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance
SIÈGE SOCIAL : 21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
TÉL. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21 Télex : 206 806 F

L'improbable choc des civilisations

Suite de la première page

Samuel Huntington est trop poli pour attaquer nommément Francis Fukuyama. Mais ses remarques ironiques sur ce qu'il appelle *« la culture de Davos »* reviennent au même. Se réunissent chaque année, dans cette station de villégiature suisse, des dirigeants politiques, des chefs d'entreprise, des banquiers et des journalistes acquis à l'économie de marché et à la démocratie libérale. La *« culture de Davos »*, qui s'autocélèbre en anglais et a l'individualisme pour fondement, n'est nullement une *« culture universelle »*, affirme l'auteur, car elle n'est partagée en réalité que par une infime minorité des habitants de la planète.

Il est faux de parler d'une unification du monde par le développement de la connaissance de l'anglais. Les langues qui progressent proportionnellement à la population mondiale sont l'arabe, l'espagnol, le bengali ou l'hindi. L'anglais est passé, de 1958 à 1992, de 9,8 % à 7,6 % du total. S'il est devenu la *lingua franca* des touristes, des diplomates et des hommes d'affaires, il n'est pas pour autant perçu comme une source d'identité. Il n'y a pas davantage apparition d'une « culture universelle » par le biais des modes vestimentaires, de l'alimentation, ou de la musique. Mordre dans un hamburger n'est pas adhérer au système occidental des valeurs. C'est la géographie, et non le Big Mac, qui définit le mieux ce dernier. Des jeunes gens en jeans qui boivent du Coca-Cola et écoutent du rock dans un pays du Proche-Orient peuvent très bien être en train de fabriquer une bombe destinée à un avion de ligne américain...

Toute civilisation qui parvient à son apogée a une tendance naturelle à présenter ses valeurs comme celles de l'humanité tout entière. Ce fut le cas de la Rome antique et de l'Angleterre victorienne. Or les deux phénomènes que Samuel Huntington décrit comme les plus importants de ces vingt dernières années sont le réveil de l'islam et le développement économique spectaculaire de l'Asie. Dans les deux cas, les valeurs porteuses ne sont nullement celles de l'Occident, et s'opposent même à celles-ci. On peut citer, pour l'islam, le statut de la femme et la confusion entre les sphères temporelle et spirituelle ; pour l'Asie, le culte de l'autorité et le rejet de l'individualisme. Modernisation n'est pas synonyme d'occidentalisation, comme on le voit avec les *« valeurs asiatiques »*, héritées du confucianisme et chères à l'ancien premier ministre de Singapour, Lee Kuan Yew.

La regain de vigueur de l'islam est particulièrement significatif. *« En 1995, tous les pays islamiques étaient, à l'exception de l'Iran, plus musulmans, culturellement, socialement et politiquement, qu'ils ne l'étaient quinze années auparavant »*, écrit Samuel Huntington. Ne pas tenir compte de ce fait équivaudrait à oublier la Réforme lorsqu'on étudie l'Europe du XVIe siècle. Il s'agit en effet d'un mouvement de masse, porté par une vague démographique. L'enracinement dans la culture islamique offre une *« dignité »* aux jeunes gens déclassés des grandes villes, qui ont perdu les repères de la société agricole d'où leurs parents sont issus. Ces jeunes qui peuplent les quartiers misérables d'Ankara, du Caire ou d'Alger sont une menace pour des *« régimes bunker »*, perçus comme ayant partie liée avec un monde occidental étranger et hostile, et qui risquent d'être emportés par cette lame de fond.

Malgré leurs façades *« laïques »*, les pays occidentaux se définissent eux aussi, face à cette *« civilisation du défi »* qu'est l'islam, par référence à leur tradition chrétienne, qu'elle soit catholique ou protestante. Comment expliquer autrement le refus persistant de l'Union européenne à accepter la Turquie, ouvertement candidate à l'adhésion et depuis plus longtemps, alors que l'attitude est nettement plus favorable à des pays *« chrétiens »* tels que la Pologne ou la Hongrie ?

L'effondrement du communisme a aussi entraîné dans les Balkans une redistribution des cartes en fonction des lignes de partage culturelles. Du temps de la guerre froide, la Grèce et la Turquie étaient dans l'OTAN, la Bulgarie adhérait au pacte de Varsovie, la Yougoslavie était non alignée, et l'Albanie jouait cavalier seul. Un axe *« orthodoxe »* se dessine désormais entre la Grèce, la Serbie et la Bulgarie, tandis que la Turquie, tout en restant dans l'OTAN, se veut la protectrice des pays musulmans que sont la Bosnie et l'Albanie.

UN SCÉNARIO CATASTROPHE

On pourrait encore multiplier les exemples : la Russie, qui retrouve sa tradition orthodoxe, se bat contre les Tchétchènes musulmans. A Moscou, Boris Eltsine inaugure son nouveau mandat présidentiel en se faisant bénir par le patriarche orthodoxe, de même que le défunt président tchétchène Doudaev avait prêté serment sur le Coran et proposé en 1994 que son pays adopte le droit islamique. Les Etats-Unis, pourtant partenaires économiques du Mexique à travers l'Alena, dépensent des sommes considérables et ont recours à des technologies de plus en plus sophistiquées pour tenter de rendre étanche leur longue frontière terrestre avec leur voisin latino-américain.

Un scénario catastrophe sert à illustrer l'ensemble de cette thèse. En l'an 2010, un conflit d'abord limité entre la Chine et le Vietnam dégénère en guerre mondiale opposant d'un côté les Etats-Unis, l'Europe et la Russie, de l'autre la Chine, le Japon et la plupart des pays musulmans. Ces derniers, où les islamistes ont pris le pouvoir, envahissent Israël. La Serbie et la Croatie se partagent la Bosnie, tandis que l'Algérie lance un missile nucléaire sur Marseille...

Cet étonnant exercice de politique-fiction montre les limites de l'effort de systématisation ainsi entrepris. L'application à l'histoire humaine de modèles globalisateurs est souvent séduisante pour l'esprit. Elle a cependant un défaut. Des événements imprévus, tels que des innovations technologiques ou des renversements de tendance démographique, peuvent modifier complètement le tableau d'ensemble. La « révolution verte » en agriculture est ainsi venue déjouer les prédictions pessimistes du Club de Rome. *« L'Histoire serait de nature bien mystique si le hasard n'y jouait aucun rôle »*, écrivait Marx. La *« fin de l'Histoire »* ne s'est pas produite avec la chute du communisme. Le *« choc des civilisations »* n'est pas inéluctable.

Dominique Dhombres

RECTIFICATIF

AVANT L'ÉCRITURE

La responsable de l'équipe ayant découvert en Syrie des plaquettes de pierre portant des « messages » gravés antérieurs de 6 000 ans à l'apparition de l'écriture (*Le Monde* daté 8-9 décembre) est Danielle Stordeur, et non Stormeur, comme une faute malencontreuse nous l'a fait écrire.

Le Monde

ÉDITORIAL

Hongkong sous la férule chinoise

POUR la première fois depuis l'effondrement du bloc soviétique en 1989-1990, un régime communiste va gagner du terrain dans le monde. Le 30 juin 1997, Hong Kong va revenir à la Chine ; un nouveau pas important vers ce retour sous la férule pékinoise a été accompli, mercredi 11 décembre, avec l'élection comme nouveau chef de la colonie britannique de Tung Chee-hwa. Ce riche armateur a été choisi par les autorités communistes de la Chine continentale et s'il a été formellement élu, face à deux concurrents, par un collège de quatre cents citoyens de Hongkong, ceux-ci avaient été désignés par Pékin.

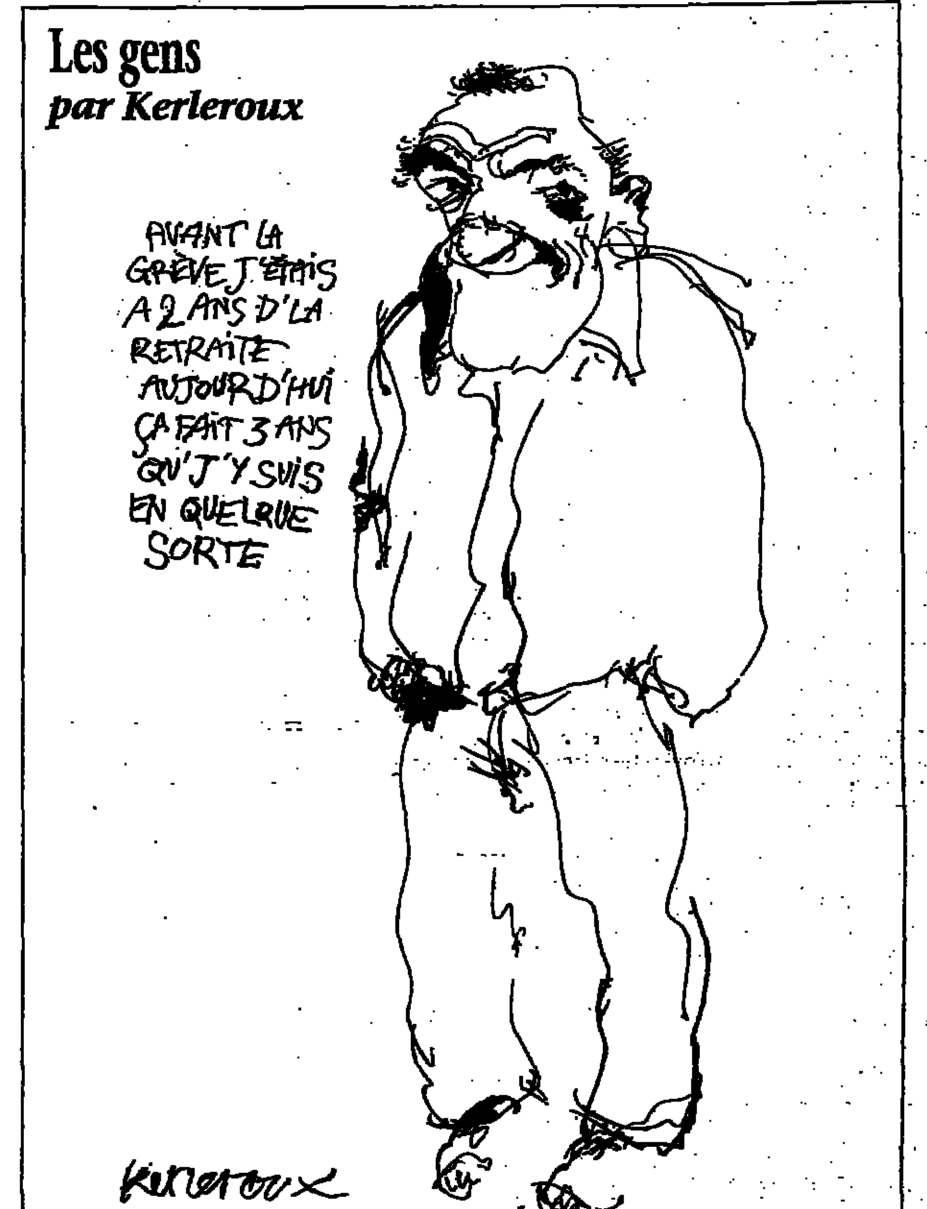
Il est vrai que pendant le siècle où elle a régné sur l'île et ses dépendances, la Grande-Bretagne n'avait jamais manifesté le souci de donner la parole aux Hongkongais. Pour qu'ils puissent enfin élire leur Conseil législatif au suffrage universel, il a fallu attendre 1995. Ces scrupules étaient bien trop tardifs pour impressionner les dirigeants chinois. Selon les accords passés avec Londres, Pékin ne devrait, pendant cinquante ans, s'occuper que de la défense et des affaires extérieures de Hongkong. Les communistes du continent ont cependant déjà manifesté leur volonté de dissoudre le Conseil législatif et de le remplacer par un autre collège « élu » suivant la même méthode que pour Tung Chee-hwa. C'est ce qu'ils appellent *« la vraie démocratie »*. Le nouveau chef de l'exécutif a d'ailleurs tout de suite averti les éventuels contestataires que les manifestations hostiles à la politique de Pékin ne seraient désormais plus tolérées.

La prospérité de Hongkong, qui ne se dément guère à l'approche du retour dans le giron chinois, était fondée sur un régime financier extrêmement libéral, accompagné d'une grande liberté d'expression. Les défenseurs des droits de l'homme et les démocrates de l'île – qui se sont déjà battus pour arracher aux Britanniques un minimum de respect des règles démocratiques –, craignent que les communistes conservent le premier et fassent fi de la seconde, rassurant ainsi la communauté économique internationale et gardant cette formidable pompe à finances, sans laisser perdurer un « mauvais exemple » politique aux portes de la Chine continentale.

La déclaration commune sino-britannique, censée garantir le maintien de l'Etat de droit, est une base bien fragile. Le dernier représentant de sa majesté, Chris Patten, s'est attiré l'hostilité des dirigeants pékinois pour l'avoir publiquement laissé entendre. La confiance des Britanniques dans les engagements chinois est telle que Chris Patten a récemment parcouru l'Europe afin de trouver des lieux d'asile pour les opposants chinois actuellement réfugiés à Hongkong, qui pourraient être menacés après le 30 juin. La Grande-Bretagne a toujours été réticente à distribuer des passeports britanniques à ses « sujets » des colonies et elle n'a pas fait d'exception pour Hongkong. Elle quitte sans gloire sa dernière possession d'Asie.

Les gens

par Kerleroux



DANS LA PRESSE

RTL

Michèle Cotta

Nos présidents de la République se jugent eux-mêmes si spontanément ennuyeux qu'ils n'hésitent pas à vouloir scénariser leur passage à l'antenne – surtout s'il est rare –, qu'ils s'épuisent à trouver le « truc » qui fera de leur intervention un produit politique et audiovisuel, à la fois neuf et décapant, avec un zeste d'insolence, mais sans agressivité, avec proximité mais sans familiarité. Il n'y a donc rien de surprenant ni hélas de nouveau, à voir les conseillers de l'Elysée préparer par avance, et dans le détail, la mise en scène du rendez-vous présidentiel. Cela ne choque que les journalistes américains, habitués, eux, à des rapports moins étudiés avec leur président, et qui tombent des nues lorsqu'on les met au courant des usages français. L'ennui, c'est que Jacques Chirac pourrait faire du trapèze, se grimer en clown blanc ou entrer dans une cage aux lions, il devra néanmoins expliquer aux Français où ils vont et pourquoi. Ce n'est pas sur la forme du show, encore moins sur son décor ou sa mise en scène que les Français jugeront les propos de Jacques Chirac, mais sur son contenu.

■ LIBÉRATION

Laurent Joffrin

La flexibilité, ce mot-valise au contenu disparate, qui désigne, pour l'essentiel la déréglementation du travail, est déjà là. Les salariés l'appellent précarité. La flexibilité est une réforme d'Esope. Elle traduit de louables intentions et d'autres qui le sont beaucoup moins. On sait bien que, parmi les apôtres de l'assouplissement du marché du travail, certains songent d'abord à améliorer encore leur rapport de force avec les salariés. Mais on aurait tort de s'en tenir à une position purement défensive. Personne ne peut nier que certains patrons reculent devant l'embauche parce qu'ils craignent la paralysie en cas de mauvaise fortune. Personne ne peut nier – les syndicalistes, d'ailleurs, ne le font pas – que le code du travail, au fil des ans, s'est changé en un épais Bottin truffé de chausse-trapes et de complications. Personne ne peut contester, enfin, que les conditions nouvelles de la concurrence internationale exigent des entreprises un surcroît de capacités d'adaptation.

Le Proche-Orient et ses dangereuses histoires d'eau

« L'EAU, c'est la vie même », observait Saint-Exupéry, familier du survol des déserts. Cette évidence n'est nulle part plus frappante qu'au Proche-Orient, terre hantée depuis toujours par la peur de la sécheresse, où l'eau, rare et précieuse, nourrit les légendes et les mythes. Au fil des dernières décennies, la naissance d'Israël et les guerres qui suivirent, les conflits de souveraineté, la pression démographique, l'essor des irrigations agricoles, le détournement des fleuves, les ravages de la pollution, la surexploitation des nappes phréatiques ont encore rehaussé la valeur stratégique de l'eau, devenue l'*« or blanc »* de la région.

L'eau qui, comme l'air, se joue des frontières, peut, selon la volonté des hommes, engendrer des profits ou des conflits, offrir l'occasion d'un rapprochement, ou le prétexte d'un *casus belli*. Ce n'est pas un hasard si, au lendemain de sa victoire de 1967, Israël plaça l'eau sous le contrôle de son armée, interdisant aux Palestiniens de Cisjordanie de creuser de nouveaux puits artésiens ; si l'eau est au centre d'une négociation multilatérale née de la conférence de Madrid, en décembre 1991. Les experts en hydraulique seront d'ailleurs amenés, le jour venu, à jouer un rôle central dans la fixation des frontières définitives d'Israël. Plus de la moitié de l'eau potable consommée par l'Etat juif ne vient-elle pas de la Cisjordanie et du Golan ? Au Proche-Orient, la paix se gagnera largement, au bout du compte, lorsque les anciens ennemis, privilégiant l'« avantage commun », partageront durablement leurs ressources, à commencer par l'eau.

Cette prédiction de bon sens a conduit Israël et la Jordanie à assortir leur traité de paix (octobre 1994) d'un chapitre consacré à l'eau. L'Etat juif laissera son voisin puiser sa part des eaux du Yarmouk, un affluent du Jourdain, et l'aidera, dans un second temps, à accroître ses flux disponibles, dont il garantira le libre accès.

CHARTE MÉDITERRANÉENNE

La lourdeur des investissements, de surcroît peu rentables à court terme, justifie une coopération interétatique dans ce domaine. C'est pour la favoriser qu'une Charte méditerranéenne de l'eau fut signée à Rome en 1992 et que le problème de l'eau figure en bonne place dans la déclaration de Barcelone adoptée lors de la première conférence euro-méditerranéenne en novembre 1995. Un an plus tard, une conférence sur la gestion de l'eau, rassemblant les délégations d'Europe et de Méditerranée présentes à Barcelone, vient de définir, à Marseille, quelques grands principes sur la nécessité de faire un meilleur usage de cette richesse commune.

Quelques chiffres disent l'ampleur du défi régional. Le volume d'eau disponible par habitant au Maghreb et au Proche-Orient aura diminué de 80 % en l'espace d'une vie d'homme, passant de 3 400 mètres cubes en 1960 à 1 250 aujourd'hui et à 650 en 2025, soit nettement en dessous du seuil d'alerte fixé par la Banque mondiale à 2 000 mètres cubes. Dans trente ans, seul le Liban aura assez d'eau pour ses besoins. Un habitant sur six n'a pas accès à l'eau potable. Les pays arabes, qui représentent 5 % de la population mondiale, ne disposent que de 1 % des ressources en eau de la planète, et neuf d'entre eux consomment plus de la totalité de leur stock renouvelable.

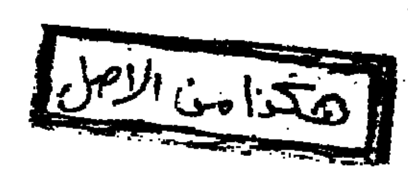
Comment esquisser une coopération technique dans un domaine si hautement politique ? C'est toute la difficulté de l'exercice auquel devront se livrer les pays riverains de la Méditerranée, dans le cadre du « suivi de Barcelone ». Il n'est pas question pour eux d'aborder les problèmes de souveraineté qui tiennent au partage ou au contrôle de l'eau, et qui relèvent d'autres instances de négociations, bilatérales ou régionales. Mais un champ d'actions concrètes s'offre aux experts, par exemple en matière d'irrigation, d'échange de technologies ou de diffusion des connaissances en milieu rural.

Certaines histoires d'eau deviennent de véritables causes nationales, tant elles sont stratégiques. C'est le cas de la querelle qui oppose Damas et Ankara depuis le lancement par la Turquie, sans concertation avec ses voisins, la Syrie et l'Irak, d'un ambitieux programme hydraulique qui risque de priver ces derniers d'une partie des eaux de l'Euphrate, détournées par des barrages vers les hauts plateaux anatoliens. La Turquie, bien qu'elle s'en défende, utilise l'eau comme une arme politique contre la Syrie, à qui elle reproche de soutenir les rebelles kurdes du PKK qu'elle-même combat.

Pour l'Europe, aider les riverains de la Méditerranée à désamorcer de tels conflits s'inscrit dans la droite ligne du rendez-vous de Barcelone. Il s'agit, au bout du compte, de favoriser un décollage économique chez ses partenaires du Sud, d'y réduire les zones de misère, terreau de l'intégrisme islamique et facteur d'exode, et d'y encourager le pluralisme et la démocratie, encore trop rares dans la région.

En s'intéressant de près aux problèmes de l'eau, au nom d'un « processus de Barcelone » dont elle proclame l'autonomie, l'Europe veut aussi affirmer sa présence au Proche-Orient à un moment où le processus de paix israélo-palestinien se porte mal.

Jean-Pierre Langellier



هكذا من الأصل

PHARMACIE Le groupe allemand Hoechst, numéro un mondial de la chimie et quatrième groupe pharmaceutique, a lancé mercredi 11 décembre une offre publique d'achat (OPA) sur les 43,4 % du capital du français Roussel Uclaf qu'il ne contrôlait pas encore. Le montant de l'opération, qui se fera au prix de 1 530 francs l'action, s'élèvera à 18,1 milliard de francs. ● L'ETAT FRANÇAIS, qui détenait encore 4,3 % de Roussel Uclaf par l'intermédiaire de la holding publique Erap, a donné son accord après avoir obtenu des garanties concernant le maintien des sites industriels dans l'Hexagone, le développement de la recherche et la promesse d'embauches. ● LA VEILLE, le groupe allemand annonçait l'apport de sa chimie de spécialités à Clariant, une société suisse créée en 1995 à partir de l'ancienne division de produits chimiques de Sandoz.

L'OPA de Hoechst sur Roussel Uclaf confirme son offensive dans la santé

Parallèlement à l'absorption du groupe français, la société allemande a décidé de fusionner sa chimie de spécialité avec le suisse Clariant (ex-Sandoz). Elle détiendra une participation minoritaire dans le nouvel ensemble

LA COTATION des actions Roussel Uclaf était suspendue, mercredi 11 décembre dans la matinée, à la suite du dépôt d'une offre publique d'achat (OPA) par son actionnaire majoritaire Hoechst. Le groupe allemand, via la Société française Hoechst, se propose d'acquérir au prix de 1 530 francs l'action la part restant dans le public, soit 43,4 % du capital. Le montant global de l'OPA est estimé à 18,1 milliards de francs, ce qui en fait l'une des opérations les plus importantes réalisées à Paris cette année après le rachat par Auchan de Docks de France. L'Etat, actionnaire minoritaire via l'Erap, a donné son accord, moyennant des engagements garantissant la pérennité des sites français.

La veille, le 10 décembre, la cotation des titres Hoechst était interrompue à Francfort, le groupe allemand annonçant l'apport de ses chimies de spécialités à Clariant, une société suisse créée en 1995 à partir de l'ancienne division de produits chimiques de Sandoz. Le groupe deviendra un actionnaire minoritaire de cet ensemble réalisant 9 milliards de DM de chiffre d'affaires (27 milliards de francs).

En prenant simultanément ces deux décisions, le numéro un mondial de la chimie et quatrième groupe pharmaceutique illustre la stratégie de recentrage vers la santé menée par Jürgen Dormann depuis son arrivée voici deux ans à la présidence du directoire. Cette politique consiste à se concentrer sur les secteurs rentables comme les sciences de la vie (santé humaine et animale, alimentation, agrochimie) au détriment de la chimie classique, à caractère cyclique.

Spéculation depuis l'été

1996

Les rumeurs d'OPA depuis l'été ont entraîné une hausse de 21,5 % de l'action Roussel Uclaf alors que l'indice SBF 120 progressait de 11,2 %. Le prix proposé par Hoechst (1 530 F) est supérieur de 9 % au dernier cours coté.

Le pivot de ce nouvel ensemble sera Hoechst Marion Roussel (HMR) qui achève la fusion de ses trois entités allemande, américaine et française. Signe de l'intérêt pour ce secteur, les investissements dans HMR depuis un an et demi ne représentent pas moins de 50 milliards de francs, soit l'équivalent de son chiffre d'affaires annuel (37 milliards pour l'acquisition de l'américain Marion en avril 1995 et 18 milliards pour le rachat des titres Roussel Uclaf).

ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT

« Pour constituer ce pôle santé, nous ne pouvions pas garder un actionnariat minoritaire dans une des entités, car cela aurait ralenti notre développement » a expliqué au *Monde* Jean-Pierre Godard, président du directoire de Roussel Uclaf. La présence d'autres partenaires dans la société obligeait à rendre des comptes. *« Il fallait des juristes, des financiers, des contrôleurs de gestion, et cela nécessitait des opérations complexes. Nous l'avons fait pendant des années. Désormais, si on veut lutter à armes égales avec nos concurrents, cette présence minoritaire devient un obstacle important. Nous devons réagir plus rapidement ».*

Cet aménagement des structures est en ligne avec la stratégie affichée depuis un an. *« La pharmacie de Hoechst n'était plus dans la course, Roussel Uclaf était à la limite de la survie, le rachat de Marion nous a donné un nouveau souffle permettant de nous réimplanter aux Etats-Unis »* souligne Jean-Pierre Godard, rappelant qu'HMR est désormais le numéro quatre du secteur avec 3,6 % du marché derrière le britannique Glaxo Wellcome, le suisse Novartis, et l'américain Merck. *« Hoechst était jusqu'alors 21e, Roussel Uclaf 34e et Marion Merrel Dow 40e ».*

Cette réorganisation a entraîné une redéfinition des compétences entre les trois pays, notamment dans la recherche. Les Français se concentrent sur les domaines de l'anti-infectieux et des maladies de l'os, les Allemands sur le cardiovasculaire, le métabolisme, la rhumatologie et les Américains sur le système nerveux central.

Pour les Français, cette absorption de Roussel Uclaf *« ne devrait strictement rien changer, nous ne faisons qu'ajuster la structure juridique à une réalité économique »*, affirme Jean-Pierre Godard, *« les hommes et les femmes de l'entreprise vont continuer à travailler dans une entité juridique appelée Roussel Uclaf ou HMR France qui simplement ne sera plus cotée. N'oubliez pas que depuis longtemps, Hoechst est dans le capital ».*

L'entrée du groupe allemand chez Roussel remonte à 1968 et sa prise de contrôle date de 1974. La gauche avait inscrit ce laboratoire pharmaceutique dans son programme de nationalisation, mais l'Etat ne prenait finalement que 40 % du capital en 1982. Pendant plus de dix ans, les représentants du gouvernement, appuyé par la direction de Roussel Uclaf et notamment par son président Edouard Sakiz, ont tout fait pour que le laboratoire français soit le pôle pharmaceutique du groupe. La partie était presque gagnée, lorsque survint le rachat en 1995 de l'amérocao, Marion, bousculant l'axe franco allemand qui penchait vers Paris, pour le ramener vers Francfort.

Conscient de cette révolution, l'Etat avant de se désengager a demandé des garanties sur la recherche, l'activité industrielle et l'emploi. Le président de Hoechst, Jürgen Dormann, s'est rendu à Paris le 16 octobre pour rencontrer les ministres de la recherche, de la santé et de l'industrie. Les discussions se sont poursuivies jusqu'à ces derniers jours. Hoechst s'engage à maintenir les effectifs de recherche chez Roussel Uclaf, tout en n'excluant pas une modification des axes de travaux. Une fondation dotée de 220 millions de francs aura pour vocation de développer des programmes de recherche entre HMR France et le monde universitaire. Sur le plan industriel, l'ensemble des sites seront maintenus, que ce soit Compiègne, principal centre de productionde médicaments en Europe pour HMR, Romainville en région parisienne, Neuville près de Lyon et Vertolaye près de Clermont Ferrand, ces deux dernières unités étant spécialisées dans les matières premières de chimie fine. Sur le plan social, la firme vient d'adopter les 35 heures de travail hebdomadaire sans perte de salaire (*Le Monde* daté du 3 décembre). Elle s'est engagée à embaucher jusqu'en mai 1999 sept cent salariés à contrat à durée indéterminée.

Jean-Pierre Godard estime que, dans cette OPA, les *« actionnaires sont particulièrement bien traités. Nous réalisons cette opération après un parcours boursier réussi et valorisant pour tous auquel il faut ajouter le versement des dividendes ».* Depuis le début de l'année, l'action s'est appréciée de plus de 70 % contre 56 % pour les valeurs pharmaceutiques (Rhone-Poulenc Rorer, Sanofi et Synthelabo). Le titre a gagné 150 % par rapport à juillet 1993, date à laquelle Rhône-Poulenc a cédé sa participation de 35 % au prix de 563 francs l'action. Pour Daniel Camus, directeur financier, *« on vit depuis le mois d'août dans une phase de spéculations répétée. Le mouvement s'est accéléré à la suite de rumeurs de négociations avec le gouvernement français ».*

Hoechst aurait sans doute préféré lancer une offre publique d'échange pour réaliser cette absorption, ce qui lui aurait coûté moins cher. Mais, HMR n'existant pas encore en tant que société, il lui a fallu lancer une OPA de 18 milliards de francs. Malgré ce prix qui sera financé par de l'endettement, les dirigeants n'ont pas hésité. Le coût est faible comparé à l'enjeu.

Dominique Gallois

Menaces sur le médicament abortif RU 486

Mis au point à partir de travaux des chimistes de Roussel-Uclaf, le célèbre médicament abortif RU 486 va-t-il pâtir de l'absorption de la firme française par le groupe allemand ? Depuis de nombreuses années, cette molécule était une source de conflit entre les dirigeants de Roussel-Uclaf et ceux de Hoescht qui ne souhaitaient pas favoriser sa commercialisation dans le monde. Cette attitude résultait tant de convictions religieuses que de craintes de boycott des produits Hoescht par des organisations opposées à l'avortement. En 1988, les responsables allemands avaient imposé à Roussel-Uclaf de cesser la distribution du RU 486 en France. Le gouvernement Rocard avait alors *« mis en demeure »* la firme de continuer. On précise aujourd'hui au siège de Roussel-Uclaf que le produit n'est commercialisé *« en direct »* que dans trois pays (France, Grande-Bretagne et Suède) et qu'à l'avenir, si des demandes sont formulées (comme c'est le cas aux Etats-Unis), cette molécule ne pourra être distribuée que par des tiers.

L'Erap garde le nickel

L'Entreprise de recherches et d'activités pétrolières (Erap) est un établissement public né de la fusion, en 1966, de la Régie autonome du pétrole (RAP) et du Bureau de recherche pétrolière (BRP). Il a été créé pour regrouper l'ensemble des participations de l'Etat dans la Société nationale des pétroles d'Aquitaine, qui deviendra Elf Aquitaine en 1976. Au fil des ans, la participation de l'Erap dans Elf est passée de 70 % à 9,1 %, après la privatisation du groupe pétrolier en 1993. Le 13 novembre, l'Etat s'est totalement désengagé. Cette cession lui a rapporté près de 10 milliards de francs (*Le Monde* du 14 novembre).

Devenu holding généraliste, l'Erap a recueilli en 1982 les participations de l'Etat dans Roussel-Uclaf. De 40 %, sa participation est tombée à près de 5 % en 1993. Sa vente rapportera 1,78 milliard de francs et dégagera une plus-value de plus de 1 milliard. L'Erap possédait des actions dans la Société Le Nickel, Cogérap et Imétal, qu'elle a cédées en 1985, 1986 et 1993. Aujourd'hui, cette holding, présidée par Philippe Pontet, ne détient plus que 55% d'Eramet, spécialisée dans l'exploitation du nickel en Nouvelle-Calédonie.

Une cohabitation trentenaire

- ● **1968 :** Hoechst prend une participation minoritaire indirecte dans Roussel-Uclaf, dans le cadre d'accords de recherche.
- ● **1972 :** mort accidentelle de Jean-Claude Roussel à 49 ans. Le fils du fondateur Gaston Roussel était président du laboratoire pharmaceutique.
- ● **1974 :** dans le cadre de la succession, Hoechst, *via* la Société française Hoechst (SFH), prend le contrôle du groupe.
- ● **1982 :** Roussel-Uclaf échappe à la nationalisation. L'Etat français entre à hauteur de 40 %, la participation de la SFH étant ramenée à 54,5 %.
- ● **1990 :** l'Etat reclasse sa participation en cédant 35 % de sa participation à Rhône-Poulenc alors nationalisé. L'Erap, holding d'Etat, garde 5 %.
- ● **1993 :** Rhône-Poulenc cède sa participation sur le marché boursier en France et à l'étranger.
- ● **1994 :** Hoechst, *via* la SFH, porte sa participation à 56,62 % en apportant à Roussel-Uclaf les laboratoires Hoechst en France et ARP en Allemagne.
- ● **1996 :** pour réorganiser son pôle pharmaceutique autour de HMR (Hoechst Marion Roussel), Hoechst acquiert l'intégralité du capital.

Peugeot réexamine sa présence en Chine

DEPUIS PLUSEURS MOIS, la rumeur persiste : Peugeot pourrait se retirer de l'usine chinoise de Canton, dont elle détient 22 %, pour rejoindre celle de Citroën à Wuhan. L'hebdomadaire américain *Automotive News* du lundi 9 décembre affirme que cette décision est désormais prise. PSA dément formellement : *« La situation est difficile. On mène une réflexion à long terme sur le maintien, ou non, de deux implantations en Chine. Mais rien n'est encore décidé. »*

Les cadres de Peugeot et de Citroën en Chine ne sont pas au bout de leur peines. L'usine de Canton, qui produit des 504 et des 505, a fêté se dix ans dans la plus grande discétion en 1995. Elle vend 10 000 voitures par an, alors que sa capacité lui permet d'en produire 35 000. En 1998, sa capacité devrait passer à 50 000 et la 405 pourrait être montée à Canton. Au-delà des difficultés habituelles des constructeurs en Chine – comme les retards de paiement de l'administration et des sociétés – la marque au lion a souffert d'avoir conclu, dans un pays où le pouvoir économique est centralisé, un contrat non pas avec le gouvernement de Pékin, mais avec la municipalité de Canton.

Le groupe n'a pas renouvelé ses erreurs de jeunesse quand Citroën a entamé des négociations avec les autorités chinoises en 1992. La marque aux chevrons s'est associée avec le plus grand fabricant de véhicules de la République de Chine, Dongfeng Motor (DFM), pour produire la ZX à partir de 1995. Mais, avec une capacité de 150 000 unités par an, le site aura produit cette année moins de 10 000 unités, contre les 16 000 prévues. PSA négocie avec les autorités locales le lancement de la seconde phase du projet à l'horizon 2000 : le doublement de la capacité pour produire une petite voiture, peut-être la Saxo. La disparition inexpliquée, depuis le 24 octobre, du directeur chinois de Wuhan, Song Zuwei, n'arrange rien aux affaires de Citroën.

Virginie Malingre

L'Etat applique une règle non écrite pour licencier ses grands patrons

Pour indemniser les dirigeants des entreprises publiques qu'ils révoquent, les pouvoirs publics leur accordent, par usage, 70 % de leur salaire brut annuel

Au mois de novembre, Alain Griotteray (UDF, Val-de-Marne), rapporteur spécial *du budget de la communication* à l'Assemblée nationale, levait le voile sur les *pratiques en matière d'indemnités de licenciements des patrons dans le secteur* public. Dans son rapport, le député affirmait que des dirigeants évincés de France Télévision, dont l'ancien PDG Jean-Pierre Elkabbach, avaient perçu des sommes al*lant jusqu'à 1,6 million de francs. Des do*cuments confidentiels, dont *Le Monde* a *pris connaissance, révèlent des règles* identiques dans l'ensemble du secteur public. Interrogé par notre journal, le ca*binet de Jean Arthuis, ministre de* l'économie et des finances, reconnait se *conformer* à cet usage bien défini. Dans le secteur privé, où les situations sont très diverses, les dirigeants d'entreprises ont également toujours bénéficié de compensations avantageuses en *cas de licenciement*, avec des indemnités dont le montant peut atteindre *jusqu'à deux années* de salaire.

COMMENT l'Etat actionnaire conduit-il les négociations de licenciement avec les grands patrons des entreprises publiques qu'il congédie, parfois sans ménagement ?

Jusqu'à présent, l'Etat se gardait d'en faire la moindre publicité, et les patrons évincés ne brisaient pas cette loi du silence. Seul le député Alain Griotteray (UDF, Val-de-Marne), rapporteur spécial du budget de la communication, a levé un petit coin du voile, peu après le remplacement de Jean-Pierre Elkabbach par Xavier Gouyou Beauchamps à la tête de France Télévision. *Dans son rapport publié* le 4 novembre, il a révélé que plu*sieurs cadres dirigeants évincés de* l'entreprise avaient perçu des indemnités (préavis, indemnités de licenciement et indemnité transactionnelle) *« comprises entre 1 million et 1,6 million de francs »*, la somme atteignant même 2 millions de francs dans un cas, celui de la productrice Dominique Cantien.

« Quant aux mandataires sociaux », précisait M. Griotteray, *« le montant de leurs indemnités dépend de l'actionnaire »*, c'est-à-dire de l'Etat et non de l'entreprise, même si c'est elle qui débourse la somme. L'Etat patron, précisait le député, *« a jugé bon d'accorder à M. Elkabbach une indemnité de licenciement de 1 million de francs »*, ainsi que divers avantages annexes. Sur le coup, le chiffrage avancé a provoqué des remous. Mais peut-être, a-t-on pensé à l'époque, fallait-il dédommager M. Elkabbach pour amortir le tollé de son départ précipité.

Ce n'est pas le cas. *Le sort* réservé à M. Elkabbach a été strictement *identique à celui que* connaissent les grands patrons du *secteur public. Il existe*, en la matière, une sorte de loi non écrite, ou plutôt un usage, auquel se conforme le ministre de l'économie et des finances, Jean Arthuis. C'est ce que révèlent des documents confidentiels dont *Le Monde* a pu prendre connaissance.

Une fois installé dans le fauteuil de M. Elkabbach, M. Gouyou Beauchamps ne prend pas de sa propre initiative la décision d'indemniser son prédécesseur. Il adresse une lettre, le 1er août, au cabinet de M. Arthuis pour savoir ce qu'il doit faire.

> Les dirigeants du privé ont toujours bénéficié d'une situation très avantageuse : dans certains cas, les indemnités peuvent aller jusqu'à deux ans de salaire

La note que prépare le conseiller technique chargé du dossier au ministère des finances en vue de la réponse de M. Arthuis, est très éclairante. Elle révèle qu'il existe *« depuis plusieurs années »* une règle non écrite selon laquelle l'indemnité de licenciement est équivalente à 70 % de la rémunération brute annuelle. Le conseiller souligne qu'il s'agit d'un usage et non d'un *« droit »*. Il précise même qu'*« à titre tout à fait exceptionnel »*, le taux peut être porté à 100 %.

L'Etat se réserve la possibilité d'un traitement au cas par cas. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé avec M. Elkabbach, qui, selon cette même note, *a demandé* à bénéficier du taux de 100 %, sans obtenir totalement *gain de cause*. Sur intervention de Maurice Gourdault-Montagne, directeur du cabinet d'Alain Juppé, la décision a été prise de majorer de 76 000 francs l'indemnité à laquelle aurait pu prétendre le patron évincé de France Télévision, si le taux de 70 % lui avait été appliqué.

Au-delà du cas particulier de M. Elkabbach, cette affaire est donc révélatrice d'une pratique gouvernementale jusque-là méconnue. Dans son principe, elle est logique. Dans le privé, les situations sont très diverses, selon les conventions collectives en vigueur, pour les salariés et les cadres : les premiers ne perçoivent rien, ou presque, dans la majeure partie des cas, les seconds peuvent recevoir des indemnités allant jusqu'à un mois de salaire par année d'ancienneté. Les dirigeants ont toujours bénéficié d'une situation très avantageuse : dans certains cas, les indemnités *peuvent* aller jusqu'à deux ans de salaire, même quand *l'ancienneté est très faible*. Pour le public, l'Etat a voulu copier partiellement cet exemple.

Interrogé par *Le Monde*, le ministère des finances a d'ailleurs admis cette pratique, soulignant qu'elle remontait à *« une décision ministérielle de janvier 1986 »*. Il a, de plus, apporté les précisions suivantes : *« Ce capital, exclu en cas de démission ou de faute, est remboursable au* prorata temporis *en cas de reprise d'une activité rémunérée dans le secteur public ou d'admission au bénéfice d'une pension de retraite à taux normal, au cours des douze mois suivant la date de cessions des fonctions. »*

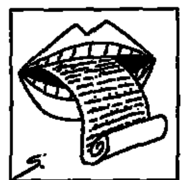
Cet usage n'en soulève pas moins de nombreuses *questions*. D'abord, avec le jeu de l'alternance, et celui des *« chaises musicales »* qu'elle entraîne, les patrons des *grandes entreprises* publiques sont fréquemment remplacés et on peut supposer que la pratique a fini, au fil des ans, par être coûteuse. Combien de PDG ont profité de cette mesure ? Le ministère des finances n'a pas souhaité répondre à cette question.

De surcroît, pourquoi Matignon est-il intervenu dans le dossier de M. Elkabbach afin que celui-ci bénéficie d'un traitement légèrement plus avantageux que ne le veut l'usage ? Et dans quelle circonstances *« exceptionnelles »*, le taux de l'indemnité a-t-elle été portée à 100 % ? Cette dernière question, posée au ministère, est également restée sans réponse. Si les grands patrons du public sont moins bien traités que ceux du privé, l'opacité qui entoure leur rémunération est, en France, strictement la même.

Laurent Mauduit

« La liquidation de la situation de M. Elkabbach »

LE PRÉSIDENT de France Télévision, Xavier Gouyou Beauchamps, a adressé le 1er août la note suivante au cabinet du ministre de l'économie et des finances : *« Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me transmettre la décision arrêtée par le gouvernement concernant la liquidation de la situation de mon prédécesseur, M. Jean-Pierre Elkabbach. »*



VERBATIM

Pour préparer la réponse attendue par M. Gouyou Beauchamps, le conseiller technique chargé du dossier à Bercy a alors écrit une note, en date du 14 août, à l'attention du ministre : *« Sans que cela soit un droit, et en l'absence de contrat le stipulant, la pratique instaurée depuis plusieurs années est d'accorder aux dirigeants d'entreprise publique non fonctionnaires qui sont conduits à abandonner leurs fonctions une indemnité de départ, payée par l'entreprise, égale à 70 % de la rémunération brute. A titre tout à fait exceptionnel. on va jusqu'à 100 %, mais c'est rarissime. Dans le cas de M. Elkabbach, le taux de 70 % aboutit à un montant de 924 000 francs. A la demande du cabinet du premier ministre, cette indemnité pourrait être portée à 1 million de francs. »*

Cette note a été complétée de quelques mots manuscrits : *« Montant que j'ai négocié avec M. Gourdault-Montagne* [directeur de cabinet du premier ministre], *qui s'était vu demander une année de rémunération, soit 1,3 million de francs. »* Ces lignes sont signées des initiales *« C.N. »*, c'est-à-dire Christian Noyer, directeur de cabinet de M. Arthuis.

Quelques jours plus tard, M. Arthuis a adressé à M. Gouyou Beauchamps la lettre suivante : *« Vous aviez souhaité connaître la décision prise concernant la liquidation de la situation de votre prédécesseur. J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il a été décidé d'attribuer à M. Elkabbach une indemnité de départ de 1 000 000 de francs. Vous êtes donc autorisé à verser cette indemnité, payable par l'entreprise, à l'intéressé. »*

CORRESPONDANCE

Une lettre de Jean Cohen-Scali

A la suite de l'article « KPMG est mis en cause sur les comptes de Magnard et de Dapta Mallinjoud », publié dans Le Monde *du 3 septembre, nous avons reçu de Jean Cohen-Scali la lettre suivante :*

Sous le titre « KPMG est mis en cause sur les comptes de Magnard et de Dapta Mallinjoud », j'ai été personnellement mis en cause. Je sollicite une mise au point qui me paraît s'imposer.

En effet, il est fait état de ce que *« le bureau régional de Rennes a certifié les comptes de Lafa »* et, un peu plus loin, il est mentionné *« à Paris, Jean Cohen-Scali, responsable du dossier pour KPMG »*.

Je tiens à préciser que je n'ai jamais été chargé du commissariat aux comptes de Lafa. J'ai été chargé, sous l'égide de KPMG, du commissariat aux comptes de la société Dapta Mallinjoud. En cette qualité, mes fonctions se limitent à l'examen des comptes de la société Dapta Mallinjoud.

La vérification des comptes et la certification des comptes de Lafa ne m'incombent pas et constituent un fait comptable objectif à raison duquel seuls les commissaires aux comptes concernés pour la société Lafa doivent répondre de toute justification ou question y relative.

Dès lors, l'équivoque de l'amalgame qui semble résulter de cet article doit être clarifié.

Par ailleurs, je n'ai été chargé du commissariat aux comptes que de la maison mère Dapta Mallinjoud.

Entre la société Lafa et la société Dapta Mallinjoud, il existe une autre société intermédiaire, MDV, pour laquelle je n'avais aucun mandat de commissariat aux comptes, pas plus que KPMG d'ailleurs.

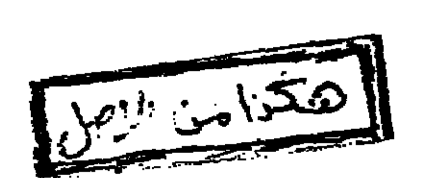
En outre, je constate que l'article formule une analyse inexacte de ma propre position. Il est mentionné : *« Enfin, M. Jean Cohen-Scali s'est placé en situation de conflit d'intérêts. »*

Cette indication trop rapide a pour effet de faire croire que, de ma propre initiative, j'aurais effectué une démarche entre PPR et MDV/Dapta Mallinjoud.

Il faut rétablir les choses. La direction de KPMG a été instamment priée d'intervenir auprès de MDV/Dapta Mallinjoud pour négocier dans le cadre d'une mission de bons offices, en vue d'aboutir à une solution amiable pour le règlement d'indemnités.

C'est sur la demande de la direction de KPMG qu'il m'a été demandé d'intervenir, ce qui me paraissait possible, sans remettre en cause les droits en présence.

Contrairement à ce qui est mentionné, je n'ai pas eu une attitude susceptible d'être interprétée comme pouvant entraîner un conflit d'intérêts, mes missions antérieures étant expirées.



Accord sur le temps de travail à Giat Industries

La loi Robien doit y sauver 700 emplois

AVEC QUATRE JOURS de retard sur le calendrier initialement fixé, la direction de Giat Industries a signé, mardi 10 décembre dans la soirée, un accord sur la réduction du temps de travail permettant d'atténuer les effets du plan social qui prévoit 2 569 suppressions d'emplois sur 12 500 salariés (*Le Monde* du 6 décembre). La CGT, premier syndicat dans l'entreprise, n'a pas apposé sa signature sur le document négocié avec la direction, mais les quatre autres (CFDT, CGC, CFTC, FO) l'ont signé.

Le temps de travail sera réduit de 10 %, dans le cadre de la loi Robien. La durée hebdomadaire ne variera pas mais le nombre de jours de congés augmentera, ce qui portera la durée hebdomadaire moyenne à 35 h 10. Le salaire sera réduit de 7,5 %, mais une prime représentant entre 1,5 et 1,6 mois de salaire sera versée aux salariés. Ainsi, les salaires nets ne seront réduits que de 2 %. Cette mesure permettra de sauver environ 700 emplois. En outre, le développement du temps partiel, les préretraites et les retours dans la fonction publique, devraient permettre d'éviter tout licenciement sec.

A ceux qui estiment que la situation de Giat Industries nécessitait un traitement de choc, le PDG, Jacques Loppion, rétorque que *« l'entreprise doit faire face à la fois à des sureffectifs mais aussi à la montée en puissance du char Leclerc, dont la production annuelle passera d'environ 70 à près de 120 dès 1997. La réduction du temps de travail nous permet donc de garder les compétences dont nous avons besoin »*.

De plus, la direction reconnaît que *« la résorption des problèmes structurels de l'entreprise doit tenir compte des sites où l'entreprise est implantée »*. C'est pourquoi les établissements de Salbris et du Mans ne seront pas fermés. Pour que la réduction du temps de travail soit réellement efficace, direction et syndicats entendent l'accompagner d'une réorganisation du travail et d'un effort substantiel en matière de formation.

Frédéric Lemaître

Carrefour prend la minorité de blocage dans le groupe de distribution Cora

Le nouvel ensemble sera numéro un du secteur

En prenant la minorité de blocage dans la holding de contrôle familiale du groupe Cora, détenu par les trois frères Bouriez, Carrefour renforce son implantation en France. Cette opération est une réplique au rachat de Docks de France par Auchan. Le gel des grandes surfaces par le gouvernement a relancé les concentrations dans le secteur. Casino, convoité par Promodès, apparaît désormais très isolé.

« CORA a de beaux magasins, dans une belle région, avec une bonne part de marché ». Cette petite phrase sibylline du président du directoire de Carrefour, Daniel Bernard, dans un entretien au *Journal des Finances*, samedi 7 décembre, n'était pas innocente. Le groupe Carrefour, numéro un de la grande distribution en France, a annoncé le mercredi 11 décembre, dans la matinée, avoir *« acquis mardi, auprès d'un groupe d'actionnaires familiaux, 33,34 % de la société GMB qui contrôle le groupe Cora »*. Le prix de la transaction n'a pas été communiqué. Chez Cora, dont la réputation de discrétion est connue, personne ne souhaitait commenter l'information mercredi matin. Non coté en Bourse, le groupe est évalué par *Le Nouvel Economiste* à 12,5 milliards de francs.

Carrefour aurait-il profité de dissensions entre les trois frères Bouriez, Philippe, Michel et Jacques, pour entrer dans la holding familiale GMB (grands magasins Bouriez) à hauteur d'une minorité de blocage ? Une version démentie chez Carrefour, où l'on souligne au contraire que cette première étape en appelle d'autres, en vue de la prise de contrôle total de Cora par Carrefour.

Ce groupe qui, ces derniers temps, semblait se préoccuper surtout de son expansion à l'étranger, avec de notables succès en particulier en Asie, reprend donc l'offensive en France. Carrefour qui a réalisé un chiffre d'affaires de 144 milliards de francs en 1995 au travers de 115 hypermarchés en France, va s'adjoindre un groupe de 55 milliards de francs de chiffre d'affaires consolidé, exploitant 53 hypermarchés et 144 supermarchés, essentiellement dans l'Est et le Nord de la France, où Carrefour est le moins bien implanté. Carrefour et Cora constitueront le premier groupe de distribution français avec une part de marché de 17,5 %, devançant Leclerc (15,2 %) et Intermarché (15,1 %).

Le groupe Cora (enseignes Match, Cora, Record) comprend par ailleurs la chaîne de jardineries Truffaut et les fourrures Révillon, et exploite en Belgique 150 magasins de discount Profi, *via* la société Louis Delhaize, qui possède aussi 40 magasins en Hongrie.

Cette opération est la réplique au rachat cet été du groupe tourangeau Docks de France (enseignes Mammouth, Atac...) par Auchan. L'entreprise nordiste avait lancé avec succès cette OPA hostile de 19 milliards de francs pour combler son retard sur ses grands concurrents dans l'Hexagone.

GEL DES IMPLANTATIONS

Cette vague de concentration est la conséquence logique du gel de la création ou de l'extension des grandes surfaces en France, instauré par le gouvernement le 12 avril pour une durée de six mois et de la loi Raffarin sur l'urbanisme commercial, qui soumet à une autorisation administrative toute nouvelle surface pour un magasin de plus de 300 mètres carrés. Le nombre de mètres carrés autorisés, qui culminait en 1992 à près de 2 millions, est tombé en 1996 autour de 600 000.

Désormais, le groupe Casino, qui s'est bien redressé ces dernières années, apparaît de plus en plus isolé. Le groupe de Saint-Etienne est la plus petite chaîne de distribution en France en dépit d'un chiffre d'affaire de 75 milliards de francs. Des rumeurs ont évoqué un rapprochement avec le groupe normand Promodès, présidé par Paul-Louis Halley.

Bloqués dans leur développement en France, les groupes de distribution n'ont d'autre solution que de se manger les uns les autres, ce qui a fait progresser leur valeur en Bourse en moyenne de 70 % depuis un an. Ils ont aussi mis le cap sur l'international. Carrefour prévoit d'investir près de 10 milliards de francs en 1997 pour plus de trente ouvertures de nouveaux magasins à l'étranger. Le numéro un français réalise 55 % de son chiffre d'affaires en France, *« mais 55 % de* [ses] *profits à l'étranger »*, affirme-t-il.

Pascal Galinier

M. Arthuis diffère au début 1997 l'examen du dossier du Crédit foncier

LE MINISTRE de l'économie a décidé de se donner le temps de la réflexion pour poursuivre le plan de *« sauvetage partiel »* du Crédit foncier de France (CFF). Entendu mardi 10 décembre par la commission des finances de l'Assemblée (*Le Monde* du 11 décembre), Jean Arthuis s'est engagé à refaire devant elle *« un point complet de l'évolution du dossier au cours de la seconde quinzaine de janvier »*.

Les syndicats du CFF contestent le plan et réfutent la reprise d'une partie des activités de l'institution par le Crédit immobilier de France. Seul candidat en lice, ce dernier n'a pas encore confirmé son intérêt définitif pour le projet. *« Cela mesure la difficulté de tout effort de rapprochement avec un autre établissement*, a estimé M. Arthuis. *Si naturellement un repreneur se présente dans les prochaines semaines avec un projet crédible et préservant suffisamment l'intérêt des salariés, c'est avec le plus grand soin que j'étudierai ses propositions. »*

DÉPÊCHES

■ **RAFFINERIES : l'appel à la grève des cinq organisations syndicales** contre la suppression envisagée de près de 2 000 emplois dans le raffinage a été bien suivi. Mardi 10 décembre, les trois raffineries de Total et les deux de Shell étaient arrêtées. Chez BP, 80 % des salariés postés ont fait grève. Chez Mobil, l'action devait démarrer mercredi et, chez Esso, jeudi. Les raffineries d'Elf ont été presque entièrement paralysées la première semaine de décembre.

■ **ROUTIERS : un protocole de fin de conflit** a été conclu, mardi 10 décembre, entre le patronat et les syndicats, engageant notamment les chefs d'entreprise à *« ne pas entamer de poursuites civiles ou pénales à l'encontre des salariés »*. Un décret doit régler le 15 décembre la définition des temps de travail.

■ **ALCATEL CIT : les salariés du groupe de télécommunications** ont bloqué, mardi 10 décembre, l'accès de plusieurs sites, alors que se tenait le deuxième comité central d'entreprise (CCE) sur les 1 636 suppressions d'emplois programmées d'ici à fin 1998.

■ **CISI : la société de services informatiques** a annoncé, mardi 10 décembre sa réorganisation en trois entités afin de faciliter la vente à laquelle sa maison mère, CEA-Industrie, veut procéder depuis des mois.

■ **SHELL : le groupe pétrolier anglo-néerlandais Royal Dutch-Shell** a annoncé la mise en vente de son usine de Cressier, en Suisse, et de prochaines restructurations dans son site pétrochimique français de Berre. Shell s'apprête aussi à restructurer le secteur des lubrifiants dans le nord-ouest de l'Europe, qui se traduira par un renforcement des activités en France et en Allemagne, et l'arrêt de la production à Gand, en Belgique, et à Pernis, aux Pays-Bas.

■ **VOLKSWAGEN : la filiale brésilienne du constructeur allemand et Audi** vont créer une nouvelle usine au Brésil, avec un investissement de 750 millions de marks (2,5 milliards de francs). Le groupe Volkswagen prévoit un bénéfice net 1996 largement supérieur à celui de 1995 (336 millions de DM). Il mise sur des ventes de près de 4 millions d'unités, soit 400 000 de plus qu'en 1995.

■ **DAEWOO ELECTRONICS : Soon Hoon Bae, PDG du groupe sud-coréen**, reçu mardi 10 décembre à Paris par les ministères de l'industrie et de l'économie, a déclaré ne pas comprendre le rejet par la Commission de privatisation de son offre de rachat de Thomson Multimédia (TMM), mais rester intéressé par ce dernier. Pour Patrick Devedjian (RPR), Daewoo peut maintenir sa candidature si l'on vend TMM seul, les négociations se faisant alors avec l'Etat, ce qui *« offrirait beaucoup plus de garanties »*.

■ **TEXTILE : le groupe DMC regroupe ses activités** impression et sportswear au sein d'une nouvelle branche tissu-habillement, qui représentera 4,5 milliards de francs de chiffre d'affaires sur un total de 7,1 milliards. DMC a confirmé son intention de supprimer 1 500 emplois.

■ **SAGA : le plan de reprise par le groupe Bolloré** et le transporteur belgo-sud-africain CMB-Safren a été approuvé par les actionnaires, mardi 10 décembre. Les repreneurs proposent deux augmentations de capital : une de 125 millions de francs avant le 31 décembre, et une autre de 60 millions, qui sera lancée au printemps 1997.

■ **MORGAN STANLEY : la banque d'affaires américaine va racheter à la Barclays Bank** ses activités institutionnelles de conservation internationale de titres.

■ **RIVAUD : le groupe dément être candidat à la reprise** de la banque Pallas-Stern et faire partie d'un consortium qui chercherait à prendre le contrôle de l'établissement financier.

■ **BCCI : 30 000 créanciers de la banque** vont récupérer une partie des fonds qu'ils ont perdus dans la faillite de la banque en 1991, pour un total de 1,35 milliard de dollars (6,9 milliards de francs) selon les liquidateurs à Londres. La BCCI avait laissé un passif de 10 milliards de dollars auprès de 250 000 créditeurs.

■ **LE DOLLAR** était en baisse, mercredi 11 décembre à Tokyo, et s'échangeait à 113,22 yens et 1,5482 DM contre 113,42 yens et 1,5537 DM mardi soir à New York.

■ **LA BOURSE DE TOKYO** a perdu 1,2 %, mercredi 11 décembre, sur des *prises de bénéfice, le Nikkei abandonnant* en clôture 253,74 points à 20 568,38 points.

■ **LES INVESTISSEURS ÉTRANGERS** ont été vendeurs nets d'actions japonaises en octobre, à hauteur de 70,3 milliards de yens (3,25 milliards de francs).

■ **LA BOURSE DE HONGKONG** perdait 1 % en séance, mercredi 11 décembre, après l'annonce de l'élection de Tung Chee-wha comme futur chef de l'exécutif du territoire.

■ **WALL STREET** a terminé sur une modeste hausse mardi, en raison de prises de bénéfice. L'indice Dow Jones a fini en hausse de 9,31 points (+0,14 %) à 6 473,25 points.

LES PLACES BOURSIÈRES

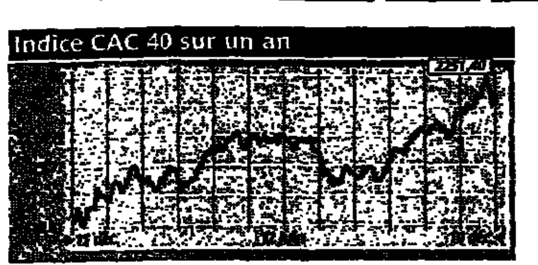
CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois | NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Repli sensible à Paris

LA FORTE HAUSSE des valeurs de la distribution et des valeurs pharmaceutiques limitait quelque peu la baisse enregistrée par la Bourse de Paris mercredi 11 décembre dans le sillage du marché obligataire. En repli de 1,05 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait en milieu de journée un repli de 1,58 % à 2 215,72 points. Sur le Matif, le contrat sur les bons du Trésor à dix ans abandonnait 0,46 % à 128,24.

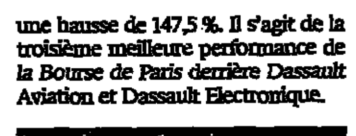
Les milieux financiers étaient méfiants avant l'intervention télévisée du chef de l'Etat, Jacques Chirac, jeudi soir, et le sommet européen de Dublin qui doit se prononcer en fin de semaine sur le pacte de stabilité concernant l'euro. En France, les prix étaient à nouveau orientés à la baisse en novembre, selon les premières estimations de l'INSEE, un signe, selon les boursiers, d'une consommation sans vigueur à un mois des fêtes de fin d'année.

Une fois de plus les opérations de restructurations animent le marché. L'allemand Hoechst va désormais contrôler la totalité du capital du groupe chimique Roussel-Uclaf. L'autre opération du jour relance également les achats sur les valeurs de la grande distribution. Carrefour a annoncé prendre le contrôle de 33,34 % du groupe Cora, non coté.



Ingenico, valeur du jour

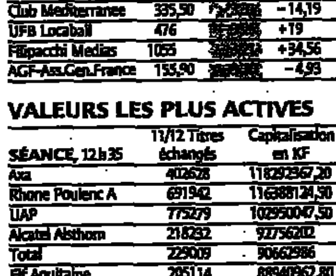
L'ACTION Ingenico a enregistré la plus forte hausse de la séance à la Bourse de Paris, mardi 10 décembre. Le titre a fini la journée sur un gain de 5 %, à 86,50 francs, après avoir touché en séance son plus haut niveau de l'année à 87 francs. Le groupe, spécialisé dans les équipements de paiement électronique mobiles, a annoncé mardi avoir remporté un marché de 100 millions de francs portant sur l'équipement des taxis australiens. Ingenico a enregistré depuis le début de l'année une hausse de 147,5 %. Il s'agit de la troisième meilleure performance de la Bourse de Paris derrière Dassault Aviation et Dassault Electronique.





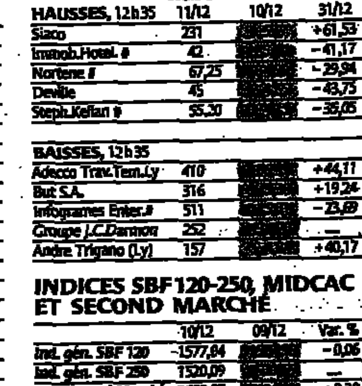
PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h35	Cours au 11/12	Var. % 10/12	Var. % 31/12
Casino Guich.ADP	192,10	[illegible]	+78,78
Casino Guichard	237,80	[illegible]	+70,56
Comptoir Moder.	2705	[illegible]	+70,12
Bollore Techno.	574	[illegible]	+34,74
SFIM	1039	[illegible]	+22,23
Synthelabo	513	[illegible]	+67,20
Clarins	750	[illegible]	+81,04
Nordon (Ny)	354,40	[illegible]	+12,86
Lebon	175	[illegible]	−5,91
Interbail	222,40	[illegible]	−15,75
BAISSES, 12h35			
Rochette (La)	23,90	[illegible]	−27,46
Credit National	270,30	[illegible]	−24,91
Colas	691	[illegible]	−14,96
Legris indust.	212	[illegible]	+32,99
Worms & Cie	307,50	[illegible]	+32,82
Pathe	1121	[illegible]	—
Club Mediterranee	335,50	[illegible]	−14,19
UFB Locabail	476	[illegible]	+19
Filipacchi Medias	1055	[illegible]	+34,56
AGF-Ass.Gen.France	155,90	[illegible]	−4,93



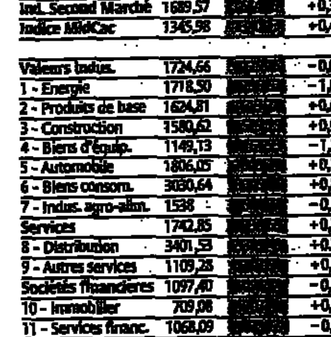
VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h35	11/12 Titres échangés	Capitalisation en KF
Axa	402628	118292367,20
Rhone Poulenc A	691942	116388124,50
UAP	775279	102950047,50
Alcatel Alsthom	218232	92756202
Total	229009	90662986
Elf Aquitaine	205114	88940962,80
Carrefour	23654	75164221
Eaux (Gle des)	103709	65369161
Air Liquide	80182	63688579
Societe Generale	108248	58428471



PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

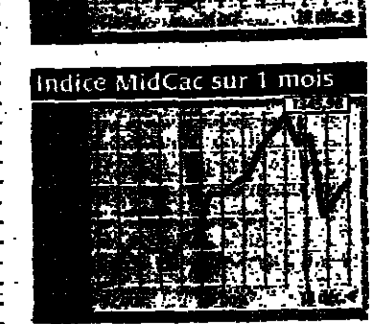
HAUSSES, 12h35	Cours au 11/12	Var. % 10/12	Var. % 31/12
Siaco	231	[illegible]	+61,53
Immob.Hotel. #	42	[illegible]	−41,17
Nortene #	67,25	[illegible]	−29,94
Deville	45	[illegible]	−43,75
Steph.Kelian #	55,30	[illegible]	−35,05
BAISSES, 12h35			
Adecco Trav.Tem.Ly	410	[illegible]	+44,11
But S.A.	316	[illegible]	+19,24
Infogrames Enter.#	511	[illegible]	−23,69
Groupe J.C.Darmon	252	[illegible]	—
Andre Trigano (Ly)	157	[illegible]	+40,17



INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	10/12	09/12	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1577,84	[illegible]	−0,06
Ind. gén. SBF 250	1520,09	[illegible]	—
Ind. Second Marché	1689,57	[illegible]	+0,30
Indice MidCac	1345,98	[illegible]	+0,44
Valeurs indus.	1724,66	[illegible]	−0,06
1 - Energie	1718,50	[illegible]	−1,04
2 - Produits de base	1624,81	[illegible]	+0,69
3 - Construction	1580,62	[illegible]	+0,08
4 - Biens d'équip.	1149,13	[illegible]	−1,10
5 - Automobile	1806,05	[illegible]	+0,13
6 - Biens consom.	3030,64	[illegible]	+0,84
7 - Indus. agro-alim.	1538	[illegible]	−0,24
Services	1742,85	[illegible]	+0,25
8 - Distribution	3401,53	[illegible]	+0,36
9 - Autres services	1109,28	[illegible]	+0,14
Sociétés financières	1097,40	[illegible]	−0,12
10 - Immobilier	709,08	[illegible]	+0,29
11 - Services financ.	1068,09	[illegible]	−0,34
12 - Sociétés invest.	1492,55	[illegible]	+0,31





Baisse de Hongkong

LA BOURSE DE TOKYO a perdu 1,22 %, mercredi 11 décembre, après deux séances de hausse, dans un marché préoccupé par les débuts en Bourse d'Oriental Land, l'opérateur du parc de loisirs Disneyland de Tokyo. Déprimé par des ventes liées aux futures, l'après-midi, l'indice Nikkei 225 a fini la séance en baisse de 253,74 points, à 20 568,38 points après un plus bas de 20 466,66. *« On espérait de grands débuts pour Oriental Land. Cela ne s'est pas produit et tout le marché s'en est ressenti »*, expliquait un courtier.

L'indice principal de la Bourse de Hongkong perdait 1 % au cours de la séance de mercredi après l'annonce de l'élection de Tung Chee-wha, qui deviendra le chef de l'exécutif du territoire à l'issue de la rétrocession de la colonie britannique à la Chine, le 30 juin prochain.

Wall Street a terminé sur une *modeste hausse, mardi*, en raison de prises de bénéfices tardives. En hausse de quelque 48 points en début d'après-midi, l'indice Dow Jones des valeurs vedettes n'a finalement gagné que 9,31 points seulement (+ 0,14 %), à 6 473,25.

INDICES MONDIAUX

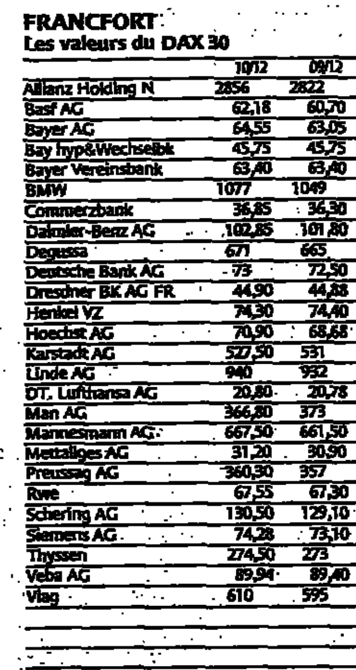
	Cours au 10/12	Cours au 09/12	Var. en %
Paris CAC 40	2245,52	2255,84	−0,46
New-York/DJ indus.	6482,57	6463,94	+0,29
Tokyo/Nikkei	20822,10	[illegible]	+1,05
Londres/FT100	4026	[illegible]	+0,36
Francfort/Dax 30	2891	[illegible]	+1,17
Frankfort/Commer.	998,74	[illegible]	+1,15
Bruxelles/Bel 20	2255,15	2255,15	—
Bruxelles/Général	1882,14	1885,47	−0,18
Milan/MIB 30	968	968	—
Amsterdam/Gé. Cbs	420,70	419,70	+0,24
Madrid/Ibex 35	411,07	[illegible]	+0,97
Stockholm/Affarsal	1833,17	1833,17	—
Londres FT30	2779,50	[illegible]	+0,27
Hong Kong/Hang S.	13342,50	[illegible]	+1,49
Singapour/Strait t	2209,50	[illegible]	+0,56

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	10/12	09/12
Alcoa	64,50	63,25
American Express	54,87	51,87
Allied Signal	*69,37*	*69,87*
AT & T	38,62	39,25
Bethlehem	9,25	9,25
Boeing Co	95,50	96,37
Caterpillar Inc.	78,75	77,62
Chevron Corp.	63,75	64,37
Coca-Cola Co	49,62	50,25
Disney Corp.	73,25	73,12
Du Pont Nemours&Co	95,12	95,75
Eastman Kodak Co	81,25	80,25
Exxon Corp.	94,12	95
Gén. Motors Corp.H	58,87	59
Gén. Electric Co	98	98,50
Goodyear T & Rubbe	50,12	49,25
IBM	158	160
Intl Paper	41,25	41
J.P. Morgan Co	95,12	94,87
Mc Don Dougl	51,25	52,50
Merck & Co.Inc.	79,62	80,37
Minnesota Mng.&Mfg	84,37	83,37
Philip Moris	116,87	114,25
Procter & Gamble C	106,25	106,50
Sears Roebuck & Co	47,75	49
Texaco	99,50	98,75
Union Carb.	44,87	45
Utd Technol	132,75	131,87
Westingh. Electric	18,50	18,25
Woolworth	23,62	23,75

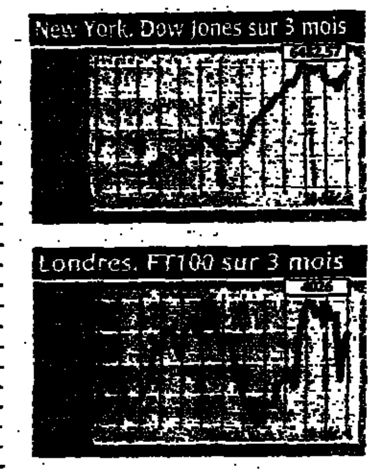
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	10/12	09/12
Allied Lyons	4,26	4,27
Barclays Bank	10,26	10,17
B.A.T. industries	4,87	4,78
British Aerospace	11,28	11,20
British Airways	5,98	6,01
British Gas	2,18	2,17
British Petroleum	6,86	6,84
British Telecom	3,94	3,96
B.T.R.	2,50	2,49
Cadbury Schweppes	4,84	4,83
Eurotunnel	0,83	0,84
Glaxo	9,41	9,38
Grand Metropolitan	4,37	4,38
Guinness	4,36	4,44
Hanson Plc	0,83	0,82
Great Ic	6,46	6,33
H.S.B.C.	12,58	12,54
Impérial Chemical	7,94	7,90
Legal	8,29	8,29
Marks and Spencer	4,89	4,81
National Westminst	6,72	6,74
Peninsular Orienta	5,85	5,83
Reuters	7,07	6,93
Saatchi and Saatch	0,94	0,96
Shell Transport	9,81	9,85
Tate and Lyle	4,52	4,58
Univeler Ltd	13,73	13,83
Zeneca	16,24	16,04



FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	10/12	09/12
Allianz Holding N	2856	2822
Basf AG	62,18	60,70
Bayer AG	64,55	63,05
Bay hyp&Wechselbk	45,75	45,75
Bayer Vereinsbank	63,40	63,40
BMW	1077	1049
Commerzbank	36,85	36,30
Daimler-Benz AG	102,85	101,80
Degussa	671	665
Deutsche Bank AG	73	72,50
Dresdner BK AG FR	44,90	44,88
Henkel VZ	74,30	74,40
Hoechst AG	70,90	68,68
Karstadt AG	527,50	531
Linde AG	940	932
DT. Lufthansa AG	20,80	20,78
Man AG	366,80	373
Mannesmann AG	667,50	661,50
Metallges AG	31,20	30,90
Preussag AG	360,30	357
Rwe	67,55	67,30
Schering AG	130,50	129,10
Siemens AG	74,28	73,10
Thyssen	274,50	273
Veba AG	89,94	89,40
Viag	610	595



New York, Dow Jones sur 3 mois

Londres, FT100 sur 3 mois

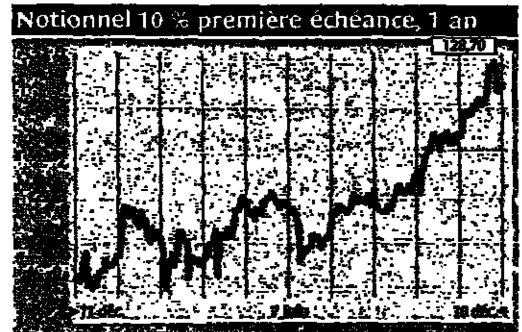
Francfort, Dax 30 sur 3 mois

LES TAUX

PARIS → Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK → Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

Nouveau recul du Matif

LE MATIF – marché à terme des emprunts d'Etat français – a ouvert à nouveau en baisse mercredi 11 décembre. Le contrat notionnel échéance décembre cédait 24 centièmes à 128,46. Le Matif avait terminé en baisse mardi, le marché obligataire amorçant un mouvement de correction après ses récents gains, conformément aux voeux du président de la Réserve fédérale américaine Alan Greenspan qui avait dénoncé vendredi 6 décembre *« l'exubérance »* des marchés. Le contrat notionnel échéance décembre avait terminé mardi en compensation à 128,70, en repli de 24 centièmes. Au comptant, le rendement de l'OAT à dix ans s'était tendu à 5,73 % contre 5,68 % la veille. Son taux restait toujours inférieur de 0,02 point à celui du Bund de même échéance. Sur le marché obligataire américain, le rendement moyen sur les bons du Trésor à 30 ans s'établissait mardi à 6,48 % contre 6,46 % lundi.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 10/12	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,30	5,71	6,64	1,60
Allemagne	3	5,75	6,64	1,40
Grande-Bretagne	5,75	7,54	7,68	2,70
Italie	8,12	7,56	8,11	3,40
Japon	0,44	2,51	—	0,20
États-Unis	5,19	6,19	6,47	2,90

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 10/12	Taux au 09/12	indice (base 100 fin 95)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	4,40	4,32	102,57
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	5,14	5,09	105,65
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	5,60	5,46	106,60
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	6,02	5,88	105,65
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	6,55	6,44	108,67
Obligations françaises	5,86	5,75	106,90
Fonds d'Etat à TME	−2,27	−2,15	102,10
Fonds d'Etat à TRE	−1,94	−1,91	102,39
Obligat. franç. à TME	−1,98	−1,98	101,28
Obligat. franç. à TRE	+0,07	+0,07	100,50

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,55 %)

	Achat 10/12	Vente 10/12	Achat 09/12	Vente 09/12
Jour le jour	3,3125	—	3,3125	—
1 mois	3,33	3,45	3,31	3,43
3 mois	3,40	3,52	3,35	3,50
6 mois	3,34	3,46	3,40	3,55
1 an	3,40	3,52	3,45	3,60
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,4875	—	3,4922	—
Pibor Francs 3 mois	3,4727	—	3,4805	—
Pibor Francs 6 mois	3,4805	—	3,5000	—
Pibor Francs 9 mois	3,5000	—	3,5313	—
Pibor Francs 12 mois	3,5313	—	3,5313	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,1875	—	4,1875	—
Pibor Ecu 6 mois	4,1875	—	4,1875	—
Pibor Ecu 12 mois	4,2240	—	4,2448	—

MATIF

Échéances 10/12	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Déc. 96	129133	128,70	129,10	128,56	129,04
Mars 97	39304	128,80	129,18	128,68	129,14
Juin 97	169	127,74	127,94	127,74	127,94
Sept. 97	—	[illegible]	—	[illegible]	—
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 96	5136	96,52	96,55	96,52	96,55
Mars 97	14328	96,56	96,61	96,55	96,59
Juin 97	5707	96,52	96,59	96,51	96,56
Sept. 97	5610	96,49	96,56	96,48	96,54
ÉCU LONG TERME					
Déc. 96	2180	95,78	96,18	95,32	96,18
Mars 97	1003	95,42	95,74	95,38	95,72

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 10/12	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Déc. 96	13393	2257	2274	2245	2274
Janvier 97	113	2261	2279	2258	2279
Février 97	501	2278	2284	2278	2284
Mars 97	577	2274	2290	2267	2290

LES MONNAIES

US/F ↗ 5,2530 | US/DM ↘ 1,5524 | US/¥ ↘ 113,3600 | DM/F ↗ 3,3814 | £/F ↗ 8,6610

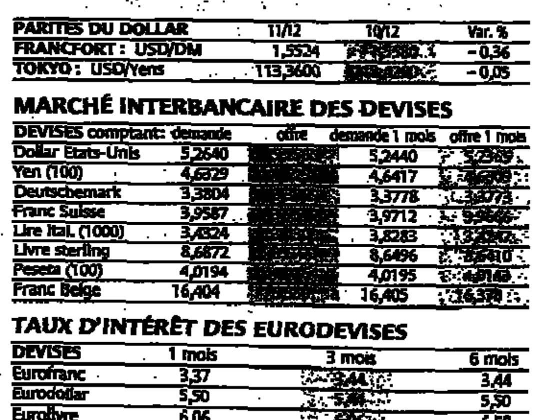
Petite faiblesse du franc

LE FRANC français cédait un peu de terrain face au mark mardi et mercredi matin, sur fond de rumeurs non confirmées de remaniement ministériel en France à deux jours de l'intervention télévisée du président Jacques Chirac, et au lendemain du sommet franco-allemand, considéré comme un échec par certains opérateurs. Le franc s'échangeait mercredi 11 décembre dans la matinée à 3,3840 francs pour un mark contre 3,3775 lundi soir à Paris. *« Les marchés bruissaient mardi de rumeurs de remaniement ministériel en France, qui serait commenté par le président Chirac lors de son intervention télévisée jeudi soir »*, indiquait un opérateur.

La lire italienne était également affaiblie par des rumeurs sur l'impossibilité pour l'Italie de participer à la monnaie unique dès 1999. La lire refluait mercredi matin à 998 lires pour un mark contre 994 lires pour un mark mardi en début de journée.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 10/12	% 09/12	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	338,1400	[illegible]	326	[illegible]
Ecu	6,5230	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,2530	[illegible]	4,9780	[illegible]
Belgique (100 F)	16,4000	[illegible]	15,8500	[illegible]
Pays-Bas (100 fl)	301,4300	[illegible]	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,4325	[illegible]	3,1900	[illegible]
Danemark (100 krd)	88,3500	[illegible]	82,2500	[illegible]
Irlande (1 iep)	8,6880	[illegible]	8,2300	[illegible]
Gde-Bretagne (1 L)	8,6610	[illegible]	8,2000	[illegible]
Grèce (100 drach.)	2,1455	[illegible]	1,8500	[illegible]
Suède (100 krs)	*76,8600*	[illegible]	71	[illegible]
Suisse (100 F)	396,1900	[illegible]	386	[illegible]
Norvège (100 k)	81,0500	[illegible]	74,5000	[illegible]
Autriche (100 sch)	*48,0560*	[illegible]	46,4500	[illegible]
Espagne (100 pes.)	4,0195	[illegible]	3,7200	[illegible]
Portugal (100 esc.	3,3450	[illegible]	2,9500	[illegible]
Canada 1 dollar ca	*3,8745*	[illegible]	3,5900	[illegible]
Japon (100 yens)	4,6413	[illegible]	4,4500	[illegible]
Finlande (mark)	113,0300	[illegible]	105,5000	[illegible]



PARITES DU DOLLAR	11/12	10/12	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,5524	[illegible]	−0,36
TOKYO : USD/Yens	113,3600	[illegible]	−0,05

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,2640	[illegible]	5,2440	[illegible]
Yen (100)	4,6329	[illegible]	4,6417	[illegible]
Deutschemark	3,3804	[illegible]	3,3778	[illegible]
Franc Suisse	3,9587	[illegible]	3,9712	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,4324	[illegible]	3,8283	[illegible]
Livre sterling	8,6872	[illegible]	8,6496	[illegible]
Peseta (100)	4,0194	[illegible]	4,0195	[illegible]
Franc Belge	16,404	[illegible]	16,405	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,37	3,44	3,44
Eurodollar	5,50	5,46	5,50
Eurolivre	6,06	6,06	6,50
Eurodeutschemark	3,31	3,31	3,31



L'OR

	cours 10/12	cours 09/12
Or fin (k. barre)	*60500*	*61500*
Or fin (en lingot)	62000	62500
Once d'Or Londres	369	368,25
Pièce française(20f)	355	357
Pièce suisse (20f)	356	358
Pièce Union lat(20f)	357	358
Pièce 20 dollars us	2400	2370
Pièce 10 dollars us	1430	1450
Pièce 50 pesos mex.	2290	2315

LE PÉTROLE

En dollars	cours 10/12	cours 09/12
Brent (Londres)	—	—
WTI (New York)	—	—
Crude Oil (New York)	—	—

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	10/12	09/12
Dow-Jones comptant	232,88	[illegible]
Dow-Jones à terme	394,71	[illegible]
CRB	240,66	[illegible]

METAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2282	[illegible]
Cuivre à 3 mois	2128	[illegible]
Aluminium comptant	1478,50	[illegible]
Aluminium à 3 mois	1508	[illegible]
Plomb comptant	660	[illegible]
Plomb à 3 mois	667	[illegible]
Etain comptant	5770	[illegible]
Etain à 3 mois	5800	[illegible]
Zinc comptant	1018,50	[illegible]
Zinc à 3 mois	1042	[illegible]
Nickel comptant	6700	[illegible]
Nickel à 3 mois	6785	[illegible]

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	4,78	[illegible]
Platine à terme	—	[illegible]
Palladium	118,25	[illegible]
GRAINES, DENREES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	3,89	[illegible]
Maïs (Chicago)	2,66	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	—	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	230,20	[illegible]
GRAINES, DENREES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	—	[illegible]
Orge (Londres)	—	[illegible]
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1307	[illegible]
Café (Londres)	—	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	—	[illegible]
OLEAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	—	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	—	[illegible]





RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 11 DÉCEMBRE
Liquidation : 23 décembre
Taux de report : 3,50
Cours relevés à 12h35

CAC 40 ↘ PARIS
-1,52%
CAC 40 : 2217,12

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
B.N.P. (T.P)	946	[illegible]	+ 0,10	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	804	[illegible]	- 0,23	[illegible]
Renault (T.P.)	1615	[illegible]	- 0,74	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	1840	[illegible]	+ 1,08	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1228	[illegible]	- 0,16	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	1030	[illegible]	- 0,97	[illegible]
Accor	650	[illegible]	- 2	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	160,90	[illegible]	- 3,10	[illegible]
Air Liquide	811	[illegible]	- 2,83	[illegible]
Alcatel Alsthom	433,50	[illegible]	- 1,96	[illegible]
Axa	296,90	[illegible]	- 1,17	[illegible]
Axime	595	[illegible]	- 0,50	[illegible]
Bail Investis	769	[illegible]	- 2,21	[illegible]
Bancaire (Cie)	588	[illegible]	- 1,87	[illegible]
Bazar Hot. Ville	465,50	[illegible]	- 0,10	[illegible]
Bertrand Faure	188,70	[illegible]	- 0,90	[illegible]
BIC	777	[illegible]	- 0,90	[illegible]
BIS	510	[illegible]	- 0,39	[illegible]
B.N.P.	203,60	[illegible]	- 1,42	[illegible]
Bollore Techno.	564	[illegible]	+ 1,77	[illegible]
Bongrain	2047	[illegible]	- 0,14	[illegible]
Bouygues	568	[illegible]	- 1,05	[illegible]
Bouygues Offs.	135,60	[illegible]	- 0,44	[illegible]
Canal +	1167	[illegible]	- 0,77	[illegible]
Cap Gemini	248	[illegible]	- 0,16	[illegible]
Carbone Lorraine	880	[illegible]	- 0,90	[illegible]
Carrefour	3180	[illegible]	- 0,56	[illegible]
Casino Guichard	231,20	[illegible]	+ 2,85	[illegible]

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
CPR	417	[illegible]	- 2,11	[illegible]
Cred.Fon.France	70,70	[illegible]	- 1,69	[illegible]
Credit Local Fce	452	[illegible]	- 1,10	[illegible]
Credit Lyonnais CI	127,90	[illegible]	- 1,79	[illegible]
Credit National	282,80	[illegible]	- 4,42	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	221,10	[illegible]	- 0,04	[illegible]
Damart	4090	[illegible]	+ 0,31	[illegible]
Danone	730	[illegible]	- 0,41	[illegible]
Dassault-Aviation	1075	[illegible]	- 1,67	[illegible]
Dassault Electro	454,30	[illegible]	- 1,49	[illegible]
Dassault Systemes	250	[illegible]	- 1,20	[illegible]
De Dietrich	199	[illegible]	—	[illegible]
Degremont	398,20	[illegible]	- 0,15	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	39	[illegible]	- 1,53	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	111	[illegible]	- 0,45	[illegible]
Dynaction	117	[illegible]	- 1,28	[illegible]
Eaux (Gle des)	639	[illegible]	- 1,72	[illegible]
Eiffage	210	[illegible]	- 0,95	[illegible]
Elf Aquitaine	437,30	[illegible]	- 1,14	[illegible]
Eramet	268,60	[illegible]	- 1,11	[illegible]
Eridania Beghin	820	[illegible]	- 2,43	[illegible]
Essilor Intl	1479	[illegible]	- 2,56	[illegible]
Essilor Intl ADP	1176	[illegible]	- 0,17	[illegible]
Esso	546	[illegible]	- 0,36	[illegible]
Eurafrance	2306	[illegible]	- 1,12	[illegible]
Euro Disney	10,40	[illegible]	—	[illegible]
Europe 1	1136	[illegible]	- 0,70	[illegible]
Eurotunnel	7,15	[illegible]	- 0,69	[illegible]
Filipacchi Medias	1090	[illegible]	- 3,21	[illegible]
Fimalac SA	464	[illegible]	- 2,58	[illegible]
Finextel	82,15	[illegible]	—	[illegible]
Fives-Lille	480	[illegible]	—	[illegible]
Fromageries Bel	4320	[illegible]	- 0,46	[illegible]
Galeries Lafayette	1827	[illegible]	- 1,69	[illegible]
GAN	113,50	[illegible]	- 1,32	[illegible]
Gascogne (B)	459,90	[illegible]	- 0,41	[illegible]
Gaumont #	428	[illegible]	- 0,46	[illegible]
Gaz et Eaux	2115	[illegible]	+ 0,14	[illegible]
Geophysique	366,90	[illegible]	- 1,60	[illegible]
G.F.C.	451,50	[illegible]	+ 0,11	[illegible]
Groupe Andre S.A.	395	[illegible]	- 2,53	[illegible]
Gr.Zannier (Ly) #	119	[illegible]	- 0,42	[illegible]
GTM-Entrepose	252	[illegible]	- 1,58	[illegible]
Guilbert	992	[illegible]	- 0,30	[illegible]
Guyenne Gascogne	1915	[illegible]	- 0,46	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
United Technol. #	702	[illegible]	- 1,70	[illegible]
Vaal Reefs #	363,50	360	- 0,96	19/09/96
Volkswagen A.G #	2077	[illegible]	—	06/06/96
Volvo (act.B) #	115,40	[illegible]	- 1,21	07/05/96
Western Deep #	159	[illegible]	+ 0,25	[illegible]
Yamanouchi #	109,50	[illegible]	- 1,36	[illegible]
Zambia Copper	6,45	[illegible]	- 2,32	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection. Cours relevés à 12h35
MERCREDI 11 DÉCEMBRE

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	228	[illegible]
Commerzbank AG	116,10	[illegible]
Fiat Ord	15	[illegible]
Gevaert	320,30	[illegible]
Gold Fields South	127,60	[illegible]
Kubota Corp.	26,10	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12h35
MERCREDI 11 DÉCEMBRE

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12h35
MERCREDI 11 DÉCEMBRE

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12h35
MERCREDI 11 DÉCEMBRE

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ♦ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 10 décembre

SYMBOLES
○ cours du jour; ♦ cours précédent.

AUJOURD'HUI

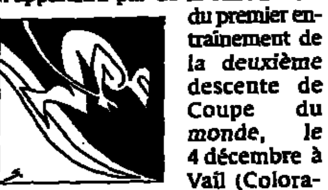
SPORTS

SKI ALPIN Après trois semaines d'épreuves aux Etats-Unis, la Coupe du monde s'installe en Europe jusqu'au début du mois de mars. Les spécialistes des épreuves de vitesse, garçons et filles, ont rendez-vous au Critérium de la première neige, à Val-d'Isère du 12 au 15 décembre. ● LES FAVORIS, l'Allemande Katja Seizinger, la Suédoise Pernilla Wiberg ou le Suisse Steve Locher, se sont montrés en forme dès les premières courses américaines en attendant le duel en descente entre Patrick Ortlieb et Luc Alphand. ● LES JEUNES, pourtant, s'annoncent ambitieux. Les victoires de l'Italienne Sabina Panzanini ou de l'Autrichienne Renate Götschl prouvent que l'année des champions ne sera pas de tout repos. ● LES FRANÇAIS ont bien commencé. Avec deux podiums en descente, Carole Montillet s'affirme en possible rivale de Katja Seizinger comme Florence Masnada, de retour de blessure.

Les skieurs commencent à Val-d'Isère leur saison européenne

Après un passage en Amérique du Nord, le Cirque blanc prend ses quartiers d'hiver en Europe avec une première étape de la Coupe du monde, dans la station de Haute Tarentaise

D'ABORD, une grande absente : Picabo Street. L'Américaine, vice-championne olympique et championne du monde de descente, n'apparaîtra pas de la saison. Lors du premier entraînement de la deuxième descente de Coupe du monde, le 4 décembre à Vail (Colorado), Picabo a fait une lourde chute, se rompant le ligament antérieur croisé du genou gauche. Opérée une semaine après, elle est indisponible pour six mois et ne pourra défendre son titre aux championnats du monde de Sestrières, qui se disputeront du 2 au 14 février 1997. Sans elle, star absolue qui sait rendre « hollywoodiennes » les tribulations du cirque blanc, la Coupe du monde s'installe en Europe pour l'essentiel de la saison, après avoir passé un mois aux Etats-Unis.



COUPE DU MONDE

Comme c'est une tradition, Val d'Isère ouvre les débats européens, six semaines après le prologue couru sur le glacier de Solden (Autriche). Le Critérium de la première neige – très abondante sur la station – accueille garçons et filles spécialistes des épreuves de vitesse (descente et super-G). Les skieurs et skieuses retourneront à Vail – après une minuscule étape au Japon – du 12 au 16 mars pour la finale.

Les coureurs sont au milieu d'un long gué de quatre années. Après les championnats du monde de Sierra Nevada, reportés en 1995 et finalement disputés en février 1996, ils vont vivre les championnats du monde 1997, puis les Jeux olympiques de Nagano en 1998, avant d'en terminer par les mondiaux de Vail un an plus tard.

Parce que les « vieux », comme Marc Girardelli ou Gunther Mader, respectivement trente-trois et trente-deux ans, ne manifestent pas beaucoup de signes de fatigue et parce que la relève arrive par petits paquets chaque année, les places se font plus chères. Sportivement, la saison 1996-1997, chez les hommes comme chez les femmes, s'annonce donc très ouverte.

La compétition féminine a commencé très vite. Katja Seizinger est déjà en tête de la Coupe du monde qu'elle a remportée l'an dernier. Malgré l'absence de sa grande rivale Picabo Street en descente et en super-G, elle ne s'affirme pourtant pas comme une solide prétendante à sa propre succession.

A Vail, par exemple, elle a été surprise en descente par l'Autrichienne Renate Götschl qui lui a soufflé la première place avec près d'une seconde d'écart. A vingt et un ans, Renate n'avait encore jamais gagné de descente. A Park City, quelques jours auparavant, la Néo-Zélandaise – ancienne Autrichienne – Claudia Riegler, vingt ans, enlevait le premier slalom de la saison au nez de la Suédoise Pernilla Wiberg, championne du monde en titre de la spécialité.

BONNE NOUVELLE FRANÇAISE

Les équipes italiennes, tournées vers le rendez-vous mondial qui se dispute dans leur pays, aiguisent aussi leurs carres. Deborah Compagnoni, championne du monde de slalom géant, essaiera de franchir l'année sans blessure, ce qui serait exceptionnel. Elle est déjà épaulée par Sabina Panzanini, vainqueur du slalom géant de Park City, par la polyvalente Isolde Kostner et par Bibiana Perez.

La bonne nouvelle vient des Françaises. Après une saison décevante, sauvée par la médaille d'argent en slalom de Patricia Chauvet en Sierra Nevada, l'équipe entraînée par Gilles Brenier a posé de premiers jalons de victoire outre-Atlantique. Carole Montillet a pris quelques kilos et, affirme-t-elle, beaucoup de confiance. Elle est montée déjà deux fois sur le podium, deuxième à Lake Louise, troisième à Vail. Florence Masnada, qui avait raté l'essentiel de la saison 1995-1996 pour une hanche luxée, revient plus en forme. A Lake Louise, elle a terminé quatrième du super-G remporté par la Suédoise Pernilla Wiberg, cette spécialiste des épreuves techniques qui a visiblement bien profité des leçons de vitesse dispensées par sa grande amie Picabo Street l'année dernière.

Chez les hommes, le Norvégien Lasse Kjus, net vainqueur du classement général de la Coupe du monde 1995-1996, est d'ores et déjà assailli par les Autrichiens qui semblent amorcer un grand retour, et par les Suisses, déterminés à mettre fin à quelques années d'errance.

Comme chaque année, il y a aussi ceux qui reviennent de blessure. Ainsi le Suédois Fredrik Nyberg, vainqueur du slalom géant de Breckenridge, qui retrouve le haut niveau à vingt-sept ans. Les descendeurs ne se sont pas encore frottés à la compétition en raison de l'annulation, pour cause de chutes de neige, de la première descente, à Whistler Mountain. Dans cette discipline, le cirque blanc veut tout attendre du duel Luc Alphand-Patrick Ortlieb, le vainqueur de la Coupe du monde de descente contre le champion du monde de la spécialité.

En Europe, le cirque blanc attend aussi le retour d'Alberto Tomba. Blessé au genou et au poignet à l'entraînement, le truculent Italien, roi des épreuves techniques et double champion du monde de slalom et de slalom géant, a préféré s'abstenir de l'escapade américaine. Il devrait refaire son apparition le 17 décembre à Madonna di Campliglio, où se dispute le premier slalom européen de la saison. A bientôt trente ans – le 19 décembre –, Tomba a annoncé qu'il se consacrerait entièrement à conserver ses deux médailles d'or mondiales, chez lui, à Sestrières.

Bénédicte Mathieu

■ Le premier entraînement chronométré du Critérium de la première neige, prévu pour le mercredi 11 décembre, a dû être annulé. Le matériel des compétiteurs, chargé à l'aéroport de Vancouver (Canada) après l'annulation des épreuves de Whistler Mountain, était en effet toujours disséminé dans différents points de transit en Europe. – *(AFP.)*

La suite de la saison 1996-97

FEMMES

Décembre						
12-13	Val-d'Isère (Fra)			G	SG	
20-21	Crans-Montana (Sui)	D	S			C
22	Morzine (Fra)			G		
28-29	Semmering (Aut)		2S			
Janvier						
3-4	Maribor (Slo)		S	G		
11-12	Bad Kleinkirchheim (Aut)	D			SG	
18-19	Zwiesel (All)		S	G		
24-26	Cortina (Ita)	D		G	SG	
Février						
1-2	Laax (Sui)	D	S			C
28-02/1-03	Nagano (Jap)	2D				
Mars						
6-7	Mammoth Mountain (USA)		S		SG	
12-16	Vail (USA) FINALE	D	S	G	SG	

HOMMES

Décembre						
14-15	Val-d'Isère (Fra)	D			SG	
17	Madonna di Campiglio (Ita)		S			
20-21	Val Gardena (Ita)	2D				
22	Alta Badia (Ita)			G		
29	Bormio (Ita)	D				
Janvier						
5-6	Kranjska Gora (Slo)		S	G		
11-12	Chamonix (Fra)	D	S			C
14	Adelboden (Sui)			G		
18-19	Wengen (Sui)	D	S			
24-26	Kitzbuhel (Aut)	2D	S			C
29	Laax (Sui)				SG	
Février						
22-23	Garmisch-Partenkirchen (All)	D			SG	
Mars						
1-2	Kvitfjell (Nor)	D			SG	
5	Shigakogen (Jap)		S	G		
12-16	Vail (USA) FINALE	D	S	G	SG	

Trente ans après Jean-Claude Killy

La Coupe du monde de ski alpin fête, cette année, ses trente ans. Créée à l'instigation du journal *L'Equipe*, cette série d'épreuves disséminées dans l'hiver a vu le jour en 1966 et fut remportée, en 1967, par Jean-Claude Killy et l'Américaine Nancy Greene. Au palmarès de la Coupe du monde, Ingemar Stenmark totalise 86 victoires, suivi de l'Autrichienne Ann-Marie Moser-Pröll (62). Le coureur en activité qui compte le plus de victoires est l'Italien Alberto Tomba (47), devant Marc Girardelli. Le Luxembourgeois, qui a remporté cinq fois le classement général de la Coupe du monde, a gagné 46 épreuves. A trente-trois ans, il entame sa dix-neuvième saison.

Techniques agricoles

***L'enneigement précoce et abondant* – 3 à 4 mètres dans certains secteurs de la piste Oreiller-Killy – a contraint les préparateurs de la descente à utiliser des charrues et des houes. Les 2 200 mètres de la « OK » *ont ainsi été labourés à plusieurs reprises*. Confrontés à une masse de poudre blanche considérable tombée en quelques jours, les pisteurs ont eu recours à des techniques agricoles, d'abord pour aérer le manteau neigeux, puis pour le tasser en serrant la neige grâce aux passages répétés des engins traditionnels de damage. Cette technique a permis de durcir en quelques jours la piste Oreiller-Killy.**

Bellevarde reste la « face » cachée du Critérium de la première neige

GRENOBLE
de notre correspondant régional

Le champion olympique 1992, l'Autrichien Patrick Ortlieb, continue de la détester et de la dénigrer. Le vainqueur de la Coupe du monde de descente de 1995 et de 1996, Luc Alphand, l'admire toujours. Mais cette année encore ces deux coureurs ne s'affronteront pas sur l'énigmatique et rugueuse face nord-est de Bellevarde, qui s'élance, abrupte, au-dessus de la station de Val-d'Isère. La « Face » restera donc cachée, et les descendeurs emprunteront une nouvelle fois la « O.K. » – la piste Oreiller-Killy – en service depuis quarante et un ans.

Pourtant, cet itinéraire, aménagé dans un terrain escarpé et rocheux pour les Jeux olympiques d'Albertville de 1992, devait devenir, selon les coprésidents du COJO, Michel Barnier et Jean-Claude Killy, *« un stade de compétitions nationales et internationales et une piste de ski »* touristique. Finalement, seule la seconde vocation a été maintenue pour cette piste dont l'aménagement coûta 25 millions de francs, dont 10 furent consacrés à la sécurité, principalement des compétiteurs. Le *« rêve »* caressé par de nombreux coureurs de pouvoir s'exprimer sur la « Face », présentée alors comme *« le profil des descentes du futur »*, s'est très vite envolé. Quatre ans après le schuss olympique qui vit accéder Franck Piccard à la deuxième marche du podium, la « O.K. » continue de « ballader » les descendeurs, qui ne se privent pas de la qualifier de *« terrain d'échauffement »* pour leurs compétitions futures.

UNE PRÉPARATION TROP CHÈRE

L'ensemble du « cirque blanc » semble cependant se satisfaire de ce choix. Chaque année à la même époque les organisateurs du Critérium de la première neige guettent l'arrivée des premiers flocons. *« Pour ouvrir la "Face", il faut une couche d'au moins deux mètres alors que la "O.K." ne réclame que cinquante centimètres de neige fraîche »*, indique le patron de la compétition, Jean-Claude Fritsch. Et pourtant, cette année, quatre mètres de poudre recouvrent le massif de Bellevarde. *« Beaucoup trop »* pour sécuriser les 2 905 mètres de ce tracé qui se développe sur 1 000 mètres de dénivelé, explique le directeur des pistes de Val-d'Isère, Jean-Louis Costerg. *« Le tracé est aussi athlétique pour les pisteurs que pour les coureurs »*, note ce spécialiste de la neige. Quant au coût de cette préparation acrobatique, il serait deux à trop fois plus élevé que l'ouverture de la « O.K. », qui dépasse déjà 1 million de francs.

La station de Val-d'Isère pourrait fort bien déplacer la date des compétitions et ainsi trouver le temps nécessaire au lissage de la « Face ». Mais ses responsables restent rivés sur le début du mois de décembre, qui permet de lancer la saison hivernale et de dynamiser la politique commerciale de la station. Aujourd'hui encore, ni les coureurs, ni les dirigeants de la Fédération française de ski (FFS) ne sont disposés à s'aventurer en dehors de la piste Oreiller-Killy. Franck Piccard, trente-deux ans, qui a abandonné la compétition au printemps dernier, rappelle que les descendeurs sont perpétuellement à la recherche de *« repères »*. *« En début de saison, ils veulent des descentes plutôt faciles, comme la "O.K." ; continuer par la piste de Val Gardena* [Italie], *qui propose des passages un peu plus délicats, et ensuite aller en crescendo jusqu'au plus difficile, celle de Kitzbühel* [Autriche]. *Il y a une logique à respecter dans les descentes »*, explique l'ancien champion.

L'abandon des compétitions sur la piste de Bellevarde ne serait toutefois pas définitif. Elle pourrait être « réactivée » en 1999 ou en l'an 2000, à l'occasion de la finale de la Coupe du monde de descente. L'arrogante « Face » reprendrait, l'espace d'une course, sa véritable vocation, celle d'une arène sportive unique au monde dans laquelle les skieurs, lancés sur un toboggan vertigineux, sont suivis sur les quatre cinquièmes de l'épreuve par des spectateurs confortablement installés sur l'aire d'arrivée.

Claude Francillon

Carole Montillet trouve la bonne vitesse

DES ÉTATS-UNIS, Carole Montillet rapporte deux des meilleures performances de sa carrière. Le 1er décembre, à Lake Louise, lors de la première descente de la saison, bien calée sur ses skis, Carole a épaté ses adversaires en s'offrant la première deuxième place de son palmarès. Un livre d'or jusque-là prometteur mais un peu vide.



PORTRAIT

Katja Seizinger, la seule skieuse plus rapide qu'elle ce jour-là, a, dit-on, salué la performance. La semaine suivante, à Vail, Carole accrochait encore un podium en terminant troisième du super-G.

D'une saison l'autre, cette gentille blonde joviale et très déterminée tutoie la hiérarchie mondiale et taquine les ambitions des championnes. Elle n'en est pas peu fière. Pour elle, pourtant, rien n'a vraiment changé. Elle parle juste de petits détails qui ont contribué à rendre son ski nouveau.

Elle est perfectionniste. D'abord son poids : *« Pas besoin d'être savant pour constater que les plus lourdes descendent plus vite »*, clame-t-elle aux obsédés de la balance depuis le début de sa carrière. Carole fait partie des solides du circuit avec 69 kilos pour 1,63 m. Depuis peu, elle a décidé de ne plus écouter les gens qui la suppliaient de maigrir. Le poids, aussi, est anecdotique. Pour sa sixième saison de Coupe du monde, Carole Montillet a déjà l'expérience et la somme de travail. Elle s'est beaucoup interrogée sur les techniques et sur les insolences à avoir vis-à-vis du danger de la descente.

DENTS DE SCIE

Entrée en équipe de France en 1992, elle appartient alors à la cohorte destinée à relever ceux qui vont s'en aller à l'issue des Jeux olympiques d'Albertville. Parce que Carole Merle est toujours là et, qui plus est, en tête du ski féminin français et mondial, on l'appelle Caroline pour gommer toute confusion.

En 1993, aux championnats du monde de Morioka (Japon), quand Carole devient championne du monde de slalom géant, Caroline termine huitième de la descente. Pour la première, la performance est un achèvement, pour la seconde une promesse. Las, Caroline se perd ensuite dans les profondeurs des classements. Carole Montillet fait sa réapparition dans l'élite en 1995 en terminant quatrième du super-G de Val-d'Isère. C'est une autre saison en dents de scie. En février 1996, aux championnats du monde en Sierra Nevada, elle est parmi les tristes protagonistes d'une équipe de France féminine en plein doute. Elle échoue, très loin des meilleures : vingtième en descente, onzième en super-G. L'honneur des filles est sauvé par la médaille d'argent surprise de Patricia Chauvet en slalom.

A la fin de la saison, Carole, qui a terminé trente-neuvième au classement général de la Coupe du monde, décide de tirer un trait sur son jeune passé. Elle quitte Annecy où elle vivait depuis quelques années et rejoint les sommets.

Pendant l'été elle affirme qu'elle s'est *« entraînée dur »*. Sur les glaciers, elle a appris à skier plus en avant. A l'orée de la saison elle se déclarait pleine de confiance et affichait sa bonne humeur. Plus à l'aise, elle a peaufiné sa puissance et s'est découvert une meilleure sensation de glisse. Elle est allée plus vite. Cela l'a rendue encore plus pimpante.

B. M.

Paris-SG et Auxerre éliminés en Coupe de la Ligue

EN MATCHES AVANCÉS des seizièmes de finale de la Coupe de la Ligue de football, mardi 10 décembre, Lyon et Marseille ont respectivement éliminé Paris-SG et Auxerre. Au stade Gerland, les Parisiens ont été dominés et logiquement battus (2-1), alors qu'ils étaient en quête de réhabilitation après leur récent échec à domicile en championnat (*Le Monde* du 10 décembre). Bien qu'il ait ouvert le score par Laurent Fournier (4e), le PSG a été aussitôt rejoint (but de Franck Gava à la 6e minute), puis il a subi la domination des Lyonnais avant de s'incliner sur un tir victorieux de Frédéric Patouillard (75e). Déjà privé jusqu'à la trêve du Brésilien Leonardo, victime d'un claquage à la cuisse, le PSG a enregistré à Lyon les entorses d'Alain Roche (genou) et de Vincent Guérin (cheville).

A Marseille, l'OM a éliminé Auxerre (3-2), grâce à des buts de Marc Libbra (28e), Reynald Pedros (49e) et Hamada Jambay (58e), mais surtout à la faveur du retour à son meilleur niveau de son meneur de jeu bulgare Iordan Letchkov. Malgré deux buts de Steve Marlet (21e, 67e), l'équipe bourguignonne, visiblement peu motivée par cette compétition, n'a jamais mis les Marseillais en danger. Les hommes de Guy Roux auront l'occasion d'une revanche, dimanche 15 décembre, toujours au Stade-Vélodrome, mais en championnat cette fois.

DÉPÊCHES

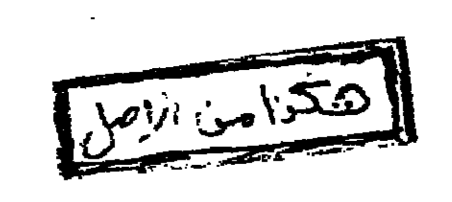
■ José Cobos devrait rejoindre les rangs de l'Espanyol de Barcelone dès janvier. Sans en préciser les conditions financières, le club catalan a déclaré, mardi 10 décembre, qu'il avait signé avec l'arrière latéral du Paris-SG un contrat pour trois ans et demi. – *(AFP.)*

■ L'international portugais Paulo Futre met fin à sa carrière en raison de problèmes de genou. Agé de trente ans, Paulo Futre avait notamment joué à l'Olympique de Marseille, au Milan AC ou encore au FC Porto, avec lequel il avait remporté en 1987 la Coupe d'Europe des clubs champions. – *(AFP.)*

■ VOILE : le navigateur Eric Dumont va s'arrêter au Cap (Afrique du Sud) pour réparer une voie d'eau sur son bateau *Café-Legal - Le Goût*. Il a pris cette décision mardi 10 décembre, après avoir constaté son incapacité à réparer lui-même un trou dans la coque provoqué par une épave ou un bloc de glace. C'est le sixième concurrent du Vendée Globe, la course autour du monde en solitaire, qui est contraint de faire escale à la suite d'une avarie. Didier Munduteguy et le Hongrois Nandor Fa ont abandonné. Isabelle Autissier poursuit, mais hors course. Thierry Dubois et Yves Parlier connaîtront le même sort s'ils repartent après avoir réparé leurs gouvernails. – *(AFP.)*

■ BASKET-BALL : Dennis Rodman a été suspendu sans paie pour deux matches après avoir tenu des propos jugés *« blasphématoires »* par la NBA sur une chaîne de télévision câblée de Chicago, à la suite de la défaite des Chicago Bulls face aux Toronto Raptors, dimanche 8 décembre. Expulsé lors de cette rencontre, il aurait déclaré que la NBA *« infantilise les arbitres »*. Rodman avait déjà été suspendu pour six matches la saison dernière, pour avoir donné un coup de tête à un arbitre. Les quelque 500 000 francs qu'il aurait dû recevoir en rétribution de ses services pour les deux prochaines rencontres seront versés à une organisation caritative. – *(AP.)*

■ Antibes s'est qualifié en seizièmes de finale de l'Eurocoupe, malgré sa défaite (88-59) face au KK Zagreb lors de la 10e journée, mardi 10 décembre. Troisièmes de la poule B, les Antibois devront se rendre en Lettonie pour rencontrer Riga. – *(AFP.)*



Des baleines au large de la Nouvelle-Zélande

A quelques milles des côtes de l'île du Sud, les cétacés géants se montrent parfois aux touristes courageux

KAIKOURA
de notre envoyée spéciale

Dans ce village de la côte est de l'île du Sud, en Nouvelle-Zélande, les réveils sonnent tôt. Cinq heures, cinq heures et demie pour les lève-vite. Les sorties en mer les plus conseillées sont, en effet, celles du petit matin, qu'il s'agisse d'aller observer les énormes cachalots ou d'aller nager avec les dauphins ou les otaries à fourrure.

Après avoir fait, il y a un siècle et demi, la fortune de quelques immigrants écossais, l'ancienne station baleinière s'est convertie à l'écotourisme. Et la voilà qui rêve, aujourd'hui, de voir revenir dans ses eaux bleues du Pacifique les plus grands mammifères de la planète et de créer ici, à leur intention, un véritable sanctuaire. D'ores et déjà, des milliers de touristes profitent de la structure, délibérément modeste, mise à leur disposition pour aller surprendre ces gigantesques animaux dans leur vie quotidienne.

Principal atout de Kaikoura (en Maori, *« se nourrir de langoustes »*, expression née du festin auquel se serait livré, en ce lieu, un dieu local) : une exceptionnelle situation géographique. Côté terre, la petite ville (moins de 3 000 habitants), adossée à de hautes montagnes, se niche au creux d'une anse protégée par un écrin de collines. Côté mer, la proximité de la fosse Hikurangi, immense ravin sous-marin.

A moins d'un mille de la côte, les fonds atteignent déjà plus de mille mètres. *« Vous voici dans le territoire des baleines »*, lance le guide embarqué sur l'un des catamarans du *Whale-Watch*, qui, arrivé à l'endroit recherché, a éteint ses moteurs. A bord de la petite embarcation, ballottée par les flots, on retient son souffle dans l'attente du « souffle » qui indiquera la présence d'une baleine.

« LA NATURE DISPOSE »

Le skipper maori s'affaire à la mise au point de l'hydrophone, micro sous-marin qui permet de capter les remous provoqués par le déplacement de ces géants, qui approchent la quarantaine de tonnes. Et ainsi de se rapprocher de l'endroit où l'animal risque de faire surface. A condition que « dame nature » (expression très prisée des Néo-Zélandais) accepte de coopérer...

Ce jour-là, une, puis deux énormes vagues inviteront l'équipage à regagner, plus vite que prévu, la terre ferme. *« Nous devons concilier la sécurité des passagers et notre souhait de leur montrer des baleines »*, explique, serein en dépit de cet échec, Marcus Salomon, directeur des opérations du *Whale-Watch*. Et d'ajouter : *« C'est ça, l'écotourisme : l'homme propose, la nature dispose. »*

Opinion partagée par la plupart des passagers, qui, une fois remboursés, se réinscriront aussitôt. Peine perdue : il n'y aura pas d'autres sorties, et une tempête de grêle et de neige effacera tout espoir.


DESSIN D'OLCE

L'Antarctique, il est vrai, n'est pas loin. Dans l'aube blafarde, la rue principale de Kaikoura dort encore. Sur le quai attendent les premiers casiers de langoustes. Là-bas, au bout de la péninsule, sur un glissant tapis d'algues, des otaries brunes s'ébattent en exécutant des plongeons à faire pâlir de jalousie les plus douées de leurs consoeurs apprivoisées. Au crépuscule, on peut assister au retour des petits pingouins bleus.

Autre spécialité de Kaikoura : la possibilité d'aller nager avec les dauphins (gris, à gros nez ou d'Hector), fidèles visiteurs de ces eaux poissonneuses. Lors de l'été austral, il arrive de voir des bancs constitués de centaines de ces acrobates, qui enchaînent les sauts périlleux pour le plus grand plaisir des nageurs. *« J'ai pratiqué les sports les plus extrêmes*, confie un jeune touriste, *mais, au niveau des émotions ressenties, rien qui puisse se comparer au bonheur de nager dans l'océan en compagnie de dauphins sauvages. » « Un bonheur à la portée de tous »*, précise Dennis Buurman, patron du *Dolphin-Encounter*, qui, dès l'arrivée des beaux jours (à la mi-novembre), affirme ne jamais revenir d'une sortie en mer sans avoir rencontré des dauphins prêts à jouer le jeu.

« LE PLUS BEAU SPECTACLE »

Pendant la haute saison (de décembre à février), les sorties destinées à l'observation des baleines *(lire ci-contre)* affichent un taux de réussite impressionnant : plus de 90 % ! Un score qui laisse songeur ceux qui, victimes de la tempête, sont contraints de se rabattre sur les spécialités du restaurant Le Craypot, bisque de langouste ou soupe aux moules. *« J'ai vu des gens rester ici pendant cinq jours ; pas question, pour eux, de quitter les lieux avant d'avoir vu une baleine »*, raconte la patronne de l'établissement.

Après quoi, on reprend la route, *« plus proche de Dieu, plus conscient de ses responsabilités vis-à-vis de la nature »* et convaincu, en tout cas, d'avoir assisté au *« plus beau spectacle de sa vie »*. C'est du moins ce qu'on peut lire sur le livre d'or du *Whale-Watch*. Certes, il arrive que l'on reparte bredouille avec, pour tout souvenir, une débauche de phoques et une orgie de langoustes. Mais quels phoques ! Et quelles langoustes !

Florence de Changy

Carnet de route

● **Y aller.** De Paris, vingt-six heures de vol pour rejoindre les antipodes, *via* Singapour (avec Singapore Airlines) ou Sydney (avec Qantas), mais aussi *via* Londres ou Francfort avec Air New Zealand (tél. : 01-53-77-13-30) qui relie la capitale française à Auckland à partir de 7 465 francs A/R. De Wellington (île du nord), avion pour Christchurch ou ferry jusqu'à Picton, puis le train ou une navette reliant Christchurch *via* Kaikoura. L'idéal est de louer une voiture pour apprécier le paysage. Circuits proposés par Australie Tours (tél. : 01-45-53-58-39), Nouveau Monde (tél. : 01-53-73-78-80), Nouvelles Frontières (tél. : 08-03-33-33-33), Nouvelle-Zélande Voyages (tél./fax : 01-40-46-99-15), Australie à la carte/Ultramarina (tél. : 0-800-04-06-63 de Paris et 02-40-89-34-44) et Rev'Vacances (agences).

● **Climat.** La meilleure saison pour le voyage en Nouvelle-Zélande est comprise entre décembre et février (c'est l'été aux antipodes). Sur place, appeler le Kaikoura Visitor Center (tél. : (03) 319-56-41).

● **Se loger.** A 1,5 km du centre, The Old Convent, un Bed & Breakfast dans un ancien couvent : 60 dollars la chambre double (1 dollar néo-zélandais = 7,40 francs). Le White Morph Inn, un motel du front de mer : 100 dollars la chambre avec cuisine.

● **Se restaurer.** The Green Dolphin est « la » bonne adresse. En plein centre, The Craypot possède l'un des meilleurs chefs du pays. La région de Blenheim produit des vins blancs, dont le Cloudy Bay et l'Oyster Bay.

● **Voir les baleines.** En bateau, avec Whale Watch (Fax : (03) 319-65-45, tél. : (03) 319-67-67) : 95 dollars, réservations conseillées en haute saison. En avion, avec Whale Watch Air (tél. : (03) 319-65-80) ou Air Tours Kaikoura (tél. : (03) 319-59-86) : 78 dollars les trente minutes. En hélicoptère, avec Kaikoura Helicopters (qui jouxte Whale Watch) : 150 dollars les trente minutes.

● **Nager.** Avec les phoques : de 35 dollars à 50 dollars selon que l'on part de la côte ou d'un bateau. Tous les spécialistes sont sur la rue principale. Avec les dauphins : Dolphin Encounter ou Kaikoura Wildlife Centre, sortie de trois heures : 80 dollars pour les nageurs, 55 dollars pour les spectateurs.

● **Lire.** Les guides Nouvelle-Zélande Olizane, Lonely Planet et Gallimard.

● **Renseignements.** Ambassade de Nouvelle-Zélande, 7 *ter*, rue Léonard-de-Vinci, 75116 Paris. Tél. : 01-45-00-24-11 (poste 250, de 14 heures à 17 heures).

Partir pour les fêtes

Que les surmenés et les étourdis se rassurent : il n'est pas trop tard pour choisir une fin d'année dépaysante, même si le choix est un peu limité. On déniche encore facilement un billet d'avion pour une capitale européenne. Ainsi Air France dispose de sièges sur Londres, Berlin, Copenhague, Stockholm, Madrid, Barcelone, Rome, Venise ou Budapest (de 700 à 2 000 F, tél. : 01-44-08-22-22). Côté long-courriers, les offres de la compagnie se limitent à la Californie, la Virginie (Washington) et Hongkong. L'Asie est prise d'assaut par les Français ; seule la Chine semble échapper à la tourmente. On peut réveillonner chez Maxim's à Pékin (Orients, 7 jours au Tianlun Dynastie, 7 000 F de Paris, tél. : 01-46-34-29-00), départ le 30 décembre avec Air China.

● Parmi les forfaits *« spécial réveillon »* proposés, les pays les plus cités sont l'Autriche, l'Irlande, l'Italie, la Sicile ou encore Chypre. Chez Transtours, on peut s'incrire pour un Noël romain ou un Nouvel An à Salzbourg, à Prague, ou un duo Moscou-Saint-Pétersbourg (*Les Fêtes de l'hiver*, tél. : 01-44-58-26-00, 4-7 jours, 5 400 à 7 000 F). Avec Scanditours, on choisira les lambris du Grand Hôtel de Stockholm, l'atmosphère de l'Auberge de l'Ours d'or en Laponie, ou le pont du brise-glace *Sampo* pour une virée au-delà du cercle polaire (*Réveillons*, tél. : 01-45-61-74-50, 6 000 à 10 000 F). Chez Europauli, deux capitales en vedette, Vienne et Prague, qui se découvrent à la carte ou avec un guide (à partir de 3 150 F, tél. : 01-42-86-97-04. Consulter aussi Voyageurs, tél. : 01-42-86-17-20). Nouvelles Frontières propose dîners de gala et visites guidées à Rome, Florence, Naples, Vienne ou Istanbul. On ne choisit pas son étape. Le nom de l'établissement (2-3 étoiles) sera révélé au départ (3615 NF ou tél. : 08-03-33-33-33, 1 900 à 5 680 F).

● Vers les terres ensoleillées, les avions affichent complet pour des départs avant Noël (les 23 et 24 décembre), sauf désistement de dernière minute. En interrogeant les spécialistes et les offices de tourisme (sur le Minitel 3615) ou encore les agences, on peut saisir des places pour des départs entre le 28 et le 31 décembre. Havas Voyages dispose de sièges pour les Antilles françaises sur les vols AOM, Air Liberté ou Air France (de 2 390 à 3 290 F, Minitel 3615 Havas Voyages, tél. : 01-41-06-41-06). *Idem* vers les Canaries, le Maroc ou la Tunisie (moins de 2 000 F). Ou encore pour New York (1 950 F, sur Tower Air) ou Miami (2 590 F sur US Air). Les Etats-Unis restent à l'affiche chez Directours, pour un Noël à New York (3 810 F) ou un Nouvel An à Los Angeles (vol 3 400 F, chambre 210 F, voiture : 710 F, tél. : 01-45-62-62-62).

● Les aficionados de l'Amérique latine ont une chance de s'envoler pour Buenos Aires. Equinoxiales propose des circuits sur mesure, de la Mésopotamie argentine, au nord, jusqu'aux glaciers de la Terre de Feu, de 15 000 à 25 000 F, tél. : 01-47-53-71-89). Offres similaires pour le Chili ou le Venezuela. Il n'est pas rare de trouver des places de dernière heure pour le Brésil.

● Enfin, sur Minitel, chaque jour sont annoncés les invendus. Quelque 900 propositions sur Dégriftour, avec 40 % de réduction, à quinze jours du départ (3615 DT). Réactualisation permanente et offre la plus large pour un serveur qui a fait ses preuves (vols, séjours et circuits en France et à l'étranger). A l'affiche : une plage aux Seychelles, un bateau sur le Nil ou un hôtel à Palerme. Traveltour, l'un des derniers-nés du 3615, propose Prague, Saint-Pétersbourg ou Istanbul.

Florence Evin

IMMOBILIER

NEUF ET RÉSIDENTIEL

LE MARCHÉ - LES CONSEILS DE LA FNPC



L'AMORTISSEMENT PERISSOL

La nouvelle formule d'amortissement des logements locatifs, dite **amortissement "Périssol"**, a pris un bon départ. On en rappellera ci-après les principales caractéristiques :

- Les **logements locatifs neufs** achetés entre le 1er janvier 1996 et le 31 décembre 1998 sont **amortissables** à raison de :
  - 10% du prix total de l'acquisition pour chacune des 4 premières années ;
  - 2% pour chacune des 20 années suivantes.
- Le **déficit foncier** correspondant est **imputable sur le revenu global** dans la limite d'un **plafond de 100 000 francs** (au lieu de 70 000 francs dans les autres cas).
- **La fraction du déficit foncier non imputable** sur le revenu global peut être **reportée** sur les revenus fonciers des années ultérieures, pendant **10 années**.
- Ce dispositif est **cumulable avec le régime d'exonération d'imposition des plus-values** provenant de la vente d'**OPCVM** de capitalisation (qui prend fin au 31 décembre 1996)

PARIS RIVE DROITE

2e arrondissement

Vivienne Opéra
49/51, rue Vivienne.

Réalisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
216, bd Saint-Germain
75007 PARIS
Tél. 01 45 49 52 52

Du studio au 4 pièces.
Prix : 25.200 F le m² moyen.

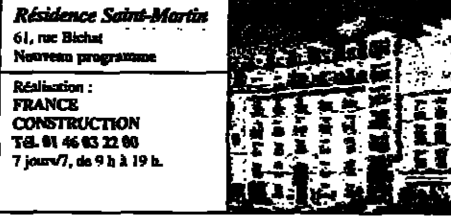
Au cœur du quartier de la bourse et de l'Opéra, à quelques pas de Drouot, là où le prestige des arts s'associe au dynamisme des affaires, se dresse l'élégante façade de Vivienne Opéra. 31 appartements confortables et lumineux, du studio pied-à-terre à l'appartement familial de 5 pièces. Ils sont accessibles par un hall particulièrement raffiné.
Bureau de vente sur place 49 rue Vivienne, Paris2e.
Tél. 45 49 52 52

FONCIÈRE SATIS

10e arrondissement

Résidence Saint-Martin
61, rue Bichat
Nouveau programme

Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Tél. 01 46 03 22 00
7 jours/7, de 9 h à 19 h.



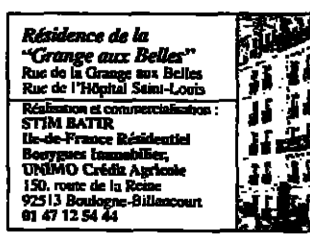
Téléphonez tout de suite au 01 46 03 22 00 pour faire partie des privilégiés!
Profitez des nouvelles mesures Périssol.
A partir de 17.900 F le m², hors parking, et dans la limite du stock disponible.

Une superbe résidence de 28 appartements seulement, du studio au 5 pièces, à proximité du Canal Saint-Martin et de l'Hôtel du Nord. Une architecture raffinée par une belle façade au cachet parisien, avec de nombreux balcons ou terrasses orientés plein sud. Prestations particulièrement soignées. Label Promotelec Confort-Plus.
Bureau de vente : angle rue Bichat et Quai de Jemmapes ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.

FRANCE CONSTRUCTION

Résidence de la "Grange aux Belles"
Rue de la Grange aux Belles
Rue de l'Hôpital Saint-Louis

Réalisation et commercialisation :
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel
Bouygues Immobilier,
UNIMO Crédit Agricole
150, route de la Reine
92513 Boulogne-Billancourt
01 47 12 54 44



Spécial Amortissement "Périssol"
du Studio au 3 pièces à partir de 475 000 F*.

Proche du Canal Saint-Martin, cette résidence de standing de 45 appartements est située à proximité de nombreux commerces et services.
Renseignements et Vente :
Tél. 01 47 12 54 44

* hors parking et dans la limite des stocks disponibles

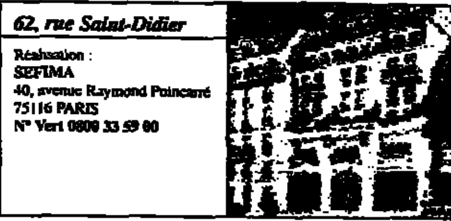
STIM BATIR

UNIMO

16e arrondissement

62, rue Saint-Didier

Réalisation :
SEFIMA
40, avenue Raymond Poincaré
75116 PARIS
N° Vert 0800 33 59 00



33 appartements. Du studio au 5 pièces, 29 500 F le m² moyen.
Ex : 5 pièces 138.80 m², 2e étages 3 990 000 F hors parking.

Entre Victor-Hugo et Trocadéro, au cœur de l'un des meilleurs quartiers du 16e arrondissement, à deux pas de la rue de la Pompe et du Lycée Janson-de-Sailly, 2 petites résidences neuves. De belles prestations pour de très beaux appartements. Parking en sous-sols. Renseignements et vente : tous les jours de 10 h à 13 h et de 14 h à 19 h, sauf dimanche. 40, avenue Raymond-Poincaré - 75116 Paris. - N° vert 0800 33 59 00.

SEFIMA

46,rue de Longchamp

Réalisation :
COREVA
4, avenue Victor Hugo
75116 PARIS
Tél. 01 44 17 39 20



22 logements du studio au 6 pièces.
A partir de 27 900 F le m².
Livraison 1er semestre 1998.

Au cœur du prestigieux quartier Trocadéro-Iéna, une résidence de classe, aux prestations raffinées. Pour quelques privilégiés seulement. Plans personnalisés et prestations à la demande. Renseignements et vente : COREVA, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.
4, avenue Victor-Hugo, 75116 Paris - Tél. 01 44 17 39 20.

COREVA

Résidence de l'Amiral
19, rue de l'Amiral d'Estaing.

Réalisation :
GTI
14, rue Richelieu
75001 PARIS
Tél. 01 44 55 50 00

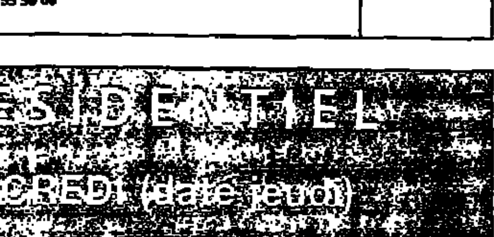


2 appartements de 89 et 110m²
Balcon - Terrasse
Livraison 1er trim 1997

Au cœur du triangle d'or à quelques mètres de la place des Etats-Unis entre avenues d'Iéna et Kléber, à mi-distance des Champs-Elysées, George V, la Seine et le Trocadéro.

Renseignements et Vente :
Tél. 01 44 55 50 00

GTI



PARIS RIVE DROITE (suite)

20e arrondissement

Villa Gambetta
appartement témoin

Réalisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
216, bd Saint-Germain
75007 PARIS
Tél. 01 45 49 52 52

Du studio au 4 pièces.
20 000 F le m² moyen.

Située à 200 mètres de la place Gambetta et de son métro et à quelques pas seulement de la rue des Pyrénées, la Villa Gambetta vous propose une grande diversité d'appartements de caractère, souvent prolongés de terrasse, balcon ou jardin.
Bureau de vente et appartement témoin ouvert tous les après-midi de 14 h à 19 h sauf le mardi et le mercredi.
Tél. 01 45 49 52 52

FONCIÈRE SATIS

PARIS RIVE GAUCHE

14e arrondissement

Proche Alésia
Avenue du Général Leclerc.

Réalisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
216, bd Saint-Germain
75007 PARIS
Tél. 01 45 49 52 52

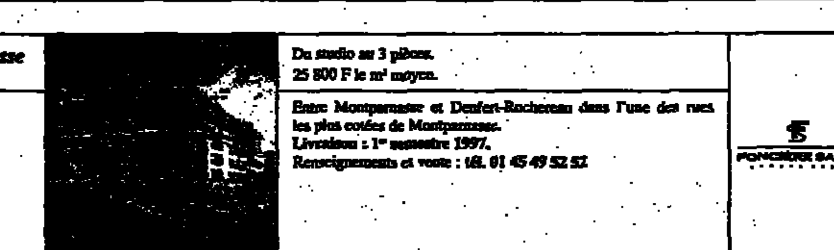
Du 2 pièces au 4 pièces duplex.
21 000 F le m² moyen.

Dans le quartier animé et agréable d'Alésia, 4 appartements neufs en étages élevés bénéficiant d'une vue dégagée.
Livraison : immédiate.
Renseignements et vente : tél. 01 45 49 52 52

FONCIÈRE SATIS

Closerie-Montparnasse
Rue Froidevaux.

Réalisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
216, bd Saint-Germain
75007 PARIS
Tél. 01 45 49 52 52



Du studio au 3 pièces.
25 800 F le m² moyen.

Entre Montparnasse et Denfert-Rochereau dans l'une des rues les plus cotées de Montparnasse.
Livraison : 1er semestre 1997.
Renseignements et vente : tél. 01 45 49 52 52

FONCIÈRE SATIS

15e arrondissement

14, rue Beatrix Dussane

Réalisation :
COREVA
4, avenue Victor Hugo
75116 PARIS
Tél. 01 44 17 39 20

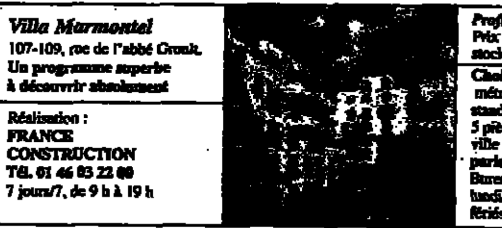
11 logements du 2 pièces au 4/5 pièces.
Prix de lancement à partir de 19 000 F le m².

Dans une rue calme à 100 m. du métro Dupleix, quelques appartements spacieux et lumineux, avec de très belles terrasses plantées orientées sud-ouest.
Livraison immédiate.
Bureau de vente sur place les mardi, jeudi, et samedi de 14 h à 19 h.
Tél. 01 44 17 39 20

COREVA

Villa Marmontel
107-109, rue de l'abbé Groult.
Un programme superbe à découvrir absolument

Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Tél. 01 46 03 22 00
7 jours/7, de 9 h à 19 h



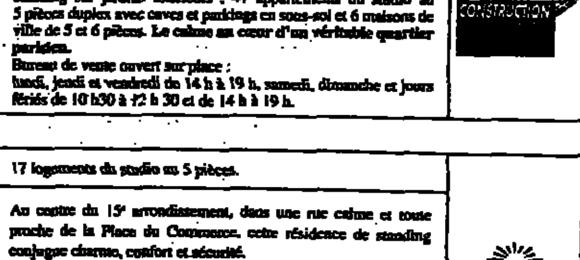
Profitez des nouvelles mesures gouvernementales.
Prix à partir de 23 500 F le m² hors parking et dans la limite du stock disponible.

Choisissez le meilleur du 15è arrondissement ! A deux pas du métro Convention et des commerces, un programme de très grand standing sur jardins intérieurs : 47 appartements du studio au 5 pièces duplex avec caves et parkings en sous-sol et 6 maisons de ville de 5 et 6 pièces. Le calme au cœur d'un véritable quartier parisien.
Bureau de vente ouvert sur place :
lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10 h30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.

FRANCE CONSTRUCTION

14, rue de l'Abbé Groult.

Réalisation et commercialisation
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel
Bouygues Immobilier,
150, route de la Reine
92513 Boulogne-Billancourt
Renseignements et ventes :
01 47 12 54 44



17 logements du studio au 5 pièces.

Au centre du 15e arrondissement, dans une rue calme et toute proche de la Place du Commerce, cette résidence de standing conjugue charme, confort et sécurité.
Conseils sur les nouvelles mesures investisseurs, amortissement "Périssol".
Tél. 01 47 12 54 44.

STIM BATIR

RÉGION PARISIENNE

78 Maisons-Laffitte

Les Villas Longueil
Avenue de Longueil.

Réalisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
216, bd Saint-Germain
75007 PARIS
Tél. 01 45 49 52 52

Du studio au 5 pièces.
17.500 F le m2 moyen.

Une diversité d'appartements de qualité sur avenue aux contre-allées bordées d'arbres ou sur jardin.
Une des plus belles adresses de Maisons-Laffitte à 150m du RER, du Parc et à quelques pas de la forêt de Saint-Germain.
Bureau de vente sur place :
29, avenue de Longueil, 78600 Maisons-Laffitte, ouvert tous les après-midi de 14 h à 19 h sauf le mardi et le mercredi.
Tél. 01 45 49 52 52

FONCIÈRE SATIS

94 Maisons-Alfort

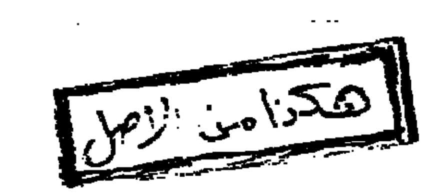
Les Académies de Maisons-Alfort

Réalisation et commercialisation
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel
Bouygues Immobilier,
150, route de la Reine
92513 Boulogne-Billancourt
Renseignements et ventes :
01 47 12 54 44

Idéal investisseurs.

A 2 pas du métro "Ecole Vétérinaire" STIM BATIR réalise une résidence étudiante de standing.
Studio à partir de 280 000 F.
Revenus locatifs garantis.
Conseils sur les nouvelles mesures investisseurs, amortissement "Périssol".
Renseignements et Ventes : Tél. 01 47 12 54 44

STIM BATIR



IMMOBILIER

VENTES

1er arrondt

PALAIS-ROYAL
studio à aménager
GOBELINS immo.
Tél. : 01-43-37-50-25

3e arrondt

Dans le Marais
Imm. XVIIe, ravalé
superbe 4/5 p. 132 m²
avec belle HSP. décoration
de qualité. Parfait état.
AIM : 01-53-01-99-00.

HOTEL XVIIIe
classé 2 e ét., asc. s/cour
pavée arborée, élégant 4 p.
3 chbres 2 bains,135 m²
environ.
Prévoir peintures
3 200 000 F – 01-42-74-76-81

REPUBLIQUE 4/5 P
P.d.T., 3eET., ASC., CALME
1 200 000 F – 01-43-20-32-71

4e arrondt

ILE ST-LOUIS
STUDIO SUR SEINE
Vue N-Dame 1 250 000 F
S. Kayser 01-43-26-43-43

5e arrondt

PRÈS VAL-DE-GRACE
BEAU 6 P – PARQUETS
DBLE EXPO – BON ETAT
3 900 000 F – 01-43-26-43-43
SERGE KAYSER

Mº Cardinal-Lemoine
2 p. 50 m² sur jardin refait
clair. Tél. : 01-43-59-14-05

Port-Royal, récent, asc.,
4/5 p.
1 840 000 F, parking possib.
MEL. : 01-43-25-32-56

Lutèce. 7e ét. dern. ét.
asc. 65 m², dble living
1 chb., 2 ptes terr., 3 expos.
Vue N. Dame. 1 800 000 F
Tél. : 01-44-07-12-09

6e arrondt

BEAUX-ARTS charme
gd 5 pièces, travaux
4 e ét. dble expo.
4 300 000 F
S. Kayser – 01-43-26-43-43

DUROC
110 m² à rénover, 4e asc. +
box. 2 800 000 F
ABVL – 01-53-20-08-50

Luxembourg réc. stand. sans
vis-à-vis stud. 35 m², cuis. sép.
balc., soleil – 01-43-35-18-36

COEUR ST-GERMAIN-
DES-PRÈS. Superbe appt
de charme à l'écart du bruit,
dble réception., s.-à-manger,
chambre, mezzanines,
boiseries cheminée, parquet.
Versailles, chbre de serv.,
cave, prix 4 000 000 F.
S. Kayser 01-43-26-43-43

Théâtre Odéon, imm. 19 e, asc.
4 p. 89 m², bon plan s/cour-
jard. ensol. 01-43-35-18-36

N-DAME-DES-CHAMPS
DUPLEX 3/4 P., VUE
dernier ét. parking
2 380 000 F – 01-43-20-32-71

RUE D'ASSAS 3 P
Bon état. cuis. équipée
asc., ravalement voté
1 190 000 F – 01-43-20-32-71

SAINT-GERMAIN
Bel imm. 18es. 150 m²
3 eét., asc., volume, service
parking. 4 200 000 F
Tél. : 01-45-49-16-03

7e arrondt

VUE INVALIDES, PL. VAUBAN
Somptueux 250 m², imm. 1900
I. CONSEIL – 01-46-09-08-08

PERRONET pierre de t.
5 pièces service – bon plan
3 950 000 F – 01-43-26-43-43
SERGE KAYSER

ROUSSELET studette
4e ét., calme, clair
Tél. : 01-43-59-14-05

S/CHAMP DE MARS
Superbe 5/6 p., 175 m² + balc.
4e ét., asc. VUE SPLENDIDE
UMCP Invest –
01-47-05-30-05

8e arrondt

F8 ST-HONORE
BEL IMM. Haussmannien
5 p., 5e ét., balc., soleil
living 3/4 chbres rénové
3 850 000 F – 01-49-10-24-59
ou 06-07-40-83-26
COMADIM

9e arrondt

MONTHOLON CADET
Très bel appt. de style
180 m² + service. Bon plan
rue calme, 4 e ét., asc.
Tél. : 01-45-26-39-25

12e arrondt

PTE DE VINCENNES
185 m² en 6/7 p., usage mixte
possib., park., 2 400 000 F
I.P. – 01-48-85-13-33

Prox. Mº Montgallet
Rés. service, 3e âge.
2 p. 50 m² + terrasse 40 m²
vue dégagée sur jardins
Reuilly. Prix attractif
Tél.: 01-43-67-00-84 ap. 19 h
ou M. Benhamou
01-40-75-05-55

13e arrondt

BUTTE-AUX-CAILLES
Pte maison + jardinet
- Prix : 1 850 000 F
Tél. : 01-45-46-26-25

BUTTE-
AUX-CAILLES
Dans immeuble récent
Superbe 3 pièces rénové
60 m² + balcon,
plein ouest
880 000 F
visites mardi, jeudi, samedi
208, rue de Tolbiac
Tél. : 01-45-80-02-07

Atelier d'artiste 185 m²
18 000 F/m², 4 chbres, 3 bains
état et qualité exceptionnels
près Montsouris, asc.
soleil. * HK – 01-47-47-86-87.

GOBELINS Beau 4 p.
100 m², séjour double, 2 ch.
GOBELINS immo.
Tél. : 01-43-37-50-25

14e arrondt

GD STUDIO REFAIT NEUF
TOUT ÉQUIPÉ, BON XIV 740 000 F.
Tél. : 01-43-35-05-74.-

Alésia Montsouris, anc. 6 p.
+ bur. en duplex, 148 m²,
chbre., chem.
calme, ensol. –
01-43-35-18-36

Alésia P.d.T. 3 p.
53 m² à refaire.
EDGAR-QUINET
Réc. 2 p., 40 m², calme
sol., parf. état –
01-43-35-18-36

Mº ALESIA
Duplex, 3 p., 55 m²
Entièrement rénové
cuis. équipée. 955 000 F
Tél. : 01-47-63-83-63

ALESIA-DENFERT Loft
230 m² + 150 m² terrasse
Triple séjour + sauna +
Jaccuzzi. 4 700 000 F
Part. – 01-49-59-59-59 (Bur.)

ALESIA P.d.T., asc.
4 p. 86 m² à rafraichir, calme
ensol. – 01-43-35-18-36

15e arrondt

VRAI ATELIER D'ARTISTE
90 m² en duplex 1 750 000 F
I.P. – 01-48-85-13-33

Vaugirard Imm. rénovation
asc. plusieurs 4 p. depuis
1 235 000 F. MEL.
01-43-25-32-56

Sèvres-Lecourbe
URGENT
370 m² neufs
moins de 12 000 F/m²
Contacter : P-L Durand
Tél. : 01-45-49-52-54

Mº BOUCICAUT 4 P
104 M² + LOGGIA 18 M²
3e ét., asc., PARKING
1 990 000 F – 01-43-20-32-71

DESNOUETTES 100 m²
4 chbres, soleil, 3e ét., asc.
1 650 000 F – 01-43-26-66-67

SUFFREN HILTON
standing, 5eét., 100 m²
+ service + parking
Tél. : 01-40-61-91-10

16e arrondt

Assomption 5 p.
95 m², duplex, dern. ét., asc.,
bon état. – 01-43-59-14-05

FAISANDERIE studio
tt. cft. 52 m²+ gd jardin
1 100 000 F – 01-42-64-18-26

HOTEL PARTICULIER
RANELAGH 350 m², jardin
Terrasse sud. 01-40-61-97-75

AVE. HENRI-MARTIN
68 m² coup de cœur
1 650 000 F – 40-61-91-10

20e arrondt

SAINT-BLAISE 3/4 p., 72 m²,
parfait état, séj., 2 ch.,
balc., asc., 7 e ét.,
ensoleillé, porte blindée
1 MF. Tél. : 01-69-49-37-49

HAUTS-DE-SEINE

NEUILLY JATTE
2 p. 46 m² s/jard., ét. élevé
standing, park., impeccable
* HK 01-47-47-86-87

Boulogne Mº Jean-Jaurès
2 p. 53 m², 2, 3e ét. en duplex
cuis., Sdb, WC.
Mezzanine
680 000 F – 47-45-55-53

1 p. gde cuisine-douche,
bel immeuble 330 000 F.
GOBELINS Immo.
Tél. : 01-43-37-50-25

RUE DE COLOMBES
COURBEVOIE
immeuble 1930
BEAU 3 PIECES
850 000 F
Tél. : 01-47-57-25-13

ISSY-MOULINX 95 m²
Liv. dble, 3 chbres, 2 bains
Cuis. équipée 1 550 000 F
Park. possible –
01-47-04-88-18

COURBEVOIE PROX.
DEFENSE
2 P. 44 m² + loggia + pkg
1er ét. élevé sur jardin
Prix : 550 000 F
Part. 01-43-54-95-64

NEUILLY 250 M²
Site et vue privilégiés
dans HOTEL PARTICULIER
Face SEINE, superbe récept.
6 500 000 F – 01-42-66-36-53

CLICHY LIMITE 17e
INVESTISSEMENT A HAUT RENDEMENT
AVANTAGES FISCAUX
DE LA LOI PÉRISSOL
Studios et 2 pièces
ds rés. neuve standing
à partir de 275 000 F
Contacter Stéphane Blanc :
Tél. : 01-47-66-70-70

VAL-DE-MARNE

SAINT-MANDÉ AV. ALPHAND
INVESTISSEMENT À HAUT RENDEMENT
AVANTAGES FISCAUX
DE LA LOI PÉRISSOL
Studios et 2 pièces
ds résid. neuve standing,
à partir de : 690 000 F
Contacter Olivier Benin
Tél. : 01-47-66-70-70

UNIQUE A SAINT-MANDÉ
UNE « VILLA SUR LE TOIT »
imm. nf très haut standing
167 m² hab. + 280 m² T.
vue panoramique sur Paris
et bois de Vincennes.
Prix : 5 900 000 F
Contacter Olivier Benin
Tél. : 01-47-66-70-70

PROVINCE

CANNES
Part. vend, dans résidence,
2 p., cuis., s.d.b.,
45 m² + 16 m² terrasse
Asc., park., cave.
2 e ét. plein Sud., calme,
vue mer. Prox. commerces.
Prix : 500 000 F
Tél. (matin) : 01-43-07-50-93

MAISONS

13e BUTTE-AUX-CAILLES
MAISONS 130 m² à 155 m²
Séj. dble, 3 chbres, 2 bains,
jardin, garage, 2 900 000 F
à 3 600 000 F. Frais réduits.
Livraison fin 1997.
SIB 01-45-88-60-00

LE VÉSINET
A prox. du centre-ville
et RER. Maison 1930
en Tb état général
avec ch. de service et
salle de douches. Récept.
de 36 m². Bureau, cuisine
aménagée, 3 ch., 2 bains.
Jardin clos de 650 m².
Prix : 3 300 000 F.
Tél. : 01-30-15-67-00

SEDAN (Ardennes)
BELLE MAISON
BOURGEOISE
Prox. centre - Type F8 -
CC fuel - Caves voûtées
Garage 4 V.
Grande cour privative
+ maison annexe louée
à usage de bureaux
850 000 F
à débattre
Rens. 03-24-29-04-16
après 19 h

MONTFERMEIL
(limite Chelles)
quartier pavillonnaire, maison
de plain-pied, 90 m² sur
terrain de 450 m², entrée, séj.
dble, 3 chbres, cuis. am., s.
de bains, w.-c., chauff.
central gaz, terrasse, garage
indépendant 10 min. gare et
Chelles-2 750 000 F
01-45-09-40-75 (domicile)

HAUTE-PROVENCE (Giono)
Gde maison, village 3 min.,
+ grenier, vue sur Alpes
+ terrain 450 m²
Tél. : 04-90-56-58-88

80 km Paris, 10 km nord-est
Chartres, agréable ensemble
immobilier, maison principale
120 m² habitables, dont
séjour avec cheminée,
3 ch. dont une grande sous
combles aménagés avec
palier, sdb, dépendances
avec 2 garages, sur 5 100 m²,
vue très dégagée.
Prix à débattre.
Etude Ducasse, 02-37-21-82-80

Communes proches
Paris est, choix de
maisons originales.
A partir de 1 500 000 F.
I.P. : 01-48-85-13-33

Belle maison avec
2 600 m² terr., proche services,
colombage, toit chaume,
tourelle distribuant salon
52 m²,
cuisine, bureau, 4 chbres.
2 garages, 3 SDB.
Calme, vue, idéale.
Prix : 3 380 000 F.
Tél. : 01-47-00-85-70

SAINT-MAUR belle maison
début de siècle, rénovée
180 m² jard. 2 750 000 F.
IP - 01-48-85-13-33.

MONTREUIL maison anc.
de charme, 5 p. atelier
d'artiste. Possibl. jardin.
1 480 000 IP 01-48-85-13-33.

HAUTE-PROVENCE Giono.
Gde maison-village 3 niv.
+ grenier. Vue sur Alpes
+ terrain 450 m².
Tél. : 04-90-56-58-88.

PROPRIÉTÉS

COLOMBES VALLÉES
Sur 270 m² de terrain,
magnifique maison de
caractère, rénovée en 1990,
entrée, séjour double, cuis.
équip., 4 gdes chbres, sdb,
salle d'eau, dressing, s/sol
total, très beau jardin clos
avec dépendances,
accès voitures.
Prix 2 450 000 F
Tél. : 01-46-49-74-74

92 - COLOMBES VALLÉES
Sur 270 m² de terrain,
magnifique maison de caractère,
rénovée en 1990
entrée, séjour double,
cuisine équipée, 4 grandes chambres,
salles de bains, salle d'eau,
dressing, s/sol total,
très beau jardin clos
avec dépendance,
accès voitures.
2 450 000 F. Tél. : 01-46-49-74-74.

APPARTEMENTS ACHAT

CABINET KESSLER
rech. de tte urgence
beaux appts de standing
ptes et gdes surfaces.
Evaluation gratuite sur
demande au 01-46-22-03-80
ou 01-53-77-67-09

Rech. URGENT 100 à 120 m²
PARIS. Paiement comptant
chez notaire. 01-48-73-48-07

RECHERCHE 4/5 pièces,
soleil, bel immeuble, préf. 7e,
6e, 5e, 8e, 16e nord, 17e.
90 à 130 m². Tél./Fax :
01-43-54-46-27

LOCATIONS

OFFRES

PARIS

12e DAUMESNIL
Studio 21 m² + balcon.
1 p. principale, 1 sdb., WC,
cuisine équipée séparée
refait neuf. 2 600 F HC.
Tél. : 01-43-66-28-71 (ap. 20 h)

16e, MOZART-RANELAGH
Immeuble pierre de taille
6 pièces, standing
1er étage, ascenseur.
Possibilité profession libérale.
Bon état, 13 000 F + ch.
LONGCHAMP. 01-47-05-40-43

8e, MONTAIGNE
Imm. de prestige, 350 m².
Très bel appart. de réception
5e et 6e étage, rénové.
Galerie, 3 réceptions
4 chambres + service.
LONGCHAMP.
01-47-05-40-43

17e PTE MAILLOT
chbre avec kitchenette
6e, asc., imm. pdt, clair,
calme, 2 000 F/cc
01-39-12-31-19 (ap. 20 h)

XVe La Motte-Picquet
2 p., 46 m², 1er étg. rue
et cour clair.
3 900 F + charges 500 F.
Tél. : 01-39-56-26-43 (soir)

VOLTAIRE loft atelier,
138 m², 3 chbres, verrières,
12 800 F c.c. IP 01-48-85-13-33

MARAIS beau studio
caractère, meublé, équipé,
4 850 F c.c.
IP 01-48-85-13-33

2e ardt., gd 3 p., 2 Sdb,
8 700 F,
100 m² neuf, 2 Sdb 10 800 F.
GFT : 01-42-33-61-73

RUE DE PONTHIEU
Quartier des
Champs-Elysées,
gd 4 p. meublé, 140 m²,
calme, ss vis-à-vis, ensoleillé,
park., chf et eau chaude
collectifs
20 087 F. ch. comp.
FONCIA 01-45-44-01-50

RÉGION PARISIENNE

Le Perreux-sur-Marne, 94
résidence bon standing
55 m² environ, F 2,
entrée, séjour, 1 cuisine,
1 chbre
1 salle de bains, W.C.,
dégagement avec placard,
terrasse, jardin, cave,
parking en sous-sol
chauffage électrique.
Double vitrage.
Prix : 4 407 CC.
Tél. : 01-43-08-16-08

Villiers-s-M., 3 p., 65 m².
Cuis. équipée. Cave, pkg.
2 balc. R-d-c., gardien
25' Châtelet ou Gare Est.
4 400 F/CC. 01-49-30-62-22

ILE DE LA CITÉ
VUE SEINE
SUPERBE 5 P. + serv.
17 000 F net 01-42-66-36-53

SUR BELLE PÉNICHE
Boulogne. Duplex 130 m².
Meublé. Agenc. adapté à
emplact. privilégié. 13 500 F.
Part. 05-65-43-36-11

AGIFRANCE
GROUPE
CAISSE DES DÉPÔTS
ROCQUENCOURT
Beau studio 45 m² r.d.c.
3 690 ch. comp. Com. 2 207 F

2 p. 66 m² r.d.c., cave
et park. 5 555 F ch. comp.
Com. 3 331 F

2 p. 65 m² r.d.c., cave
et park. 5 474 F ch. comp.
Com. 3 224 F

AGIFRANCE 01-39-55-87-21

AGIFRANCE
GROUPE
CAISSE DES DÉPÔTS
POISSY
AV. DES URSULINES
Résidence 1982 en plein
centre entre mairie et
le marché AVEC BALCON,
CAVE, PARK. CHF. et
EAU CHAUDE collectifs.
– 3 p. de 68 m² à 72 m²
4 400 à 4 835 F ch. comp.
– 4 p. de 81 m² de
5 050 à 5 071 F ch. comp.
AGIFRANCE 01-30-74-32-14

DEMANDES

MASTER GROUP
47, rue Vaneau, 75007 Paris
rech. appts vides ou meublés
ttes surfaces pour
CADRES BANQUES ET
GRANDES SOCIÉTÉS
01-42-22-98-70

Inter Projets rech.
s/Paris et Est parisien
volumes atypiques
à louer ou à vendre.
01-42-83-46-46

EMBASSY SERVICE
43 avenue Marceau – 75116
Rech. pour CLIENTS
ETRANGERS APPTS
HAUT DE GAMME
HÔTEL PARTICULIER
& VILLAS OUEST Paris
VIDES et MEUBLÉS
GESTION POSSIBLE
01-47-20-30-05

INTER PROJETS RECH.
S/PARIS ET EST PARISIEN
VOLUMES ATYPIQUES
A LOUER OU A VENDRE
01-42-83-46-46



DE CIRCOURT ASSOCIATES
Recherchons appartements
meublés de qualité, Paris et
région parisienne pour
clientèle internationale.
01-47-53-86-38

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
et tous services 01-43-55-17-50

900 F/M²
Bureaux de 105 m² à 440 m²
Gobelins 01-46-34-73-13

A vendre, imm. de Bureaux
Rez + 9 étages, 4 sous-sols
parking, très bien situé,
(BRUXELLES proximité
Avenue Louise), à saisir,
pour tt renseignement
Tél 32 2 71 32 85 46
Fax 32 2 71 36 45 18

FONDS DE COMMERCE

ST-MICHEL, pour investisseurs,
murs de boutique occupés.
Tél. : 01-43-59-14-05

L'épidémie de dengue hémorragique progresse à l'échelle planétaire

Un vaccin est à l'étude aux Etats-Unis pour prévenir cette maladie virale transmise par les moustiques et enrayer sa propagation, devenue spectaculaire depuis une quinzaine d'années, notamment dans les pays en voie de développement

Maladie des tropiques, la dengue a été décrite à la fin du XVIIIe siècle. C'est alors une affection banale caractérisée par des maux de tête, des douleurs lombaires et des courbatures généralisées conférant au malade une démarche d'apparence affectée (d'où son nom, issu d'un terme espagnol équivalent du mot français « minauderie »). Cette « grippe tropicale » très répandue n'était généralement invalidante que pendant quelques jours et l'on en guérissait sans difficultés. Depuis lors est apparue la dengue hémorragique, une variante sévère de la première, touchant fréquemment les enfants et pouvant se révéler mortelle dans 5 % des cas. La progression de cette maladie inquiète les autorités sanitaires, qui ne disposent d'aucune parade vaccinale. Les différents aspects de cette diffusion épidémique ont été au centre des préoccupations des participants à la réunion internationale sur les maladies émergentes organisée à Annecy par la Fondation Marcel Mérieux du 9 au 11 décembre.

ANNECY
de notre envoyé spécial

« Les premiers cas de dengue hémorragique sont apparus en 1954 aux Philippines, touchant souvent des enfants, explique Jean-François Saluzzo, l'un des responsables des recherches vaccinales anti-dengue chez Pasteur-Mérieux Connaught. *La maladie a alors commencé sa progression endémo-épidémique dans l'Asie du Sud-Est, touchant le Vietnam, le Cambodge, la Malaisie et la Birmanie. Elle a ensuite diffusé vers la Chine et vers l'Inde. »* Cette progression a été favorisée par les conflits armés puis par l'essor des échanges commerciaux. Quarante-cinq pays sont désormais touchés.

Le grand saut dans la progression épidémique fut réalisé en 1981 lorsque l'on découvrit que cette variante était présente à Cuba, où elle fut à l'origine de plus de 320 000 cas de formes sévères nécessitant une hospitalisation. *« Les autorités cubaines évoquèrent alors une introduction criminelle du virus sur cette île. Aujourd'hui, il semble établi que ce sont des militaires cubains de retour du Vietnam qui sont à l'origine de cette dissémination virale »*, poursuit M. Saluzzo. Après les Caraïbes, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud, c'est la Polynésie qui est actuellement frappée par l'épidémie, le virus diffusant rapidement d'île en île par l'intermédiaire des transports aériens.

« L'extension de la dengue hémorragique représente aujourd'hui un problème de santé mondiale », estime le docteur Duane J. Dubler (Centers for Diseases Control). Les spécialistes distinguent quatre formes (sérotypes) du virus de la dengue, les quatre pouvant déclencher une forme hémorragique sans que l'on ait encore bien compris les bases moléculaires de ce phénomène qui doit résulter d'interactions entre l'agent pathogène et l'organisme humain qu'il infecte. Pour le docteur Francis Ennis (université du Massachusetts), les manifestations hémorragiques de la dengue apparaîtraient souvent lors d'une seconde infection, lorsque celle-ci est due à un sérotype viral différent de la première. Dans cette hypothèse, des anticorps faciliteraient, de manière paradoxale, la pénétration du virus dans des cellules du système immunitaire, déclenchant des événements moléculaires en cascade induisant les phénomènes de choc hémorragique observés chez les malades.

IMPORTATION ACCIDENTELLE

Les virus de la dengue sont transmis par des moustiques, notamment *Aedes aegypti* et *Aedes albopictus.* Ce dernier, importé accidentellement en 1985 du Japon aux Etats-Unis, y a proliféré avant d'arriver depuis peu au Nigeria. Tous les spécialistes s'accordent sur le fait que la maladie a progressé spectaculairement à cause de l'érosion des programmes d'éradication des moustiques en zone intertropicale, de l'évolution démo graphique et de l'urbanisation anarchique qui l'accompagne. Face à une telle menace, le poids des organisations sanitaires internationales apparaît, comme souvent, dérisoire. En juin 1995, l'Organisation mondiale de la santé a proposé une *« stratégie globale et des recommandations ont été formulées »* visant notamment à lutter contre les moustiques-vecteurs.

En pratique, tout le monde attend la mise au point d'une protection vaccinale qui pourrait être intégrée dans le programme élargi de vaccination destiné aux jeunes enfants du tiers-monde. Ce vaccin semble toutefois fort délicat à mettre au point, les nombreuses tentatives effectuées par les scientifiques de l'armée américaine s'étant jusqu'à présent soldées par des échecs. La première et principale difficulté tient à l'absence – étonnante dans ce type de maladie virale – de modèle animal. Cette situation conduit, en d'autres termes, à tester directement sur l'homme les vaccins expérimentaux. La seconde difficulté résulte des liens pouvant exister entre la dengue classique et la dengue hémorragique. Si la seconde survient bien, comme on le craint, chez des personnes ayant été préalablement infectées par un autre sérotype, il importe que le vaccin proposé puisse protéger contre les quatre types de virus.

« Au début des années 80, le professeur Natth Bhamarapravati (université de Mahidol, Thaïlande) a réussi à atténuer les quatre sérotypes viraux, grâce à des techniques classiques de passages répétés des souches virales sur des cellules rénales de chien et de singe, explique M. Saluzzo. *Des essais concluants ont ensuite été conduits sur des adultes et des enfants. A partir de 1992, nous avons cherché à standardiser cette production et à étudier les conditions d'un développement industriel. »*

Depuis quelques semaines, en collaboration avec le Walter Reed Institute, une expérimentation de phase 1 a commencé, avec le vaccin Pasteur-Mérieux Connaught, sur quelques dizaines de personnes aux Etats-Unis. D'autres approches vaccinales sont à l'étude à partir de protéines virales produites par recombinaison génétique, ou encore à partir de fragments d'acides nucléiques issus du génome viral. La mise au point industrielle d'un vaccin efficace et sans danger, si possible administrable en une seule injection, constituerait un événement majeur dans la lutte contre cette maladie émergente, doublé d'un succès commercial de grande taille, ce vaccin pouvant – entre autres – être utilement proposé aux voyageurs internationaux.

Jean-Yves Nau

Des oiseaux migrateurs de mauvais augure

ANNECY
de notre envoyé spécial

C'est sans doute la mort, il y a quelques mois, d'un étalon des Haras du roi qui a précipité l'inquiétude des autorités marocaines et accéléré la collaboration internationale. La mort de ce cheval a conduit des épidémiologistes à découvrir que, de juillet à octobre, le Maroc avait connu une épidémie, animale et humaine, due à un virus de la famille des *flaviviridae* appelé *West Nile,* nom de la province ougandaise dont il est, semble-t-il, originaire. Ce virus pathogène est véhiculé par les moustiques du genre *Culex,* qui se contaminent à partir des oiseaux migrateurs avant d'infecter l'homme ou le cheval. L'infection est habituellement sans danger. Mais elle peut, pour des raisons encore mystérieuses, déclencher une maladie mortelle du système nerveux central.

Le bilan de l'épidémie marocaine a été présenté, *mardi 10 décembre* à Annecy, *par le* docteur Bernard Le Guenno (Institut Pasteur de Paris). Au total, 94 cas d'encéphalite *West Nile* – dont 40 mortels – ont été diagnostiqués au Maroc chez des chevaux, des ânes et des mulets. Le nombre de cas humains n'est pas connu, mais il est établi que le virus est passé à l'homme. *« On peut supposer que ce sont les travaux d'irrigation effectués au nord de Rabat et le climat inhabituellement humide dans ce pays qui sont à l'origine de ce phénomène épidémique,* a expliqué au *Monde* Bernard Le Guenno. *Les moustiques se sont multipliés et ont véhiculé le virus* West Nile *à partir d'oiseaux migrateurs. »*

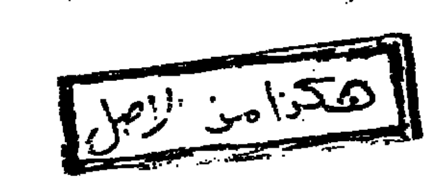
DIPLOMATIE ET SANTÉ PUBLIQUE

Il n'y aurait là qu'une curiosité épidémiologique, comme en fournit fréquemment le sol africain, si une épidémie similaire n'était apparue, à la même époque, en Roumanie. De juillet à octobre, plus de 500 cas d'encéphalite humaine dus au virus de *West Nile* ont été recensés dans ce pays, dont 40 mortels. Ce sont les fuites d'eau et les inondations dans les sous-sols des immeubles de Bucarest, associées au rétablissement du chauffage collectif *de ces bâtiments, qui sont, en Roumanie,* responsables de la prolifération inhabituelle des moustiques.

Les travaux du docteur Le Guenno ont permis de confirmer qu'il s'agissait d'infections dues au même virus qu'au Maroc. Un travail épidémiologique conduit par les autorités roumaines, en collaboration avec les *Centers for diseases control* d'Atlanta, a conclu qu'environ 100 000 personnes avaient été, à Bucarest, en contact avec ce virus africain. L'épidémie s'est propagée le long du Danube, depuis la mer Noire jusqu'à la capitale. Les chevaux, cette fois, ont été épargnés.

Pour les spécialistes du *West Nile,* l'hypothèse la plus probable est que les mêmes oiseaux migrateurs africains sont à l'origine de ces deux épidémies. Ils ne disposent malheureusement pas encore des échantillons biologiques qui leur permettraient d'élucider ce mystère. La diplomatie ne fait pas toujours ici bon ménage avec la santé publique. En 1994, une épidémie due au virus *West Nile* avait été observée dans le Sahara algérien, dans la région de Timinoun. On n'avait alors officiellement recensé que 50 cas suspects, dont huit mortels. *Mais aucun travail épidémiologique* international n'avait pu être mis en œuvre, en dépit du souhait manifesté par les autorités algériennes.

J.-Y. N.



Une certaine douceur avec de faibles pluies

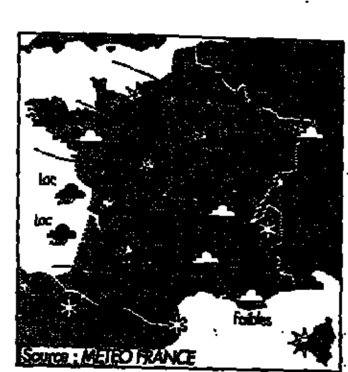
UNE PROFONDE dépression s'approche lentement du golfe de Gascogne. Elle génère des vents de sud qui se généraliseront à la quasi-totalité du pays en cours de journée. Ce changement de régime de vent aura pour effet de chasser la grisaille et la fraîcheur qui ont persisté ces derniers jours sur la moitié nord. Cette douceur relative s'accompagnera du retour de faibles pluies. Jeudi, la journée débutera sous une fraîche grisaille de la Normandie à la Bourgogne jusqu'aux frontières du nord et de l'est. On pourra encore relever quelques bancs de brouillards çà et là. Au fil des heures, le vent de sud rejettera ces nuages bas vers le nord et les températures s'élèveront doucement jusqu'à 6 à 8 degrés. De timides éclaircies reviendront alors en matinée dans le ciel, du Cotentin à l'Île-de-France et à la Franche-Comté. Elles déclineront l'après-midi au profit de nuages porteurs de faibles pluies.

Les régions s'étendant du Pas-de-Calais à l'Alsace auront beaucoup de mal à se débarrasser de leur grisaille. Elle s'y maintiendra le plus souvent jusqu'en début d'après-midi dans une atmosphère encore bien fraîche. Il fera 4 à 6 degrés l'après-midi de Lille à Nancy. De la Bretagne au Poitou et au Lyonnais, les faibles pluies débuteront en fin de matinée. Elles se déclencheront encore tout au long de l'après-midi. On appréciera le retour d'une certaine douceur sur ces régions avec 8 à 10 degrés au meilleur de la journée.

Dans un grand quart sud-ouest du pays, des Charentes aux Pyrénées et au Pays basque, la journée s'annonce plus clémente. Des éclaircies se développeront déjà en matinée du Béarn à l'Ariège avant de remonter vers le nord. Par vent de sud, les nuages resteront en effet bloqués sur le versant espagnol des Pyrénées. Grâce à ces éclaircies, les températures atteindront 13 à 15 degrés l'après-midi.

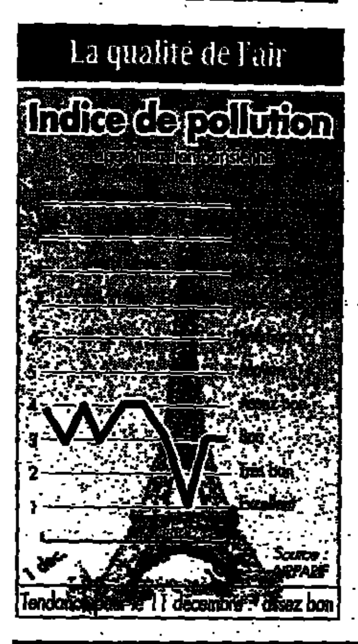
Le temps va rapidement tourner à la pluie dans les régions du Sud-Est. Poussées par un vent marin modéré, les précipitations se multiplieront dès le matin autour du golfe du Lion et s'étendront jusqu'à la Corse et aux Alpes du Sud avant la mi-journée.

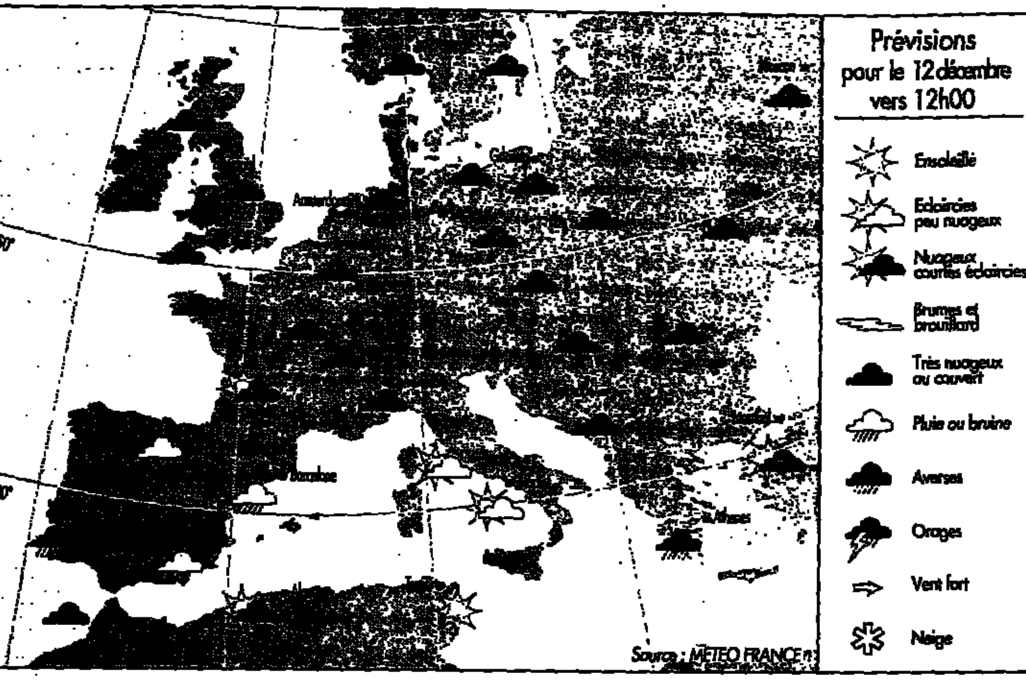
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



Prévisions pour la 12 décembre vers 12h00

La qualité de l'air



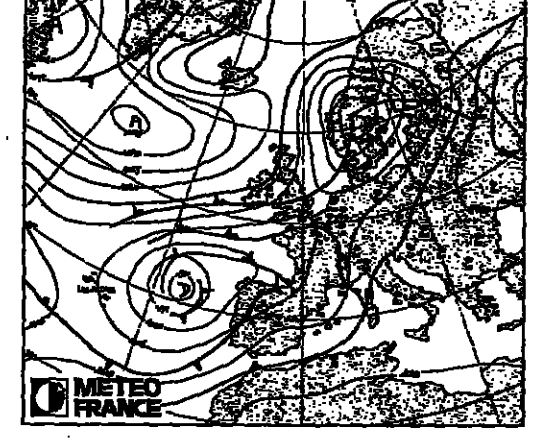




TEMPÉRATURES		GRENOBLE	6/3	TOURS	2/-1	CHICAGO	6/2	LISBONNE	15/13	PRETORIA	24/15
du 10 décembre		*LILLE*	0/-1	**ÉTRANGER**		COPENHAGUE	2/2	LONDRES	5/3	RABAT	19/11
maxima/minima		LIMOGES	9/0	ALGER	18/4	DAKAR	25/21	LOS ANGELES	15/13	RIO DE JAN.	26/23
FRANCE		LYON	1/0	AMSTERDAM	0/-1	DJAKARTA	31/24	LUXEMBOURG	-1/-3	ROME	15/6
AJACCIO	14/7	*MARSEILLE*	11/5	ATHÈNES	12/9	DUBAI	27/14	MADRID	4/6	SAN FRANC.	16/12
BIARRITZ	9/4	NANCY	0/-1	BANGKOK	34/23	DUBLIN	8/5	MARRAKECH	17/5	SANTIAGO	28/14
BORDEAUX	9/3	NANTES	3/1	BARCELONE	14/7	FRANCFORT	3/-2	MEXICO	23/8	SÉVILLE	14/13
BOURGES	1/-1	NICE	12/7	BELGRADE	7/3	GENÈVE	4/1	MILAN	8/6	ST-PÉTERS.	5/-1
BREST	5/1	PARIS	1/-1	BERLIN	1/-1	HANOÏ	19/15	MONTRÉAL	3/-7	STOCKHOLM	6/3
CAEN	1/0	PAU	10/5	BOMBAY	32/24	HELSINKI	4/-1	MOSCOU	1/0	SYDNEY	23/18
CHERBOURG	3/1	PERPIGNAN	14/7	BRASILIA	29/18	HONGKONG	20/15	MUNICH	2/-5	TENERIFE	23/16
CLERMONT-F.	4/1	POINTE-À-PIT.	31/20	BRUXELLES	0/-1	ISTANBUL	11/8	NAIROBI	24/13	TOKYO	15/7
DIJON	1/0	RENNES	2/1	*BUCAREST*	2/1	JÉRUSALEM	18/13	NEW DELHI	22/6	TUNIS	17/9
FORT-DE-FR.	30/22	ST-DENIS RÉUNION	27/22	BUDAPEST	-1/-1	KIEV	1/-2	NEW YORK	5/4	VARSOVIE	-1/-2
		ST-ÉTIENNE	4/-1	BUENOS AIRES	28/19	KINSHASA	28/22	*PALMA DE M.*	16/3	VENISE	7/5
		STRASBOURG	0/0	CARACAS	-/-	LE CAIRE	21/11	PÉKIN	10/5	VIENNE	1/0
		TOULOUSE	8/5			LIMA	24/17	PRAGUE	2/-1		



Situation le 11 décembre, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 13 décembre, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Flâneries au Portugal

LE FRANÇAIS qui a connu le Portugal il y a une quarantaine d'années et qui a eu l'occasion de le visiter encore après l'autre guerre ne peut manquer aujourd'hui d'être frappé par les transformations opérées dans ce pays.

Dès que vous touchez le sol à l'aéroport, sans cesse grandissant, de Sacavem, dans la banlieue nord de Lisbonne, une ville nouvelle s'offre à vous, avec ses voies et ses constructions toutes fraîches, et, tout le long du parcours qui vous conduit à votre hôtel, ce ne sont que coquettes villas et imposants buildings, parcs et jardins, avenues encore en chantier, tranchées auxquelles travaillent de nombreux terrassiers et qui marquent, me dit-on, l'emplacement de futures maisons à loyers modérés.

Au hasard de mes flâneries dans les divers quartiers de l'énorme agglomération, je fais d'autres découvertes : l'Institut supérieur technique et celui de la statistique, la Maison de la monnaie, l'annexe du Musée d'art ancien, l'imposante façade du palais de l'Assemblée nationale, la blanche et gracieuse église de Notre-Dame-de-Fatima, l'Aviz, l'hôtel le plus luxueux de Lisbonne : tous bâtiments dont « l'Etat nouveau » tire un légitime orgueil. Ailleurs, emplissant de leurs cubes blancs aux toits rouges les intervalles des hauteurs qui surplombent le Tage, ce sont les cités ouvrières d'Ajuda et d'Arco de Cego.

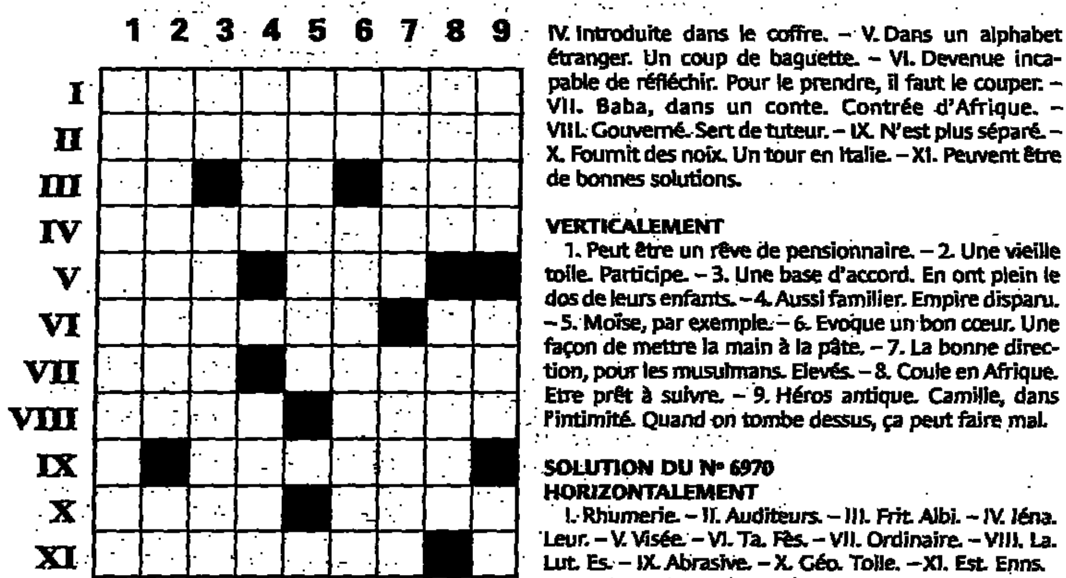
Lorsque ma curiosité déborde au nord du pays ou sur la rive opposée du fleuve, dans la direction de Setubal, je suis frappé par l'extraordinaire floraison de gares aux bleus *azulejos*, de routes, d'ouvrages d'art, d'usines, de *pousadas* (auberges de tourisme), d'innovations de toute sorte.

Angel Marvaud
(12 décembre 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6971

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min)



HORIZONTALEMENT

I. Un bouquet pour la poissonnière. – II. Quelqu'un dont on peut attendre un sermon. – III. Un métal mou. Question d'endroit. D'Inde, c'est le maïs au Canada. – IV. Introduite dans le coffre. – V. Dans un alphabet étranger. Un coup de baguette. – VI. Devenue incapable de réfléchir. Pour le prendre, il faut le couper. – VII. Baba, dans un conte. Contrée d'Afrique. – VIII. Gouverné. Sert de tuteur. – IX. N'est plus séparé. – X. Fournit des noix. Un tour en Italie. – XI. Peuvent être de bonnes solutions.

VERTICALEMENT

1. Peut être un rêve de pensionnaire. – 2. Une vieille toile. Participe. – 3. Une base d'accord. En ont plein le dos de leurs enfants. – 4. Aussi familier. Empire disparu. – 5. Moïse, par exemple. – 6. Evoque un bon cœur. Une façon de mettre la main à la pâte. – 7. La bonne direction, pour les musulmans. Elevés. – 8. Coule en Afrique. Etre prêt à suivre. – 9. Héros antique. Camille, dans l'intimité. Quand on tombe dessus, ça peut faire mal.

SOLUTION DU N° 6970

HORIZONTALEMENT

I. Rhumerie. – II. Auditeurs. – III. Frit. Albi. – IV. Iéna. Leur. – V. Visée. – VI. Ta. Fès. – VII. Ordinaire. – VIII. La. Lut. Es. – IX. Abrasive. – X. Géo. Tolle. – XI. Est. Enns.

VERTICALEMENT

1. Rafistolage. – 2. Hure. Arabes. – 3. Udine. Rot. – 4. Mita. Fila. – 5. Et. Vénusté. – 6. Réalisation. – 7. Jules. Vin. – 8. Erbue. Réels. – 9. Sirènes.

Guy Brouty

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **PARIS.** Les six porteurs de la gare Montparnasse sont en grève depuis dix-neuf jours pour protester contre leurs conditions d'embauche. – *(AFP.)*

■ **ALLEMAGNE.** Le conseil de surveillance de la compagnie aérienne allemande Lufthansa a donné son feu vert à la création d'une compagnie charter offrant des vols à tarifs réduits au sein de sa filiale Condor. Basée à Berlin, elle exploitera une flotte de six Airbus A-320 et assurera le transport de touristes entre des aéroports régionaux allemands et le pourtour méditerranéen, Condor se réservant les moyen et long-courriers. – *(AFP.)*

■ **EUROPE.** Le trafic des compagnies membres de l'Association européenne des compagnies aériennes (AEA) a augmenté de 7,1 % en octobre, par rapport au même mois de l'année dernière. Les plus fortes hausses de trafic ont été enregistrées sur les liaisons avec l'Afrique (+ 12,1 %) et avec l'Amérique du Sud (+ 12,1 %). – *(AFP, Bloomberg.)*

■ **ITALIE.** La compagnie italienne Alitalia-Team assurera dès l'été 1997 une liaison entre Ancône, au nord-est de Rome, et Dubrovnik (Croatie), à raison de trois vols par semaine, les lundis, mercredis et dimanches. – *(AFP.)*

■ **KENYA.** Une vingtaine de vols internationaux au départ à l'aéroport Jomo-Kenyatta de Nairobi ont enregistré des retards de une à deux heures, au décollage ou à l'atterrissage, lundi 9 décembre, en raison d'une grève nationale des contrôleurs aériens du Kenya. – *(AP.)*

■ **SUISSE.** La compagnie suisse Crossair, qui devait ouvrir, vendredi 13 décembre, au départ de Zurich, une ligne régulière avec Sarajevo (Bosnie), a repoussé l'exploitation de cette ligne à janvier 1997 en raison de difficultés techniques : désenneigement de la piste de l'aéroport bosniaque et dégivrage des appareils. – *(AFP.)*

SEMAINE DE LA BONTÉ

Cas n° 12137. Ordinateur pour un grand handicapé. *Bruno est handicapé moteur des membres supérieurs et inférieurs. Ses parents ne peuvent acheter l'ordinateur qui lui permettrait une scolarité mieux adaptée. En effet, cet ordinateur aiderait Bruno à renforcer son travail en français et en maths, mais aussi lui donnerait accès au dessin et à des jeux, ce que lui interdit sa paralysie. Il faudrait encore 1 000 francs.*

★ Prière d'adresser les dons à la Semaine de la bonté, 4, place Saint-Germain-des-Prés, 75006 Paris. CCP Paris 4-52X ou chèques bancaires. Tél. : 01-45-44-18-81. Fax : 01-42-22-47-74.

PARIS EN VISITE

Vendredi 13 décembre

■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS**, 10 h 30 et 15 heures (50 F), sortie du métro Pont-Marie (Paris passé, présent) ; 11 heures et 15 h 30 (50 F), sortie du métro Pont-Marie (Claude Marti).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : les appartements Napoléon III, 11 h 30 ; *La Nativité*, de Le Brun, 12 h 30 ; exposition Barye, 14 heures ; la redécouverte du Moyen Age au XIXe siècle, 14 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE DU PETIT PALAIS** : exposition « La Cité interdite », 11 h 45 (50 F + prix d'entrée), hall d'entrée (Odyssée) ; 12 heures (40 F + prix d'entrée), hall d'entrée (Approche de l'art) ; 12 h 30 (30 F + prix d'entrée) (Musées de la Ville de Paris).

■ **L'OPÉRA-BASTILLE** (55 F + prix d'entrée), 12 heures, hall d'entrée (Mathilde Hager).

■ **AUTOUR DE SAINT-GERVAIS** (50 F), 14 h 30, devant la façade de Saint-Gervais (Paris pittoresque et insolite).

■ **LA CATHÉDRALE ORTHODOXE RUSSE** (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 12, rue Daru (Institut culturel de Paris).

■ **MONTMARTRE** (50 F), 14 h 30, en haut du funiculaire (Paris autrefois).

■ **L'ORATOIRE DU LOUVRE** et son quartier (45 F + prix d'entrée), 14 h 30, sortie du métro Louvre-Rivoli (Monuments historiques).

■ **MUSÉE PICASSO** (45 F + prix d'entrée), 14 h 45, 5, rue de Thorigny (Monuments historiques).

■ **LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE**, autour du séminaire des spiritains (45 F), 15 heures, sortie du métro Censier-Daubenton, côté rue de Mirbel (Monuments historiques).

■ **MUSÉE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE** (55 F + prix d'entrée), 15 heures, 47, quai de la Tournelle (Paris et son histoire).

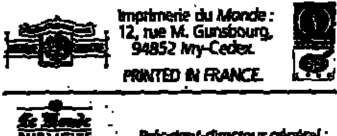
■ **MUSÉE CARNAVALET** : visite des nouvelles salles (50 F + prix d'entrée), 15 heures, 16, rue des Francs-Bourgeois, devant les grilles du jardin Carnavalet (Claude Marti).

■ **LE DROUANT** et le quartier de la fontaine Gaillon (60 F), 16 heures, sortie du métro Quatre-Septembre (Pierre-Yves Jaslet).

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	01-42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe : Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	GO LEMONDE
Documentation sur minitel	3617 LMDOC ou 08-36-29-04-56
LE MONDE sur CD-ROM	01-44-08-78-30
Index et microfilms :	01-42-17-29-33
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037


Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax
133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : 01-44-43-76-00 ; fax : 01-44-43-77-30

CINÉMA Dans « Surviving Picasso », *James Ivory n'a su transcrire sur* le grand écran ni l'homme ni l'artiste Picasso. L'acteur Anthony Hopkins interprète le peintre. ● DÉCOUVERTE du cinéaste iranien Abolfazl Jalili, avec « Det », réalisé en 1994 et son premier film à être distribué en France. Cette histoire d'une petite fille malade peut aussi apparaître comme la métaphore d'une crise personnelle de l'auteur ou de la situation en Iran. ● PARMI les autres nouveautés, on trouve « Jack », de Francis Ford Coppola, avec Robin Williams.





D.R.

Portrait de l'artiste en psychopathe

Surviving Picasso. James Ivory se concentre sur la vie privée de Picasso, délaissant le génie créateur, mais, à force de briser le mythe, le réalisateur multiplie les clichés sur le peintre espagnol. Une caricature qui témoigne d'un certain mépris pour la création artistique

Film américain de James Ivory. Avec Anthony Hopkins, Natascha McElhone, Julianne Moore, Joss Ackland, Peter Eyre, Jane Lapotaire, Joseph Maher, Bob Peck, Diane Venora, Joan Plowright. (2 h 05.)

Il est difficile de regarder *Surviving Picasso* sans penser au *Mystère Picasso*, d'Henri-Georges Clouzot. James Ivory a dû y penser aussi, puisqu'il cite le film de Clouzot comme une source d'influence majeure dans la préparation de son film avec la biographie très contestée d'Ariana Stassinopoulos, *Picasso : Creator and Destroyer*, qui prétendait révéler *la nature maléfique* de Picasso. Il est frappant de voir à quel point le chemin emprunté par Ivory ne croise jamais celui tracé par Clouzot. Dans un célèbre article consacré au *Mystère Picasso* (repris dans *Qu'est-ce que le cinéma ?*, éd. du Cerf), André Bazin constatait que Clouzot n'expliquait rien, et s'il y avait une leçon à en tirer c'est que voir un artiste travailler ne saurait donner la clef de son art. Et de citer la phrase de Picasso à l'appui : *« Je ne cherche pas, je trouve. »* En éliminant tout élément biographique, descriptif et didactique, Clouzot ne laissait de Picasso qu'une seule chose : le souvenir de son regard.

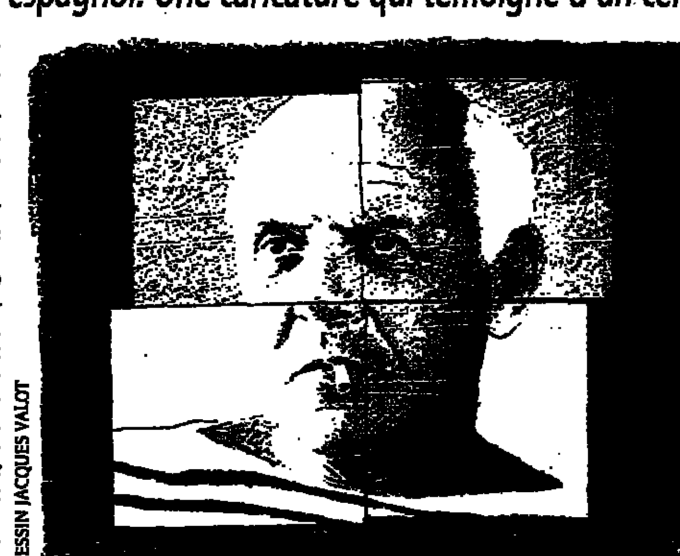
Une organisation triangulaire

C'est en 1961 qu'Ismail Merchant, né à Bombay en 1936, et James Ivory, né à Berkeley (Californie) en 1928, ont décidé de s'associer pour produire en Inde des films de langue anglaise destinés au marché international. En trente-cinq années de collaboration, James Ivory a réalisé vingt et un films, dont *Shakespeare Wallah* (1966), *Les Européens* (1966), *Chaleur et poussière* (1983), *Chambre avec vue* (1986), *Retour à Howards End* (1992) ou *Les Vestiges du jour* (1993), tous produits par Ismail Merchant, qui lui-même a réalisé quatre films dont *In Custody* (1994) et *La Propriétaire* (1996).

Leur société, MIP, repose en réalité sur un triangle, dont l'indispensable partenaire est la scénariste Ruth Prawer Jhabvala. *« Nous avons plusieurs projets en cours,* affirme le cinéaste. *Nous sommes toujours en train de développer des sujets, les nôtres, mais aussi ceux que nous recevons de l'extérieur. Nous avons toute une équipe en place. Quatre personnes à New York, quatre à Londres, trois à Paris, six à Bombay. »*

Ce regard, et son intensité particulière, ont manifestement marqué Ivory, au point de demander à Anthony Hopkins, qui incarne Picasso, de mettre des verres de contact marron sur ses yeux bleus, de manière à mieux en reproduire la profondeur. Malheureusement, l'interprète du *Silence des agneaux* confond la densité de ce regard avec une certaine forme de dégénérescence. Il y a du docteur Lekter dans le Picasso de James Ivory, des battements de cils trop appuyés, un rictus exagéré, des yeux plissés à l'extrême qui nous ramènent vers les pires clichés énoncés sur l'artiste, monstre d'égoïsme, coupé du monde, psychopathe et destructeur.

Il y a, dans le film de James Ivory, seulement des évidences que le cinéaste nous assène de manière grossière : le pull marin de l'artiste, ses sandales, son béret, son short, son foulard et sa manière si personnelle de l'attacher. Le film est, à l'image de ces signes distinctifs, construit comme une série de vignettes : Picasso à Paris, dans le Midi, chez Matisse, à la corrida. Le peintre colle ainsi parfaitement à son image d'Epinal. L'illusion peut désormais fonctionner, et, le mimétisme accompli, le cinéma peut enfin se prendre pour la réalité. Vue par Ivory, cette réalité est laide. Et comme il importait pour lui de la rendre publique, on apprend, en vrac, que Picasso ne s'occupait pas de ses enfants, n'acceptait les femmes qu'à sa botte – d'où le départ de Françoise Gilot, femme de tête refusant le despote, et l'apparition de Jacqueline Roque, maîtresse devenue esclave –, multipliait les conquêtes féminines, se conduisait mal avec son personnel. Conduit par le désir de battre en brèche le mythe, James Ivory a décidé de se concentrer sur l'homme Picasso, en délaissant le génie créateur.



DESSIN JACQUES VALOT

CARENCE

Il y a pourtant de la peinture dans *Surviving Picasso* : un Cézanne au-dessus d'un lit, un faux Braque, un vrai Matisse, toute une série de faux Picasso, des poteries et des sculptures du maître également. A force de dénoncer la part d'imposture chez l'homme, la question de l'authenticité de l'oeuvre n'importe plus.

En choisissant une telle option, Ivory n'était pas obligé de parler de Picasso. *Le réalisateur aurait pu*, à l'opposé, essayer de filmer le peintre, mais dans un tel cas le personnage apporte peu de choses. C'est l'absence d'un tel choix qui rend *Surviving Picasso* aussi faible. Une carence que l'on retrouve dans l'une des scènes les plus aberrantes de son film. Picasso est en train de peindre *Guernica* – si l'on en croit la voix off, car la toile n'est pas visible à *l'écran – alors que* devant lui Dora Maar et Marie-Thérèse Walter, ses deux maîtresses, se battent telles deux amazones pour conserver leur mâle.

Galvanisé par un tel affrontement, Picasso balance des coups de pinceau tellement rageurs qu'on finit par se demander si Guernica ne relève pas du *happening artistique. Cette* scène est vulgaire, à la fois par sa voix off qui nous présente la toile de Picasso comme l'un des grands chefs-d'œuvre de l'histoire de l'art, comme si le regard du spectateur se devait d'être guidé par une parole compétente, et par ce qu'elle présuppose : un Picasso qui n'aurait pas en tête, au moment où il réalise sa toile, un village détruit par les troupes franquistes, mais deux femmes transformées en lutteuses. Dans cette foire d'empoigne, une seule chose est certaine : de l'homme et de l'artiste Picasso, il ne subsiste rien.

Samuel Blumenfeld

La reconstitution des années Françoise

APRÈS VAN GOGH et Modigliani, Picasso... Encore un sacré morceau, d'autant moins évident à négocier, que de la période traitée – l'après-guerre, les années Françoise, la seule qui ne se serait pas fait bouffer par le minotaure –, on sait tout ou presque ; le héros de la Libération, l'artiste qui s'engage au PCF, l'amant de Françoise, le père de famille qui accepte enfin ses cheveux blancs... Les documents abondent, photographies, reportages, récits, anecdotes, bons mots, mauvais jeux de mots, authentiques, douteux, allez savoir... On n'avait pas ça avec « Modi » et Vincent pour faire écran, au point de ne pouvoir nous sortir de l'idée d'avoir affaire, avec Anthony Hopkins quoi qu'il fasse, à une doublure, laquelle semble prise dans une méchante toile de fond pleine de caricatures de femmes, de parents, d'amis : Olga, Marie-Thérèse, Dora, Jacqueline, Sabartès, Kahnweiler, Paul, le fils d'Olga....

Abondance de biens peut nuire. La preuve est là. Il fallait choisir. A-t-on fait le bon choix ? La Warner avait envisagé l'achat des droits du livre *Vivre avec Picasso*. Cela ne s'est pas fait. La biographie d'Ariana Stassinopoulos et quantité d'autres sources ont finalement servi de base à la reconstitution des amours de l'artiste à partir du regard de Françoise.

Cette reconstitution est pleine de faussetés historiques, en dépit de *l'apparente vérité des épisodes* traités à grand renfort de citations qui passent pour véridiques. Certains passages sont si mal accrochés qu'on ne comprend pas à quoi ils se réfèrent : ainsi de la séquence autour des pièces de théâtre de Picasso dans l'atelier de la rue des Grands-Augustins ; ainsi de la séquence au congrès des intellectuels de Wroclaw, en Pologne ; ainsi de beaucoup d'autres séquences inutiles au portrait.

Le portrait de qui ? Celui de Françoise, en tous cas, est plus crédible. Elle est la seule à ne pas être ridiculisée, avec Matisse, que l'on voit, *il est vrai, bien peu de temps. Pour*quoi cette exception ? Peut-être parce que les héritiers de Matisse ont veillé au grain. Ceux-ci ont d'ailleurs accordé les droits de reproduction pour le film, ce que n'ont pas fait les héritiers de Picasso. D'où les mauvaises peintures censées être de sa main que l'on aperçoit vite fait.

Geneviève Breerette

La petite fille muette et Téhéran, la grande cité

Det, une petite fille. Révélation d'un grand cinéaste, dont la quasi-totalité de l'œuvre est interdite dans son pays, l'Iran

Film iranien d'Abolfazl Jalili. Avec Hossein Saki, Massomeh Kordi, Mahmoud Zadsar, Zinab Barbondi. (1 h 26.)

Il y a le garçon, un groupe, et la ville, Téhéran. Le garçon s'appelle Shwan, il est âgé de quatorze ou quinze ans. Il s'occupe du groupe, des hommes venus du même village que lui pour travailler comme terrassiers. Shwan fait les courses, la cuisine, gagne *quelques sous* avec des *petits boulots*. Le soir, quand ils ne sont pas entièrement épuisés, les hommes parlent ou chantent. De temps en temps quelqu'un arrive du village, apporte des nouvelles, des lettres, des petits cadeaux et ramène aux familles l'argent gagné sur les chantiers. Le film d'Abolfazl Jalili montre d'abord cela, on est étonné que ce soit ainsi limpide, intéressant, varié. Le réalisateur a autrefois gagné sa vie comme calligraphe. Il l'est resté en devenant metteur en scène.

En *témoignent l'élégance, la précision et* l'originalité de son écriture cinématographique : longs plans fixes sur les protagonistes, brefs inserts captant des signes (panneaux, lumières, fragments de décors) inscrivant les personnages dans leur univers, travellings filés qui relient et animent les rapports entre général et particulier. Il ne faut pas dix minutes à *Det* pour qu'on sache qu'on a affaire à un grand styliste, absolument pas préoccupé d'esthétisme mais inventant à chaque image la forme nécessaire et suffisante à son propos. A ce moment à peu près, le père de Shwan arrive de la campagne. C'est un vieil homme silencieux, un paysan qui vient de perdre sa femme. Il porte sa petite fille inanimée dans ses bras. Depuis que la mère est morte, Balout ne bouge plus, ne parle plus. Le père et le fils, et *puis les autres hommes du groupe*, les voisins, vont essayer de la tirer de sa léthargie.

LA TENDRESSE FACE AU MALHEUR

Le film est comme l'épopée de ce combat-là, une toute petite épopée, à l'échelle d'une petite fille. Avec les maigres économies, ensuite de l'argent emprunté, on mobilise toutes les ressources possibles. Les docteurs, jusqu'aux appareils sophistiqués de l'hôpital *moderne, les guérisseurs*, ceux qui soignent avec la musique, ceux qui soignent avec des ceufs de pigeon, ceux qui soignent avec des formules écrites à même la peau. Tout ce qui est possible, ce à quoi on croit et ce à quoi on ne croit pas. Et la tendresse aussi. Celle de Shwan, qui court et se démène et affronte l'incompréhensible malheur frappant sa soeur ; celle du père, muette et butée – in*téressée aussi : il faut pouvoir marier* les filles. A la fin du film, Balout prononcera, à peine audible, le nom de Shwan.

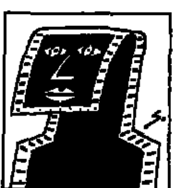
Est-elle sauvée ? Ce n'est pas dit. Le film ne dit pas non plus s'il conte l'histoire d'une petite fille malade, ou si celle-ci est métaphore, d'une crise personnelle de l'auteur, de l'Iran, de la révolution islamique, du statut de la femme, de la condition humaine ou quoi encore ? *Det* est un peu comme Balout, *non pas muet mais porteur d'innombrables* sens que la parole n'explicite pas. Ce n'est pas un film déclaratif mais un film qui, admirablement, attentivement, délicatement, donne à voir. Voir quoi ? Comme dans les grands récits d'aventure et d'initiation, on voit le courage et l'intelligence. Comme dans les histoires réellement émouvantes, on voit les sentiments en action, ce qui se *partage et ce qui échoit* à chacun.

Et comme dans les documentaires lorsqu'ils sont réussis, on voit une gare, un marché, une route, en comprenant à la fois ce qu'ils ont de singulier, ce jour-là à cet endroit-là, et en quoi ils nous concernent – comment ces gens inconnus, ces lieux lointains, ces situations exotiques « nous regardent », comme on dit. Mystérieusement, sans misérabilisme, sans cette obscène retape *qui est trop souvent* le lot des films dont des enfants sont les personnages centraux, *Det* nous regarde. C'est très bien ainsi.

Jean-Michel Frodon

Abolfazl Jalili, un styliste ami des enfants

RECONNAISSONS d'emblée qu'Abolfazl Jalili pose aux spectateurs français un problème. Le début de la décennie a vu la reconnaissance d'un essor du cinéma iranien, qui s'est cristallisé, à juste titre, autour du nom d'Abbas Kiarostami (*Où est la maison de mon ami ? La Vie continue, Au travers des oliviers, Close-up*). Depuis dix-huit mois, émerge un deuxième nom important, celui de Mohsen Makhmalbaf (*Le Temps de l'amour, Salam cinéma, Gabeh, Un instant d'innocence*). A peine ces noms commencent-ils d'être mémorisés, ces regards reconnus, en voici un troisième. Même si *Det, une petite fille*, qui date de 1994, est son premier film distribué en France, Abolfazl Jalili n'a pourtant rien d'un débutant : âgé de trente-neuf ans, il est l'auteur de sept longs-métrages. Signe particulier : tous, sauf un – le splendide *La Gale*, 1987, situé dans une prison pour enfants – sont interdits en Iran.



PORTRAIT

OBSTINATION

Il est discret, parle d'une voix où la lassitude le dispute à l'obstination, *sourit souvent. Il s'excuse de* n'avoir *« pas vu beaucoup de films »*, il dit qu'il ne sait pas si les siens ressemblent au travail d'autres cinéastes. La réponse est non. Même pas aux films de ses collègues iraniens, bien que, comme beaucoup d'entre eux, il ait depuis ses débuts (*Milad*, 1983) fait des enfants les personnages centraux de ses réalisations – pour tenter d'esquiver les problèmes de censure les plus évidents autant que par goût. Les films de Jalili sont différents au moins à deux titres. La tonalité d'abord. Ce ne sont pas des contes moraux ou des fables philosophiques (même si cette dimension n'en est pas absente), ce sont des cris. Ils se déroulent dans un univers où règnent une intense misère et une terrible brutalité des rapports humains, même si misère et brutalité peuvent être combattues. *La censure lui re*proche de faire des films trop sombres. *S'il est évidemment inad*missible de les *interdire pour cela*, l'appréciation n'est pas fausse.

Sa deuxième particularité tient au style, qui emprunte à une approche documentaire pour inventer par le rythme, l'ordre des séquences, l'irruption d'éléments imprévus, une poétique fort peu naturaliste, à la recherche d'une vérité plus radicale sous la scrupuleuse attention aux apparences. Jalili n'est pas un réaliste, mais un inventeur de formes d'autant plus prégnantes qu'elles sont discrètes. Habitué à la question, il ne laisse pas l'interprète finir de la traduire lorsqu'on lui demande comment il parvient à tourner encore, lui, dont presque tous les films sont interdits.

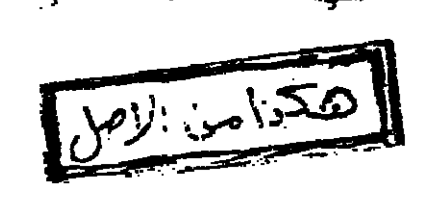
« EXPÉRIENCES »

Il explique qu'entre ses propres mises en scène, ses *« expériences »* comme il les appelle, il travaille comme employé à la télévision ou collabore à des films de commande *sans que son nom figure au géné*rique, et gagne ainsi les moyens de poursuivre son œuvre. Il a aussi tiré parti d'un règlement iranien qui prévoit que, si un film est interdit, son producteur peut être dédommagé en obtenant l'autorisation de distribuer deux films étrangers à la place – c'est ainsi qu'a été renfloué le producteur de *La Danse de la poussière* (1992). *« Et puis comme je suis aussi scénariste, caméraman et monteur, comme je travaille vite, comme ceux avec qui je tourne sont des amateurs amoureux du cinéma (et que je ne mange qu'une fois par jour), mes films sont extrêmement bon marché. »* Ce qui n'empêche pas les difficutés : Jalili avoue sa dépression après l'interdiction de *La Danse de la poussière*, jusqu'à se retrouver dans un état catatonique, avant de s'en sortir en inventant le personnage de la petite fille autour duquel se construit *Det*. *« Le cinéma m'a guéri. »*

Le cinéma qui guérit est le sujet du film qu'il a tourné depuis, *Une histoire vraie*, présenté au dernier Festival de Venise : *on y voit Jalili* abandonner un projet de long-métrage, pour lequel il avait obtenu un financement de la télévision, afin de se consacrer à la guérison d'un adolescent handicapé rencontré pendant les séances de casting : *« C'est exactement ce qui s'est produit. Lorsque j'ai abandonné le scénario que la télé avait accepté de produire, j'ai dit au responsable de la chaîne nationale que s'il me laissait tomber, un enfant allait mourir. Il a accepté que je change de sujet. Mais à nouveau le film est interdit. »*

Abolfazl Jalili paraît toujours en mouvement, lui qui a abandonné la peinture, puis la photographie, pour pouvoir montrer ce qui bouge : *« J'ai longtemps essayé de peindre, puis de photographier une eau courante qui heurte un rocher, en vain. Alors je me suis acheté une caméra super-huit et j'ai appris seul à m'en servir. A dix-sept ans, j'ai rejoint un groupe de cinéastes amateurs appelé Cinéma libre, avant d'entrer à la télévision en 1979. »* Depuis *Une histoire vraie*, il a commencé un nouveau film, *Le Fils du temps*, dont il prévoit qu'il sera terminé à temps pour être soumis aux sélectionneurs du Festival de Cannes. Il serait juste qu'après Kiarostami et Makhmalbaf, Cannes consacre cet autre grand du cinéma.

J.-M. F.



هكذا من الأصل

LES AUTRES NOUVEAUX FILMS

LE PLUS BEAU MÉTIER DU MONDE

Film français de Gérard Lanzier. Avec Gérard Depardieu, Souad Amidou, Roschdy Zem, Michèle Laroque, Guy Marchand, Ticky Holgado, Daniel Prévost. (1 h 45.)

■ N'importe qui est capable d'imaginer ce que risque d'être; au pire, un film où Gérard Depardieu devient prof dans un lycée « difficile » d'une banlieue « à problèmes ». Eh bien, c'est ça. Comment ? Pas une petite idée en plus, une touche de réalité, une pointe d'humanité, une once d'humour ? Non. Le plus implacable empilement de clichés (sur l'école, la banlieue, les bandes, les immigrés...), le plus prévisible rajout de vaudeville médiocre pour épicer le « sujet de société ». Lanzier trouve même le moyen de descendre en dessous du niveau zéro de son film. Par bêtise, lorsque Depardieu trahit l'idée même de héros de l'instruction publique qu'il est supposé incarner en organisant un cours privé dans son appartement pour les « bons éléments ». Par recherche du spectaculaire, lorsqu'il en rajoute « à l'américaine » sur les méchants loubards.

On voit venir de loin les débats sur la – très réelle – difficulté de travailler des enseignants, et tous les autres alibis que se forge ce film. On voit qu'il sera difficile, une fois de plus, de faire entendre qu'en aucun cas une mise en scène aussi plate et complaisante ne peut servir une « juste cause ». Il devrait pourtant suffire, par exemple, du plan très bref où le gentil prof demande un sourire à la bonne élève noire, victime de l'ostracisme de la cité parce qu'elle travaille convenablement et s'entend bien avec lui : ce sourire est si faux, si publicitaire, si racoleur qu'il devient l'emblème de tout le film. *J.-M. F.*

LA ROBE ET L'EFFET QU'ELLE PRODUIT SUR LES FEMMES QUI LA PORTENT ET LES HOMMES QUI LA REGARDENT

Film néerlandais d'Alex Van Warmerdam. Avec Henri Garcin, Olga Zuiderhoek, Ariane Schluter, Ricky Koole. (1 h 43.)

■ Dans *Les Habitants*, Alex Van Warmerdam jetait un regard entomologique sur la population étrange et étriquée d'une cité nouvelle de pure convention. D'insectes, les personnages passent, dans *La Robe...*, au statut guère plus enviable de porte-manteaux. Le réalisateur change accessoires et décors, mais la nature de son cinéma demeure : moins la robe sans coutures de la réalité chère à André Bazin que l'uniforme hyperréaliste taillé à partir de quelques obsessions mesquines, pas mal de bizarrerie, et une bonne dose de frustration sexuelle. L'histoire de *La Robe...* sera donc celle d'une malédiction, du stade de la fabrication à celui de la consommation. Suivie pas à pas par le réalisateur, la robe passe de main en main et de corps en corps, semant la concupiscence et la mort sur son passage. D'un appartement kitsch à un square dépouillé, d'une station d'épuration à un musée, deux vieilles femmes y succombent, deux plus jeunes y survivent, tandis qu'un contrôleur de train qui déraille la poursuit de ses violentes assiduités. En somme, une métaphore textile du monde tel que Warmerdam l'épingle, mais qui oublie, sous le tissu, la chair. *Jacques Mandelbaum*

LA COURSE AU JOUET

Film américain de Brian Levant. Avec Arnold Schwarzenegger, Myron Larabee, Ted Maltin, Liz Langston. (1 h 30.)

■ Noël approche. Les films qui célèbrent l'événement itou, pour la plus grande joie des petits, s'ils n'ont cure que les oeuvres en question repassent un peu les plats. *La Course au jouet* ne fait pas exception, qui évoque fortement *Super Noël* de John Pasquin, programmé en 1995 à la même époque. Les deux films sont fondés sur le personnage d'un père surchargé de travail qui manque à ses obligations familiales de fin d'année (mais tout s'arrange...). Pasquin avait mis l'accent sur le merveilleux, transformant son héros en Père Noël. Brian Levant, ayant Schwarzenegger à sa disposition, mise sur l'action, et transforme son papa-cadre-supérieur-indigne en « Turbo Man ». Turbo Man est le jouet que s'arrachent tous les enfants d'Amérique, et qu'Arnold a oublié d'offrir à son fils, malgré sa promesse. La course qui s'ensuit pour tenter de le trouver le mettra aux prises avec des hordes d'adultes déchaînés, un facteur tarentinesque, des policiers sadiques, une clique de Pères Noël mafieux, et un voisin célibataire, c'est-à-dire foncièrement mauvais. Mais ce mauvais esprit – à la longue assez pénible – est compensé par un final assez enlevé, au terme duquel l'*homo americanus* révèle son vrai visage, qui n'est autre qu'un rêve d'enfant. *J. M.*

ALASKA

Film américain de Fraser C. Heston. Avec Thora Birch, Vincent Katheiser, Dirk Benedict, Charlton Heston. (1 h 49.)

■ Noël approche (bis). Fraser C. Heston, qui l'a noté, propose donc pour son quatrième long métrage un film d'aventures pour pré-adolescents qui se déroule dans les grandes étendues glacées de l'Alaska. Credo familialiste et pastorale américaine y sont au rendez-vous. L'histoire met aux prises la famille Barnes, désunie par la mort précoce de la mère, un ourson polaire gavé de beignets pour jouer les vedettes, et deux braconniers malveillants, dont le père du réalisateur, Charlton *himself*. Tout se noue quand Jake Barnes essuie une tempête à bord du coucou qu'il pilote, et se retrouve bêtement planté au sommet d'une montagne. L'abandon officiel des recherches ne fait pas renoncer ses enfants, qui partent en kayak à la rescousse de leur père. Tout finira bien. De multiples vues aériennes ponctuent ce récit sans surprises, assaisonné d'une musique envahissante. On relirait bien Jack London. *J. M.*

AU REVOIR A JAMAIS

Film américain de Renny Harlin. Avec Geena Davis, Samuel Jackson, Yvonne Zima, Craig Bierko, Brian Cox, David Morse. (1 h 50.)

■ Avant d'arriver sur les écrans américains, *Au Revoir à jamais* avait déja battu un record, celui du scénario le plus cher de l'histoire du cinéma (20 millions de dollars, environ 100 millions de francs). Shane Black, l'auteur de *L'Arme fatale*, est bien le seul bénéficiaire de ce film sans idées. Reprenant un thème déjà balisé par le roman noir (l'amnésie) et l'adaptant à un personnage féminin pour toucher un public plus large, Shane Black livre en fait un remake déguisé de *Nikita*. Geena Davis n'est absolument pas crédible dans le rôle d'une mère de famille découvrant qu'elle était auparavant un dangereux tueur à gages, et la mise en scène de Renny Harlin se limite à faire sauter un camion citerne sur fond neigeux. *S. Bd*

LES ENTRÉES À PARIS

■ **Curieuse semaine**, qui ne voit aucune nouveauté connaître un succès particulier mais enregistre néanmoins une légère hausse de la fréquentation globale par rapport à la semaine correspondante de 1995, qui était celle de la sortie de *Le bonheur est dans le pré* : celui-ci attirait 171 000 spectateurs, alors que *Hercule et Sherlock*, qui cherche à marcher sur ses brisées, n'en mobilise que 51 000 dans 42 salles.

■ **Les autres nouveautés** connaissent un sort peu enviable. C'est *Extravagances* qui s'en tire le mieux, à 11 000 dans 7 salles, tandis que les 21 000 entrées de *Oui* sont une grande déception. Tout comme les 4 900 entrées de *Tesis* dans 8 salles, les 2 700 des *Aveux de l'innocent* dans 6 ou les 3 000 de *Go Now* sur 5 écrans – nettement moins que *Jude*, l'autre film de Winterbottom, sorti la semaine précédente, et qui totalise 29 000 entrées. *Les Cendres du temps* s'en sort relativement bien, à 1 700 dans une seule salle.

■ **Cinq titres** en continuation se partagent les fruits de la réussite. En tête, *Le Bossu de Notre-Dame* ajoute 170 000 entrées dans son escarcelle, soit un total de 389 000 en deux semaines. Sur la même durée, *Bernie* approche les 110 000 grâce à 43 000 nouveaux spectateurs, et *Poursuite* atteint 83 000 grâce à 35 000 participants supplémentaires. Les deux succès français de cette fin d'année confirment leur bonne santé : 66 000 spectateurs pour *Microcosmos* font un total de 236 000 en trois semaines, tandis que *Un air de famille* en est à 361 000 en cinq semaines d'exploitation.

J.-M. F.

★ *Chiffres : Le Film français.*

Le petit garçon qui avait l'air d'un adulte

Jack. Autour d'un personnage taillé pour Robin Williams, Francis Coppola aux prises avec un scénario infantile

Film américain de Francis Ford Coppola. Avec Robin Williams, Diane Lane, Jennifer Lopez, Bill Cosby, Fran Drescher, Brian Kerwin. (1 h 53.)

Le cinéma hollywoodien est devenu friand des paradoxes temporels et des jeux sur l'apparence physique. Au sortir de cette moulinette à double hélice, voici donc *Jack*, enfant de dix ans vivant dans le corps de Robin Williams.

Explication pseudoscientifique (expédiée en une séquence) : il est affecté d'un vieillissement physique quatre fois plus rapide que la normale. Explication métaphorique (répétée aussi souvent que nécessaire) : cette astuce permet de ressortir l'un des thèmes favoris du cinéma grand public américain en général, et de Disney (le studio producteur) en particulier : la meilleure part de l'adulte est l'enfant qui vit – ou devrait vivre – en lui. Air connu de vieille rengaine infantilisante (dont, après Disney, Spielberg s'est fait le grand prêtre), aussi méprisante pour les enfants que pour les adultes. L'unique mystère de *Jack* serait dès lors : qu'est venu faire Coppola dans cette galère ?

La première réponse, qui n'est pas à négliger, serait : gagner de l'argent. Le réalisateur s'acquitte donc de la commande, enregistrant les gags prévisibles issus du comportement exagérément gamin de Robin Williams (dont la retenue ne fut jamais la vertu cardinale), utilisant les effets de disproportion, de mimiques et de vocabulaire comme autant de figures imposées. Le scénario court donc sur son aire, avec l'exclusion puis l'acceptation du « monstre » (autre thème récemment en vogue chez Disney, actuellement sur vos écrans dans *Le Bossu de Notre-Dame*), l'éloge de l'éducation rédemptrice avec Bill Cosby en affligeante réincarnation de l'oncle Remus, ou le mièvre happy-end... La deuxième réponse est que cette question de l'inadéquation à l'époque et à la durée, de la traversée du temps, a toujours intéressé Coppola.

RÉFLEXION AMÈRE

Elle fut le sujet explicite de *Peggy Sue s'est mariée*, mais aussi un des thèmes sous-jacents d'*Apocalypse Now* (voyage régressif dans le temps autant qu'odyssée spatiale), des *Parrain* (tant par le thème développé que par la construction) ou, de manière chaque fois différente, de *Coup de cœur*, de *Rusty James*, de *Jardins de pierre* ou de *Dracula*. C'est une réflexion amère, sinon désespérée, que mène le cinéaste. Et cette amertume est présente dans *Jack*, qu'il s'agisse de la proximité de la mort arrivant vertigineusement vite à laquelle est confrontée un esprit enfantin, de la volonté d'appropriation des enfants par leurs parents (autre thème cher à Coppola, qui épingle d'emblée le couple en le présentant en figures de carnaval issues du *Magicien d'Oz*), de l'exacerbation de certaines scènes regressives, délibérément scatologiques, ou d'une virée ambiguë dans une annexe de l'enfer, la boîte de nuit au nom significatif de Memories.

Ce scénario-là est anti-spielbergien au possible, et il y a quelqu'ironie à voir Robin Williams interpréter le rôle exactement contraire à celui qui lui avait attribué Steven Spielberg dans *Hook*, celui d'un Peter Pan vieilli redécouvrant les joies et les énergies de l'enfance idéalisée. L'intérêt de *Jack* consiste dès lors à suivre l'affrontement entre le scénario officiel et niais, celui du studio, et le scénario souterrain et cruel, celui du cinéaste. Cet affrontement a effectivement lieu, mais le combat est par trop inégal, et la machinerie bien-pensante finit par gagner sur toute la ligne.

J.-M. F.

Carrefour franco-italien à Annecy

Les 14e Rencontres du cinéma italien se sont déroulées à Annecy du 3 au 10 décembre. Elles ont notamment rendu hommage à Pier Paolo Pasolini et au comédien Toto. Le jury a décerné le Grand Prix des Rencontres à Fulvio Ottaviano pour son film *Cresceranno i Carciofi a Mimongo*. Le Prix spécial a été attribué à Wilma Labate pour *La Mia Generazione*, et le Prix de la première œuvre à Edoardo Winspeare pour *Pizzicata*.

Au cours du Festival a eu lieu la deuxième rencontre entre les ministres de la culture italien et français, après celle de Venise, qui avait mis en place le bureau du cinéma franco-italien. Dans une déclaration commune, Philippe Douste-Blazy et Walter Veltroni dit déclaré vouloir « *examiner la piste consistant à globaliser nos relations bilatérales en appréciant la réciprocité des coproductions non seulement au niveau des parts de coproductions respectives, mais aussi à celui des engagements de diffusion pris par les opérateurs de télévision de chaque pays. Nous sommes également favorables à la mise en place, sur la base de la réciprocité, d'un soutien à la distribution en salles qui permettrait aux films français de recevoir une aide en France et vice-versa.* »

« Léon » et « Farinelli », ambassadeurs du film français

DANIEL TOSCAN DU PLANTIER, président d'Unifrance Film International, l'organisme chargé de la promotion du cinéma français à l'étranger, devait présenter, mercredi 11 décembre le bilan de l'exportation des films, en salles et à la télévision, en 1995. Pour la deuxième année consécutive, l'outil statistique mis en place par Unifrance permet d'apprécier un marché extérieur crucial, puisqu'il représente, dans les salles, à peu près autant de spectateurs (plus de 40 millions) que n'en obtiennent les productions françaises en France même (47 millions). Celles-ci, qui ont attiré 1,2 milliard de téléspectateurs en France en 1995, ont mobilisé durant la même période 605 millions d'Européens devant leurs petits écrans.

Au bilan globalement positif dressé par Unifrance, il convient d'apporter d'emblée quelques correctifs. D'abord la totalité des territoires n'est pas couverte. Ensuite ces statistiques mesurent moins des résultats économiques (elles ne donnent pas d'indications sur la recette à l'exportation) qu'une influence du cinéma français à l'étranger, mesurée en nombre de spectateurs et en parts des marchés locaux. Les recettes dans chaque pays ne donnent qu'une indication indirecte, d'une part, parce qu'elles dépendent considérablement du prix du billet (par exemple, la Suisse fournit aux films français 4,5 % de leur public générant 9 % du total des recettes), d'autre part, les retombées pour l'industrie nationale sont loin d'être proportionnelles.

Par ailleurs, les films considérés sont de « production française », mais recouvrent, à l'écran, des réalités différentes. Ainsi, le grand vainqueur est-il *Léon*, film français par son producteur (Gaumont), son réalisateur (Luc Besson) et sa vedette (Jean Réno), mais parlant anglais et se déroulant à New York. Tandis que Gérard Corbiau, le réalisateur du champion des films francophones, *Farinelli*, est belge.

UNE CURIOSITÉ

L'essentiel des résultats dépend de la carrière d'un très petit nombre de films (quatre titres d'expression française seulement attirent plus de 1 million de spectateurs, et sept plus de 500 000 – dont une curiosité : 800 000 entrées pour la ressortie de *Belle de jour*, de Luis Buñuel, aux Etats-Unis). Enfin, deux des meilleurs résultats sont dus à des films « en continuation », c'est-à-dire sortis en 1994, mais dont la carrière s'est poursuivie en 1995 : *La Reine Margot* et *Trois Couleurs Rouge*.

En ce qui concerne la fréquentation en salles, l'observatoire d'Unifrance prend en compte trente pays. Il dégage pour 1995 deux tendances principales. D'abord, la poursuite de la prééminence de l'Europe de l'Ouest comme marché directeur des films français, principalement le quatuor Allemagne, Grande-Bretagne, Italie, Espagne. Ils représentent à eux seuls le tiers de la fréquentation, et plus de 40 % pour les films d'expression française. Logiquement, la proportion s'inverse pour l'autre « gros marché », les Etats-Unis, qui représente 25,7 % du public des films français à l'étranger, mais seulement 19,4 % des spectateurs de films francophones (et 48 % pour les films anglophones, à commencer par l'insubmersible *Léon*). Là encore il convient de se méfier des chiffres : les Etats-Unis « pèsent » 25,7 % de l'audience extérieure des films français, mais ceux-ci n'attirent que 0,9 % du public américain.

La deuxième tendance concerne une légère augmentation globale des publics étrangers pour les productions nationales. A nouveau, c'est l'Europe qui donne les résultats les plus significatifs avec une hausse de 5 millions de spectateurs, correspondant à des améliorations dans la plupart des pays – la meilleure surprise venant d'Italie, avec + 1,5 million de spectateurs malgré une baisse de la fréquentation dans ce pays. Mais cette tendance bénéfique est en partie remise en cause par les premières indications sur 1996, en Italie surtout, dans une moindre mesure en Allemagne, tandis que les chiffres se stabilisent en Espagne et en Grande-Bretagne. Le marché américain a aussi enregistré une hausse en 1995, si on ne considère que les films francophones. La situation demeure en revanche confuse en Extrême-Orient, « marché émergent » dont Unifrance a fait une de ses principales cibles.

Les performances mondiales des différents titres mettent en évidence l'importance de la diversité de l'offre, donc de la production nationale, quand *La Reine Margot* fait mieux qu'*Un Indien dans la ville* et quand *Les Roseaux sauvages* réussit davantage que de bien plus gros budgets.

PREMIÈRE LEÇON

Côté télévision, les statistiques concernent cent vingt-trois chaînes dans vingt et un pays (Europe, Asie, Océanie, Québec, mais pas les Etats-Unis). L'Allemagne – sans compter Arte – reste le pays qui diffuse le plus de films français (824 titres, 1 082 diffusions) ; les Allemands sont aussi, et de loin, les plus grands consommateurs de productions françaises, avec 305 millions de téléspectateurs, soit la moitié de l'ensemble de l'audience comptabilisée en Europe. Parmi les grands pays européens, celui dont les chaînes demeurent les moins friandes de films français se révèle être la Grande-Bretagne (45 titres). Les films francophones les plus diffusés auront été *Cyrano de Bergerac*, *Delicatessen*, et *Mon père, ce héros*, ce dernier s'adjugeant le record d'audience avec plus de 10 millions de téléspectateurs.

Encore ces données concernent-elles essentiellement les chaînes classiques. Tirant une première leçon de ce bilan, Daniel Toscan du Plantier souligne que *« la deuxième révolution de la télévision, qui commence à peine, est extrêmement favorable au pluralisme, c'est-à-dire, entre autres, aux films français face à la cinématographie mondialement dominante. D'ores et déjà, notre part de marché à la télévision est deux fois plus grande qu'en salles, les nouvelles chaînes spécialisées auront besoin des films français. A condition qu'ils soient d'abord sortis en salles, pour se différencier des produits audiovisuels. Il faut repenser les aides à la production et à la distribution en ce sens, à l'échelle mondiale et non plus seulement nationale »*.

J.-M. F.

Les chiffres de l'exportation

● **Entrées.** Nombre total comptabilisé : 35,33 millions de spectateurs dans trente pays (manquent la quasi-totalité de l'Afrique, le Moyen-Orient, une grande partie de l'Amérique latine, l'Asie hors Japon et Hongkong). Total Europe : 19,15 millions, dont 3,84 millions en Espagne, 3,72 millions en Italie, 2,71 millions en Allemagne, 2,34 millions au Royaume-Uni, 1,49 million en Suisse, 830 000 en Pologne. Etats-Unis : 8,76 millions. Brésil : 1,38 million. Australie : 1,1 million. Mexique : 1 million. Japon : 1 million. Le total des entrées correspond à une recette en salles équivalant à environ 1 milliard de francs, dont 573,6 millions de francs en Europe et 231,3 millions aux Etats-Unis.

● **Parts de marché.** Par ordre décroissant, le poids du cinéma français sur les marchés étrangers se décline ainsi : 18,8 % du public en Belgique, 11,4 % en Suisse, 6,2 % en Italie, 5,5 % au Québec et en Yougoslavie, 5 % en Grèce. Dans les autres pays où il obtient, en valeur absolue, un score significatif, sa part de marché est de 4,1 % en Espagne, 2,3 % en Allemagne, 2,4 % au Royaume-Uni, 3,7 % en Pologne, 0,9 % aux Etats-Unis, 1,8 % au Brésil, 3,8 % au Mexique, 1,6 % en Australie, 0,78 % au Japon.

● **Les films champions.** Pour les films francophones, les meilleurs résultats ont été obtenus par *Farinelli* (2,57 millions d'entrées, 68,4 millions de francs de recettes), *La Reine Margot* (1,87 million d'entrées et 42,3 millions de francs), *Trois couleurs Rouge* (1,16 million d'entrées, 27 millions de francs), *Un Indien dans la ville* (1,06 million d'entrées, 22,6 millions de francs), *Gazon maudit* (850 000 entrées, 24,3 millions de francs), *Belle de jour* (842 000 entrées, 17,9 millions de francs), *La Cité des enfants perdus* (785 000 entrées, 21,6 millions de francs), *La Haine* (493 000 entrées, 16 millions de francs), *Les Roseaux sauvages* (430 000 entrées, 12,5 millions de francs), *La Cérémonie* (362 000 entrées, 13 millions de francs). Parmi les films en langue étrangère, *Léon* se taille la part du lion à 6,48 millions d'entrées et 189,5 millions de francs de recettes, devant les coproductions *Highlander III*, *Le Facteur*, *La Jeune Fille et la Mort*, *Carrington*, *Soleil trompeur*.

Plusieurs milliers d'intermittents du spectacle ont manifesté mardi 10 décembre dans toute la France

PLUSIEURS milliers de professionnels intermittents du spectacle ont manifesté, mardi 10 décembre, dans une trentaine de villes françaises, leur attachement à leur système d'indemnisation du chômage (*Le Monde* des 7 et 10 décembre). La journée avait commencé, le matin, par la rencontre au ministère de la culture entre Philippe Douste-Blazy et Jean Gandois, président du CNPF, à qui le ministre souhaitait *« faire part de ses préoccupations sur l'avenir du régime d'assurance-chômage des intermittents du spectacle »*. A l'issue de cet entretien, *« il a été décidé de proposer aux partenaires sociaux que les annexes VIII et X relatives aux intermittents soient prorogées pour quatre mois, au cours desquels des négociations s'engageront sur le régime de chômage de ces professions »*. Un communiqué officiel indiquait que *« Philippe Douste-Blazy se félicitait de cette décision, qui permettra à des négociations spécifiques de s'ouvrir sans tarder »*.

Avant cette rencontre, le calendrier des discussions dans le cadre de l'Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unedic) – qui collecte les cotisations sociales des salariés et des entreprises et les répartit entre les chômeurs – prévoyait qu'un accord devait intervenir au plus tard le 19 décembre entre les partenaires sociaux, le régime particulier des intermittents ayant été prorogé en mars jusqu'au 31 décembre.

GRÈVE DE LA FAIM ET OCCUPATIONS

A Yssingeaux (Haute-Loire), une cinquantaine d'intermittents étaient installés mardi devant la mairie, dont le maire est le ministre (UDF) du travail et des affaires sociales, Jacques Barrot, auquel les manifestants reprochent son silence. Six d'entre eux ont entamé une grève de la faim. A Bordeaux, trois cents manifestants ont investi le Grand-Théâtre, tandis qu'à Villeurbanne, le TNP est désormais occupé. A Toulouse, le Théâtre du Capitole a été occupé pour la deuxième fois. A Marseille, deux mille intermittents ont défilé et répandu des bottes de paille sur la Canebière.

A Paris, quelque huit mille personnes ont manifesté de la place de la Bastille à la place de l'Opéra. Merguez, banderoles, prises de parole : un meeting a commencé par les interventions de la fédération CGT du spectacle, rejointe par des FO, la CFTC et la CGC, qui avaient appelé au rassemblement. Des sifflets ont accueilli le nom et la lecture du communiqué du ministre de la culture. Toutes les composantes de la profession, soutenue dans le cortège par l'ancien ministre socialiste de la culture, Jack Lang, étaient réunies. Ariane Mnouchkine et le Théâtre du Soleil, les Amandiers de Nanterre, la Comédie-Française, l'Opéra de Paris, les salariés de la télévision, des acteurs, comme Michel Piccoli, grelottaient sur le pavé. Les représentants des musiciens diffusaient *L'Internationale*, version symphonique. *« Assedic ta mère, Unedic ton père »*, scandaient les étudiants, nombreux, des écoles de la rue Blanche et du Théâtre national de Chaillot. *« La danse bouge »*, proclamait la banderole des chorégraphes, qui voisinaient avec des salariés des « Guignols de l'info » et des délégations de Champagne-Ardenne et du Val-de-Marne. Un comédien venu de Reims doutait des négociations : *« Seuls les syndicats seront autour de la table, alors qu'ils ne représentent que la petite minorité des gens qui ont un emploi fixe. Nous, tous les autres, nous devrions nous constituer en coordination. »*

L'ÉVACUATION DE L'OPÉRA

Débordant les organisateurs de la manifestation, plusieurs centaines de personnes ont d'ailleurs décidé, à la fin du cortège, d'investir l'Opéra-Garnier, dont les portes avaient été fermées par la direction. Hughes Gall, le directeur, a demandé à 18 h 30 l'intervention des forces de police présentes sur la place de l'Opéra, en vain. A l'intérieur, les artistes se sont installés dans la grande salle. On a annulé la représentation du soir. Pendant plusieurs heures, la discussion sur les objectifs et les initiatives à prendre s'est déroulée dans la confusion. La CGT, organisation la plus visible dans le cortège de l'après-midi, n'a pas souhaité cette occupation, mais plusieurs responsables ont suivi l'élan.

A 21 heures, les policiers, restés jusque-là à l'extérieur, ont commencé à faire évacuer les galeries des étages. Les artistes entonnent *La Marseillaise*. Les uniformes, debout dans les rangées de fauteuils en velours rouge, forment un curieux spectacle. Un commissaire de police tente d'obtenir que tous sortent *« dans les meilleures conditions »*. *« Une chanson »*, lui répondent les militants. Ils obtiennent que les policiers se retirent en promettant de les suivre. Les uniformes disparaissent, la sortie commence.

A 22 h 30, au paradis de l'Opéra, apparaissent les techniciens CGT de la maison, demandant à tous de partir. Ils se font huer. A 23 heures, entre deux haies de gendarmes, les derniers manifestants évacuent l'Opéra-Garnier en chantant *La Tactique du gendarme* chère à Bourvil.

L'après-midi du 10 fut marqué aussi par la rencontre entre les partenaires sociaux au siège parisien du CNPF. Ils ont entériné la proposition formulée le matin par le ministre de la culture et Jean Gandois. La CGT demande cependant l'établissement d'un calendrier précis de discussions, l'engagement des patrons à renoncer à modifier le seuil horaire donnant droit à indemnités (507 heures travaillées dans les douze derniers mois), et l'organisation, sous l'égide du ministère de la culture, d'une concertation nationale réunissant, outre les partenaires sociaux, les représentants des ministères des affaires sociales et de l'intérieur et ceux des collectivités locales.

Une assemblée générale des intermittents d'Ile-de-France était prévue au Théâtre de la Colline, dans le 20e arrondissement de Paris, mercredi 11 décembre à 11 heures.

Catherine Bédarida et Olivier Schmitt

Le « Jardin à Auvers » n'a pas trouvé acquéreur

Le célèbre tableau de Van Gogh, dont l'authenticité fait l'objet de polémiques, était proposé à la vente mardi 10 décembre

LE JARDIN À AUVERS aurait pu flamber. Aujourd'hui, il est tout simplement grillé. Le terme est cru, mais s'applique bien aux objets d'art qui, même désirables, repoussent les amateurs éventuels. Me Tajan l'a mis aux enchères mardi 10 décembre, dans une salle comble de l'hôtel George V, devant un parterre de curieux et de journalistes. D'acheteur, point.

Après avoir dispersé une quarantaine de lots et réalisé quelques beaux prix, notamment sur deux Foujita tardifs qui pulvérisèrent leur estimation haute, Me Tajan annonçait la succession Jean-Marc Vernes. Qui démarrait assez fort : une marine d'Eugène Boudin à 430 000 francs, le bien nommé *Banquier*, d'Edouard Vuillard à 1,3 million de francs, et *Lailla Ella Aicha*, une nudité arabe peinte par Van Dongen en 1908 : voluptueuse et verdâtre, la houri creva le plafond de son estimation haute pour s'envoler à 4,3 millions de francs, sous les hourras d'un public enchanté. Vint enfin « le » Van Gogh, qui semblait n'avoir pas souffert du mitraillage auquel l'avait soumis les photographes.

Me Tajan accueillit la starlette par un très joli *« Ah, la, la, quelle histoire... »*, avant de lancer les enchères sur une mise à prix de 20 millions de francs. Homme de scène, le commissaire priseur est monté imperturbablement jusqu'à 32 millions de francs, désignant dans la salle des enchérisseurs bien improbables, s'offrant même le plaisir un peu badin de pointer son marteau vers une cliente debout dans la salle : en fait, une journaliste dressée pour mieux voir.

L'ambiance, déjà tendue, était électrique quand le marteau est tombé, sans que soit prononcé le traditionnel, mais habituellement bien négligé, *« adjugé »*. Elle est devenue explosive lorsque le collectionneur Richard Rodriguez est intervenu pour réclamer une expertise scientifique du tableau, par les laboratoires des musées de France. Le perturbateur, qui avait notamment été le premier à révéler l'affaire des faux tableaux de Basquiat accrochés par Daniel Templon à la FIAC en 1994, a été sèchement renvoyé vers la sortie par Me Tajan, qui, après l'avoir prévenu qu'il troublait l'ordre public – peut-être voulait-il dire l'ordre d'une vente publique... –, ajoutait un commentaire peu amène sur le fait qu'*« il n'y a pas que Van Gogh qui était bizarre »*. Nullement démonté, Richard Rodriguez, qui conteste l'authenticité du tableau, s'est ensuite évertué en coulisses à faire partager ses doutes à ses interlocuteurs en distribuant des photocopies d'un catalogue raisonné.

Contrairement aux apparences, les enchérisseurs des ventes publiques détestent la publicité, à moins qu'elle ne soit de bon aloi. Ce Van Gogh sent le soufre. Les doutes sur son authenticité (*Le Monde* des 27 septembre et 29 novembre) ne pèsent guère en regard des passions qu'a suscitées le classement comme monument historique de cette oeuvre par Jack Lang en 1989. Les procès qui s'en sont suivis, intentés par le vendeur, Jean-Jacques Walter, ont obligé l'Etat à débourser 145 millions de francs de dédommagements. Entre deux fois et demie et trois fois le budget d'acquisition annuel des musées nationaux. Il s'agissait de la différence estimée entre les 55 millions payés par l'acheteur, le banquier Jean-Marc Vernes, et le prix que l'oeuvre aurait pu atteindre sur le marché international.

Pour regarnir un portefeuille sérieusement écorné, les héritiers du banquier, décédé en avril 1996, avaient décidé de vendre sa collection : quatorze meubles et tableaux dont le Van Gogh, pour une estimation totale comprise entre 80 et 100 millions de francs, qui n'a pas été atteinte. La succession comportait une autre oeuvre classée monument historique, le coffret (un bien joli meuble en fait) orné de plaques en porcelaine de Sèvres à décor de fleurs, offert en 1770 à Marie-Antoinette à l'occasion de son mariage avec le Dauphin.

Les procès qui ont suivi le classement du tableau comme monument historique, en 1989, ont obligé l'Etat à débourser plus de deux fois et demi le budget d'acquisition annuel des musées nationaux

Passé dans la collection Rothschild, il avait été acheté par Jean-Marc Vernes en 1991 pour 23 millions de francs. Lors d'une première vacation consacrée au mobilier, lundi 9 décembre, les enchères ne sont montées qu'à la hauteur de 14,4 millions de francs sur le coffret, qui n'a pas été vendu dans l'immédiat. Il se murmure que le Musée de Versailles l'aurait acquis ensuite, de gré à gré, mais l'information n'a pas été confirmée.

De cela, il se dégage un principe. Un objet classé monument historique n'est pas seulement dévalorisé : il devient littéralement invendable. Seules pouvaient être intéressées des entreprises qui, moyennant un dépôt à long terme de leur acquisition dans un musée, peuvent en déduire une partie du prix de l'impôt sur les sociétés. Mais quel patron aujourd'hui aime prendre des risques ? Et surtout celui consistant à s'offrir une toile si sulfureuse. Il en est des tableaux comme des donations aux oeuvres charitables : la générosité n'est que de façade, et rien ne doit pouvoir la lézarder. Avant la vacation, il circulait des rumeurs de préemption : encore eût-il fallu que l'oeuvre atteigne son prix de réserve, ce qui n'a pas été le cas. Et les musées nationaux, après avoir tant payé, n'ont plus forcément les moyens de consacrer un an de budget à l'achat du Van Gogh maudit. L'oeuvre a tout de même coûté 145 millions de francs aux contribuables : il n'y a plus qu'à espérer que les héritiers Vernes acceptent de le prêter au Musée d'Orsay.

Harry Bellet

■ **PHOTOGRAPHIE : la cour d'appel de Paris** a confirmé, mardi 10 décembre, un jugement de 1993 par lequel le tribunal de Paris avait débouté Denise et Jean-Louis Lavergne, qui soutenaient être les sujets principaux de la photographie de Robert Doisneau, le *Baiser de l'Hôtel de Ville* (1950). Ce jugement met un terme à quatre années de procédure. Le couple réclamait 500 000 F de dommages-intérêts pour atteinte au droit à l'image, affirmant s'être reconnus sur le cliché et avoir été pris à leur insu. Le tribunal ne les a pas suivis, expliquant que le cliché était le résultat d'une mise en scène avec figurants. La cour d'appel a également rejeté la demande de dommages-intérêts des ayantsdroit de Doisneau qui estimaient être victimes d'une *« procédure abusive et vexatoire »*.

LA SÉLECTION DU « MONDE »

AFRIQUES : COMMENT ÇA VA AVEC LA DOULEUR ? (français, 2 h 45), de Raymond Depardon.
ASPHALT TANGO (franco-roumain, 1 h 44), de Nae Caranfil.
AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES (finlandais, 1 h 36), d'Aki Kaurismaki.
LES AVEUX DE L'INNOCENT (français, 1 h 30), de Jean-Pierre Améris.
LES CENDRES DU TEMPS (hongkongais, 1 h 31), de Wong Kar-wai.
CHRONIQUE COLONIALE (hollandais, 1 h 30), documentaire de Vincent Monnikendam.
FOR EVER MOZART (franco-germano-suisse, 1 h 20), de Jean-Luc Godard.
GO NOW (britannique, 1 h 26), de Michael Winterbottom.
IRMA VEP (français, 1 h 38), d' Olivier Assayas.
LE JARDIN (franco-slovaque, 1 h 40), de Martin Sulik.
JE N'EN FERAI PAS UN DRAME (français, noir et blanc, 57 min), de Dodine Herry.
NOS FUNÉRAILLES (*) (américain, 1 h 39), d'Abel Ferrara.
PO DI SANGUI (franco-guinéo-lusitano-tunisien, 1 h 30), de Flora Gomes.
LA PROMESSE (belge, 1 h 33), de Jean-Pierre et Luc Dardenne.
LA RENCONTRE (français, 1 h 15), d' Alain Cavalier.
RONDE DE FLICS À PÉKIN (chinois, 1 h 42), de Ning Ying.
LA SERVANTE AIMANTE (français, 2 h 46), de Jean Douchet.
WALK THE WALK (français, 1 h 12) de Robert Kramer.

FESTIVALS

ANNECY À PARIS
Le cinéma Le Latina présente, en collaboration avec les Rencontres du cinéma italien d'Annecy, une sélection de quatorze films italiens inédits issue de la compétition et du panorama du Festival d'Annecy. A cette occasion, des réalisateurs italiens viendront présenter leur œuvre lors de débats animés par Jean A. Gili, les 10 et 13 décembre. Un jury, constitué de jeunes lycéens sélectionnés dans différents lycées parisiens, attribuera le prix Jeune Public au meilleur premier film italien.
Du 10 au 17 décembre. Le Latina, 20, rue du Temple, Paris-4e. Mo Hôtel-de-Ville. Tél. : 01-42-78-47-86.

LES RENDEZ-VOUS DES URSULINES
Le Studio des Ursulines propose, mardi 17 décembre, une soirée consacrée à François Truffaut. Après la projection de *Jules et Jim*, prévue à 19 h 45, un débat est organisé avec Serge Toubiana et Antoine de Baecque, auteurs de la biographie de *François Truffaut* (Gallimard), ainsi qu'avec Jean Gruault, scénariste de *Jules et Jim* et auteur de *Belle époque*, un roman qui vient de paraître (Gallimard), à partir d'un des derniers projets écrits par le cinéaste.
Studio des Ursulines, 10, rue des Ursulines, Paris-5e. Mo Luxembourg. Tél. : 01-43-54-38-06.

PROGRAMMES DE COURTS MÉTRAGES
En inventant le RADI (Réseau alternatif de diffusion) en 1989, l'Agence du court métrage (créée en 1983) s'evertue à rendre possible la projection de courts métrages dans les salles de cinéma. Le temps d'une soirée, le cinéma Le Trianon présente neuf films courts acquis cette année par le RADI. Parmi eux, une rareté, *Les Mammifères*, une fiction de dix minutes réalisée par Roman Polanski en 1962.
Mercredi 18 décembre à 19 h 30. Le Trianon, 80, boulevard de Rochechouart, Paris-18e. Mo Anvers. Tél. : 01-44-92-78-00.

COLLOQUE SUR LA FIRME PATHÉ FRÈRES, 1896-1914
Organisé dans le cadre de Ciné-Mémoire (jusqu'au 22 décembre à la Cinémathèque), le congrès de Domitor (quatrième congrès de l'Association internationale pour le développement de la recherche sur le cinéma des premiers temps, créée en 1985) se tient pour la première fois en France. Le thème retenu est celui de la firme Pathé Frères, créée il y a un siècle. La salle du palais de Chaillot accueille ce congrès avec la collaboration des Archives du film de Bois-d'Arcy et de l'université Paris-III-Sorbonne nouvelle. Les participants, de douze nationalités différentes, présentent diverses projections de films d'époque et proposent des conférences sur les thèmes : « Production et économie de la firme », « Distribution des films Pathé », « Réception des films », les « Genres Pathé », « Rhétorique, langage et auteurs » et « Représentations sociales et acteurs ».
Du 15 au 20 décembre. Cinémathèque française, palais de Chaillot, 9, avenue Albert-de-Mun, Paris-16e. Mo Trocadéro. Tél. : 01-45-53-21-86.

FESTIVAL DE FILMS GAYS ET LESBIENS DE PARIS
Cette troisième édition comporte environ quatre-vingts films réalisés par des cinéastes du monde entier, dont un bon nombre, cette année, proviennent d'Asie (Japon, Chine, Inde...). Au programme, des longs métrages (fictions et documentaires), des courts et deux séances spéciales, dont une sera consacrée à Jean Genet avec la projection de *Un chant d'amour*, un court métrage de vingt-cinq minutes, réalisé par l'écrivain en 1950. Des débats sont également prévus, dont un sur le thème du sida, le 14 décembre à 16 heures, au cinéma L'Entrepôt.
Du 11 au 17 décembre. Entrepôt, 7-9, rue Francis-de-Pressensé, Paris-14e, de 14 heures à minuit, tél. : 01-45-42-02-32. Mo Pernety. Galerie Jennifer Flay, 7, rue Debelleyme, Paris-3e, de 11 heures à 19 heures, tél. : 01-48-87-40-02. Mo Sébastien-Froissard. Galerie Air de Paris, 5 bis, rue des Haudriettes, Paris-3e. de 11 heures à 19 heures, tél. : 01-48-87-45-27. Mo Rambuteau.

FESTIVAL TOUS COURTS D'AIX-EN-PROVENCE
Autour d'une compétition internationale qui réunit trente-neuf réalisateurs, parmi lesquels six nations sont représentées, cette quatorzième édition propose un regard sur le jeune cinéma français « du court au long métrage », un programme pilote de courts métrages européens et un large panorama du cinéma grec.
En dehors d'un hommage rendu aux cinéastes Theo Angelopoulos, Nikos Panayotopoulos, Michael Cacoyannis, Nico Papatakis, etc., il est prévu une exposition de photographies retraçant l'histoire du cinéma grec du muet à nos jours et une table ronde intitulée « Cinéma et littérature », qui aura lieu en la présence des écrivains Georges Cheimonas et Vassilis Vassilikos (auteur de *Z*, porté à l'écran par Costa-Gavras).
Du 10 au 14 décembre. Rencontres cinématographiques d'Aix-en-Provence, Cité du livre, 8-10, rue des Allumettes, 13090 Aix-en-Provence. Tél. : 04-42-27-08-64.

NOUVEAUX FILMS

ALASKA
Film américain de Fraser C. Heston, avec Thora Birch, Vincent Kartheiser, Dirk Benedict, Charlton Heston, Duncan Fraser, Gordon Tootoosis (1 h 49).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er.
VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; George-V, dolby, 8e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Montparnos, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

AU REVOIR, À JAMAIS (*)
Film américain de Renny Harlin, avec Geena Davis, Samuel L. Jackson, Yvonne Zima, Craig Bierko, Tom Amandes, Brian Cox (1 h 50).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

LA COURSE AU JOUET
Film américain de Brian Levant, avec Arnold Schwarzenegger, Sinbad, Phil Hartman, Rita Wilson, Robert Conrad, James Belushi (1 h 30).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10).
VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; George-V, dolby, 8e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Miramar, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

DET, UNE PETITE FILLE
Film iranien d'Abolfazl Jalili, avec Hossein Saki, Zinab Barbondi, Mahmoud Zadsar (1 h 26).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).

JACK
Film américain de Francis Ford Coppola, avec Robin Williams, Diane Lane, Jennifer Lopez, Brian Kerwin, Fran Drescher, Bill Cosby (1 h 53).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; Bretagne, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

LE PLUS BEAU MÉTIER DU MONDE
Film français de Gérard Lauzier, avec Gérard Depardieu, Michèle Laroque, Souad Amidou, Ticky Holgado, Guy Marchand, Daniel Prévost (1 h 45).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

LA ROBE
Film hollandais d'Alex Van Warmerdam, avec Henri Garcin, Ingeborg Elzevier, Olga Zuiderhoek (1 h 43).
VO : Le Balzac, dolby, 8e (01-45-61-10-60) ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

SURVIVING PICASSO
Film américain de James Ivory, avec Anthony Hopkins, Natascha McElhone, Julianne Moore, Joss Ackland (2 h 05).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (01-43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10).

EXCLUSIVITÉS

AFRIQUES : COMMENT ÇA VA AVEC LA DOULEUR ?
de Raymond Depardon,
Français (2 h 45).
Saint-André-des-Arts II, 6e (01-43-26-80-25).

ASPHALT TANGO
de Nae Caranfil,
avec Charlotte Rampling, Mircea Diaconu, Florin Calinescu, Constantin Cotimatis, Catalina Rahaianu, Marthe Felten.
Franco-roumain (1 h 44).
VO : Latina, 4e (01-42-78-47-86) ; Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09).

AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES
d'Aki Kaurismäki,
avec Kati Outinen, Kari Vaananen, Elina Salo, Sakari Kuosmanen, Markku Peltola, Matti Onnismaa.
Finlandais (1 h 36).
VO : Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18) ; Saint-Lambert, 15e (01-45-32-91-68).

LES AVEUX DE L'INNOCENT
de Jean-Pierre Améris,
avec Bruno Putzulu, Elisabeth Depardieu, Jean-François Stévenin, Michèle Laroque, Julia Maraval.
Français (1 h 30).
14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20).

BERNIE (*)
d'Albert Dupontel,
avec Claude Perron, Albert Dupontel, Roland Blanche, Hélène Vincent, Roland Bertin, Paul Le Person.
Français (1 h 27).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

LE BOSSU DE NOTRE-DAME
de Gary Trousdale et Kirk Wise,
dessin animé américain (1 h 30).
VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Danton, dolby, 6e ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

BREAKING THE WAVES (*)
de Lars von Trier,
avec Emily Watson, Stellan Skarsgard, Katrin Cartlidge, Jean-Marc Barr, Adrian Rawlins, Jonathan Hackett.
Danois (2 h 38).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38) ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10).

CARLA'S SONG
de Ken Loach,
avec Robert Carlyle, Oyanka Cabezas, Scott Glenn, Subash Sing Pall, Stewart Preston, Gary Lewis.
Britannique (2 h 06).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65) ; UGC Rotonde, 6e ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60).

LES CENDRES DU TEMPS
de Wong Kar-wai,
avec Leslie Cheung, Tony Leung Kar-Fai, Brigitte Lin Ching-Hsia, Charlie Young, Tony Leung Chiu-Wai, Maggie Cheung.
Hongkong (1 h 31).
VO : Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68 ; réservation : 40-30-20-10).

CHRONIQUE COLONIALE
de Vincent Monnikendam.
Hollandais, noir et blanc (1 h 29).
VO : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

DISJONCTÉ
de Ben Stiller,
avec Jim Carrey, Matthew Broderick, Leslie Mann, George Segal, Diane Baker, Jack Black.
Américain (1 h 35).
VF : Saint-Lambert, dolby, 15e (01-45-32-91-68).

FOR EVER MOZART
de Jean-Luc Godard,
avec Madeleine Assas, Bérangère Allaux, Ghalya Lacroix, Vicky Messica, Frédéric Pierrot, Harry Cleven.
Franco-suisse-allemand (1 h 20).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-87-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, dolby, 8e (01-45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10).

GO NOW
de Michael Winterbottom,
avec Robert Carlyle, Juliet Aubrey, James Nesbitt, Sophie Okonedo, Berwick Kaler, Darren Tighe.
Britannique (1 h 26).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (01-43-54-15-04) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (01-43-59-36-14) ; Escurial, dolby, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20).

IRMA VEP
d'Olivier Assayas,
avec Maggie Cheung, Jean-Pierre Léaud, Nathalie Richard, Antoine Basler, Nathalie Boutefeu, Bulle Ogier.
Français (1 h 38).
Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Denfert, 14e (01-43-21-41-01) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20).

LE JARDIN
de Martin Sulik,
avec Roman Luknar, Zuzana Sulajova, Marian Labuda, Jana Svandova.
Franco-slovaque (1 h 40).
VO : L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

JE N'EN FERAI PAS UN DRAME
de Dodine Herry,
avec Philippine Leroy Beaulieu, Julian Benedikt, Wolfgang Wimmer, Bernard Schmidt, Patricia Herry.
Français, noir et blanc (57 min).
Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34).

JUDE
de Michael Winterbottom,
avec Christopher Eccleston, Kate Winslet, Liam Cunningham, Rachel Griffiths, June Whitfield, Ross Colvin Turnbull.
Américain (2 h 03).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Action Christine, dolby, 6e (01-43-29-11-30) ; Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20).

LOVE ETC.
de Marion Vernoux,
avec Charlotte Gainsbourg, Yvan Attal, Charles Berling, Susan Moncur, Thibault de Montalembert, Daniel Duval.
Français (1 h 45).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10).

LA MÉMOIRE EST-ELLE SOLUBLE DANS L'EAU... ?
de Charles Najman,
avec Solange Najman, Jean-Chrétien Sibertin Blanc, Henia Goldzajder, Salka Rosenberg, Hélène Alembik, Simon Fenigjstein.
Français (1 h 35).
Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).

MICROCOSMOS, LE PEUPLE DE L'HERBE
de Claude Nuridsany et Marie Perennou.
Français (1 h 15).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Bretagne, dolby, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; L'Arlequin, dolby, 6e (01-45-44-28-80 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).

MISSION IMPOSSIBLE
de Brian De Palma,
avec Tom Cruise, Jon Voight, Henry Czerny, Emmanuelle Béart, Jean Reno, Ving Rhames.
Américain (1 h 50).
VO : UGC Forum Orient Express, 1er ; George-V, 8e.

NOS FUNÉRAILLES (*)
d'Abel Ferrara,
avec Christopher Walken, Chris Penn, Isabella Rossellini, Benicio Del Toro, Vincent Gallo, Paul Hipp.
Américain (1 h 39).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38) ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Danton, 6e ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).

PARFAIT AMOUR (**)
de Catherine Breillat,
avec Isabelle Renauld, Francis Renaud, Laura Saglio, Alain Soral, Delphine de Malerbe, Coralie Gengenbach.
Français (1 h 50).
14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Le République, 11e (01-48-05-51-33) ; Denfert, 14e (01-43-21-41-01).

PO DI SANGUI
de Flora Gomes,
avec Ramiro Naka, Edna Evora, Adama Kouyate, Bia Gomes, Dadu Cissé, Dulcenia Bidjanque.
Franco-guinéen-portugais-tunisien (1 h 30).
VO : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09).

LA PROMESSE
de Jean-Pierre et Luc Dardenne,
avec Olivier Gourmet, Jérémie Renier, Assita Ouedraogo, Rasmane Ouedraogo.
Belge (1 h 33).
14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).

LA RENCONTRE
d'Alain Cavalier.
Français (1 h 15).
Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).

ROME DÉSOLÉE
de Vincent Dieutre.
Français (1 h 10).
VO : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

RONDE DE FLICS À PÉKIN
de Ning Ying,
avec Li Zhanho, Wang Liangui, Zhao Zhiming, Liu Yingshu.
Chinois (1 h 42).
VO : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34).

SALUT COUSIN !
de Merzak Allouache,
avec Gad Elmaleh, Mess Hattou, Magaly Berdy, Ann Gisel Glass, Jean Benguigui, Xavier Maly.
Franco-algérien-belge-luxembourgeois (1 h 43).
Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09) ; Paris Ciné II, 10e (01-47-70-21-71).

LA SECONDE FOIS
de Mimmo Calopresti,
avec Nanni Moretti, Valeria Bruni Tedeschi, Valeria Milillo, Roberto De Francesco, Marina Confalone, Simona Caramelli.
Italien (1 h 20).
VO : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34).

LA SERVANTE AIMANTE
de Jean Douchet,
avec Catherine Hiégel, Jean-Yves Dubois, Alain Pralon, Claire Vernet, Nicolas Silberg.
Français (2 h 46).
Grand Action, 5e (01-43-29-44-40).

TESIS (**)
d'Alejandro Amenabar,
avec Ana Torent, Fele Martinez, Eduardo Noriega, Javier Elorriaga, Miguel Picazo.
Espagnol (2 h 10).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00) ; Le Balzac, dolby, 8e (01-45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 40-30-20-10).

THE CELLULOID CLOSET
de Rob Epstein et Jeffrey Friedman,
avec Tony Curtis, Shirley MacLaine, Whoopi Goldberg, Tom Hanks, Susan Sarandon.
Américain (1 h 41).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

UN AIR DE FAMILLE
de Cédric Klapisch,
avec Jean-Pierre Bacri, Jean-Pierre Darroussin, Catherine Frot, Agnès Jaoui, Claire Maurier, Wladimir Yordanoff.
Français (1 h 50).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 40-30-20-10).

WALK THE WALK
de Robert Kramer,
avec Jacques Martial, Laura Duthilleul, Betsabée Haas, Eliane Boisgard, Jacqueline Bronner, Aline Pallier.
Français (1 h 12).
VO : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09). 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55).

REPRISES

THE CONNECTION
de Shirley Clarke,
avec Warren Finnerty, Jerom Raphel, Jim Anderson, Carl Lee, Barbara Winchester, Roscoe Browne.
Américain, 1961, noir et blanc (1 h 30).
VO : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).

(*) Interdit aux moins de douze ans.
(**) Interdit aux moins de seize ans.

Canal Plus signe avec le studio américain Fox

La chaîne cryptée poursuit ses alliances stratégiques pour l'acquisition des droits de retransmission de films

DANS LA GUERRE des droits de retransmission de longs métrages que se livrent Canal Plus et Télévision par satellite (TPS), le dernier mot est revenu à la chaîne cryptée. Après plus de deux mois de négociations, Canal Plus a conclu *« un accord à long-terme »* avec le studio américain Fox. Contrôlé par Rupert Murdoch, le studio Fox a produit *Independance day, Brave Heart, Alien III*, mais aussi des films de Spike Lee, *(Girl 6)*. Selon le contrat d'une durée de 5 ans, la chaîne présidée par Pierre Lescure acquiert *« les droits cryptés de la totalité des films inédits de la Fox »*, soit environ 1 000 longs métrages.

Les films du studio américain seront d'abord diffusés à l'antenne de Canal Plus, puis sur les services de paiement à la séance de Kiosque, avant d'être repris sur les deux chaînes cinéma de CanalSatellite, Ciné Cinémas et Ciné-Cinéfil.

Au contraire de son concurrent TPS, Canal Plus n'a pas acquis les droits de retransmission en clair des films du catalogue Fox. La chaîne cryptée n'a pas révélé le montant de l'accord avec la Fox. Dans un entretien au quotidien économique *La Tribune* du 11 décembre, Bruno Delecour, PDG de CanalSatellite, affirme ne pas s'être livré à une surenchère de prix pour arracher le catalogue Fox.

« Nos prix sont inférieurs à ceux de TPS. Mais Rupert Murdoch sait qu'il pourrait être amené à nous fournir des programmes pour l'Italie, l'Espagne, voire d'autres pays », précise le PDG de Canalsatellite. Selon Cyrille Du Peloux, directeur général de TPS, le montant du contrat signé par Canal Plus avec la Fox pourrait être *« plus élevé que les accords conclus par TPS avec MGM et Paramount »* qui était de 2,8 milliards de francs.

PREMIER OPÉRATEUR EUROPÉEN

Toutefois, Bruno Delecour souligne l'attrait du catalogue de Fox, *« des films inédites et frais qui vont renforcer l'offre cinéma de nos chaînes »* et son importance pour le marché français. *« Les longs métrages de Paramount et de la MGM réalisent 13 % du total des entrées en salles en France. Nous avons donc tous les autres films qui réalisent 87 % du marché »*, a-t-il précisé au *Monde*.

L'accord entre Canal Plus-Murdoch est l'un des premiers effets de la fusion Canal Plus-NetHold. Comme l'avait annoncé Michel Thoulouze, directeur général de la chaîne cryptée, en absorbant le groupe sud-africain, Canal Plus est devenu le premier opérateur européen (*Le Monde* du 9 novembre). Désormais, lors de chaque négociation avec les studios américains, la chaîne cryptée peut mettre en avant ses 8,5 millions d'abonnés répartis sur les plus grands marchés du Vieux Continent.

Un argument qui, cette fois, a plus pesé dans la balance que l'accord *« out put deal »* (signature de l'ensemble des droits cryptés et hertziens en clair) que proposait TPS.

De même, comme l'indique Bruno Delecour, Pierre Lescure, PDG de Canal Plus, et Rupert Murdoch, qui se sont rencontrés récemment à New York, ont *« prévu des collaborations plus larges dans plusieurs domaines »*. Dans les prochaines semaines, la chaîne cryptée et le magnat australo-américain vont développer *« des chaînes qui seront diffusées à travers le monde sur les bouquets respectifs des deux partenaires »*. Ils prévoient des collaborations, en matière de programmes et de techniques numériques, en Europe, en Asie et aux Etats-Unis.

Cette collaboration pourrait s'étendre à Premiere, chaîne cryptée allemande, voire à Telepiù, bouquet numérique italien. Après avoir laissé entendre qu'elle souhaitait se retirer de Premiere, contrôlée par Canal Plus (37,5 %), Bertelsmann-CLT (37,5 %) et Kirch (25 %), la chaîne cryptée pourrait préférer une entente tripartite avec Kirch et Murdoch. Outre 45 % du capital de Telepiù, Kirch a proposé 49 % des parts de son bouquet numérique DFI à Rupert Murdoch.

Enfin, l'accord Canal Plus-Fox signe la fin de la guerre des studios. Selon Bruno Delecour, *« toutes les majors américaines ont signé avec un diffuseur. TPS a eu Paramount et MGM. Nous avons les autres »*. A propos des tarifs de Canalsatellite, Bruno Delecour souligne : *« Nous n'aborderons pas la concurrence à travers le prix. Nous misons sur le contenu, la crédibilité et les relations avec les clients »*. Selon lui, Canal Plus numérique et CanalSatellite numérique ont déjà séduit 180 000 abonnés. *« Un quart d'entre eux proviennent de CanalSatellite analogique »*, précise le PDG du bouquet. A la fin de 1997, CanalSatellite, vise *« 500 000 abonnés numériques sur un total de 600 000 »*, prévoit Bruno Delecour.

Guy Dutheil

Pierre Lescure, manager de l'année

Le PDG de Canal Plus, Pierre Lescure, a été élu manager de l'année, par la rédaction du *Nouvel Economiste*. C'est la première fois que le journal élit une personnalité du monde de la communication. Agé de cinquante et un ans, Pierre Lescure a succédé à André Rousselet en février 1994. Ancien journaliste à RTL, Europe 1 et Antenne 2, il est entré à Canal Plus lors des débuts de la chaîne cryptée. Il devient directeur général de Canal Plus en 1986. Dans la bataille de la télévision numérique et les multiples renversements d'alliances, Canal Plus a su se rétablir spectaculairement en fusionnant avec Nethold. Lorsque l'opération sera finalisée en mars 1997, Canal Plus sera le premier opérateur européen de télévision à péage. Le prix du « manager de l'année » sera remis jeudi 12 décembre.

« Le Journal de Genève » et « Le Nouveau Quotidien » ajournent leur rapprochement

BERNE
de notre correspondant

Les collaborateurs et les lecteurs du *Journal de Genève* et du *Nouveau Quotidien* (Lausanne) ont accueilli avec soulagement la récente annonce de la suspension, *sine die*, des pourparlers en vue d'un éventuel rapprochement entre les deux titres.

A Genève, la rédaction a repris confiance dans son avenir après plusieurs semaines d'incertitude sur le sort du vénérable journal, lié depuis cent soixante-dix ans à l'image de la ville de Calvin. A Lausanne, cinq ans après sa création, *Le Nouveau Quotidien* a assuré ses lecteurs qu'il *« poursuivrait sur sa lancée »*.

Les spéculations allaient bon train depuis que le conseil d'administration du *Journal de Genève* avait confirmé, le 5 novembre, des discussions exploratoires visant à consolider les actifs du quotidien. Dans la recherche d'éventuels partenaires, des contacts avaient été établis avec le groupe Edipresse de Lausanne, principal propriétaire de journaux en Suisse romande (*Le Matin, 24 Heures, La Tribune de Genève* et *Le Nouveau Quotidien*).

Les deux groupes ont examiné un possible rapprochement entre *Le Journal de Genève* et *Le Nouveau Quotidien*. Après le lancement de ce dernier, en 1991, la question s'était déjà posée de savoir si le marché francophone (1,5 million d'habitants) suffisait à faire vivre deux titres voulant jouer la carte de la référence, avec un tirage de l'ordre de 30 000 exemplaires chacun. La baisse de la publicité a réactualisé le débat.

L'idée était de réaliser un projet commun débouchant sur la création d'un nouveau titre. Il était même envisagé d'y associer deux grands éditeurs alémaniques, Ringier et la Neue Zürcher Zeitung. Mais les futurs partenaires n'ont pu trouver de terrain d'entente sur le partage de leurs ambitions.

LE DÉSARROI DES LECTEURS

Pour les responsables du *Journal de Genève*, une des causes de l'échec résiderait dans la différence de dimension des deux groupes. De son côté, Edipresse a fait valoir que *« les conditions d'une telle opération n'étaient pas réunies »*.

Enfin, la fusion des deux titres aurait entraîné près d'une centaine de licenciements. Des questions de personnes ont aussi joué, sans oublier des conceptions différentes et de traditionnelles susceptibilités entre Genève et Lausanne.

Les lecteurs des deux titres avaient manifesté leur désarroi, en cette période de renouvellement des abonnements. En plus des résistances des journalistes, les fidèles du « Samedi littéraire » du *Journal de Genève* s'étaient mobilisés pour renouveler leur attachement à ce supplément culturel, unique en Suisse romande.

La diversité des deux journaux est provisoirement sauvegardée, mais le problème posé reste d'actualité.

Jean-Claude Buhrer

MERCREDI 11 DÉCEMBRE

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.38 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.35 Côte Ouest.
15.35 *Super Club Dorothée.* En direct de Bercy. Les années fac ; Power Rangers ; Salut les Musclés ; Le hit 99.
17.35 Karine et Ari. Série. Le monde à l'envers.
18.10 Le Rebelle. Série. L'exécuteur.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 et *20.45* Météo.
20.00 Journal. Invité : Sylvester Stallone.

20.50

LES GROSSES TÊTES
Divertissement présenté par Philippe Bouvard. Invité d'honneur : Michel Galabru. Avec Vincent Perrot, Darie Boutboul, Julien Courbet, Sim, Carlos, Amanda Lear, Pierre Bellemare... (120 min). 558121

22.50

52 SUR LA UNE
Magazine. Ce soir, je serai la plus belle. (60 min). 5830984
L'équipe de « 52 sur la Une » a suivi, pendant trois mois, le parcours des jeunes filles qui ont concouru pour le titre de Miss Lorraine.
23.50 Ushuaïa, le magazine de l'extrême. Magazine. Météores du vertige (60 min). 7337343
0.50 et 1.30, 3.10, 4.15 TF 1 nuit.
1.05 Cas de divorce. Série.
1.40 L'Odyssée sous-marine du commandant Cousteau. Documentaire (rediff.). 3.20 et 4.25, 5.05 Histoires naturelles (rediff.). 4.55 Musique. Concert (10 min).

France 2

12.20 Pyramide. Jeu.
12.55 et 13.40 Météo.
13.00 Journal.
13.50 Derrick. Série. *Pas de risque.*
14.50 Le Renard. Série. Focale 1000.
15.55 et 4.35 La Chance aux chansons. [3/3] Les rois du bal.
16.55 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.30 C'est cool ! Série.
18.00 Hartley, cœurs à vif.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.20 Bonne nuit les petits.
19.25 et 1.40 Studio Gabriel. 500e émission. Invité : Christian Clavier.
19.55 et *20.50* Loto.
20.00 Journal, A Cheval, Météo.

20.55

L'INSTIT
Téléfilm de Christian Karcher, avec Gérard Klein. Samson l'innocent (90 min). 383879
Dans le cadre d'un échange de classes franco-suisse, Victor Novak et ses élèves arrivent à Fribourg où se prépare le carnaval...

22.25

ÇA SE DISCUTE
Magazine. Policier : un métier de femme ? (110 min). 7235256
0.15 Journal, Bourse, Météo.
0.30 Le Cercle de minuit. Magazine présenté par Laure Adler. Histoires de vies. Invités : Françoise Giroud, Myriam Anissimov, André Parinaud, Renaud Camus (70 min). 9829299
2.35 Source de vie. Magazine (rediff.). 2.45 Le Jour du Seigneur. Magazine (rediff.). 3.15 Aux marches du palais. Documentaire. Laval. 3.25 24 heures d'info. 3.40 Météo. 3.45 Outremers. Documentaire (rediff., 50 min).

France 3

12.10 Le 12-13 de l'information. 12.20 et 12.55 Télévision régionale. 12.35 Journal.
13.30 Keno. Jeu.
13.35 Les Minikeums.
14.30 Y'a pire ailleurs.
14.58 Questions *au gouvernement.*
16.10 Secrets de famille.
16.40 Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier. Une nuit à Rungis (rediff.).
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Mes métamorphoses,* de Jean Marais.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.

20.50

LA MARCHE DU SIÈCLE
Le monde des aveugles. *Invités : Gilbert Montagné, Guy* Favrie, Franck Pruvost, Philippe Chazal, Caroline Sablayrolles et les professeurs José-Alain Sahel, Christian Corbé (110 min). 657362
22.40 Journal, Météo.

23.15

UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Documentaire de Stan Neumann. Textes dits par Rudiger Vogler. Rainer Maria Rilke (50 min). 5740430
0.05 Libre court. Court métrage de Valentina Leduc. Un volcan de lave glacée (30 min). 65783
0.35 Les Quatre Dromadaires. Magazine. Le crépuscule des lions. (rediff., 50 min). 5378589
1.25 Capitaine Furillo. Série. Reine d'un jour. 2.15 Musique graffiti. Magazine. Divers. Préludes (1 à 12) de Chopin par Frédéric Lagarde, piano (20 min).

La Cinquième

12.00 Mag 5 (rediff.). 12.30 Va savoir (rediff.). 12.55 Attention santé. Spécial Juniors : l'asthme des enfants. 13.00 Antarctique : tourisme. Seymour et la dérive des continents. 13.30 Demain le monde. Les entreprises d'insertion. 14.00 L'Esprit du sport (rediff.). 15.00 Les Dents de la mort [3/3].
16.00 La Lettre volée. Téléfilm d'Alexandre Astruc. *Dans la collection* Les Grands Détectives *(60 min).* 88237
17.00 Jeunesse. Cellulo ; 17.25 Alf ; 18.00 L'étoffe des ados (rediff.). 18.30 Le Monde des animaux. Les insectes : la reproduction des libellules.

Arte

19.00 Don *Quichotte.* Dessin animé. [7/39] La mésaventure de Sancho.
● *Le Monde* daté mardi 10.
19.30 7 1/2. La Suisse et l'OTAN. La prison autrement les prisons russes.
20.00 Les Géants des mers. Documentaire d'Al Giddings [2/2] (1995, 30 min). 7072
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE : LA CAGOULE
Enquête sur une conspiration d'extrême droite. Documentaire de William Karel (1996, 55 min). 7217256
En 1936, l'organisation terroriste d'extrême droite La Cagoule entreprit de renverser la République. C'est le seul exemple, en France, de tentative de prise du pouvoir par un groupe fasciste.

21.40

MUSICA : ANAPHASE
Ballet. Avec la Batsheva Dance Compagny, chorégraphie d'Ohad Naharin (60 min). 8177940
22.40 Musicarchive : British humour. (35 min). 9139679 *Le caricaturiste Gerard Hoffnung.*
23.15 Liebelei ■■■ Film de Max Ophuls, avec Magda Schneider (1932, N., v.o., 85 min). 4579166
0.40 L'amour est à réinventer. Les Larmes du sida. Court métrage de Paul Vecchiali (10 min). 7994367
0.50 Le Prince étudiant ■■ Film d'Ernst Lubitsch (1927, N., muet, rediff., 100 min). 89183638
2.50 L'amour est à réinventer. Une nuit ordinaire, court métrage de Jean-Claude Guiguet (rediff., 5 min). 8183251. Tout n'est pas en noir, court métrage de Philippe Faucon (5 min). 38672763.

M 6

12.20 La Petite Maison dans la prairie. [1/2] La cloche de Tinker Jones.
13.15 M 6 kid. The Mask ; Creepy Crawlers ; Les rock amis ; Robin des bois junior ; Hurricanes ; Gadget Boy ; Highlander.
16.45 Hit dance. Magazine.
17.10 et 1.45 Faites comme chez vous. Invité : Tonton David.
18.00 Mission impossible, vingt ans après. Série. La princesse.
19.00 Code Quantum. Série. Jimmy.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Une nounou d'enfer.
20.35 Ecolo 6.

20.50

LE CHOIX DE LA NUIT
Téléfilm de Thierry Binisti, avec F. Caron, J.-A. Roth (100 min). 580362
A la suite de la mort de leur bébé atteint d'une grave maladie, des parents sont accusés d'euthanasie... Très mélodramatique.

22.30

L'INSTINCT DE SURVIE
Téléfilm de Robert Iscove, avec Victoria Principal, Peter Onorati (95 min). 7579904
Lors d'une excursion sur le Rio Grande, des vacanciers sont agressés par des trafiquants.
0.05 Secrets de femmes. Magazine (□). Un peu de fantaisie - Points de vue (35 min). 9813251
0.40 Best of pop-rock.
2.30 Turbo. Magazine (rediff.). 3.00 La Falaise du diable. Documentaire. 3.40 E = M 6. Magazine (rediff.). 4.00 Culture pub. Magazine (rediff.). 4.30 Coulisses : Patricia Kaas. Documentaire (25 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.35
12.30 La Grande Famille.
13.35 Décode pas Bunny.
14.25 Caméra sauvage : Le mystère de la baleine bleue (rediff., 45 min). 46053
15.10 Un député au-dessus de tout soupçon. Téléfilm de J. Strickland (105 min). 6487446
16.55 Football américain. Championnat de la NFL : San-Francisco - North Carolina.
17.45 Il était une fois... les explorateurs.
18.15 Jungle show.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.35 Nulle part ailleurs. Invités : Marc Lavoine, Stéphane Guillon ; Baader Meinhoff.
20.30 Le Journal du cinéma.

21.00

LA HAINE ■■
Film de Mathieu Kassovitz, avec Vincent Cassel (1995, N., 95 min). 1724411
Ce film, remarquablement « travaillé » en noir et blanc, exprime le point de vue des jeunes de banlieue avec une révolte sincère.
22.35 Flash d'information.

22.40

MILLIARDAIRE MALGRÉ LUI
Film d'Andrew Bergman, avec Nicolas Cage (1994, v.o., 99 min). 1579614
Un policier promet à une serveuse la moitié de ses gains si le ticket de loto qu'il vient de valider est gagnant.
0.20 Les Années du Mur ■ Film de Margarethe von Trotta (1994, v.o., 110 min). 9071464 *Une saga romanesque.*
2.10 Land and Freedom ■■ Film de Ken Loach (1994, 108 min). 2973837

Radio

France-Culture

20.30 Tire ta langue. Le langage de la mode.
21.32 Correspondances des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Histoire de la photographie au Canada. Conservation et diffusion du document photographique, par Michel Lessard.
22.40 Les Nuits magnétiques. La série noire. (La position du tueur debout.
0.05 Du jour au lendemain. Catherine Cusset (A vous). 0.48 Musique : les cinglés du music-hall. Red Cavalry March de Mjr Glenn Miller's American Band of the A.E.F. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.). D'un théâtre l'autre 1955-1964. La Comédie française, le TNP, et la Compagnie Renaud-Barrault ; 1.59 Grand Angle : Jicaltepec, le Champlitte du Mexique ; 3.00 Opéra du Cameroun. De José Pivin ; 6.37 Culture française : La formation de la pensée.

France-Musique

20.00 Concert. Donné le 6 octobre au théâtre du Châtelet, par le Los Angeles Philharmonic New Music Group, dir. Esa-Pekka Salonen. Œuvres de Druckman : Dark Wind, Lavista : Reflejos de la noche pour quatuor à cordes, Lindroth : Duo pour deux violons, Sierra : Tres Fantasias pour clarinette, violoncelle et piano, Adams : Chamber Symphony.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Rosser, Hosokawa.
23.07 Musicales comédies. Œuvres de Segovia : Black and Blue (à l'occasion de sa reprise au théâtre du Châtelet).
0.00 Jazz vivant. Le collectif Zhivaro. Avec Claude Barthélémy, Sylvain Kassap, Didier Lovallet, Jacques Mahieux, Gérard Marais, Henri Texier. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Jenny Lind, le rossignol suédois. La Flûte enchantée, le finale de Mozart, par le Chœur et l'Orchestre Philharmonia ; La Création, le cinquième jour de Haydn, par le chœurs et l'Orchestre Philharmonique de Berlin ; Les Noces de Figaro, *finale de l'acte IV de Mozart* ; Œuvres de Mozart, Schumann.
22.30 Les Soirées... (Suite). 0.00 Les Nuits de Radio-Classiques.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Faut pas rêver. (France 3 du 6/12/96).
21.00 Des jumelles singulières.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Bons baisers d'Amérique.
23.30 Savoir plus. *(France 2 du 7/09/96).*
0.30 Soir 3 (France 3).
0.55 Journal (RTBF).
22.00 Les Ailes de France. L'Ecureuil.
22.55 Alice in Lisbon. Un portrait de Bob Wilson.
23.50 C'était hier. Le Dégel.
0.45 Sazanikos, les derniers donmeh (55 min).

Planète

20.35 ▶ Afro Lisboa.
21.35 Une histoire photographique.

Paris Première

20.00 et 23.45 20 h Paris Première.
21.00 Paris modes. Défilé de haute couture Christian Lacroix.
21.55 et 1.50 Le J.T.S.
22.25 ▶ Pierre Dac (80 min).
0.40 Al Di Meola Project. Concert enregistré au festival *de jazz de Montréal en 1988* (70 min). 98326251

France Supervision

20.30 Trait pour trait. Explorer l'interdit en science.
20.55 La Légende des sciences. [1/12] Vivre (55 min). 69071985
21.50 Performance d'acteurs.
23.00 1860, sur l'extrême horizon.
23.20 L'Herbe de Saint-Sabin.
23.50 Concerti Grossi op. 6 d'Antonio Corelli. Concert enregistré dans les châteaux Oporow et Praczyna en Pologne (80 min). 94686558

Ciné Cinéfil

20.30 L'Intrus (Intruder in the Dust) ■■ Film de Clarence Brown (1949, N., v.o., 90 min). 5829091
22.00 *Qui était* donc cette dame ? ■■ Film de George Sidney (1959, N., 110 min). 3345324
23.50 Cœur de coq *Film de Maurice Cloche (1946,* N., 80 min). 69296879

Ciné Cinémas

20.30 Mr and Mrs Bridge ■ Film de James Ivory (1990, 120 min). 8853072
22.30 Escalier C ■■ Film de J.-C. Tacchella (1984, 100 min). 19240053

Série Club

20.50 Flash.
21.40 et 1.35 Panique aux Caraïbes.
22.30 et 2.30 Chasse au crime.
23.00 Les Champions.
23.50 Quincy.

Canal Jimmy

20.00 Batman.
20.30 Destination Star Trek : The Next Generation.
20.40 ▶ Star Trek : The Next Generation. Rendez-vous à Farpoint (pilote, v.f.).
22.10 Vélo.
22.40 Chronique de mon canapé.
22.45 Seinfeld. Du bon pain.
23.10 Friends. [1/2] Celui qui retrouve son singe.

Eurosport

18.25 Ski nordique. En direct. Coupe du Monde. Epreuve de sauts à Steamboat Springs (Etats-Unis) (95 min). 2793822
20.00 Snooker. En direct. L'Open d'Allemagne à Osnabruck (120 min). 708625
22.00 Patinage artistique.
22.55 Ski nordique. En direct. Coupe du monde. Epreuve de ski de fond à Steamboat Springs (Etats-Unis) (65 min). 3482881

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

21.15 Jamais sans ma fille. Film de Brian Gilbert (1990, 120 min), avec Sally Field. *Drame.*

RTL 9

22.20 Les Pétroleuses. Film de Christian-Jaque (1971, 95 min), avec Brigitte Bardot. *Comédie.*
0.10 Si tous les gars du monde. Film de Christian-Jaque (1955, 110 min). *Drame psychologique.*

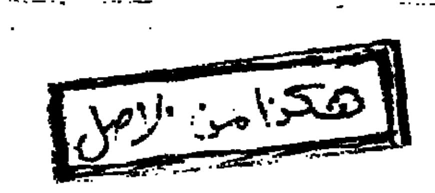
TMC

22.40 Une famille formidable. Film de Mario Monicelli (1992, 105 min), avec Paolo Panelli. *Comédie dramatique.*

TSR

21.30 Bons Baisers de Russie. Film de Terence Young (1963, 125 min), avec Sean Connery. *Espionnage.*

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



Que mangerons-nous demain ?

A l'approche des fêtes, Arte consacre une soirée à l'alimentation du futur. Où l'on découvre que la science pourrait bien venir au secours de la tradition

LA CAMÉRA se promène, en toute majesté, dans les grands espaces de l'Aubrac. Rendez-vous à Laguiole, à la table de Michel Bras, deux étoiles au Michelin. On devine des fumets de poulardes au grain, des légumes généreux, juste sortis de notre bonne vieille terre, des fromages affinés dans des caves qui sentent la moisissure, des recettes élaborées jour après jour comme des œuvres d'art. Les convives sont forcément bons vivants : un vigneron, une agricultrice, un journaliste spécialisé en gastronomie et un fromager. Des artistes du palais, qui ne s'en laissent pas conter. Des gens que l'on prendrait volontiers comme gardiens de notre patrimoine gustatif.

On les sent mal à l'aise pourtant, suspicieux. Ils sont à la table d'un grand chef, certes, mais ce dernier a accepté de jouer le jeu des scientifiques. Son tour de main, il l'applique, pour une fois, à des denrées qui ignorent tout de nos terroirs. Les subtiles nuances des échalotes qu'il cuisine sont nées dans des laboratoires de l'INRA. Ses lapins sont de purs produits de la recherche. Même les vins ont passé par des éprouvettes.

Provocation suprême : à côté de Michel Bras, officie Hervé This. L'homme, qui a notamment publié *Révélations gastronomiques*, exhibe fièrement sa double casquette : il est cuisinier et chimiste. Il n'a pas son pareil pour résumer le secret d'une mayonnaise en l'alliance de quelques molécules. Il croit dur comme fer que dorment, dans les tubes à essais de nos savants, des saveurs inconnues. Pendant que son confrère, l'Ancien, agite sa cuillère en bois dans une marmite étamée, le Nouveau brandit sa seringue pour parfumer un oignon. En guise de dessert, il sort sa bonbonne d'azote, chausse des lunettes de protection pour éviter les projections, et glace les sorbets en quelques secondes. Autour de la table, on ronchonne et on ricane. Mais on goûte, puisqu'on est là pour ça. Et l'on se tait, à demi piégé.



Une belle idée que de filmer ainsi le festin du futur pour donner le ton à cette soirée thématique. Les traumatisés de la vache folle, les disciples de Jean-Pierre Coffe, qui nous prédit une table pleine d'hormones, de colorants et de pesticides, ne seront pas oubliés, grâce au second reportage, *To Beef or Not to Beef*, qui cerne au plus près les comportements des consommateurs de viande au Royaume-Uni. *Mais le propos du premier film, Dessine-moi une tomate*, est autre. Il s'agit pour Pierre Jacob de montrer que la science, si souvent décriée, n'est pas forcément ennemie de la santé ni même du goût. Après avoir surtout songé, durant des décennies, à produire en masse, voici que l'industrie agroalimentaire redécouvre les saveurs et les textures authentiques. Quitte à les reconstituer.

Tout au long du repas, les démonstrations se succèdent. Le vin ? Pour se mettre aux normes de l'hygiène européenne, il risquait fort de perdre de sa « typicité ». Les chercheurs se sont mis au travail afin de répertorier les arômes et d'établir des cartes détaillées des vignobles, qui sont en même temps celles des saveurs. Au mètre près. *« Les anciens savaient vaguement que le vin était moins bon ici que là*, confirme un vigneron, *mais nous n'avions jamais été aussi précis. »* Le lapin ? Celui que sert ce jour-là Michel Bras a failli disparaître. Il a fallu pratiquement reconstituer sa race, loin, bien loin des clapiers de nos grands-pères. Le fromage doit son goût au lait cru, mais celui-ci est mal vu dans notre monde obsédé par les bactéries. Faudra-t-il donc se résigner au lait pasteurisé ? Voici qu'un traitement de pointe va permettre de concilier le lait cru et le risque zéro. C'est grâce à ce genre de performances que nos quatre cents variétés de fromages seront peut-être sauvées... Science blanche contre science noire : ainsi lancé, le débat mené par Daniel Leconte s'annonce passionnant.

Jean-Louis André

★ « Soirée thématique » : « De quoi j'me mêle ! Que mangerons-nous demain ? » : Arte, jeudi 12 décembre, à 20 h 40.

La Jacqueline *par Agathe Logeart*

ELLE ARRIVE sans prévenir, et repart de même. Assise sur un fauteuil au dossier raide, les deux *mains sagement croisées sur* les genoux, auprès d'un guéridon sur lequel est posée une sculpture d'une insigne laideur, cette étrange apparition n'est précédée d'aucun indice qui laisserait à penser qu'il s'agit d'une émission. Pas de titre, pas de jingle, pas de musique. Elle apparaît, voilà tout. Quand on tombe dessus la première fois, juste après la pub et avant « Taratata », la soirée du mardi est déjà bien entamée sur France 2. Souvent, on manque le début, occupé que l'on est à sauter d'une chaîne à l'autre à la recherche de sa pitance d'images. Et comme son passage est très bref – sept ou huit minutes, pas plus – on a à peine le temps de comprendre ce qui arrive que c'est déjà terminé. On se frotte les yeux, pour être bien sûr de ne pas avoir rêvé, *mais elle est déjà partie, dissoute* dans l'écran, fugitive invraisemblance...

Elle dit s'appeler Jacqueline Chadek, mais rien n'est moins sûr, car cette donzelle-là pourrait bien n'être qu'un mirage pour téléspectateur surmené. Elle était ce soir-là vêtue d'une robe noire surmontée d'une espèce de chemisier blanc aux manches de dentelle qui se terminent au coude, en corolle, comme devaient en porter les bourgeoises coincées dans les années soixante pour le cocktail de la sous-préfecture. Elle arbore le sourire le plus délicieusement niais qui soit, quand elle prononce de sa bouche maniérée son désormais traditionnel : *« Bonsoir madame, bonsoir mademoiselle, bonsoir monsieur, et bienvenue-à-les-films* (sic) *qui sortent le lendemain dans les salles ».* Elle exagère les respirations entre les mots, qu'elle détache avec préciosité comme s'il s'agissait de fragiles grains de raisins arrachés, le petit doigt en l'air pour faire distingué, d'une grappe imaginaire. Elle se lance ensuite dans une invraisemblable réponse à d'imaginaires téléspectateurs anglais, désolés que leur fils *« Herbert, retenu par un congrès de la plus haute importance »*, ait manqué l'émission précédente et promet de leur en envoyer la cassette.

Ensuite, *« au terme d'une enquête réalisée avec le dossier de presse »*, elle lance les extraits des films dont elle est chargée d'annoncer la sortie, avec de petits rires de gorge, un accent anglais outrageusement forcé et l'air de nous prendre pour des billes. Ses *commentaires, loufoques, n'ont* aucun rapport avec les sujets qu'elle traite. En nous regardant droit dans les yeux, cette grande godiche sort les inepties les plus inattendues avec un contentement d'elle-même qui la fait sourire d'aise. Avec tous les tics habituels des préposés ordinaires à ce genre d'exercice, forcés jusqu'au ridicule, *« Jacqueline, ma fille »*, comme elle s'appelle elle-même, est une perle rare. En se moquant d'elle-même, elle se moque aussi de nous, qui gobons d'ordinaire, dans la normalité des programmes, des prestations à peine moins sottes sans même nous en rendre compte. Désopilante et cruelle Jacqueline...

JEUDI 12 DÉCEMBRE

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.38 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.35 Côte Ouest. Série. [1/2] En route.
15.30 Côte Ouest. Série. [2/2] En route.
16.25 Une famille en or. Jeu.
16.55 Club Dorothée.
17.35 Karine et Ari. Série. Prime et déprime.
18.10 Le Rebelle. Série. [1/2] Les gladiateurs.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal. Invitée : Emmanuelle Béart.

20.50

ÉMISSION SPÉCIALE EN DIRECT DE L'ÉLYSÉE
Présentée par Guillaume Durand. Jacques Chirac est interrogé par Marine Jacquemin, Alexandre Adler, Emmanuel Chain, Michel Field (145 min). 89521473

22.55

TOUT EST POSSIBLE
Invité : Carlos. Au sommaire : Gérard Majax ; Romuald Bokassa ; Camille Raymond ; Joël Tajana ; le groupe Allage ; Interview d'Erik (a) Schinneger ; Catherine Hais (100 min). 110015
0.35 Les Rendez-vous de l'entreprise. Magazine. Invité : Jean-François Dehecq, PDG de Sanofi (25 min). 4157725
1.35 et 2.40 TF 1 nuit.
1.10 Cas de divorce. Série.
1.45 et 3.15, 4.05, 5.10 Histoires naturelles (rediff.). 5.00 Musique. Concert (5 min).

France 2

12.20 Pyramide. Jeu.
12.50 et 13.40 Météo.
12.55 Rapport du Loto. Jeu.
13.00 Journal.
13.45 Derrick. Série.
14.50 Le Renard. Série.
15.50 Tiercé. A Vincennes.
16.05 et 4.45 La Chance aux chansons. [1/2] Les folklores de France.
16.55 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.25 C'est cool ! Série. Chiky Boy.
17.55 Hartley, cœurs à vif.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit les petits.
19.25 et 2.10 Studio Gabriel. Invités : Michel Leeb, Christian Morin.
20.00 Journal, A Cheval, Météo, Point route.

20.55

▶ ENVOYÉ SPÉCIAL
Magazine présenté par Bernard Benyamin. Les nouveaux chefs ; Plan rouge ; Crack Gospel ; Post-scriptum : Petits commerçants, le syndicat (125 min). 4788102
23.00 Expression directe. Magazine. C.N.P.F.

23.05

CANICULE ■
Film (Δ) d'Yves Boisset, avec Lee Marvin, Miou-Miou (1983, 100 min). 5780676
A voir pour les acteurs. Interdit aux moins de douze ans.
0.45 Journal, Bourse, Météo.
1.00 Le Cercle de minuit. Magazine présenté par Laure Adler. L'humanitaire en question (70 min). 2769023
2.45 L'Ecran devant soi. Documentaire. 3.40 24 heures d'info. 3.50 Météo. 3.55 Sur les traces des Emerillons. Documentaire. 4.20 Chip et Charly. Documentaire. Oncle Chip (25 min).

France 3

12.10 Le 12-13 de l'information.
13.30 Keno. Jeu.
13.35 Parole d'Expert ! Invité : Thierry Beccaro.
14.30 Le Triangle noir. Téléfilm [1/2] de Jerry London, avec Corbin Bernsen (100 min). 4852386
16.10 Secrets de famille.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. Le Miroir égaré, de Françoise Sagan.
18.55 Le 19-20 de l'information. 19.10, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

ATTENTION, UNE FEMME PEUT EN CACHER UNE AUTRE ■
Film de Georges Lautner, avec Roger Hanin, Eddy Mitchell (1983, 105 min). 138251

22.35 Journal, Météo.

23.10

QU'EST-CE QU'ELLE DIT ZAZIE ?
Magazine littéraire présenté par Jean-Michel Marlou. Quelle Bibliothèque nationale ? ; Jean-Pierre Vernant : Bibliothèque privée ; Visuel ; Lecture ; Une histoire ; Sépia ; Polac plus : Bernard Schlink, (Le Liseur) ; Prière d'insérer. (50 min). 5792893
0.00 Espace francophone. Magazine. [2/2] Tranches de ville : Kinshasa (30 min). 8139
0.30 Capitaine Furillo. Série. Analyses. 1.20 Musique graffiti. Magazine. Orchestre. Fantaisie sur Carmen de Sarasate par l'Orchestre de Lyon, dir. Emmanuel Krivine (25 min).

La Cinquième

13.00 Les Grandes Aventures du XXe siècle. Les as du SAS. 13.30 Demain l'entreprise. 14.00 Teva. Un Tibet éternel. 15.00 Arrêt sur images (rediff.). 16.00 Le Journal de la création (rediff.). 16.30 Métropole. 17.00 Jeunesse. Cellulo ; 17.25 Alf. 17.50 Musée d'Orsay : 1848-1914. 1906 : guerre des cultes et guerre sociale. 18.00 Des religions et des hommes. 18.15 Cinq sur cinq inventions. Invité : Jean-Claude Servantie. 18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 Don Quichotte. Dessin animé. [8/39] Les moutons.
● Le Monde daté mardi 10.
19.30 7 1/2. Magazine. Drogues : que fait l'Europe ? La prison autrement : les prisons dans les forêts du Canada.
20.00 Certains aiment la poésie. Documentaire d'A. Koszyk. Portrait de Wislawa Swymborska. Prix Nobel de littérature 1996 (1996, 30 min). 1893
20.30 8 1/2 Journal.

20.40

SOIRÉE THÉMATIQUE : DE QUOI J'ME MÊLE ! QUE MANGERONS-NOUS DEMAIN ?
présentée par Daniel Leconte.
● Lire ci-dessus.
20.45 Dessine-moi une tomate. Documentaire de Pierre Jacob (45 min). 687541
21.30 et 23.05 Plateau.
22.10 To Beef or Not to Beef. Documentaire de Daniel Leconte et Arnaud Miguet (1996, 55 min). 5339034 *Le monde des végétariens.*
23.45 Traces d'une présence à venir. Création vidéo d'Irit Batsry (1993, 40 min). 1697928
0.25 Scale. Création vidéo d'Irit Batsry (1995, 12 min).
0.40 L'amour est à réinventer. Dedans. Court métrage de Marion Vernoux (rediff., 10 min). 7898139
0.50 Lola Montès ■■■ Film de Max Ophuls (1955, N., rediff., 110 min). 69081226
2.40 L'amour est à réinventer. Et alors ?, court métrage de François Dupeyron (rediff., 5 min). 38648706 Tapin du soir, court métrage d'Anne Fontaine (rediff., 10 min). 7447690

M 6

12.25 La Petite Maison dans la prairie. Série.
13.25 Tous les rêves sont permis. Téléfilm d'A. Shaw, avec Angela Lansbury, Diana Rigg (95 min). 8935541
15.00 Drôles de dames. Série.
16.55 Télé casting. Magazine.
17.10 et 2.50 Faites comme chez vous. Invité : Marc Morgan.
18.00 Mission impossible, vingt ans après. Série.
19.00 Code Quantum. Série. Que Dieu me punisse.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Une nounou d'enfer. Série.
20.35 Passé simple. 1947 : la chasse aux sorcières.

20.50

FLASHBACK : C'EST LA FÊTE
Divertissement présenté par Laurent Boyer. Invités : Tonton David, Philippe Corti, Caroline Barclay, Séverine Ferrer, Gala, Chico et les Gypsies, Sophie Favier, Lio, Eli Kakou, Carlos. Avec Yves Lecoq (130 min). 24481763

23.00

PULSIONS ■■
Film (□) de Brian De Palma, avec Michael Caine, Angie Dickinson (1980, 115 min). 7545947
Un mystérieux travesti vient d'assassiner une femme sortant de chez son analyste. Un adolescent essaie de résoudre le mystère avant la police.
0.55 Hongkong Connection. Série. Les boîtes chinoises.
1.50 Best of trash. Une sélection de clips trash, noisy, metal, core, indus... 3.35 E = M 6. Magazine (rediff.). 4.05 Jazz 6. Magazine. 5.00 Hot forme. Magazine (rediff., 30 min).

Canal +

12.26 Central Building. Court métrage (3 min). 103151560
▶ En clair jusqu'à 13.35
12.30 La Grande Famille.
13.35 Les Petits Géants ■ Film de Dwayne Dunham, Brian Levant (1994, 100 min). 2819164
15.15 Wallace et Gromit. Court métrage de Nick Park (rediff., 35 min). 914928
15.50 My Life. Film de Bruce Joel Rubin (1993, 115 min). 9884657
17.45 Il était une fois... les explorateurs.
18.15 Jungle show.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.35 Nulle part ailleurs. Invité : Agnès B. ; Invité musical : Jamiroquaï.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35

NUIT DENEUVE-DORLÉAC
20.35 Elle s'appelait Françoise... Catherine Deneuve et Françoise Dorléac. Documentaire d'Anne Andreu et Mathias Ledoux. Avec Catherine Deneuve (65 min). 770305
21.40 Flash d'information.
21.45 Les Demoiselles de Rochefort ■■■ Film de Jacques Demy (1967, 120 min). 9106725 *Intrigue de roman populaire et de mélodrame, féerie des couleurs, de la comédie musicale, de la jeunesse et du bonheur de vivre.*
23.45 Cul-de-sac ■■■ Film de Roman Polanski (1966, N., 108 min). 1680102
1.35 La Peau douce ■■■ Film de François Truffaut (1964, N., 113 min). 2176884

Radio

France-Culture

20.30 Lieux de mémoire. Astérix le Gaulois [2].
21.32 France-Culture au théâtre du Rond-Point. Les poétiques. Michel Butor.
22.40 Les Nuits magnétiques. La série noire. La position du tueur debout (3).
0.05 Du jour au lendemain. Jean-Pierre Le Dantec (Jardins et Paysages). 0.48 Musique : les cinglés du music-hall. Journée du vendredi 6 avril 1945. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.). D'un théâtre l'autre 1955-1964 ; 1.58 Entretiens : Emmanuel Berl, par Jean d'Ormesson ; 5.09 La Tribune des critiques. Léon Bloy ; 5.55 Grand Angle. Au fil du Poitou.

France-Musique

20.00 Concert. Donné le 20 septembre à l'Auditorium du Louvre. Boje Skovhus (baryton), Helmut Deutsch (piano). Œuvres de Brahms, Lange-Müller, Zemlinsky, Grieg, Schumann, Schubert.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Tippett, Lemaître. Thierry Mercier, guitare ; Véronique Ghesquière, harpe ; Bernard Heulin, percussion.
23.07 Histoire de disques. Œuvres de Ravel, Bartok, Beethoven, Gershwin.
0.00 Tapage nocturne. Daniel Kientzy, saxophone singulier. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. François Mauriac et la musique. Symphonie nº 36 Linz de Mozart ; Quatuor op. 18 nº 6 de Beethoven, par le Quatuor de Budapest ; Don Giovanni, extraits, de Mozart, Solistes, Chœurs du festival d'Aix-en-Provence ; Fantaisie op. 17 de Schumann ; Concerto Brandebourgeois nº 4 BWV 1049 de Bach, par l'Orchestre du festival de Marlboro.
22.30 Les Soirées... (Suite). 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 L'Ogre ■ Film de Simon Edelstein (1986, 90 min). 49058744
21.30 30 millions d'amis (TF 1 du 30/11/96.).
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 C'est à suivre (France 2 du 9/12/96).
0.00 Courants d'art.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

19.40 Albanie, autopsie d'une dictature.
20.35 André Malraux, les métamorphoses du regard. [3/3] Le monde sans dieu.
21.25 Mains de femmes, femmes architectes.
22.15 ▶ Afro Lisboa.
23.20 Une histoire photographique.
23.40 Les Ailes de France. L'Ecureuil.
0.35 Alice in Lisbon (55 min).

Paris Première

21.00 L'Impossible Monsieur Bébé (Bringing up Baby) ■■■ Film de Howard Hawks (1938, N., v.o., 105 min). 37135909
22.45 et 1.50 Le J.T.S.
23.15 Récital Felicity Lott. Concert. Par l'Orchestre Kammerensemble de Paris, dir. Armin Jordan. Enregistré au château de Maisons-Laffitte en 1995 (90 min). 7234580

France Supervision

20.30 Basket. En direct. Euroligue 96 : ASVEL-FC Barcelone (100 min). 15384580
22.10 Ciné-travelling.
23.00 Une chambre en ville ■■ Film de Jacques Demy (1982, 90 min). 60317183

Ciné Cinéfil

20.30 La Présidente ■ Film de Fernand Rivers (1938, N., 85 min). 12299909
21.55 L'Ange des ténèbres (Edge of Darkness) ■■ Film de Lewis Milestone (1943, N., v.o., 120 min). 44827164
23.55 Le Club.
1.10 Un homme dans la foule (A Face in the Crowd) ■■■ Film d'Elia Kazan (1957, N., v.o., 125 min). 95702110

Ciné Cinémas

20.30 Au sixième jour ■ Film de Henry Koster (1956, v.o., 105 min). 3334218
22.15 Les Ailes du désir ■■■ Film de Wim Wenders (1987, v.o., 120 min). 66944015
0.15 I... comme Icare ■■ Film d'Henri Verneuil (1979, 130 min). 98362905

Série Club

20.45 Le Club.
20.50 Section contre-enquête.
21.40 et 1.35 L'Age heureux.
● Le Monde daté mercredi 11.
22.30 Chasse au crime. Les deux aveugles.
23.00 Flash. La cour des miracles.
23.50 Quincy. Un juré récalcitrant.

Canal Jimmy

20.35 Rébus ■■ Film de Massimo Guglielmi (1988, 120 min). 82554947
22.35 Angel Heart ■ Film d'Alan Parker (1987, v.o., 110 min). 30393905

Eurosport

20.00 Basket-ball. En direct. Euroligue : CSP Limoges - CSKA Moscou (120 min). 901387
22.00 Basket-ball. En différé. Euroligue : Bologne-Pau-Orthez.

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

20.35 Troubles. Film de Wolfgang Petersen (1990, 100 min), avec Tom Berenger. *Policier.* 22.15 L'Haleine du diable. Film de Paco Lucio (1993, v.o., 90 min), avec Alexander Kaidanovski. *Drame.*

RTL 9

20.30 Sang chaud pour meurtre de sang-froid. Film de Phil Joanou (1991, 130 min), avec Richard Gere. *Thriller.* 22.40 Soleil de nuit. Film de Taylor Hackford (1985, 145 min), avec Mikhaïl Baryshnikov. *Espionnage.* 1.20 Le Dernier Train de Shanghaï. Film de Renzo Meruzi (1959, 90 min), avec Anita Ekberg. *Guerre.*

TMC

20.35 Madame du Barry. Film de Christian-Jaque (1954, 110 min), avec Martine Carol. *Historique.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.

Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



Le Monde
JEUDI 12 DÉCEMBRE 1996

Obscénités

par Pierre Georges

POSEZ autour de vous la question : « Que signifie le sigle ISF ? » Et la réponse, *spontanée*, viendra immédiatement : *« Impôt sur la fortune, évidemment. »* Erreur ! L'ISF, fils du défunt IGF, est l'impôt *de solidarité* sur la fortune. Tout est dans cet intitulé un peu oublié. Et tout y est dit. Il était manifestement urgent d'alléger, de replafonner cet impôt pour mieux illustrer la solidarité et pour réduire, par l'absurde, la fameuse fracture sociale. Le RPR ne le voulait pas trop, le RPR l'a fait. Politiquement obscène, économiquement correct !

Les riches, les vrais riches, ont tant de soucis, qu'il eût été désobligeant de les tourmenter davantage au point de les inciter à nous quitter prématurément. Car c'est de cela qu'il s'agit, d'une manière de chantage fiscal : *« Allégez-moi ou je pars ! »* vers ces contrées humanistes et bienveillantes où l'on sait avoir pour la fortune les révérences qu'il convient et les ménagements qui sauvegardent. D'une certaine manière c'est menacer le fisc d'un deuil affligeant tant d'évidence ce sont toujours les meilleurs qui partent en premier.

La preuve, ces autres riches, les nouveaux, artistes, champions sportifs. Eux ont entrepris, avec affliction et regret, leur transhumance fiscale vers les alpages suisses ou le Rocher de Monaco. Qu'on ne se méprenne point. C'est avec un réel désespoir qu'ils partent, le cœur et la France en bandoulière. Et s'ils le font – et ils le font de plus en plus – c'est toujours en bon père, en bonne mère de famille, « pour les enfants ». L'air est tellement plus pur, le soleil plus doux, la vie moins tourmentée. Ah ces enfants-là ont l'art de faire des petits !

Le phénomène n'est pas spécifiquement français. La preuve, les tourments judiciaires et fiscaux vécus en Allemagne par papa Graf et la pauvre Steffi. La preuve encore, les tourments de conscience traversés par le malheureux Boris Becker. Enfin, « malheureux », c'est façon de dire. Dimanche, Boris a gagné en trois sets la finale de la Coupe du Grand Chelem. En trois sets et dix millions de francs ! *Le Monde* a raconté cela. Jusque là, Boris Becker s'était refusé à participer à cette épreuve jugeant sa dotation, l'avalanche de dollars, *« obscène »*. Repenti ou revenu à plus de réalisme paternel, le joueur a eu ce mot de victoire : *« L'argent ne me paraît plus aussi obscène. »* 10 millions de francs pour un tournoi-bidon, cela met effectivement les divagations sur l'obscénité hors de prix ! Mais rendons à Boris ce qui lui revient : longtemps résident monégasque pour la beauté du paysage fiscal, le joueur est redevenu cette année un citoyen et contribuable allemand. D'où peut-être cette révision déchirante sur l'obscénité ou la non-obscénité des gains.

En regard de tout cela, on en sait qui besognent ! Notre pauvre maire de Paris, par exemple. A lire le *Canard Enchaîné*, qui fait état des déclarations sur procès-verbal de Xavier Dugoin, président RPR du conseil général de l'Essonne, le maire de Paris aurait négocié *« en personne »* la collaboration et la rémunération de Xavière Tiberi pour la confection d'un rapport inoubliable. S'il se confirmait, ce petit bonheur en partage – tant les époux Tiberi affirment vivre politiquement sous le régime de la communauté – procéderait encore plus du pathétique que de l'obscénité. Après les appartements des enfants, la pige de la *« maire »* !

M. Dugoin (RPR) affirme qu'il a fixé la rémunération de Mme Tiberi « en accord » avec le maire de Paris

Le président du conseil général de l'Essonne met en cause Jean Tiberi

L'AFFAIRE *du rapport rédigé par* Xavière Tiberi pour le compte du conseil général de l'Essonne n'en finit pas de rebondir, quelques jours à peine après la révélation de sa mise en examen pour *« recel de détournement de fonds publics et abus de confiance »*. Révélé par *Le Canard enchaîné* du 11 décembre, le dernier épisode menace d'atteindre son époux, Jean Tiberi, maire de Paris.

Mercredi 4 décembre, soit la veille de la notification de sa mise en examen pour *« détournement de fonds publics et abus de confiance »*, Xavier Dugoin, président (RPR) du conseil général de l'Essonne, était auditionné en qualité de témoin par les juges d'instruction du tribunal d'Evry, Dominique Pauthe et Chantal Solaro, en charge du dossier. Selon *Le Canard enchaîné*, M. Dugoin aurait alors affirmé avoir rencontré Jean Tiberi en janvier et février 1994, afin d'étudier les termes de la collaboration de son épouse pour le compte du conseil général. Le journal satirique ajoute que Xavier Dugoin aurait déclaré aux magistrats avoir *« négocié »* le montant du salaire de Mme Tiberi (20 000 francs mensuels pendant dix mois de mars à décembre 1994, soit 200 000 francs) avec l'époux de celle-ci.

En fait, ni le verbe « négocier » ni le mot « négociation » ne figurent dans le procès-verbal d'audition de M. Dugoin. Mais l'esprit de sa déposition est le même. Après avoir spontanément expliqué qu'il cherchait, pour la rédaction de ce rapport sur la *« coopération décentralisée »*, un rédacteur *« fiable politiquement »*, M. Dugoin reconnaît avoir cherché à *« profiter du réseau relationnel »* de Jean Tiberi et précise qu'il a rencontré *« plusieurs fois »* le futur maire de Paris en janvier et février 1994. C'est alors qu'il déclare : *« J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec Jean Tiberi des conditions dans lesquelles j'allais avoir recours aux services de son épouse. (...) La rémunération de Mme Tiberi a été déterminée par moi-même en accord avec Jean Tiberi. »*

L'ancien directeur des services du conseil général, Michel Vialatte, auditionné en tant que témoin à Nice par la police judiciaire de Versailles, le 4 décembre, a affirmé avoir personnellement rédigé la lettre de mission de Xavière Tiberi et la lui avoir remise en mains propres. Michel Vialatte, aujourd'hui directeur de cabinet du maire de Nice, Jacques Peyrat, n'a pas fait état d'une éventuelle rencontre entre le maire de Paris et le président du conseil général.

La mise en cause de Jean Tiberi par Xavier Dugoin devrait aboutir à l'audition prochaine du maire de Paris par les juges Dominique Pauthe et Chantal Solaro. Déjà certains évoquent son inéluctable mise en examen, qui ne manquerait de fragiliser politiquement le RPR. Toutefois, certaines sources judiciaires affirment que le chef de cette éventuelle mise en examen n'est pas évident. Contacté par *Le Monde*, l'avocat de Jean Tiberi, Me Bernard Vatier, se déclare *« surpris de cette nouvelle violation du secret de l'instruction »* et s'insurge contre cette *« mise en cause systématique »* de son client. *« On cherche vraisemblablement à déstabiliser l'homme politique »*, a-t-il affirmé.

L'attitude de M. Dugoin alimente les supputations dans le monde politique. Certains affirment que l'ancien homme fort du RPR de l'Essonne a voulu signifier, par ses déclarations spontanées aux juges d'Evry, qu'il n'entendait pas *« tomber seul »*. Actuellement en vacances au Mali, M. Dugoin ne pouvait être joint mercredi matin 11 décembre. Son avocat, Me Jean-Marc Varaut, qui précise n'avoir toujours pas eu accès au dossier, souligne qu'il se réserve de faire valoir une nullité de procédure. Son client ayant été entendu comme témoin la veille de la notification de sa mise en examen, Me Varaut rappelle que, en droit, *« on ne peut entendre comme témoin quelqu'un contre lequel existent des présomptions de culpabilité »*.

Découvert lors d'une perquisition effectuée par le juge de Créteil Eric Halphen, dans le cadre de son enquête sur les fausses factures dans l'affaire des HLM de Paris, le rapport commandé à Xavière Tiberi par Xavier Dugoin n'en finit donc pas de défrayer la chronique. Intitulé *« Réflexions sur les orientation du conseil général de l'Essonne en matière de coopération décentralisé »*, ce rapport de 36 pages, truffé de fautes de frappes et de fautes d'orthographes, se borne à proposer d'établir un annuaire des entreprises de l'Essonne exportant dans le tiers-monde. Selon son avocat, Thierry Herzog, Xavière Tiberi devrait être entendue par les deux juges d'Evry quelques jours avant Noël.

Cécile Prieur

Une carrière construite sur des contrats

DEPUIS *plusieurs semaines*, Xavier Dugoin, président du conseil général de l'Essonne, laissait entendre qu'il n'avait aucune raison de protéger qui que ce soit et qu'il avait de quoi se défendre. Ses déclarations, le 4 décembre, aux juges d'instruction d'Evry, dans l'Essonne, chargés de l'enquête sur le rapport rédigé par Xavière Tiberi sonnent comme un coup de semonce. M. Dugoin n'hésite pas à mettre en cause directement le maire de Paris.

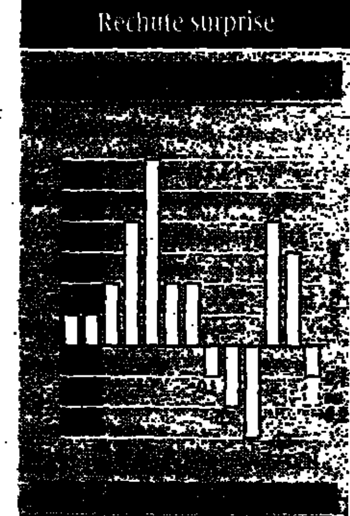
En affirmant avoir négocié directement avec Jean Tiberi le salaire de son épouse, M. Dugoin, mis en examen pour *« détournement de fonds publics et abus de confiance »*, tente d'entraîner dans sa galère judiciaire un personnage politique plus puissant et plus susceptible d'être « protégé » que lui-même. Car il se sait politiquement sacrifié par le RPR, qui a déjà donné des signes de « lâchage » : le 27 novembre, à Mennecy, ville dont M. Dugoin est pourtant le maire, le candidat qu'il parrainait au poste de délégué cantonal a été désavoué par les militants. A Corbeil-Essonnes où, bien que siégeant déjà au Sénat, M. Dugoin souhaite être candidat aux élections législatives, Serge Dassault, maire (RPR) de la ville, lui a demandé de libérer la permanence qu'il mettait à sa disposition et de détruire le papier à en-tête qui en portait l'adresse. Le proche entourage du président du conseil général qui, une fois larguée la petite « bombe » politique de sa déposition, est parti pour une dizaine de jours au Mali, n'est pas surpris qu'il parle aussi vite, contrairement à d'autres responsables RPR entendus par les juges dans différentes affaires. Michel Vialatte, directeur des services du conseil général à l'époque de la « collaboration » de Mme Tiberi et aujourd'hui directeur du cabinet du maire de Nice, Jacques Peyrat (RPR), se souvient avoir *« préparé les actes* [du contrat] *et les avoir portés au bureau de Mme Tiberi à la mairie du Ve arrondissement »*. *« Dans l'affaire Tiberi, j'ai eu un rôle de notaire et d'huissier. Je n'avais pas à juger de l'utilité de l'embauche de Mme Tiberi, le recutement des membres du cabinet étant discrétionnaire »*, nous précise-t-il.

Si l'entourage du maire de Paris imagine mal celui-ci négocier lui-même un contrat de travail, les proches de M. Dugoin affirment qu'à leur connaissance ce dernier n'a jamais rencontré Mme Tiberi. En revanche, personne n'exclut la possibilité d'un contrat de complaisance : M. Dugoin n'a jamais hésité, pour faciliter sa carrière politique, à rédiger de beaux contrats, comme celui dont avait bénéficié, le 5 août 1990, en échange de son fauteuil de maire de Mennecy, Jean-Jacques Robert (RPR), aujourd'hui sénateur : une Peugeot 605 avec chauffeur et téléphone, la titularisation d'une collaboratrice et l'embauche de l'épouse de M. Robert au conseil général, ainsi que la prise en charge de son téléphone, son essence, ses bureaux, ses frais de réception et... un voyage à l'île Maurice.

Pascale Sauvage

Les prix ont baissé de 0,1 % à 0,2 % en novembre

SELON L'INDICE PROVISOIRE de l'Insee, publié mercredi 11 novembre, les prix à la consommation ont baissé de 0,1 % à 0,2 % en novembre. Le glissement annuel des prix est ainsi ramené à seulement 1,5 % ou 1,6 %, contre 1,8 % à la fin du mois d'octobre. Ce résultat constitue une surprise, car, après trois mois consécutifs de recul des prix (– 0,1 % en juin, – 0,2 % en juillet et – 0,3 % en août), la tendance était de nouveau à la hausse (+ 0,4 % en septembre, + 0,3 % en octobre), et les controverses sur les risques de déflation s'étaient atténuées.



Or les statistiques de novembre risquent évidemment de relancer le débat. C'est d'autant plus probable que tous les prix ne sont pas orientés à la baisse. Ceux de l'alimentation, par exemple, sont en hausse sensible de 0,5 %. De leur côté, les prix des produits pétroliers continuent de vivement progresser : de 0,5 % sur le mois et de 11,4 % sur un an.

Autrement dit, les baisses de prix sont limitées à certains secteurs, mais sont d'autant plus spectaculaires. C'est tout particulièrement le cas des prix des produits manufacturés du secteur privé, en chute de 0,6 % en novembre et progressant de seulement 0,2 % sur les douze derniers mois.

Faut-il donc en conclure qu'après un bon troisième trimestre, marqué par une hausse de 0,9 % du produit intérieur brut, la demande intérieure a de nouveau marqué le pas, contraignant les industriels à tirer leurs prix vers le bas ? En tout état de cause, ce nouvel indice des prix ne semble pas de bon augure.

Laurent Mauduit

Dans « Le Monde Dossiers et documents » de décembre

■ **L'Eglise catholique face à son temps** : un sondage donne l'opinion des Français sur la religion en général et l'Eglise catholique en particulier. Mais cette opinion connaît-elle vraiment les grands choix du pontificat, concrétisés par les dernières encycliques et le nouveau catéchisme ? Ne retient-elle pas trop les interventions vigoureuses du pape en matière de morale, en oubliant ses condamnations sévères du libéralisme sans frein, de l'injustice et du viol des droits de l'homme ?

■ **Fêtes et traditions d'Europe** : en ces temps de morosité et de fin d'année, que la fête commence ! Quelles sont les racines des fêtes, quelles sont leurs formes si diverses, que cachent-elles derrière leurs masques, quelles traditions religieuses ou quels ressorts culturels servent-elles ?

■ **Les Clés de l'info** : trois principaux sujets : « Le conflit rwandais embrase le Zaïre » ; « Ces malades qui nous gouvernent » ; « Trois mois de prison ferme pour NTM ».

★ *Dossiers et documents* de décembre, en vente chez les marchands de journaux, 12 F.

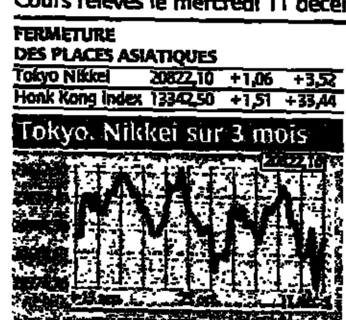
BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 11 décembre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	20822,10	+1,06	+3,52
Honk Kong index	13342,50	+1,51	+33,44



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 10/12	Var. en % 09/12	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	2251,40	– 0,20	+20,27
Londres FT 100	—	—	+5,91
Zurich	—	—	+20,08
Milan MIB 30	—	—	+18,58
Francfort Dax 30	2891,93	+1,21	+28,30
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	—	—	+4,55
Madrid Ibex 35	—	—	+27,18
Amsterdam CBS	—	—	+30,54

Tirage du *Monde* daté mercredi 11 décembre 1996 : 485 995 exemplaires 3